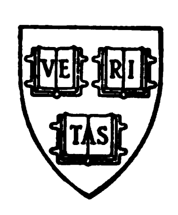
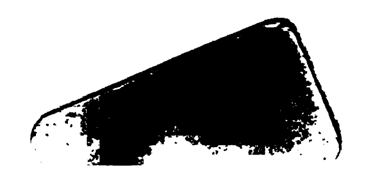

WIDENER
HN P52Y K


VE
RI
TAS






HISTOIRE

DE

L'INTERNATIONALE

PAR

EDMOND VILLETARD

Rédacteur du *Journal des Débats*

FONDATION DE L'INTERNATIONALE.
SON ORGANISATION. — SES CHEFS RÉELS. — SES THÉORIES.
ABOLITION DE LA PROPRIÉTÉ.
ABOLITION DE L'HÉRITAGE. — LA LIQUIDATION SOCIALE. — LES GRÈVES.
L'INTERNATIONALE ET L'EMPIRE.
LES TROIS PROCÈS DE L'INTERNATIONALE. — LES FUNÉRAILLES DE VICTOR NOIR.
CLUSERET PROJETTE DE DÉTRUIRE PARIS. — LA GUERRE ÉTRANGÈRE
ET LA GUERRE SOCIALE.
LE 4 SEPTEMBRE A PARIS, A LYON ET A MARSEILLE.
LE 18 MARS. — CONCLUSION.

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215




HISTOIRE

DE

L'INTERNATIONALE

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE ROUGE FRÈRES, DUNON ET FRESNÉ,
rue du Four-Saint-Germain, 43.

HISTOIRE

DE

L'INTERNATIONALE

PAR

(Charles) EDMOND VILLETARD de Prunières

Rédacteur du *Journal des Débats*

—— ∞ ——

FONDATION DE L'INTERNATIONALE.
SON ORGANISATION. — SES CHEFS RÉELS. — SES THÉORIES.
ABOLITION DE LA PROPRIÉTÉ.
ABOLITION DE L'HÉRITAGE. — LA LIQUIDATION SOCIALE. — LES GRÈVES.
L'INTERNATIONALE ET L'EMPIRE.
LES TROIS PROCÈS DE L'INTERNATIONALE. — LES FUNÉRAILLES DE VICTOR NOIR.
CLUSERET PROJETTE DE DÉTRUIRE PARIS. — LA GUERRE ÉTRANGÈRE
ET LA GUERRE SOCIALE.
LE 4 SEPTEMBRE A PARIS, A LYON ET A MARSEILLE.
LE 18 MARS. — CONCLUSION.





PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

—

1872

Prof. Dunbar.

HISTOIRE

DE

L'INTERNATIONALE

CHAPITRE PREMIER

Les Réformateurs de la Société au XIXe siècle.

LES THÉORICIENS : SAINT-SIMON. — FOURIER. — CABET. — LOUIS BLANC.

Quand un homme tombe malade, il peut appeler auprès de son lit de douleur soit un empirique, qui se vantera de le guérir radicalement en quelques minutes, grâce à quelque opération merveilleuse, et qui finira par ne lui rien faire ou par le tuer avec une drogue ordonnée mal à propos, soit un véritable médecin qui, sans s'annoncer comme un sauveur infaillible, étudiera consciencieusement les symptômes de la maladie et combattra le mal pas à pas, jusqu'au rétablissement complet de la santé. Les

sociétés souffrantes ont de même leurs empiriques et leurs médecins. Les médecins du corps social, ce sont les politiques sages et prudents qui s'appliquent à calmer les passions, à conjurer les orages, à éviter les crises, à maintenir ou à rétablir la paix, à ramener l'équilibre dans le budget, l'ordre dans les finances, la liberté dans les lois, de façon à ce que les affaires de tout le monde allant de mieux en mieux, celles de chacun en particulier profitent de cette amélioration générale. Les empiriques de l'ordre politique, ce sont ces réformateurs à grandes prétentions qui se flattent d'avoir trouvé une formule merveilleuse, grâce à laquelle on va voir la misère disparaître du monde et l'âge d'or refleurir sur la terre.

L'homme a de tout temps souffert, et comme individu et comme membre d'une société; il a fort naturellement cherché de tout temps un remède à ses maux. Par malheur, il a aussi été à toutes les époques très-enclin à écouter d'une oreille favorable les gens qui, au lieu de l'engager simplement à alléger peu à peu ses souffrances, lui promettaient avec assurance de l'en débarrasser à tout jamais en un tour de main. Aussi les charlatans, les empiriques et les faiseurs de plans de rénovation sociale, n'ont-ils jamais manqué de clients et de disciples.

Nous ne nous arrêterons pas à rappeler ici tous les projets de réformes radicales de la société qui ont été mis en avant depuis tant de siècles par des rêveurs, dont quelques-uns étaient des hommes de génie. Nous n'énumérerons pas non plus les diverses

tentatives pratiques qui ont été faites pour renouveler en un jour la face du monde. Nous ne dirons donc rien de Platon et de sa *République*, ni de Thomas Morus et de son *Ile d'Utopie*, ni de Campanella et de sa *Cité du Soleil*, ni de Fénelon et de la république de Salente, ni de Morelly et du *Code de la nature*. Nous ne parlerons pas davantage du mouvement communiste du seizième siècle, et de ce royaume anabaptiste de Munster dont la courte histoire offre d'étranges ressemblances avec celle de la Commune de Paris; nous ne dirons même pas un mot de Babeuf et de sa conspiration, bien qu'il y ait des rapports de filiation à peu près directs entre la *conjuration des égaux* et les démagogues qui ont ensanglanté et incendié Paris sous la troisième république. Mais il est nécessaire de rappeler au moins en quelques mots l'histoire théorique et pratique du socialisme dans la première moitié du dix-neuvième siècle.

Les systèmes de Saint-Simon et de Fourier furent conçus par leurs auteurs et publiés avant 1830 (1). Mais c'est grâce au mouvement imprimé aux esprits par la révolution de Juillet qu'ils sortirent du cercle étroit des premiers initiés pour arriver à la connaissance du véritable public. On sait quel fut leur destin.

(1) Saint-Simon mourut à Paris en 1825, entre les bras de ses premiers disciples : Auguste Comte, Olinde Rodrigue, Bazar, Enfantin, etc.; Fourier vécut jusqu'en 1837, mais ses ouvrages les plus importants sont antérieurs à la révolution de Juillet.

Le saint-simonisme, embrassé avec passion par une partie de l'élite de la jeunesse de 1830, parut un instant capable de convertir le monde; puis après une période de vif éclat, il disparut. Les apôtres de Ménilmontant étaient, il est vrai, au bout de vingt ans d'efforts obscurs, arrivés presque tous aux premiers rangs de la société industrielle et financière du second empire, mais sans faire pour cela triompher les idées du maître : l'éclatante fortune des saint-simoniens n'a nullement été une victoire pour le saint-simonisme mort depuis longtemps. Le fouriérisme, qui paraissait avoir moins de chances de succès et qui n'eut jamais un aussi grand nombre d'adeptes éminents par leur science et leur intelligence, a du moins eu la vie plus longue. Repris, résumé et rajeuni par Victor Considérant, comme le système de Saint-Simon l'avait été par la pléiade de ses premiers disciples, il a lutté sans beaucoup d'éclat jusqu'en 1848, et a paru un moment, après cette nouvelle crise, devoir jouer, sous la seconde république, le rôle que la doctrine rivale avait rempli dans les premières années de la monarchie de juillet; mais il s'est à son tour éteint peu à peu, sans laisser dans le monde une trace bien brillante.

La première de ces deux doctrines absorbait complétement l'individu dans l'État qui, sous prétexte de nous diriger et de nous protéger, devenait le plus insupportable des tyrans. La seconde brisait d'une façon encore plus irrémédiable toute personnalité, en supprimant non-seulement la propriété, mais jus-

qu'à la vie même de l'individu devenu un simple élément de la phalange, sans volonté, sans initiative, sans droits particuliers.

Ces deux systèmes avaient au moins pour les rêveurs un singulier attrait dû à la force d'imagination de leurs auteurs qui avaient bâti l'édifice de leur société idéale sur un plan à la fois neuf et grandiose.

Les réformateurs qui leur succédèrent ne surent pas se rapprocher plus qu'eux de la réalité et du possible ; mais loin de faire comme eux appel aux sentiments généreux de la nature humaine, ils ne s'adressèrent qu'à nos penchants les plus vulgaires, à nos passions les plus basses; aussi au lieu d'attirer auprès d'eux, comme Fourier et surtout comme Saint-Simon, un petit nombre d'esprits d'élite, ils ne séduisirent qu'une foule ignorante. Les plus célèbres de ces réformateurs sont Cabet, l'auteur du *Voyage en Icarie*, et M. Louis Blanc, le trop fameux inventeur de *l'Organisation du travail.* Tous deux trouvèrent de nombreux partisans dès qu'ils eurent publié les écrits que nous venons de rappeler.

« Il faut, dit M. Corbon, dans un livre qui mérite d'être beaucoup lu et beaucoup cité (1), il faut savoir distinguer les communistes déterminés, conséquents, des communistes sans le savoir et sans le vouloir. Ceux-ci sont, je le reconnais, assez nombreux. En étudiant l'esprit de la classe ouvrière de Paris, nous verrons certainement la tendance communautaire se

(1) *Le Secret du peuple de Paris*, 1 vol. in-8, 1863. Paris.

manifester par une progression marquée à alléger considérablement la prévoyance et la responsabilité individuelles, pour charger d'autant la responsabilité sociale. En supposant que rien ne fasse résistance à cette propension, il est bien évident que de proche en proche, on arriverait à la fusion de tous les intérêts privés dans le suprême intérêt social ; on serait en pleine communauté.

« Mais il faudrait être bien ignorant des dispositions générales de la société et de la force même des choses, pour croire que ces tendances populaires puissent aller jusqu'à leurs conséquences dernières.

« Les partisans décidés du système se divisaient en deux classes : l'une comprenait les communistes immédiats, c'est-à-dire ceux qui croyaient à la possibilité d'une réalisation prochaine et d'une pièce; l'autre ceux qui, n'ayant pas cette croyance, voulaient procéder par voie de transition.

« Les communistes immédiats se divisaient eux-mêmes en deux branches : l'une comprenant ceux qui songeaient à appliquer révolutionnairement le système à la société française, l'autre ceux qui ne prétendaient qu'à le réaliser entre eux et en dehors de toute compression sur la société. Ces derniers se rangèrent pour la plupart autour de Cabet. Ce ne fut pas d'ailleurs le centre parisien qui fournit à ce chef socialiste la majorité de ses adhérents : les *Icariens* se recrutèrent dans toutes les villes de France. Les plus déterminés allèrent fonder une communauté au sud

des États-Unis, à Nauwoo, lieu précédemment occupé par les Mormons.

« Les communistes de transition s'attachaient à deux moyens : l'un de l'ordre économique, l'autre de l'ordre politique.

« Le moyen économique consistait à créer des *ateliers sociaux* sous la direction et aux frais de l'État, pour commencer à le constituer directeur suprême de la production et de la distribution égalitaire des produits.

« Le moyen politique consistait à agrandir progressivement le droit de l'État sur la propriété privée. »

M. Corbon est convaincu que ces déplorables tendances n'étaient pas « le fruit de l'esprit populaire, » et qu'il a fallu pour les développer des excitations venues du dehors. « J'ai assez bien connu, dit-il, le monde communiste ; j'ai pu suivre la filière de l'idée ; j'ai observé de près le travail d'initiation et de propagande ; et l'on me croira quand je dirai que ni les initiateurs ni les plus osés des propagandistes n'étaient de la classe ouvrière. »

Nous ne tenons pas à discuter la valeur de cette dernière assertion, mais les pages que nous venons de citer ont reçu des événements tragiques de cette année un douloureux intérêt. Les idées que l'ancien membre du gouvernement provisoire de 1848 croyait décidément jugées, condamnées et même oubliées par ce peuple parisien, dont il se vantait de nous livrer le secret, y faisaient au contraire, au moment

même où il écrivait son livre, les plus effroyables progrès, précisément parce que cette fois les propagandistes étaient tous de la classe ouvrière.

Les systèmes des *communistes immédiats* de 1840 sont presque absolument connus; nous étudierons plus tard ceux qui depuis trois ans ont trouvé leurs avocats dans les orateurs des congrès de l'Internationale et leurs défenseurs armés dans les généraux et les soldats de la Commune.

M. Corbon nous rappelait tout à l'heure que les *Icariens*, ne trouvant pas l'ancien monde digne de voir fleurir leur république égalitaire, se transportèrent en Amérique, où ils espéraient « se tenir loin du souffle impur de la vieille société individualiste ». On sait qu'au bout de peu de temps le succès de l'expérience fut tel que les expérimentateurs durent liquider leur association à coups de fusil.

Le système de M. Louis Blanc n'a jamais été essayé d'une façon aussi directe que celui de M. Cabet; mais les principes sur lesquels il repose ont été éprouvés assez souvent pour qu'on ait le droit de dire que les faits ont, à maintes reprises, confirmé la condamnation que la science était en droit de porter contre eux avant toute expérience pratique.

Tout le monde sait que les passions qui ont inspiré ce détestable et fatal pamphlet de *l'Organisation du travail* sont la haine de la concurrence et l'amour de l'égalité absolue. La concurrence est, aux yeux de M. Louis Blanc, la cause de tous les maux, la source de tous les vices; il faut se hâter de la faire cesser

partout. Plus de concurrence entre des fabricants, ou des commerçants acharnés à produire ou à vendre chacun à meilleur marché que ses voisins; plus de concurrence entre les ouvriers, s'efforçant de se supplanter les uns les autres dans le même atelier, en réduisant tour à tour le prix de leur travail. Place à l'atelier social où toute l'humanité produit pour toute l'humanité, sans rivalité, sans jalousie; où tous les travailleurs, quelles que soient leur besogne ou leur fonction, reçoivent le même salaire; où l'homme de talent est l'égal de l'incapable; où l'homme de génie et l'idiot vont de pair; où les gendarmes et les juges, regardés jusqu'à présent comme nécessaires dans toutes les sociétés pour prévenir ou pour réprimer les délits et les crimes, sont remplacés par un écriteau portant cette inscription : « Le paresseux est un voleur. » C'est un système complet, parfait, admirable. Il faudra seulement avoir soin, pour en rendre l'application possible, de commencer par renouveler la nature morale de l'homme, plus profondément que Fourier dans ses rêves d'avenir ne changeait notre corps, ceux des animaux et la constitution même des éléments.

Il faut du reste reconnaître que M. Louis Blanc n'avait pas inventé toutes ces belles choses. Les idées qu'il condensait en 1840, dans son *Organisation du travail*, étaient depuis une dizaine d'années au moins en voie de formation, et devenaient de jour en jour plus populaires parmi les ouvriers, comme le constate M. Corbon. Un certain nombre d'entre elles

avaient trouvé un avocat convaincu, M. Buchez, qui leur avait fait une trop large part dans l'association ouvrière, prônée en 1831 et 1832 par son journal *l'Européen*. Elles avaient même été déjà soumises à un commencement d'épreuve qui ne leur avait pas été favorable, comme nous allons le voir.

CHAPITRE II

Tentatives pratiques de réformes sociales. Les Associations ouvrières.

I

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE 1830 A 1848.

Si l'association ouvrière telle que nous l'avons vu organiser à trois reprises différentes depuis quarante ans est une tentative assez neuve, plus encore du reste dans le but qu'elle se proposait que dans les seuls résultats pratiques qu'elle ait pu atteindre, il ne faut pas s'imaginer que les ouvriers aient attendu jusqu'au 24 février 1848 ou seulement jusqu'au 29 juillet 1830, pour s'aviser qu'il leur serait avantageux d'unir leurs efforts afin de tirer un meilleur parti de leur travail, et de se prêter en toutes cir-

constances une aide mutuelle. Un savant et intelligent historien des associations ouvrières, M. Eugène Véron, rappelle que Rome avait jadis ses *collegia opificum*, que l'Allemagne et l'ancienne France eurent plus tard leurs *gildes*. M. Corbon nous apprend de son côté que le souvenir des *corporations* détruites par la révolution française est cher aux classes ouvrières qui les regrettent encore.

« Dès 1791, dit-il, ce regret s'exprimait sous forme d'une coalition générale de tous les corps de métier. Les masses laborieuses voyaient déjà les inconvénients du laisser-faire, tandis que la classe des entrepreneurs profitait des bienfaits du nouveau système. Le temps n'a point changé sensiblement les opinions des deux classes.

« En ce qui regarde les masses laborieuses, le regret d'une institution qui avait à leurs yeux un caractère protecteur, ne veut pas dire toutefois que la corporation rêvée par eux serait de tout point organisée comme l'était l'ancienne.

« Quoi qu'il en soit, de tous les systèmes tendant à organiser le travail, celui qui donnerait une existence légale à la corporation serait celui qui répondrait le mieux au sentiment des ouvriers ; et j'ajoute que là où cette institution est le plus vivement désirée, le plus hautement demandée, se trouvent précisément les travailleurs dont l'intelligence est le plus exercée, et qui sont les plus ardents partisans du progrès démocratique. »

Si les corporations n'existent plus, une autre forme

plus mystérieuse de l'association qui leur était probablement antérieure, leur a survécu : nous voulons parler du compagnonnage. Sans nous étendre sur l'origine fabuleuse assignée à ces sociétés qui ont tout au moins plusieurs siècles d'existence, sans faire ici l'histoire des *Enfants de Maître Jacques* ni celle des *Enfants de Salomon* et des divers *Devoirs ;* sans entrer dans les détails des rivalités et des haines qui les divisent entre eux, nous nous bornerons à dire qu'on se tromperait étrangement sur l'importance de ces vénérables débris du temps passé, si l'on ne voulait y voir que de simples sociétés de secours mutuels.

La seule pensée qu'ils ne sont pas isolés, donne aux *compagnons* une force dont manquent les ouvriers qui ne se sentent unis entre eux par aucun lien : les rédacteurs de *l'Atelier*, bons juges en pareille matière, nous le disent expressément :

« Il y a chez tous les ouvriers qui possèdent une organisation, si imparfaite qu'elle soit, un sentiment de conviction de leur supériorité morale sur leurs frères isolés par l'égoïsme, divisés par l'intérêt mal entendu (1). »

M. Corbon, de son côté, remarque aussi que partout où va le compagnonnage, l'ouvrier est habile, même s'il n'est pas compagnon ; le travail est relativement bien fait, et « le salaire est plus élevé qu'ailleurs, sans compter que l'ouvrier est généralement sain de corps et de cœur. » Au contraire par-

(1) *L'Atelier*, numéro de décembre 1843, p. 43.

tout où le compagnonnage ne pénètre pas, l'auteur du *Secret du peuple* affirme que l'ouvrage est plus mal fait, et le travailleur reste à un niveau plus bas que là où l'esprit de corps a conservé son ancienne force.

On voit que les ouvriers n'ont pas attendu la création des « sociétés de résistance, » pour tenter au moyen d'une entente commune la défense de leurs intérêts.

Cependant quelques services que les corporations et le compagnonnage eussent pu rendre autrefois aux classes laborieuses, ils devaient paraître bien insignifiants aux esprits ardents qui aspiraient, au lendemain de 1830, à renouveler la face de la terre par le triomphe de la démocratie la plus absolue.

Il ne s'agissait plus de protéger simplement les droits du travailleur contre la force exagérée du capital : il fallait refaire la société du faîte à la base, en commençant par lui donner de nouveaux fondements bâtis sur un plan jusqu'alors inconnu.

Le premier architecte qui se présenta fut un disciple dissident de Saint-Simon, un homme de bien, aussi naïf qu'honnête, zélé catholique, fort enthousiaste et fort ignorant des tendances de la nature humaine. M. Buchez, celui que nous devions voir dix-huit ans plus tard président de l'Assemblée constituante dans la fatale journée du 15 mai, s'inspirant, au lendemain de la révolution de Juillet, de la pensée de l'école avec laquelle il avait rompu, créa, une revue mensuelle, *l'Européen*, tout exprès pour y exposer les miracles que devait réaliser l'associa-

tion. Son succès fut très-grand dans l'élite de la classe ouvrière, bien qu'il fût alors peu remarqué de la bourgeoisie. Si M. Buchez s'était contenté d'engager les ouvriers les plus intelligents et les plus laborieux à s'unir par groupes pour acquérir petit à petit, par la mise en commun de leurs efforts et des fruits de leur travail, un capital qui les mît à même de ne plus dépendre que d'eux, de devenir patrons à leur tour, il aurait donné là un conseil excellent, mais il n'y aurait pas eu besoin d'être grand maître ès sciences sociales et disciple de Saint-Simon le prophète, pour découvrir un remède tellement terre-à-terre. D'ailleurs il n'est guère dans les tendances de l'esprit français de se contenter de vérités si humbles, et de se déranger pour donner des conseils purement individuels. Nous ne comprenons, en fait de réformes, que celles qui embrassent tout l'ensemble de l'humanité, et pleins de mépris pour les améliorations de détail, nous ne daignons nous occuper d'innover qu'à la condition de révolutionner tout l'univers. M. Buchez était un vrai Français, les lecteurs de *l'Européen* étaient encore plus de leur pays que lui. On se hâta donc de concevoir la première association qu'on aspirait à former comme le noyau de l'association universelle. « Elle devait, dit M. Corbon, qui partagea d'abord ces brillantes illusions, elle devait être absorbante, unique, autant que possible, dans une profession donnée ; et toutes, convergeant vers le même but, devaient se tenir étroitement solidaires. En un mot, nous voulions constituer la communauté

de l'instrument de travail; et comme l'instrument de travail, dans la langue économique, comprend lès machines, outils, capitaux mobiliers ou immobiliers, nous tendions donc bien positivement à la communauté de la propriété générale. Notre théorie de la première heure ne se distinguait de celle des communistes purs qu'en ce sens seulement que, hors de l'atelier, chacun disposait à sa guise de son avoir. »

On tenait à donner aux associations ouvrières une grande faculté d'absorption; on déclara donc, contrairement à la loi civile, qu'elles seraient perpétuelles, et qu'une partie du capital social serait impersonnelle et inaliénable. Tout associé devait faire l'abandon d'une portion de ses bénéfices pour accroître indéfiniment le capital social impersonnel, et permettre à la société de recevoir de nouveaux membres au fur et à mesure qu'il s'augmenterait. Ce devait être comme une pompe aspirante, mise en jeu sans relâche par le dévouement des ouvriers associés, et finissant par amener tout le capital aux mains du travailleur; on entrevoyait déjà le jour où personne ne pourrait plus se dispenser de travailler pour vivre.

Il est inutile d'ajouter que le travail à la tâche était proscrit, ce qui enlevait à l'activité du travailleur son stimulant le plus actif, puisqu'il cessait d'avoir en perspective un salaire proportionné à son effort et à son habileté. De même aussi, la part des bénéfices qui n'était pas attribuée à la communauté était répartie entre les associés au prorata du nombre

de leurs journées de travail, sans tenir aucun compte de la quantité réelle de travail fournie par chacun d'eux. A quoi bon alors se fatiguer et s'imposer des efforts dont on ne devait pas profiter ? M. Corbon dit avec infiniment de raison qu'on avait compté sans la nature humaine qui ne se prête pas à de telles expériences. « Le groupe d'ouvriers qui a emprunté ce plan d'organisation du travail, et qui l'a propagé le mieux qu'il a pu, semblait avoir conscience de l'impossibilité de réaliser un système qui exigeait tant d'abnégation et d'efforts soutenus. La preuve, c'est qu'il ne fit pas de grands efforts pour prêcher d'exemple. J'en sais quelque chose. Je me rappelle parfaitement que je sentais et que j'ai dit tout haut plus d'une fois, que j'aurais grand'peine à me plier aux exigences d'un pareil ordre de choses. C'est ainsi malheureusement que nous sommes toujours disposés à demander à autrui de faire ce dont nous nous dispensons personnellement. Nous pensions donc avoir rempli notre tâche en propageant l'idée. Si nous l'avions mise sérieusement en pratique, les impossibilités nous eussent frappés bien plus tôt (1). »

Une première association, celle des ouvriers menuisiers, tenta de s'établir sur ces bases. Elle fut fondée le 10 septembre 1831, et ses statuts furent rédigés par M. Buchez. Mais malgré tous les efforts du célèbre publiciste, malgré la bonne volonté des ouvriers eux-mêmes, la société ne put jamais s'établir d'une

(1) Corbon, *les Écrits du peuple de Paris*, 2e part., chap. II.

manière sérieuse, et elle n'a jamais réellement fonctionné. Diverses autres associations qui tentèrent de se fonder sur les mêmes bases, n'eurent pas un meilleur sort. « Une seule a survécu, dit M. Eugène Véron, à qui nous empruntons un grand nombre de ces faits, celle des ouvriers bijoutiers en doré, fondée en 1834. Elle ne comprenait d'abord que quatre associés ; ce nombre s'éleva un moment jusqu'à dix-huit ; mais en 1851 il était retombé à douze, et aujourd'hui (1) il n'est que de huit. » Mais il s'en faut qu'elle soit toujours restée fidèle à la théorie qu'elle avait adoptée à sa naissance. Ainsi M. Corbon nous apprend que le capital impersonnel qu'on s'était promis de rendre inaliénable autant que la loi le permettrait, a été partagé au bout de dix ans. D'autre part, les conditions rigoureuses de sa constitution en font un cercle fermé. Aussi cette association qui devait absorber tous les travailleurs de l'univers, s'est-elle trouvée, au bout de trente années d'existence, modestement réduite à huit membres. Encore M. Véron fait-il remarquer avec beaucoup de justesse que si elle a réussi malgré les erreurs de ses statuts, cela s'explique par le caractère des associés. « Ce sont, dit-il, des hommes profondément religieux qui trouvent dans l'exaltation de leurs croyances une compensation aux stimulants moraux qu'ils se sont enlevés. Voilà pourquoi ils se résignent à rester dans

(1) Le livre de M. Véron (*les Associations ouvrières*) a paru en 1865.

un état voisin de la gêne, pendant que l'association prospère et que la communauté s'enrichit. On voit donc bien que ce ne peut être là un modèle à proposer aux autres associations qui ne peuvent pas toutes être composées de saints. »

II

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE.

On n'avait vu qu'un petit nombre de sociétés ouvrières se fonder sous le règne de Louis-Philippe; mais les théories qui faisaient de l'association le remède à tous les maux des classes laborieuses et la force destinée à régénérer le monde était plus en faveur que jamais au moment où la République triompha pour la seconde fois en France. Dès le 25 février l'association était inscrite dans un décret de l'Hôtel de ville, à côté de la garantie du travail. L'Assemblée constituante ne laissa pas protester sur ce point la signature du gouvernement provisoire, et, le 25 juillet 1848, sur un rapport présenté par M. Corbon, le collaborateur de *l'Atelier*, elle votait une loi ouvrant un crédit de trois millions destiné à fournir des avances aux ouvriers qui voudraient s'associer. En même temps on instituait un Conseil d'encourage-

ment pour examiner les demandes et régler les conditions du prêt. Dix jours plus tard, l'Assemblée faisait un nouveau pas dans la même voie : les ouvriers qui s'associeraient dans certaines conditions déterminées, étaient admis à l'adjudication ou même à la concession directe de travaux publics ; on allait jusqu'à les dispenser du cautionnement exigé des entrepreneurs. Parmi les associations qui profitèrent du bénéfice de cette seconde loi, une seule, celle des paveurs, eut un véritable succès, et parvint à réaliser des bénéfices notables tout en procurant une économie à la ville de Paris (1).

Le Conseil d'encouragement institué par la loi du 5 juillet s'était mis à l'œuvre et avait publié une instruction où l'on retrouvait encore plus les idées des rédacteurs de *l'Atelier* que celles de la majorité de la Constituante, car on y parlait du *devoir imposé* à l'Assemblée « de concourir par les moyens dont elle peut disposer, à faire passer les travailleurs de l'état de salariés à celui d'associés volontaires. » Comme on peut aisément le penser, les clients ne manquèrent pas. Le Conseil reçut plus de cinq cents demandes en 1848, et plus de cent en 1849 ; il aurait fallu non pas trois millions, mais trente et plus pour satisfaire tous ceux qui se présentaient. « La caisse était ouverte, dit M. Levasseur, dans son excellente *Histoire des classes ouvrières* : beaucoup s'imaginèrent qu'ils n'avaient

(1) Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours,* liv. V, ch. IV.

qu'à y puiser. Des ouvriers s'associaient, sans autre but déterminé que de toucher une subvention, ou avec des prétentions irréalisables et de vagues aspirations. Des patrons dont les affaires étaient embarrassées s'associaient leurs ouvriers pour avoir droit à un prêt du Trésor. » On fit ce qu'on put pour éliminer les parasites, et après un choix assez difficile à faire, on finit par admettre trente-deux associations à Paris et vingt-neuf dans les départements pour un total de 2,949,500 fr., c'est-à-dire, à peu près pour la totalité du crédit; des abandons et des radiations réduisirent ces sommes effectivement prêtées à 2,590,500 fr. répartis entre cinquante-six associations.

Au mois de mars 1850, *l'Atelier* appréciait l'esprit dont s'inspiraient ces sociétés, dans un article où nous trouvons d'intéressants renseignements.

Au moment où éclata la révolution de Février, il y avait, d'après ce journal, dans le parti socialiste, quatre groupes bien distincts. Celui des communistes purs, qui avait pour organes *le Populaire*, de Cabet, et *la Fraternité*, de MM. Adam, cambreur, Mallarmet, monteur en bronze, Savary, etc., condamnait formellement l'association; les trois autres s'entendaient au contraire pour y voir le grand instrument de la régénération sociale ; seulement ils voulaient l'organiser l'un d'après les principes de l'école phalanstérienne, le second d'après ceux de M. Louis Blanc, le troisième enfin d'après la conception des rédacteurs de *l'Atelier*.

S'il faut en croire l'article que nous analysons, la plupart des ouvriers communistes abjurèrent, après février, leur méfiance contre l'association et ne songèrent plus qu'à changer leur condition de salariés en celle d'associés volontaires.

Malgré le mouvement imprimé à tous les esprits par la révolution qui venait de s'accomplir, une seule association voulut se régler sur les lois du phalanstère. Projetée dès 1847, elle tenta en 1848 de se fonder sur un domaine situé à quelques lieues de Paris et elle échoua. « Le socialisme de Fourier, dit le rédacteur de *l'Atelier*, ne se propage guère que parmi la jeunesse lettrée ; l'élément populaire socialiste est resté à peu près étranger à cette doctrine. En sorte que des trois éléments constitutifs du phalanstère, l'école n'en a encore trouvé qu'un seul, *le talent*. *Le capital* et *le travail* lui ont fait défaut pour expérimenter complétement la théorie de l'association intégrale. »

Le système de M. Louis Blanc était, au contraire, très-populaire dans les classes ouvrières ; la plupart des associations avaient bonne envie de s'y conformer ; beaucoup même s'imaginaient de la meilleure foi du monde qu'elles en suivaient religieusement les lois ; mais *l'Atelier* n'a pas de peine à démontrer qu'elles se trompaient :

« M. Louis Blanc ne conçoit l'association que comme un moyen de tuer la concurrence. Nous l'avons vu combattre de toute son énergie et avec

toute son éloquence la pensée d'associations distinctes, divisées d'intérêts, surtout lorsqu'il s'agissait d'une même profession.

« Ce que voudrait M. Louis Blanc, ce serait une association unique et tendant à devenir universelle. Il n'admet que la division matérielle du travail des ateliers et des localités. Mais il veut que tous les travailleurs fondent absolument leur intérêt particulier dans l'intérêt commun, et qu'ils se conforment à la loi de la plus complète solidarité.

« D'après la doctrine de M. Louis Blanc, il y aurait, partout où besoin serait, des ateliers sociaux : ici des menuisiers, là des tailleurs ou des maçons : en fait, il n'y aurait qu'une seule et même association qui serait *le noyau de l'association universelle*.

« Quant au principe de la répartition, il serait celui de la plus stricte égalité.

« Ainsi destruction de la concurrence par la communauté d'intérêt entre tous les ateliers sociaux, et égalité des salaires, telles sont les deux grandes conditions du système de M. Louis Blanc. Otez ces deux conditions, ou l'une seulement, et tout le système tombe à plat.

« Or, les cent quatre-vingts sociétés ouvrières qui se sont fondées à Paris, sous le symbole du niveau (1),

(1) Le chiffre de 180 sociétés donné par l'*Atelier*, rapproché du chiffre de 32 associations, admis pour Paris à prendre part aux 3 millions votés par l'Assemblée, prouve que le nombre des sociétés qui se créèrent sans l'aide du Gouvernement fut infiniment plus considérable qu'on ne le croit généralement.

ne sont-elles que les divers ateliers d'une seule et même association?

« Non. A part trois ou quatre associations qui ont une ou deux succursales, ou trois au plus, chaque groupe associé forme un groupe parfaitement distinct et parfaitement séparé des autres groupes.

« Des efforts ont été faits et renouvelés pour solidariser les associations ouvrières; ces efforts ont échoué. Les établissements qui ont eu le courage et la persévérance de surmonter toutes les difficultés de la fondation ne se montrent pas le moins du monde disposés à faire cause et caisse commune avec d'autres établissements plus ou moins bien organisés.

« Quant au salaire, la plupart des associations à leur origine le voulaient égal, conformément à la théorie de M. Louis Blanc. Elles ont dû y renoncer presque toutes.

« Ainsi les deux conditions fondamentales de M. Louis Blanc, celles qui caractérisent seules le système qu'il a fait sien, c'est-à-dire l'unité d'intérêt et l'égalité du salaire, ont fléchi complétement dans la pratique.

« La concurrence pour laquelle M. Louis Blanc a une horreur que partagent tous ses adhérents, la concurrence se pratique entre les associations.

« Elle se pratique même au sein de l'association; car le salaire proportionnel au travail, comme quantité et comme qualité, c'est encore la concurrence.

« Nous sommes donc parfaitement fondés à dire que la transformation qui commence à s'opérer au moyen de l'association ne procède pas plus de la théorie de M. Louis Blanc que de celle des phalanstériens. »

Cependant les collaborateurs de *l'Atelier*, tout en montrant que la victoire restait à leurs propres idées, reconnaissaient à l'auteur de *l'Organisation du travail* le mérite d'avoir énergiquement poussé les ouvriers dans la voie de l'association. Si ses théories personnelles échouaient, c'est que la force des choses et la nature humaine elle-même les condamnaient. Nous voyons par les aveux de M. Corbon, dans *le Secret du peuple de Paris*, que les rédacteurs de *l'Atelier* qui ne partageaient plus en 1848 les erreurs de M. Louis Blanc, leur avaient du moins payé jadis leur tribut; s'ils en étaient guéris quand M. Louis Blanc y croyait encore, c'est qu'ils s'étaient lancés dans la pratique, tandis que le célèbre publiciste était toujours resté dans le domaine des théories.

Cependant M. Corbon et ses amis se berçaient eux-mêmes en 1850 de bien des illusions, et au moment où ils parlaient avec orgueil de la transformation qui commençait à s'opérer au moyen de l'association, ces sociétés sur lesquelles ils fondaient tant d'espérances étaient presque toutes à la veille de périr.

De cruels mécomptes ne tardèrent pas en effet à refroidir le bel enthousiasme des premiers jours. L'incompatibilité d'humeur entre les associés, la mo-

bilité des caractères, le défaut d'entente, l'absence d'une discipline volontaire pour remplacer la discipline obligatoire des ateliers ordinaires, enfin, par-dessus tout, l'incapacité de la plupart des gérants et l'improbité de quelques-uns amenèrent dans les sociétés qui venaient de se fonder, de nombreuses révolutions et causèrent beaucoup de ruines. En 1852, sur les cinquante-six associations créées au moyen des fonds votés par la Constituante, on en comptait trente (1) qui avaient déjà sombré en engloutissant ensemble près d'un million. En 1858, il ne restait plus à Paris que neuf des trente-deux associations qui avaient profité de la commandite de l'État, et sur ces neuf sociétés quatre seulement prospéraient. Sur les cent quatre-vingts associations citées avec orgueil par *l'Atelier* en 1850, il n'en subsistait que dix en 1867. M. Levasseur, à qui nous empruntons ces chiffres, ajoute :

« La statistique n'accuse guère que quinze cents ouvriers, ayant tenté, avec ou sans secours public de s'associer, que trois cents à peine ayant persisté au delà de 1852, et elle indique que le capital accumulé par les associations, en six ans, est resté bien inférieur à la subvention fournie en 1848 par l'État.

« C'est en somme un mince résultat. Que sont quelques centaines de mille francs gagnés par quinze ou vingt groupes de dix à vingt personnes, à côté des

(1) 18 à Paris et 12 dans les départements. Elles avaient reçu 954,000 francs de prêt.

fortunes réalisées, dans ce même laps de temps, par d'anciens ouvriers devenus fabricants ou entrepreneurs ? S'il était possible de dresser la liste des salariés de 1848 qui, dans une période de dix ans, ont changé de conditions, et de mettre en comparaison les profits amassés par eux sous le régime de l'activité individuelle et sous le régime de la coopération, la part de ce dernier paraîtrait assurément peu digne de fixer l'attention de l'histoire. »

III

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES SOUS LE GOUVERNEMENT DE DÉCEMBRE.

Le gouvernement impérial se montra à ses débuts fort peu bienveillant pour les sociétés ouvrières qui avaient pu vivre jusqu'au 2 décembre. Disposé à voir partout des éléments de conspiration, il supprima la plupart de celles qui survivaient, sociétés de production, de consommation ou de secours mutuels sans trop distinguer l'objet qu'elles se proposaient. Mais au bout de quelques années, l'idée d'association qui avait paru morte, reprit tout à coup une nouvelle force, et finit par être aussi favorablement accueillie et par la bourgeoisie et par le gouvernement lui-même que par les classes ouvrières.

L'expérience de 1848 avait profité. On ne demandait plus à l'État un patronage qu'on avait fini par regarder comme plus malfaisant qu'utile. Il était peu ou point question d'égalité des salaires; les ouvriers, — ceux du moins qui s'associaient, — comprenaient que le capital est un élément indispensable de la production, et ils reconnaissaient qu'il était juste où nécessaire de lui faire sa part dans les fruits d'un travail qui n'aurait pu s'accomplir sans lui. Le capital de son côté ne semblait plus avoir peur des associations. En 1863, M. Béluze fondait à Paris la *Société du crédit au travail*, qui avait pour but « de créditer les associations actuellement existantes et d'aider à la formation de nouvelles associations de production, de consommation et de crédit. » Cette société, qui a fini par tomber dans ces dernières années, parut un instant appelée à jouer un rôle aussi heureux qu'important. De nombreuses sociétés de production se créaient avec son appui et ses capitaux; elle recevait les fonds de beaucoup de Crédits mutuels, elle escomptait le papier d'un grand nombre de sociétés coopératives, et elle grandissait rapidement elle-même, car, pendant les trois premières années de sa courte existence, le nombre de ses sociétaires et le chiffre de son capital avaient décuplé. MM. Léon Say et Walras fondaient de leur côté la *Caisse d'escompte des associations populaires*, qui prospérait rapidement, et l'empereur cherchant à favoriser alors le mouvement que son gouvernement avait violemment combattu en 1852, donnait 500,000 francs

pour constituer une *Caisse des associations coopératives*. Dans les départements cinq ou six caisses du même genre se formèrent entre 1864 et 1867; M. Levasseur cite entre autres la *Société lyonnaise de crédit au travail*, la *Banque de crédit au travail* de Lille, et le *Crédit populaire* de Colmar. Dans la seconde moitié de l'année 1866, on comptait déjà à Paris cent vingt crédits mutuels, sept sociétés de consommation, cinquante et une sociétés de production, et dans les départements, une centaine de sociétés de diverses espèces en fonction ou en formation (1).

On put croire un moment qu'on assistait non certes au début de la rénovation universelle rêvée par les socialistes, mais à la première période d'une révolution pacifique et profonde qui allait s'opérer peu à peu dans le commerce et dans l'industrie. C'était une erreur. Ce mouvement, qui semblait devoir prendre chaque jour de nouvelles forces, ne tarda pas à s'arrêter et sans qu'il se fût produit ni une crise commerciale ni une crise politique, la plupart de ces sociétés qui paraissaient tout à l'heure sur le point de tout conquérir disparurent une à une et opérèrent à petit bruit des liquidations plus ou moins désastreuses. Il nous serait impossible de dire combien il en subsistait encore l'an dernier au moment de la déclaration de guerre, mais nous avons tout lieu de croire que le nombre en était bien restreint (2).

(1) Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, liv. VI, ch. VI.

(2) Aux élections complémentaires du 2 juillet de cette année, celles des associations qui subsistent encore ont publié

Presque toutes s'étaient heurtées à des écueils signalés à l'avance par quelques hommes de bon sens,

un manifeste très-modéré, destiné à combattre l'abstention; il se terminait ainsi : « Qui choisirons-nous? avant tout des hommes d'ordre qui veulent le maintien de la République. Qu'avons-nous à gagner aux révolutions? Rien. Qu'avons-nous à gagner au maintien de l'ordre et de la République? Tout. Venez donc à nous; étudions avec soin nos candidats, et ensuite : AU SCRUTIN! C'est la seule arme des citoyens honnêtes et travailleurs.

« *Un Comité d'initiative des associations ouvrières.* »

Cette affiche, qui engageait les électeurs à s'adresser « à l'un des délégués, 10, rue Mayran, » avait été imprimée à l'Imprimerie nouvelle (association ouvrière), rue des Jeûneurs, 14, chez G. Masquin et Comp.

Une autre affiche imprimée par *l'Association générale typographique*, rue du Faubourg-Saint-Denis, 19, donnait une « liste des canditats républicains des associations ouvrières, des employés de l'industrie, du commerce et des administrations. » Cette liste ne contenait que cinq noms, placés dans l'ordre suivant :

MM. Cohadon, fondateur et gérant de la Société coopérative des maçons; — Maumy (Jules), manufacturier; — Muneaux, fondateur et gérant de la Société coopérative des lunetiers; — Dreux, fondateur et gérant de la Société coopérative des serruriers pour meubles; — Pioche (Joseph), directeur de la Société coopérative de consommation de l'Union des comptoirs agricoles et industriels; fondateur et président du conseil de surveillance de la Société coopérative de production de l'ébénisterie et de l'ameublement.

Au-dessous de ces noms se trouvaient ces deux lignes qui méritent d'être notées comme signe des idées modérées de ces candidats et de leurs partisans :

« But à atteindre : coopération équitable du travail et du capital. »

Il serait intéressant de savoir au juste combien de voix ont été données aux représentants des associations coopératives; mais les journaux ne nou l'ont pas appris.

dont on s'était refusé à écouter les sages conseils et les tristes mais véridiques prédictions.

Nous ne voulons ni ne pouvons examiner ici un à un tous les obstacles qui rendent, non certes impossible, mais très-difficile le succès de ces associations; cependant il en est un principal que nous croyons utile de signaler dans cette préface à l'histoire de l'Internationale, parce que cet obstacle tient aux passions qui ont le plus puissamment aidé à la formation, au développement et au formidable succès de cette exécrable société.

Quand une association se fonde, non dans un but purement négatif, pour propager la haine et la guerre, mais dans un but positif, pour produire et vendre ses produits, il ne suffit pas de bras qui travaillent, il faut encore une tête qui dirige ses efforts; il faut que la besogne à faire soit répartie entre les travailleurs; il faut que l'ouvrage livré par eux soit examiné pour qu'on s'assure qu'il est bien fait; il faut acheter des outils, des matières premières, sans se laisser tromper sur leur qualité ou sur leur prix; il faut les employer à fabriquer des produits de nature à plaire aux consommateurs; une fois qu'ils sont fabriqués, il faut leur trouver des débouchés; il faut savoir ne les vendre qu'à des gens qui puissent faire honneur à leur signature si l'on est forcé, comme c'est généralement le cas, d'accepter en payement, non pas de l'argent, mais des billets à échéance plus ou moins longue. Il faut donc que celui ou ceux des associés qui joueront ce rôle de direction et de contrôle possèdent

une foule de connaissances parfaitement inutiles à ceux qui ne fournissent à la société que le travail de leurs mains. Ces directeurs, ou, pour les appeler par le seul nom que l'humeur égalitaire et quelque peu jalouse des associés consente à leur donner, ces gérants qui doivent avoir plus d'instruction, plus d'intelligence, plus de goût, plus de finesse d'esprit, plus de souplesse de caractère que leurs camarades, sous peine d'un échec pour la société et de la ruine pour chacun des associés, ne seront-ils, comme droits de tout genre et comme rémunération quotidienne et comme part dans les bénéfices, que les égaux de ces hommes auxquels ils doivent être supérieurs à peu près en tout? La plupart du temps on a résolu cette question par l'affirmative ; mais comme la force des choses est supérieure à toutes les décisions d'une société quelle qu'elle soit, les associations ont été presque toutes dans l'impossibilité de trouver dans de pareilles conditions des gérants capables, et quand ce n'était pas l'indiscipline intérieure qui les tuait, elles périssaient parce qu'elles étaient mal dirigées et mal administrées. Lorsqu'au contraire on consentait à donner à ces chefs élus le droit de commander et d'agir avec une suffisante liberté; quand, en même temps, on leur accordait des avantages pécuniaires un peu en rapport avec le degré d'intelligence et de connaissances de tout genre qu'ils devaient posséder, ils devenaient aussitôt l'objet de jalousies si vives, qu'on ne tardait pas à leur rendre l'exercice de leurs fonctions impossible.

La force des choses amena en présence de cette grosse question du gérant trois ou quatre solutions différentes, presque toujours également désagréables aux ouvriers qui s'étaient unis dans l'espoir d'arriver rapidement à l'aisance sans avoir désormais de supérieurs. Dans la plupart des cas, l'indiscipline des associés et l'incapacité des gérants amenèrent plus ou moins rapidement la ruine ; dans d'autres cas, un tout petit nombre des associés primitifs parvinrent, grâce à la retraite ou à la lassitude des autres, à se transformer en de véritables patrons et conduisirent plus ou moins bien l'entreprise dans des conditions à peu près semblables à celles des usines fondées et dirigées par des « bourgeois. » Quelquefois un gérant, à la fois incapable et malhonnête, précipita la crise suprême en disparaissant une belle nuit avec les débris du capital social. Enfin, on vit même quelques-unes de ces républiques transformées brusquement par un coup d'autorité en monarchies absolues. Ainsi l'association des menuisiers en fauteuils, fondée en 1848 avec quatre cents membres, et reconstituée en 1849 après de nombreux déchirements intérieurs avec vingt associés seulement, subit encore, pendant plusieurs années, de nombreuses vicissitudes. Enfin, peu de temps après le 2 décembre, le gérant, M. Antoine, s'empara du pouvoir absolu : « Eh bien ! oui, disait-il à un Allemand, M. Huber, qui visitait la France et l'Angleterre pour étudier la coopération, oui, j'ai fait mon petit coup d'État tout comme un autre. Et pourquoi ne l'au-

rais-je pas fait puisqu'ils tournent si bien, les coups d'État? Ce qu'il nous faut en toutes choses, à nous autres Français, c'est une bonne et forte autorité. » Ajoutons que longtemps avant que le héros sur lequel il réglait sa conduite eût conduit la France jusqu'à Reischoffen et Sedan, le dictateur des menuisiers en fauteuils s'était trouvé réduit à disparaître, et que sa disparition était accompagnée de circonstances peu édifiantes.

Dans un pays beaucoup moins favorable aux coups d'État, en Angleterre, M. Huber trouva aussi des gérants *à poigne* qui avaient su imposer leur pouvoir à leurs anciens égaux : l'histoire de l'un d'entre eux est des plus intéressantes, et l'on nous pardonnera de lui consacrer quelques lignes.

Il y avait, il y a longtemps, à Londres (cette histoire véridique commence comme un conte de fées), sept frères tous gigantesques, nommés Musto, qui étaient tous ouvriers constructeurs de machines. L'aîné, William, beau parleur et agitateur distingué, se mit un jour à la tête d'une grève où il entraîna tout naturellement ses six frères. Au bout d'un certain temps l'un d'eux, John, voyant toutes les ressources de la famille épuisées, fermement décidé à ne pas redemander d'ouvrage aux « patrons », mais comprenant d'autre part l'absolue nécessité de se remettre à la besogne, proposa aux autres de s'associer et de travailler pour leur compte. Il avait lu quelques numéros du *Christian socialist;* il s'était renseigné auprès de quelques amis déjà lan-

cés dans le mouvement coopératif, et de quelques philanthropes de *Lincoln's Inn*, ce qui lui avait donné, grâce à sa pénétration naturelle, une idée suffisante du but et des moyens de ces sociétés alors nouvelles. Avec ses frères, moins l'orateur William, et deux ou trois de leurs compagnons, en réalisant leurs dernières ressources et en contractant un petit emprunt, ils réunirent une centaine de livres sterling, et ouvrirent un atelier. Mais l'affaire ne marchait pas : chacun voulait commander et personne ne consentait à obéir ; les clients ne venaient pas, le crédit s'éloignait. John Musto s'adressa alors à ses associés : « Comment voulez-vous, leur dit-il, que les gens traitent avec vous, quand ils ne savent pas quel est l'homme de l'affaire ? Les gens, vous savez, ont besoin d'avoir affaire avec quelqu'un. D'ailleurs on nous trouve toujours nous querellant et discourant au lieu de travailler. Cela ne peut pas aller ainsi, et pour ma part je n'y tiendrai pas longtemps; non, le diable m'emporte ! Voulez-vous que je vous dise ce qu'il y a? Il y a que pas un de vous n'est en état de diriger l'affaire, et alors comment pourriez-vous la diriger tous ensemble? Or, moi, je peux la diriger, et vous le savez bien, et si vous ne me laissez pas mes coudées franches, tout sera fini entre nous. *Je ferai mon chemin tout seul.* » Le brave John Musto fit ainsi son coup d'État, et il avouait à M. Huber en riant qu'il avait, en guise de péroraison à ce discours éloquent, montré une paire de poings musculeux.

Quelque temps après, la Société coopérative de

Manchester engageait les associations protégées par elle à répondre par écrit à diverses questions importantes qu'elle leur soumettait. Elle leur demandait, entre autres choses, à quelle cause chaque association attribuait essentiellement sa réussite, et quelle recommandation son expérience lui ferait envisager comme la plus importante pour les associations futures. Les mécaniciens associés de Londres répondirent : *Mettre la direction entre les mains d'un petit nombre*. Il est à croire que cette fois John Musto n'avait pas eu besoin, pour déterminer cette réponse, de l'éloquence de ses fameux poings.

Ajoutons que cette Société, fondée en 1852 avec 2,500 francs en partie empruntés, possédait, en 1854, plus de 70,000 francs. Il est vrai qu'elle disparut en 1857. Mais elle a succombé à une crise qui emportait en même temps qu'elle un grand nombre d'entreprises particulières, et sa chute ne prouve rien ni contre le principe de l'association ni contre la nécessité d'une direction intelligente remise à un seul homme ou à un très-petit nombre (1).

John Musto, dans son mémorable discours à ses associés, a prononcé un mot profond qu'on ne saurait trop méditer, parce qu'il suffit pour expliquer, d'une part, le peu de succès de presque toutes les associations, et d'autre part le nombre immense des adhésions recueillies en quelques années par l'Inter-

(1) Nous empruntons cette histoire au livre excellent de M. Eugène Véron : *les Associations ouvrières*, 1re part., ch. 3.

nationale. *Je ferai mon chemin tout seul.* Voilà précisément ce qui fait la puissance de la plupart des fabriques, des usines, des maisons de banque et de commerce dirigées par des « bourgeois. » C'est que la force même des choses ne place guère à leur tête que des hommes assez instruits et assez intelligents pour *faire leur chemin tout seuls*, que les hommes qui se sentent assez de valeur pour *faire leur chemin tout seuls* ne se soucient pas de partager les bénéfices auxquels ils ont le droit de prétendre avec une multitude d'associés qui les aideront, il est vrai, par l'apport de leurs petits capitaux, mais qui, par inintelligence, par ignorance ou même par la plus malencontreuse jalousie, entraveront toutes leurs opérations et gêneront tous leurs mouvements. Quand on est capable de devenir le chef réel et sérieux d'une grande exploitation qu'on dirigera en toute liberté et dont on recueillera les bénéfices, soit en totalité, soit au moins dans une proportion très-large, peut-on se contenter d'exercer dans une association un pouvoir incertain, précaire, insuffisant, et de n'être récompensé du mal qu'on s'y donnera que par une part des bénéfices à peine supérieure à celle du dernier des manœuvres associés? Pour cela il faut être un héros, un saint. Or, les héros et les saints sont rares en tout temps et en tout pays.

D'autre part, l'immense multitude des travailleurs qui, ne se sentant pas ces facultés exceptionnelles, se reconnaissent au fond de leur cœur parfaitement incapables de *faire leur chemin tout seuls*, et qui ont vu

d'ailleurs échouer une à une la plupart de ces associations sur lesquelles ils avaient compté pour la réalisation d'espérances longtemps caressées, cette multitude, on le comprend de reste, était toute prête à se rallier aux hommes qui lui promettaient de la mener promptement par des voies en apparence moins ardues à satisfaire ses convoitises depuis longtemps éveillées, ses appétits éternellement inassouvis.

IV

LES COALITIONS. — LES GRÈVES. — LES SOCIÉTÉS DE RÉSISTANCE.

Longtemps avant que la première de ces sociétés, dont nous venons de rappeler l'histoire, se fût fondée, il s'était créé des associations d'un caractère tout différent qui ont joué un grand rôle dans le monde économique. Nous voulons parler des coalitions. La société coopérative est une association permanente qui a pour but la production, puis le partage des fruits du travail commun; la coalition est une association le plus souvent temporaire, formée en vue de la guerre, tantôt offensive tantôt défensive, entre le travail et le capital. Dès les premiers jours de notre grande révolution, les coalitions furent à Paris

un des principaux soucis du gouvernement, et l'Assemblée constituante n'hésita pas à les repousser par une loi, car elle craignait de voir renaître sous cette forme nouvelle les corporations qu'elle venait de supprimer (1).

Le code pénal s'empara du même esprit, et défendit la coalition, c'est-à-dire l'entente, quelque pacifique qu'elle fût, soit des ouvriers pour refuser leur travail aux conditions offertes par les patrons, soit des patrons pour diminuer les salaires de leurs ouvriers. Mais cette loi, tout en paraissant faire la part égale aux deux partis, était très-facile à éluder pour les maîtres qui, peu nombreux, pouvaient aisément se réunir et s'entendre, tandis que les ouvriers, à cause de leur grand nombre, ne pouvaient parvenir à s'accorder sans des réunions bruyantes et tumultueuses qui semblaient attirer d'elles-mêmes l'intervention de la justice.

Il ne se passa guère d'années sous la Restauration sans que les tribunaux eussent à juger un ou plusieurs procès de coalition; le nombre des affaires de ce genre augmenta considérablement sous la monarchie de Juillet, non que les parquets fussent devenus plus rigoureux pour les ouvriers en grève, mais parce que l'élévation du prix de toutes choses et l'accroissement de la fortune publique rendaient plus nécessaires que sous le régime précédent des

(1) On trouvera l'histoire de ces coalitions dans le livre déjà cité de M. Levasseur, liv. I, ch. II.

augmentations de salaire, auxquelles les patrons se souciaient fort peu de consentir. On peut dresser avec la collection de *l'Atelier* la liste complète des condamnations auxquelles donna lieu ce genre de délit depuis 1840. Le nombre en est effrayant. Ces procès, regrettables au point de vue du droit naturel, avaient au point de vue politique un inconvénient de premier ordre. Chaque fois qu'une affaire de ce genre faisait un peu de bruit, la presse gouvernementale s'élevait contre les ouvriers, les organes de l'opposition dynastique gardaient la plupart du temps un silence prudent, et la cause des « travailleurs » ne se trouvait soutenue que par les feuilles radicales, *le National* et *la Réforme*. Dès lors, des ouvriers, dont la plupart s'étaient jusque-là tenus loin de toute tendance politique, passaient avec armes et bagages,— avec armes surtout, — dans les rangs du parti révolutionnaire. Le gouvernement se fit ainsi de nombreux ennemis, qu'il retrouva dans la rue un fusil à la main le 24 février.

Le gouvernement provisoire ne rendit pas de décret pour abolir les articles du code qui interdisaient les coalitions; il se contenta de ne pas les appliquer. Dès l'année suivante, on vit qu'ils n'étaient nullement tombés en désuétude.

« Depuis 1849, dit M. Levasseur (1), les coalitions avaient été nombreuses, quelques-unes bruyantes. Les tribunaux poursuivaient chaque année, en

(1) *Histoire des classes ouvrières*, liv. VI, chap. III.

moyenne, soixante-quinze coalitions d'ouvriers, huit de patrons, et prononçaient plus de quatre cents condamnations. On retrouvait souvent dans ces procès les mêmes scènes de violence que sous Louis-Philippe. » Cependant, à peine ces condamnations étaient-elles prononcées par les tribunaux que l'empereur accordait, ou même donnait sans qu'on la lui demandât, la grâce des condamnés. On n'avait, suivant l'expression fort juste des ministres dans un rapport confidentiel, « ni les avantages d'une législation pénale empreinte de sévérité, ni l'honneur et le bénéfice d'une législation libérale. » On se décida donc à réformer les articles 414, 415, 416 du code pénal, en établissant une distinction entre la coalition simple, qui était permise, et la coalition accompagnée de violences, de manœuvres coupables, d'atteintes aux droits et à la liberté des patrons ou des ouvriers, qui était punie de peines assez sévères. Cette loi, qui eut pour rapporteur M. Emile Ollivier, et dont la discussion excita dans tous les camps une vive émotion, fut votée dans la session de 1864; c'est encore elle qui régit aujourd'hui cette matière. Tout le monde se rappelle les immenses grèves qui se produisirent presque aussitôt, et les violences profondément regrettables auxquelles plusieurs d'entre elles donnèrent lieu. Quelques mois après le vote de la loi qui autorisait les coalitions, l'Association internationale des travailleurs se fondait à Londres; à partir de ce moment la plupart des grèves importantes furent ou suscitées ou tout au

moins subventionnées par elle. Mais avant d'entrer dans le cœur même de notre sujet en montrant l'Internationale à l'œuvre, il nous reste à dire quelques mots sur certaines sociétés qui furent pour ainsi dire son berceau.

Tous les faits que nous avons exposés jusqu'ici sont établis d'une manière certaine par des documents officiels ; on a déjà fait l'histoire des associa tions de production ; il sera facile de la continuer en en prenant les éléments dans des journaux et dans des actes publics. L'histoire des grèves serait aussi très-facile à écrire, puisque chacun de ces incidents de la lutte entre le capital et le travail a laissé des traces matérielles qu'on peut retrouver dans les publications des ouvriers, des patrons, dans les livres des économistes et dans les archives des tribunaux. Mais il y a une histoire qui ne peut encore se faire que très-difficilement, c'est celle des sociétés permanentes organisées par les ouvriers soit en vue de résister à tout empiétement de leurs patrons, soit pour prendre l'offensive à leur tour et obtenir des augmentations de salaires ou des réductions dans la durée du travail. On sait qu'en France aucune association ne peut se former qu'avec l'autorisation du gouvernement ; or, aucun des gouvernements qui se sont succédé en France ne pouvait autoriser la formation d'une société fondée pour organiser la guerre entre les patrons et les ouvriers. Des sociétés de ce genre n'en ont pas moins existé depuis de longues années ; mais elles ont dû soit se cacher soigneuse-

ment et vivre à l'état de société secrète, soit dissimuler leur vrai but en se déguisant en sociétés de secours mutuels, d'enseignement professionnel, de lecture, etc. Mais l'administration ignorait ou faisait semblant d'ignorer ces réunions clandestines. Aucun procès ne révélait l'existence de la société, qui finissait soit par se dissoudre et disparaître, soit par se fondre dans une société plus vaste, sans avoir laissé dans aucun document publié une trace quelconque de son existence. D'autres fois, un procès politique ou une affaire de coalition permettait de deviner, d'affirmer même l'existence d'une ou de plusieurs de ces ligues défensives ou offensives; mais leurs membres niaient avec énergie devant le tribunal, et l'historien peut craindre qu'à ses affirmations reposant sur une étude attentive des faits, on ne vienne opposer de nouveau ces dénégations officielles des témoins les plus intéressés. Nous pouvons seulement indiquer ici le mouvement général de ces associations. Les typographes parisiens furent, croyons-nous, les premiers qui s'unirent ainsi. Le but de leur union ne fut primitivement que de se défendre contre toute tentative de réduction de leurs salaires. Il est inutile d'ajouter que bientôt ils passèrent de la défensive à l'offensive. D'autres ouvriers d'un même corps d'état se liguèrent de même, non-seulement à Paris, mais encore dans toute la France. Puis ces sociétés, primitivement isolées, comprirent l'intérêt qu'elles avaient à se rapprocher, à s'entendre et à se fondre les unes dans les autres. De cette façon, les

groupes d'abord peu nombreux et sans lien entre eux, devinrent peu à peu des masses énormes et compactes dont la force put à certains moments paraître irrésistible. On s'entendit non-seulement entre plusieurs professions voisines dans la même ville, mais entre villes voisines, puis avec les groupes analogues des provinces les plus éloignées. Il ne restait plus qu'à amener une entente avec les ouvriers placés en dehors des frontières du pays. Nous allons voir quelles circonstances amenèrent les associations françaises à franchir ce pas.

CHAPITRE III

Les Trade-Unions.

LE SOCIALISME PRATIQUE EN ANGLETERRE. — LES CRIMES DE SHEFFIELD. — LES TRADE-UNIONS.

Les conditions générales de l'existence pour les diverses classes de la société sont en ce siècle assez semblables chez presque toutes les nations de l'Europe pour qu'on puisse être certain que les passions politiques et sociales qu'on découvre chez l'une d'entre elles se retrouveront presque identiquement pareilles à peu près chez toutes les autres. Ces passions peuvent se traduire par des phénomènes un peu différents en apparence suivant le tempérament spécial de chaque peuple, mais leur caractère général est partout le même au fond; avant toute étude des faits on a donc lieu de supposer que dans les pays dont les conditions économiques se rapprochent le plus des nôtres nous retrouverons à peu de chose près dans la tête et dans le cœur des classes laborieuses

les idées, les préjugés, les désirs et les haines que nous venons de constater chez les ouvriers français. Quand on observe ce qui se passe non-seulement en Belgique et en Suisse, mais encore en Angleterre et en Allemagne, on voit que cette conjecture était juste et que les mêmes causes ont produit les mêmes effets au nord de la Manche aussi bien qu'au sud, sur la rive droite du Rhin aussi bien que sur la rive gauche.

Dès la première révolution, un certain nombre d'étrangers prenaient chez nous une large part à tous nos excès et sans mission officielle représentaient leur pays aux saturnales de la démagogie. Nous ne citerons que le plus célèbre de ces représentants de la folie internationale, le Prussien Anacharsis Clootz, qui se faisait appeler l'*orateur du genre humain* et qui eut l'honneur de conduire au Champ-de-Mars à la fête de la Fédération un grotesque ramassis de l'écume de toutes les nations, chargé de symboliser la fraternité des peuples.

Nous rappelions, à la fin du chapitre précédent, les coalitions et les grèves qu'on vit éclater en France à partir de la Restauration, c'est-à-dire dès que le rétablissement de la paix nous permit de nous remettre au travail. La vie industrielle n'avait pas été suspendue en Angleterre par les luttes qui avaient ensanglanté toute l'Europe pendant la Révolution et l'Empire, loin de là; aussi l'activité de l'industrie y avait développé la guerre du travail et du capital, et les armées des travailleurs s'étaient organisées pour la

soutenir. Les sociétés ouvrières destinées, soit à résister aux prétentions des patrons, soit à les attaquer pour leur dicter des lois, étaient déjà nombreuses en 1824, quand on se décida, quarante ans avant nous, à ne plus punir la coalition comme un délit.

M. le comte de Paris, dans le beau livre sur *les Associations ouvrières en Angleterre*, qu'il a publié, à Paris, en 1869, s'exprimait ainsi : « Il y a quarante-quatre ans que l'ouvrier anglais jouit de la liberté de se coaliser, de disposer de son travail comme de sa marchandise, comme le producteur de ses produits. Aujourd'hui l'armée des travailleurs enrôlés sous les bannières des *Trade-Unions* peut rivaliser avec celle des plus grands États du continent, car elle se compose de plus de huit cent mille volontaires. Même parmi ses adversaires, personne ne se flatte de la dissoudre : il faudrait pour cela revenir violemment en arrière, jusqu'aux lois qui consacraient le servage des classes ouvrières. Il faut donc compter avec une force aussi nombreuse et aussi bien organisée, et l'intérêt de toutes les classes veut qu'on lui persuade de déposer les armes en lui montrant qu'elle peut trouver un meilleur emploi de sa puissance que dans les luttes stériles qu'elle a engagées jusqu'à présent. »

Nous partageons absolument sur ce point les opinions sagement libérales de M. le comte de Paris; mais il faut avouer que la conversion qu'il s'agit d'opérer n'est pas des plus faciles. Jusqu'à quel point les cœurs d'une partie des soldats de cette ar-

mée sont ulcérés, quels trésors de haines ils peuvent contenir, à quelles extrémités ces hommes peu instruits et passionnés peuvent se laisser emporter, c'est ce qu'oublient trop aisément aujourd'hui les Anglais, bien qu'une enquête fameuse l'ait révélé au monde.

Il n'est certes personne qui n'ait frémi d'épouvante en apprenant cette année les forfaits par lesquels la Commune venait de signaler son agonie. Mais il faut songer que les misérables qui ont couronné par de tels crimes leur sanglante carrière étaient surexcités par deux mois et demi d'une lutte sans espoir, que depuis plus de six semaines le bruit incessant et chaque jour plus rapproché de la fusillade avait dû pousser jusqu'à la plus furieuse démence, la folie qui les avait portés à se jeter dans une entreprise aussi extravagante que criminelle. Les Anglais, qui paraissent trop souvent dans leurs journaux rendre tous les Français solidaires de ces incendies et de ces meurtres, devraient se souvenir des crimes dont se sont souillés en pleine paix certains meneurs des ouvriers de Sheffield, sans qu'aucune circonstance pût expliquer leur fureur. Puisqu'ils les oublient si promptement, on nous permettra de les leur rappeler.

Il existait à Sheffield, comme dans toutes les villes industrielles de l'Angleterre, un grand nombre de sociétés ouvrières, dont le but principal était de soutenir les grèves, mais qui, à Sheffield comme ailleurs, cherchaient en même temps à exercer sur leur in-

dustrie une influence absolue, à imposer toutes leurs volontés aux patrons, à asservir à leurs moindres caprices tous les ouvriers, et pour cela à les obliger tous, sans exception, à s'affilier à elles. Quiconque s'y refusait, était aussitôt à leurs yeux un ennemi contre lequel tout était permis; il fallait briser à tout prix sa résistance. Pour punir et intimider les récalcitrants, on dérobait secrètement leurs outils, on les soumettait à mille vexations qui ne prenaient de fin que lorsque de guerre lasse ils se décidaient à se soumettre. Quant à ceux qui se permettaient de se retirer de la société, aucun châtiment n'était trop cruel pour eux. Pendant un espace de temps d'une quinzaine d'années on vit, à Sheffield, plusieurs de ces « renégats » assassinés, frappés d'une balle mystérieuse sortie sans bruit d'un fusil à vent. D'autres avaient leur maison détruite par l'explosion de boîtes de poudre déposées dans les caves avec des mèches allumées; leurs familles couraient risque d'être anéanties avec eux. Pendant près de quinze ans, ces forfaits se répétèrent fréquemment, et la terreur fit comprendre aux ouvriers indépendants qu'il fallait se soumettre à la tyrannie des sociétés ou périr. Une enquête, ouverte par une commission du Parlement, finit par découvrir toute la vérité sur ces crimes et par en faire connaître dans tous les détails la lugubre histoire. On sut de quoi étaient capables en pleine paix, sans la surexcitation de la lutte, les compatriotes des humains et pieux rédacteurs de ces journaux anglais qui semblent attribuer

aujourd'hui aux Français le privilége d'une férocité native.

Cependant il ne faut pas tomber dans l'erreur et l'injustice que nous reprochons aux autres. Comme l'immense majorité des ouvriers parisiens est innocente de toute complicité dans les crimes de la Commune de Paris, de même la majorité des *trade-unions* ne doit pas être rendue solidaire des crimes de Sheffield, et il faut examiner l'organisation de ces sociétés sans préventions hostiles contre elles.

« La *trade-union* est avant tout, dit M. le comte de Paris, une caisse permanente de chômage. Après avoir généralement payé une entrée, parfois assez forte, les membres versent chaque semaine une souscription variant de un penny jusqu'à un et même dans certains cas deux shillings. Il se forme ainsi un fonds de réserve qui grossit rapidement dans les années prospères, et qui est destiné à soutenir les membres de la société lorsqu'ils chôment, soit faute d'ouvrage, soit par suite d'une grève. La souscription est égale pour tous les membres, et cette égalité est une des bases de l'institution, car elle implique un égal soutien en cas de chômage ; en temps de grève, il ne s'agit pas pour l'ouvrier de gagner plus ou moins, il faut que l'Union empêche de mourir de faim...

« La société est administrée par un conseil de surveillance, un conseil exécutif, élu chaque année par le vote secret de tous les membres, et qui compte dans son sein un président, un caissier et un secrétaire. Le gouvernement de la société, les relations

avec les patrons, les décisions relatives aux grèves, l'allocation des indemnités, enfin l'admission et la radiation des membres appartiennent exclusivement à ce conseil. A l'assemblée générale sont réservées les grandes affaires financières telles que l'imposition d'une contribution extraordinaire sur tous les membres, si, une partie d'entre eux étant en grève, les ressources normales de la société ne suffisent pas à les soutenir.

« Mais les Unions les plus puissantes, comme les mécaniciens unis, les charpentiers et les menuisiers unis, les maçons des deux grandes sociétés, des ouvriers en fer du Staffordshire et du nord de l'Angleterre, celle des mouleurs en fonte, des filateurs du Lancashire, l'association nationale des mineurs, qui compte 35,000 membres, et bien d'autres encore, ont une organisation plus compliquée et se subdivisent elles-mêmes en un grand nombre de branches. Chaque branche ou loge se compose des ouvriers habitant un même district, élit son comité, a sa caisse spéciale, qu'elle administre, mais dont elle doit rendre un compte annuel au conseil central. Celui-ci est formé des délégués élus pour six mois par les diverses branches, proportionnellement au nombre de leurs membres et de deux employés, le secrétaire et le trésorier, nommés directement par le suffrage de tous les membres.

« Ce sont les loges qui admettent dans l'Union les candidats présentés par deux membres, et qui décident en premier ressort des exclusions, des secours

et des grèves locales. Mais on peut toujours en appeler à l'autorité centrale, et la loge qui se mettrait en grève avant d'avoir obtenu la sanction de cette autorité ne serait pas soutenue par la société. Enfin le vote des levées et l'appel d'une loge contre la décision du conseil appartiennent à l'assemblée générale.

« Quoique la caisse de chômage joue toujours le rôle principal dans le budget des Unions, un petit nombre seulement d'entre elles, appelées par excellence *Trade-societies*, limite exclusivement l'emploi de leurs fonds au soutien des grèves. Ces sociétés sont généralement peu importantes. Les autres offrent en outre à leurs membres certains avantages empruntés aux sociétés de secours mutuels, tels qu'une indemnité hebdomadaire en cas d'accident, et presque toujours en cas de maladie, des frais d'enterrement, montant à 200 ou 300 francs et souvent la moitié de la même somme pour les funérailles de leurs femmes. Quelques-unes les assurent contre la perte de leurs outils, et il y en a trois qui garantissent une retraite aux vieillards et aux infirmes. »

Nous avons tenu à faire connaître un peu complétement l'organisation des *Trade-unions*, parce qu'elle ressemble par beaucoup de points, comme on le verra plus tard, à celle de l'Internationale. De même, nous avons un peu insisté sur les coalitions et les grèves en Angleterre, parce que c'est en Angleterre que cette société s'est organisée et qu'elle a encore aujourd'hui son conseil général. Nous ne dirons presque rien de l'Allemagne, parce que les ouvriers allemands

sont entrés dans l'Internationale, mais ont beaucoup moins contribué à sa fondation que les ouvriers français et anglais. Cependant, il nous suffira de rappeler les noms de Jacobi et de Lasalle pour prouver que le socialisme a eu ses docteurs tout aussi bien en Allemagne qu'en France. Tout le monde sait d'ailleurs que la presse socialiste est aujourd'hui plus nombreuse et plus puissante chez nos ennemis que chez nous. Quant à ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître la plus sérieuse tentative pratique d'amélioration sociale qui se soit faite de l'autre côté du Rhin, nous leur signalerons le livre de M. Seinguerlet sur *les banques du peuple en Allemagne*. Ils y trouveront une instructive et complète étude de ces institutions de crédit populaire qui ont rendu célèbre le nom de M. Schulze Delitzsch, leur fondateur.

Jusqu'à ces dernières années, il n'y avait eu aucun rapport personnel entre les classes ouvrières des différents pays de l'Europe ; quand *l'Atelier*, rédigé par des ouvriers de Paris, voulait faire connaître à ses lecteurs le mouvement des coalitions et des grèves en Angleterre, il en était réduit à leur donner des analyses des articles que M. Léon Faucher venait de publier sur ce sujet dans la *Revue des Deux Mondes*. Nous devons signaler, il est vrai, une grève des ouvriers tailleurs de Paris qui fut un instant soutenue par de l'argent envoyé d'Angleterre. C'était en 1840, au moment où la question d'Orient menaçait la France d'une guerre contre l'Europe coalisée, et l'on repro-

chait vivement aux grévistes parisiens d'aller chercher un appui chez les ennemis de leur pays. L'*Atelier* répondait à ce reproche : « Les lettres d'envoi constatent que cet argent provient de leurs confrères de Londres ; il leur est honorablement acquis ; c'est l'offrande du travailleur au travailleur, et non le prix d'un ignoble soudoiement, à l'idée duquel nous nous révoltons tous (1). » Nous n'avons pas trouvé dans toute la collection de ce journal, qui parut, on le sait jusqu'en 1850, d'autres traces de faits de ce genre, et pendant longtemps les coalitions des ouvriers de chaque pays ne devaient trouver ni d'appui ni même d'écho dans les pays voisins.

Deux mots peignent vivement le changement qui s'est opéré depuis quelques années, à cet égard, dans les relations économiques des diverses puissances.

Léon Faucher disait, en 1849, que l'Angleterre pouvait supporter les coalitions parce qu'elle avait la liberté commerciale.

Dans le livre publié vingt ans plus tard par M. le comte de Paris, nous lisons cette phrase, qui est précisément la contre-partie de l'assertion de Léon Faucher : « Lorsque les manufacturiers anglais reprochent à leurs ouvriers de ruiner l'industrie, de se ruiner eux-mêmes en exigeant un accroissement de salaire qui favorise la concurrence étrangère, ceux-ci répondent que les ouvriers du continent obtiendront bientôt à leur tour ce même accroissement, qu'ils les

(1) 1er numéro de *l'Atelier*, septembre 1840, page 4.

y aideront, s'il le faut, et qu'ainsi la partie sera de nouveau égale. »

Comment la situation avait-elle si complétement changé en vingt ans? Comment ce qui était très-vrai en 1849 était-il devenu absolument faux en 1869? C'est que des rapports personnels s'étaient établis entre les ouvriers des divers pays; c'est qu'ils s'étaient entendus pour cesser de se faire concurrence entre eux et pour déclarer au contraire la guerre à leurs patrons. C'est que l'Internationale était née.

CHAPITRE IV

Fondation de l'Internationale

I

L'EXPOSITION DE LONDRES DE 1862.
LA FÊTE DE LA FRATERNISATION INTERNATIONALE A LA TAVERNE DES FRANCS-MAÇONS.

On a souvent attribué à Mazzini la première idée de la fondation de l'Association internationale des travailleurs. C'est une erreur contre laquelle ont vivement protesté à diverses reprises les membres de cette société qui, malgré leur amour pour le bouleversement, ont peut-être autant de haine pour la bourgeoisie révolutionnaire à laquelle appartient le célèbre agitateur italien, que pour la bourgeoisie conservatrice.

Nous avons vu que depuis bien des années, des

associations ouvrières de plus en plus vastes s'établissaient au grand jour en Angleterre, où la loi leur permettait de se fonder et de vivre; en secret ou sous un déguisement quelconque, en France, où les associations sont soumises au régime de l'autorité préalable. Il ne restait à ces sociétés, déjà si puissantes dans leurs pays respectifs, qu'à franchir le détroit pour aller s'associer entre elles.

L'Exposition universelle de Londres, en 1862, leur fournit l'occasion qui leur manquait; tout le monde, de ce côté de la Manche, mit le plus naïf empressement à faciliter ce voyage aux socialistes français.

Dès le 29 septembre 1860, le *Progrès de Lyon* conseillait aux ouvriers de se cotiser entre eux, afin de permettre à leurs délégués d'aller admirer les merveilles du grand congrès industriel qui se préparait à Londres. M. Arlès Dufour trouvait l'idée excellente et se hâtait de déclarer que la Commission impériale « ne négligerait rien pour obtenir des compagnies de chemins de fer les plus grandes facilités et des prix exceptionnellement bas » en faveur de ces intéressants voyageurs.

L'Opinion nationale espérait bien que l'exemple donné par les ouvriers lyonnais entraînerait tous les grands centres industriels et manufacturiers de la France : « La visite, disait ce journal, que feraient nos ouvriers à leurs camarades d'Angleterre établirait entre eux des relations profitables à tous sous tous les rapports; en même temps qu'ils pourraient se rendre compte par eux-mêmes des grands tra-

vaux artistiques et industriels qui figureront à Londres, ils sentiraient mieux la solidarité qui les lie, les vieux levains de discorde internationale s'apaiseraient et les jalousies rivales feraient place aux salutaires efforts d'une fraternelle émulation. » En conséquence l'*Opinion nationale* se ralliait de grand cœur à l'idée émise par le *Temps* d'ouvrir une souscription nationale, afin de payer aux délégués des grands centres manufacturiers les frais de voyage déjà considérablement réduits par l'intelligent empressement du gouvernement impérial.

De tous les côtés on faisait la partie si belle aux futurs voyageurs, qu'un ouvrier lyonnais ne put s'empêcher d'écrire au *Progrès de Lyon* qu'il flairait un piége :

« Quand l'initiative vient d'en haut, disait ce canut méfiant, de l'autorité supérieure ou des patrons, elle n'inspire aux ouvriers qu'une médiocre confiance. Ils se sentent ou se croient dirigés, conduits, absorbés, et les meilleures tentatives sont rarement couronnées de succès. »

Il faut pourtant avouer que, en cette circonstance, « le succès » a beaucoup plus répondu aux désirs du correspondant soupçonneux de la feuille démocratique, qu'à ceux de M. Arlès Dufour, de l'empereur Napoléon III et des rédacteurs du *Temps* et de l'*Opinion nationale*.

Un projet si ardemment favorisé par tout le monde à la fois ne pouvait manquer de réussir, et les délégués, presque tous choisis par leurs camarades,

comme il fallait s'y attendre, dans la partie la plus avancée et la plus passionnée de la classe ouvrière, arrivèrent à bon port à Londres par une belle journée de l'été de 1862.

Nous n'avons pas eu jusqu'ici l'occasion de vérifier jusqu'à quel point ils se sont bien rendu compte, comme on les y engageait, « des grands travaux artistiques et industriels » qui figuraient dans les galeries de l'Exposition, mais ils sentirent à merveille « la solidarité qui les lie, » et « les vieux levains de discorde internationale », qui n'avaient plus depuis longtemps rien de fort dangereux, furent remplacés bien vite par les *levains* tout frais de discorde sociale, dont on peut admirer en ce moment dans nos rues en cendres la merveilleuse énergie.

Ce serait pourtant une erreur de supposer que les délégués partirent de France avec toutes les passions sauvages que nourrit aujourd'hui la société à la fondation de laquelle ils allaient concourir. On se tromperait également si l'on s'imaginait qu'ils trouvèrent en Angleterre ces passions poussées au degré où nous les voyons maintenant ; non, l'étude attentive de tous les documents prouve un fait, d'ailleurs fort vraisemblable par lui-même : c'est que, dans l'Internationale comme dans d'autres associations politiques et même dans certaines assemblées nationales, dans le long Parlement par exemple ou dans la Convention, les passions individuelles, déjà violentes, s'aigrirent encore et devinrent plus terribles par leur contact perpétuel; que les hommes les plus intelli-

gents et les moins emportés furent bientôt débordés par de moins intelligents et de plus violents, qui se trouvèrent ensuite dépassés à leur tour par un nouveau flot de frénétiques pour lesquels ils étaient eux-mêmes trop calmes et trop modérés. Beaucoup des premiers fondateurs français de l'Internationale ont refusé de s'associer aux excès de leurs successeurs ; ils passent aujourd'hui à leurs yeux pour des renégats, et s'ils n'ont pas été traités par eux comme les Girondins par les Montagnards, c'est que la Commune n'a pas duré assez longtemps et n'a pas étendu son pouvoir assez loin pour immoler tous les objets de sa haine.

Mais revenons à Londres et à l'Exposition de 1862. Le 5 août, « la fête de la fraternisation internationale » réunissait à la taverne des francs-maçons tous les délégués. Les ouvriers anglais y lurent une adresse à leurs frères de France qui nous est parvenue à peu près en entier, grâce aux fragments divers que M. Murat en cita devant le tribunal de la Seine, lors des procès intentés en 1868 et en 1870 à l'Internationale.

Cette adresse est assez intéressante pour que nous en reproduisions ici tous les passages que nous en donnent ces deux discours :

Nous, ouvriers anglais, saisissons avec bonheur l'occasion de votre présence à Londres, pour vous tendre une main fraternelle, et nous vous disons de tout cœur : Soyez les bienvenus...

Dans des siècles d'ignorance et d'obscurantisme, nous

n'avons su que nous haïr ; c'était le règne de la force brutale. Aujourd'hui, sous l'égide de la science civilisatrice, nous nous rencontrons comme enfants du travail; le règne de la force morale est venu...

Quoique l'avenir semble nous promettre la satisfaction de nos droits et de nos espérances, nous ne devons pas nous dissimuler que nous n'y arriverons pas sans des luttes sérieuses : l'égoïsme rend trop souvent les hommes aveugles à leurs véritables intérêts et produit la division et la haine là où il devrait n'y avoir qu'amour et solidarité.

De la même manière que nos dissensions nationales ont été ruineuses pour nos patries respectives, nos divisions sociales seront fatales à ceux que la concurrence entraînera contre leurs frères.

Aussi longtemps qu'il y aura des patrons et des ouvriers, qu'il y aura concurrence entre les patrons et des disputes sur les salaires, l'union des travailleurs entre eux sera leur seul moyen de salut.

La concorde entre nous et nos patrons est le seul moyen de diminuer les difficultés par lesquelles nous sommes entourés.

Le perfectionnement des machines, que nous voyons se multiplier de toutes parts, et la production gigantesque qui est la conséquence de l'application de la vapeur et de l'électricité, viennent tous les jours changer les conditions de la société. — Un problème immense est à résoudre, celui de la rémunération du travail. A mesure que la puissance des machines s'accroît il devra y avoir moins de nécessité pour le travail humain. Que fera-t-on de ceux qui sont sans travail? devront-ils rester improductifs et comme éléments de concurrence? Les laissera-t-on mourir de faim, ou les nourrira-t-on aux dépens de ceux qui travaillent?

Nous ne prétendons pas résoudre ces questions, mais nous disons qu'elles doivent être résolues, et que pour cette tâche ce n'est pas trop de demander le concours de tous : des philosophes, des hommes d'État, des historiens, des

patrons et des ouvriers de tous les pays. Il est du devoir de tout homme de prendre sa part de ce travail.

Bien des systèmes ont été proposés pour la solution de ce problème : la plupart ont été de magnifiques rêves, mais la preuve que la vérité n'a pas été trouvée, c'est que nous la cherchons encore.

Nous pensons qu'en échangeant nos pensées et nos observations avec les ouvriers des différentes nationalités nous arriverons à découvrir plus vite les secrets économiques des sociétés. Espérons que maintenant que nous nous sommes serré la main, que nous voyons que comme hommes, comme citoyens et comme ouvriers, nous avons les mêmes aspirations et les mêmes intérêts, nous ne permettrons pas que notre alliance fraternelle soit brisée par ceux qui pourraient croire de leur intérêt de nous voir désunis ; espérons que nous trouverons quelque moyen international de communication, et que chaque jour se formera un nouvel anneau de la chaîne d'amour qui unira les travailleurs de tous les pays.

Dans cette adresse qui est pour ainsi dire l'acte de naissance de l'Internationale, on trouve sans doute certaines erreurs, certaines illusions; mais le ton en est convenable et modéré, il n'y est pas fait ouvertement appel à la violence, et il ne paraît même pas que la force brutale soit la puissance sur laquelle les rédacteurs de cette pièce aient au fond de leur cœur placé leur espoir. Mais une chose bien digne de remarque (car c'est un signe de la marche que suivaient fatalement les idées dans l'Association internationale), c'est que les passages les plus modérés de cette adresse ne furent cités par

M. Murat que dans le premier procès; le paragraphe relatif à l'utilité de la concorde entre patrons et ouvriers, et celui où l'on fait appel pour la solution de certains problèmes, au concours des patrons et des ouvriers de tous les pays, avaient été lus devant le tribunal en 1868, ils furent retranchés en 1870, sans doute pour ne pas détourner de la société de nombreux adeptes que ces sages idées auraient pu révolter; et pourtant M. Murat est, dans l'Internationale, une sorte de Girondin, presque un renégat. Par le chemin qu'il avait parcouru en deux ans, jugez du progrès que les passions antisociales avaient pu faire pendant le même temps chez les Montagnards de l'association!

Après avoir entendu ce discours, les délégués français, par l'organe de M. Melville-Glover leur interprète, manifestèrent le désir de voir des comités ouvriers s'établir «pour l'échange de correspondances sur les questions d'industrie internationale.» Cette proposition fut reçue par des applaudissements chaleureux. Telle fut, d'après le récit fait au tribunal par M. Murat, la première origine de la Société dont nous étudions l'histoire.

Il y a tout lieu de croire que la vérité vraie est ici très-voisine de la vérité officielle; il suffit probablement de remplacer les beaux termes scientifiques de *uuestions d'industrie internationale* par les mots plus pratiques de taux des salaires, d'opportunité des grèves et de moyens de les soutenir.

Pour parler en bon français, les ouvriers des deux

pays étaient convenus d'établir entre eux une entente durable sur toutes les questions de salaires et de coalition ; il leur restait à trouver le moyen pratique de la réaliser, il fallait donner une forme durable, une organisation fixe à l'association dont ils venaient de reconnaître l'utilité et de jeter les bases. Ce fut l'affaire de deux années.

La Commission impériale, dans son inépuisable sollicitude pour les ouvriers auxquels elle avait fourni le moyen d'aller à Londres (1) accomplir cette brillante besogne, avait sans doute eu la précaution de munir chacun de ses protégés de *tickets* d'aller et retour. Tous n'eurent pas à utiliser les billets qui leur assuraient la rentrée en France. «Plusieurs délégués, dit Murat, trouvèrent à se placer avantageusement pendant leur séjour à Londres. Il s'ensuivit un échange de lettres qui augmentaient de jour en jour le besoin de constituer un centre commun de correspondance. » On a le droit d'interpréter les paroles d'un accusé racontant à un tribunal les faits de l'affaire dans laquelle il est impliqué. Il est donc permis de supposer que les *places avantageuses* trouvées par certains délégués furent uniquement ou principale-

(1) « Le parti républicain avancé a voulu nous attirer ; nous l'avons repoussé comme les autres, et alors, *comme nous avions obtenu des subventions pour le voyage de l'Exposition de Londres,* il s'est trouvé des gens pour nous traiter d'agents bonapartistes. »

(Défense de Murat, *troisième procès de l'Association internationale des travailleurs*, publié à Paris en juillet 1870.)

ment des subventions que leur assurèrent les frères et amis afin qu'ils pussent rester en Angleterre à travailler à la vigne du Seigneur. Pour abandonner une métaphore biblique peu en situation avec de si mauvais chrétiens, ils durent être surtout chargés (Murat le reconnaît presque implicitement) de commencer à recueillir les renseignements nécessaires pour voir dans lequel des deux pays, dans quelle partie de chaque pays et dans quelle industrie il y aurait le plus d'avantage à commencer la guerre en organisant de vastes grèves dont on assurerait le succès par le concours moral et matériel de tous les associés. Seulement plus les délégués restés à Londres avec leurs *places avantageuses* s'occupèrent de la question, et plus ils durent reconnaître la nécessité d'une organisation vaste, solide et permanente.

L'année suivante, il fallut encore se réunir; on n'avait plus l'occasion de l'exposition universelle ni le concours empressé de M. Arlès-Dufour et les subventions de la Commission impériale. On prit comme prétexte une manifestation en faveur de la Pologne, qu'on organisa ou qu'on trouva tout organisée par des compères inconscients. Il fallut payer ses places un peu plus cher dans les chemins de fer et les bateaux à vapeur, et les payer soi-même ; cela n'empêcha pas six nouveaux délégués parisiens d'accourir et de s'entendre avec les organisateurs. Tout porte à croire que, dans cette réunion, les bases définitives de l'association furent arrêtées; mais l'existence de la société projetée, et surtout l'exécution des projets en vue

desquels on l'organisait étaient encore bien difficiles en France avec les lois qui existaient alors. On ne désespéra pas de faire modifier cette législation gênante, et les faits vinrent bientôt prouver qu'on aurait eu tort de désespérer.

II

LA QUESTION DES CANDIDATURES OUVRIÈRES A PARIS EN 1864. — LA LOI SUR LES COALITIONS. — LE MEETING DE SAINT-MARTIN'S HALL. — LE PROJET DES STATUTS DE L'INTERNATIONALE.

Des élections générales avaient eu lieu en France au printemps de 1863. Par suite des doubles nominations obtenues par plusieurs des chefs de l'opposition, il y avait lieu à nommer deux députés à Paris au mois de mars 1864. Pendant que les chefs de la gauche et de l'extrême gauche se disputaient sur le choix des candidats qu'ils devaient proposer aux électeurs, tout à coup parut un manifeste signé par soixante ouvriers qui demandaient que l'un des siéges vacants fût réservé à un « travailleur ». Les soixante signataires, parmi lesquels nous remarquons, entre autres chefs de l'Internationale MM. Tolain (ciseleur), Murat (mécanicien), Limousin (passementier), et Camélinat (monteur en bronze), n'hé-

sitaient pas à troubler les combinaisons des politiques en posant à l'improviste la question sociale :

« Le suffrage universel, disaient-ils, nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste à nous émanciper socialement. »

Puis arrivait l'inévitable tirade contre l'ennemi auquel la société naissante se proposait de déclarer tout spécialement la guerre :

« Ceux qui, dépourvus d'instruction et de *capital*, ne peuvent résister par la liberté et la solidarité à des exigences égoïstes et oppressives, ceux-là subissent fatalement la domination du *capital.* »

En conséquence, on demandait avant toute chose l'abolition des articles du code qui interdisaient les coalitions ; mais on cherchait à rassurer en même temps les électeurs et les députés sur les conséquences de cette réforme :

« A ceux qui croient voir s'organiser la résistance, la grève, aussitôt que nous revendiquons la liberté, nous dirons : Vous ne connaissez pas les ouvriers ; ils poursuivent un but bien autrement grand, bien autrement fécond que celui d'épuiser leurs forces dans des luttes journalières où des deux côtés les adversaires ne trouveraient en définitive que la ruine pour les uns et la misère pour les autres. Le tiers-état disait : Qu'est-ce que le tiers? Rien ! Que doit-il être ? Tout. Nous ne dirons pas : Qu'est-ce que l'ouvrier? Rien. Que doit-il être? Tout ! Mais nous dirons : La bourgeoisie, notre aînée, sut, en 89, absorber la noblesse et détruire d'injustes priviléges. Il s'agit

pour nous non de détruire les droits dont jouissent justement les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action....

«Qu'on ne nous accuse point de rêver lois agraires, égalité chimérique, qui mettrait chacun sur le lit de Procuste, partage, maximum, impôt forcé, etc. Non! il est grand temps d'en finir avec ces calomnies, propagées par nos ennemis et adoptées par les ignorants. La liberté du travail, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves. Le jour où ils se réaliseront, pour la gloire et la prospérité d'un pays qui nous est cher, il n'y aura plus ni bourgeois, ni prolétaires, ni patrons, ni ouvriers. Tous les citoyens seront égaux en droits.»

On se hâtait du reste, pour achever de tranquilliser la bourgeoisie républicaine, de déclarer qu'on voulait, comme elle, le suffrage universel dégagé de toute entrave, la liberté de la presse, la liberté de réunion, la séparation complète de l'Église et de l'État, l'équilibre du budget, les franchises municipales. « Que voulons-nous plus spécialement qu'elle, ajoutait-on, ou du moins plus énergiquement, parce que nous y sommes plus intéressés? L'instruction primaire gratuite et obligatoire et la liberté du travail. »

A part les déclamations contre le capital, on voit que les vœux des signataires étaient présentés de la façon la plus modeste, nous allions dire la plus encourageante. On pouvait dire du socialisme comme Dorine de Tartufe :

Las! qu'il est doucereux, c'est tout sucre et tout miel.

Pourtant, la bourgeoisie ne se laissa pas séduire; bientôt un autre manifeste, signé aussi par un certain nombre d'ouvriers, blâma les prétentions intempestives de M. Murat et de ses amis en déclarant qu'il n'y avait pas lieu à poser des candidatures ouvrières et qu'il ne fallait pas compliquer la question politique d'une question sociale. Les soixante n'en persistèrent pas moins dans leur opinion, mais leur candidat, M. Tolain, ne put réunir dans la cinquième circonscription, où il s'était présenté, que 380 suffrages.

Cet échec semblait fait pour décourager le parti qui rêvait de conquérir le monde au moyen de la société en voie de formation; mais si quelque découragement se glissa alors, ce que nous ignorons, dans l'âme de M. Tolain et de ses amis, il dut bientôt faire place à un vif espoir quand vint au Corps législatif la discussion de la loi sur les coalitions.

M. Émile Ollivier, qui venait de se rapprocher de l'Empire, était chargé de la défendre en qualité de rapporteur, ce qui lui valut tout naturellement au lieu des remerciements des ouvriers dont il plaidait la cause, les plus violentes attaques et les noms de traître et d'apostat. Une fraction de la Chambre, qui eut surtout pour organes MM. Seydoux et Kolb-Bernard, repoussait le projet, qu'elle jugeait dangereux pour la société. L'extrême gauche, au contraire, le combattait, par la voix de MM. Jules Simon et Jules Favre, comme incomplet et insuffisant. Se faisant l'écho des sentiments de la majorité, M. Buffet voyait les défauts de cette loi, mais jugeait qu'il y aurait plus d'incon-

vénient encore à la rejeter qu'à l'adopter. « En la rejetant, disait-il, on n'aurait pas détruit le mal qu'on redoute, on l'aurait simplement répercuté à l'intérieur et rendu plus dangereux. Or, dans cette situation, je considère comme un devoir, malgré mes doutes, malgré les anxiétés de mon esprit, d'adopter l'ensemble du projet. »

En somme, malgré l'opposition de l'extrême droite et de l'extrême gauche, compliquée de la froideur des centres, la loi fut adoptée par 222 voix contre 36.

Les coalitions étaient désormais autorisées en France. La vaste association projetée depuis deux ans recevait des mains du pouvoir et de l'opposition bourgeoise l'arme sans laquelle elle n'aurait rien pu faire en France. Aussitôt elle se hâta de se constituer définitivement.

Le 28 septembre 1864, les « travailleurs anglais » convoquèrent à Londres, dans Saint-Martin's Hall, un grand meeting international auquel assistèrent trois ouvriers français « délégués par un petit groupe auquel quelques-uns d'entre nous appartenaient, » dit Murat dans sa défense devant la cour impériale (1). Ce fut là qu'on arrêta le règlement provisoire de l'association internationale, ou plutôt qu'on valida celui que les véritables chefs avaient apporté tout préparé ; c'est là qu'on nomma le Comité, ou plutôt qu'on valida les pouvoirs que ces mêmes organisateurs avaien pris d'eux-mêmes ; c'est là enfin qu'on désigna par voie

(1) Audience du 22 avril 1868.

d'élection des correspondants pour les divers pays représentés au meeting.

Les statuts provisoires arrêtés à ce meeting furent ceux qu'adoptèrent deux ans plus tard les membres du premier congrès universel de l'Internationale en exagérant seulement par quelques additions la violence des idées ; ils méritent donc de nous arrêter un moment.

La première chose que déclarent les rédacteurs de ces statuts dans leurs considérants, c'est que « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » Aucune idée, sans excepter peut-être leur haine du capital, n'est plus passionnément entrée dans leur tête et dans leur cœur. Aussi, dans les divers procès qui leur furent faits plus tard, voyons-nous tous les inculpés venir déclarer tour à tour qu'on leur fait un tort grave et presque une injure en attribuant à Mazzini l'idée premièrede leur société :

« Et dire, s'écrie Chalain dans le troisième procès, que, — nous ne savons dans quel dessein, — vous faites de Mazzini le fondateur de l'Internationale ! Nous avons assez proclamé cependant que nous ne voulions plus de sauveurs, que nous ne voulions plus servir d'instruments, et que nous avions la prétention d'avoir l'intelligence de la situation, de connaître nos intérêts aussi bien que personne. »

Certes, rien n'est plus louable que de vouloir faire ses affaires soi-même et de compter sur son travail et non plus sur l'aide d'autrui pour se tirer d'embar-

ras. Il y a là un sentiment excellent ; nous ne désirons pas que les ouvriers y renoncent ; nous souhaitons seulement qu'ils arrivent à avoir une vue plus nette de la réalité, à comprendre qu'ils peuvent *servir d'instruments* tout aussi bien à des ambitieux sortis de leurs rangs qu'à des ambitieux issus des autres classes, et surtout à distinguer leurs véritables intérêts mieux que beaucoup d'entre eux ne l'ont fait jusqu'à ce jour.

Le premier considérant du comité élu à Londres, en 1864, expose la nécessité, pour les travailleurs, de s'émanciper eux-mêmes. — Le second nous entretient — c'était inévitable, — des méfaits du croquemitaine auquel il est de mode aujourd'hui, dans les classes ouvrières, d'attribuer tous les maux de l'humanité, comme les royalistes de 1815 les attribuaient à Voltaire et à Rousseau. « Considérant que l'assujettissement du travailleur au *capital* est la source de toute servitude politique, morale et matérielle. »

Alors arrive le grand remède, la nouvelle panacée qui tient tant de place depuis dix ans dans les ordonnances de tous les docteurs du socialisme, la solidarité : « Considérant que tous les efforts faits ont échoué, faute de *solidarité* entre les ouvriers de diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées. »

Les considérants suivants ne font que développer la nécessité de cette fameuse *solidarité* appelée à régénérer l'humanité ; ils aboutissent à ce fait qu'on a

reconnu la nécessité de fonder une Association internationale des travailleurs.

Tous les membres de cette association et tous ceux qui voudront y adhérer « reconnaîtront comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes *la Vérité*, *la Justice*, *la Morale*, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité. »

Peut-être les rédacteurs de ces statuts ont-ils cru faire une grande découverte et réaliser un immense progrès en proclamant comme règle de leur conduite la Vérité, la Justice et la Morale. Cependant aucune société ne s'est jamais avisée de se placer sous la protection de l'injustice, du mensonge et de l'immoralité ; tout le monde a le plus beau désir de se conformer au vrai, au juste et au bien. Le malheur est qu'on a de la peine à s'entendre précisément sur ces premiers principes, et que, par exemple, l'immense majorité des Français, des Anglais, des Allemands, des Italiens, des Espagnols et des Russes s'obstinent à regarder comme faux, injustes et immoraux la plupart des principes admis comme articles de foi par l'Internationale dans ses derniers congrès. Les rédacteurs des statuts se sont donc donné beaucoup de peine pour rien, et leur découverte est bien moins précieuse qu'ils ne se l'imaginent.

A ces déclarations de principes et à ces généralités déclamatoires ou creuses succède la partie pratique, c'est-à-dire une esquisse encore vague et confuse de l'organisation de la future société. Le point principal est l'établissement d'un congrès général annuel, qui

fera l'office d'une assemblée constituante et législative , et qui nommera le conseil général permanent, destiné à être le véritable gouvernement de l'association.

On engage d'ailleurs les associés à faire chacun dans son pays tous leurs efforts « pour réunir en une association nationale les diverses sociétés d'ouvriers existantes, ainsi que pour créer dans chaque pays un organe spécial. »

Enfin, pour n'effrayer et ne décourager personne, on s'empresse de reconnaître, dans un dernier article, que, « quoique unies par un lien fraternel de solidarité et de coopération, les sociétés ouvrières n'en continueront pas moins d'exister sur les bases qui leur sont particulières. »

Ainsi, dans la partie théorique, grandes phrases déclamatoires et idées fausses, mais, par malheur, bien propres à séduire une foule souffrante et peu éclairée. Dans la partie pratique, des dispositions très-bien entendues, et un premier élément d'organisation assez habilement conçu pour offrir de grandes chances de succès ; voilà comment peut se résumer l'œuvre du premier comité de l'Internationale.

C'est déjà certes une société peu digne d'encouragement, et l'on voit trop quelles passions elle sert et quelles passions elle va développer. Cependant il faut reconnaître qu'il y a une grande différence entre ces idées, quelque funestes qu'elles soient, et celles que l'exaltation des premiers succès ne tardera pas à développer chez la plupart de ses adhérents.

III

HISTOIRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ENTRE LE BANQUET DE SAINT MARTIN'S HALL (1862) ET LE CONGRÈS DE GENÈVE (1864).

Il avait été convenu, à Londres, que le premier congrès annuel aurait lieu l'année suivante, c'est-à-dire en 1865, à Bruxelles.

En attendant ce grand jour, les organisateurs de l'association, de retour dans leurs pays respectifs, se mirent avec ardeur à leur œuvre de propagande.

L'insuccès du manifeste relatif aux candidatures ouvrières en 1864 et le nombre absolument dérisoire des voix qu'avait recueillies M. Tolain devaient donner à penser que la nouvelle société aurait beaucoup de peine à se recruter en France, ou tout au moins à Paris. Ç'aurait été là un jugement superficiel et téméraire. Grâce à la démoralisation que le spectacle des scandaleuses fortunes des héros de Décembre et l'absence totale de libertés politiques, avaient répandue dans les populations des grandes villes, et surtout dans les classes ouvrières, le succès des prédications de l'Internationale était malheureusement trop assuré.

D'ailleurs, comme nous l'avons expliqué plus haut, presque toute la population ouvrière, surtout

celle qui travaille dans les grands ateliers, était déjà embrigadée dans des associations très-nombreuses, dont les unes existaient au grand jour sous un prétexte quelconque d'étude ou de bienfaisance mutuelle, tandis que les autres, qui n'avaient pas daigné recourir à ces déguisements, vivaient dans l'ombre, non pas ignorées, mais tolérées par l'administration. Grâce à cette organisation, les conversions opérées par les missionnaires de l'Internationale pouvaient procéder non par individus isolés, mais par groupes compactes. Un bureau ouvert rue des Gravilliers, n° 44, recueillait les adhésions et les souscriptions. Tout se passait au grand jour, et l'ouverture de ce bureau avait même été annoncée par la voie des journaux au mois de janvier 1865.

Dans son plaidoyer devant le tribunal de police correctionnelle, lors du procès de la deuxième commission du bureau de Paris, un homme qui devait jouer l'un des premiers rôles dans la Commune, Varlin, nous apprend que l'année 1865 fut presque entièrement consacrée à cette propagande. « L'Association internationale, dit-il, avait à se faire connaître. Ses progrès furent lents tout d'abord; néanmoins, après quelques mois d'existence, elle comptait à Paris un assez grand nombre d'adhérents pour faire croire que l'idée avait été comprise et qu'elle ferait son chemin. Une sous-commission, composée d'ouvriers appartenant à diverses professions, se forma afin d'aider les correspondants dans leur tâche, et afin surtout de préparer le congrès

qui devait avoir lieu. Il était en effet urgent que la France, *qui avait conçu l'association*, y fût dignement représentée. »

Cependant ce congrès auquel on se préparait si activement n'eut pas lieu. Varlin qui n'est pas tenu à nous dire « la vérité, toute la vérité, rien que la vérité », car il ne comparaît pas devant le tribunal comme témoin, mais comme accusé,— Varlin prétend que si la réunion fut contremandée, ce fut pour punir le gouvernement belge de ce qu'il venait de « réédicter sa loi sur les étrangers ». L'association, ne trouvant plus la Belgique digne de lui donner l'hospitalité, tint à ne pas s'y réunir, afin « d'affirmer bien haut à la face de toute l'Europe le droit absolu de réunion, comme elle avait affirmé en France, en se constituant, le droit naturel d'association ».

On devine aisément le fait réel qui se cache sous ces grands mots. Il est bien clair en effet, que si pour *affirmer*, suivant le nouveau jargon du parti démagogique, le droit d'association, il faut s'associer, le meilleur moyen qu'on puisse trouver *d'affirmer* le droit de réunion, c'est de se réunir.

D'ailleurs, si la Belgique devait être punie d'une mesure que son gouvernement avait prise, les fondateurs de l'Internationale conservaient en tout cas la ressource de transporter leur *affirmation* en Angleterre, où l'on n'avait ni *édicté* ni *réédicté* aucune loi contre les étrangers.

La vérité, dégagée de la phraséologie internationale et de la manie *d'affirmations* du citoyen Varlin,

c'est selon toute probabilité que la propagande n'avait pas encore produit à la fin de l'été de 1865 assez d'effet pour qu'on pût tenter, avec des chances sérieuses de succès, une réunion générale. Rien n'eût été plus capable de glacer le zèle naissant des catéchumènes, que de se trouver dans une salle peu remplie, où peu de nationalités différentes eussent été représentées.

Le congrès général fut remplacé par une conférence particulière, tenue à Londres, à laquelle n'assistèrent que les initiés, dont les profanes furent religieusement exclus, et où l'on put s'entendre avec plus de liberté entre intimes. On ne manqua pas, comme cela était nécessaire, d'annoncer pompeusement à tous les journaux qu'on y avait reçu la nouvelle de la formation de groupes nombreux en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Danemark et en Belgique. Au bout de peu de temps, ces conquêtes s'étaient réellement opérées, et l'on n'avait pas peu contribué à ce succès, en débutant par les donner comme déjà accomplies. N'est-ce pas là, au dénoûment près fort heureusement, la tactique que Varlin et ses amis devaient suivre en 1871, quand ils changeaient chaque matin, dans leur journal officiel, les défaites subies la veille par leurs troupes en victoires éclatantes remportées par les fédérés?

La conférence de Londres se termina, toujours d'après le même historien, par une fête qui célébrait l'anniversaire de la fondation de l'association, et les délégués se séparèrent en se donnant rendez-vous à

Genève, qu'on avait décidément choisi pour y tenir l'année suivante le premier congrès.

Varlin continue à nous énumérer les hauts faits de l'Internationale :

« Dans le courant de l'année 1866, dit-il, elle se manifesta encore d'une façon plus éclatante à propos des événements militaires dont l'Allemagne et l'Italie étaient le théâtre.

« Elle ne fit point de politique, mais elle *affirma* fermement les principes socialistes qui la dirigeaient.

« Elle opposa le droit au travail au droit des armes ; elle mit l'alliance des prolétaires au-dessus des inimitiés des gouvernements.

« Et enfin, au mois de juin, elle opposait le programme économique du congrès de Genève aux élucubrations politiques des cabinets.

« Elle préparait le public, par des publications presque hebdomadaires, à la grande réunion qui devait établir d'une façon définitive l'association internationale, jusqu'alors à l'état provisoire.

« Au mois de juillet suivant elle donnait connaissance à ses adhérents, toujours par la voie des journaux, des efforts faits en province pour la constitution de nouveaux bureaux.

« Au mois de septembre 1866, le congrès de Genève eut lieu. Dix-sept délégués français se rendirent à cette réunion où le pacte fondamental fut discuté et voté.

« L'association existait cette fois d'une façon définitive ; elle entrait dans la voie pratique. »

Les amis de l'Internationale ne se plaindront pas que nous ayons présenté infidèlement cette partie de son histoire, puisque c'est à l'un des Pères de son église, que nous l'empruntons textuellement.

Maintenant, pour ne pas hacher inutilement notre récit et afin de placer dans un seul chapitre, l'histoire des quatre conciles, nous voulons dire des quatre congrès où fut élaborée la foi nouvelle, nous allons exposer dès maintenant l'organisation de l'église démocratique et sociale. Nous le pouvons d'autant mieux que cette organisation ne fut pas créée, mais simplement confirmée par le congrès de Genève.

CHAPITRE V

Organisation de l'Association internationale des travailleurs.

I

LA THÉORIE ET LA PRATIQUE.—LES SECTIONS.—LES FÉDÉRATIONS. — LES BRANCHES.

Jusqu'ici les écrivains qui ont parlé de l'Internationale et décrit son organisation, ont trop facilement confondu à ce sujet la théorie et la pratique, les règlements et la manière dont ils fonctionnent.

Il est pourtant nécessaire de distinguer, à propos de toutes les sociétés en général, entre les dispositions écrites dans leurs statuts et la façon dont elles sont appliquées.

Cette distinction est encore plus nécessaire à établir quand il s'agit de l'Internationale.

Voyons d'abord la théorie.

Un nombre plus ou moins considérable de membres de l'Association groupés ensemble, soit parce qu'ils appartiennent dans la même région à un même corps de métier, soit plus simplement, dans d'autres cas, parce qu'ils habitent la même ville ou le même quartier, forment une section. Plusieurs sections d'une même région forment une fédération. Toutes les fédérations réunies composent l'Association qui est dirigée par les congrès annuels et gouvernée par le conseil général. Les membres de chaque section choisissent entre eux des délégués chargés de les représenter les uns au conseil fédéral, les autres au congrès. Le congrès, à son tour, élit les membres du conseil général, d'où il résulte que l'association est toujours en théorie, administrée par un gouvernement issu d'une élection à deux degrés.

Dans la pratique, il semble que les choses se sont passées d'une façon précisément inverse. Les fondateurs de la société paraissent avoir constitué dès les premiers jours le conseil général, dont les pouvoirs ont été simplement confirmés sous prétexte d'élection par les quatre congrès annuels qui se sont déjà succédé. Enfin, autant qu'il nous est permis de conjecturer en pareille matière pour ce qui se passe à l'intérieur d'une société à laquelle nous n'appartenons pas et n'avons jamais eu la moindre envie d'appartenir, il est assez vraisemblable que, dans une foule de cas, dans le plus grand nombre sans doute, les délégués de chaque section sont les hommes actifs et

entreprenants qui sont parvenus à la former, en groupant autour d'eux un noyau un peu important de catéchumènes.

Un exemple que connaissent tous les Parisiens qui ont assisté au premier siége fera comprendre notre supposition.

On sait comment se sont formés, après le 4 septembre, un grand nombre de bataillons de la garde nationale.

Un petit nombre de révolutionnaires ardents, en général tous affiliés ou adhérents de l'Internationale (et c'est ce fait même qui rend notre hypothèse infiniment vraisemblable), se réunissait, se distribuait entre amis à peu près toutes les épaulettes, depuis celles de commandant jusqu'à celles de sous-lieutenant; puis on allait chercher dans le quartier quelques centaines de gens naïfs qu'on amenait d'une manière ou d'une autre à entrer dans le nouveau bataillon. Chacun d'eux croyait bonnement que les élections avaient été faites avant son incorporation, mais qu'il n'obéissait en définitive qu'à des chefs élus par ses camarades; en réalité il se trouvait enrôlé, quoi qu'il en eût et sans s'en douter, dans un corps monté uniquement par le parti révolutionnaire, en vue de la guerre à déclarer un jour à la société et non pas de la lutte actuelle avec les Prussiens. Si la masse des hommes ainsi enrégimentés était ignorante en politique, indifférente et facile à entraîner, le bataillon était bientôt acquis au parti de la révolution sociale. Quand par hasard on avait affaire à une

majorité honnête et intelligente, celle-ci finissait par se débarrasser, mais avec bien de la peine, des tristes personnages qui l'avaient organisée. C'est ainsi que le sieur Sappia, qui devait périr dans l'insurrection du 23 janvier, fut dans les premiers jours du mois d'octobre 1871, arrêté par son bataillon qu'il voulait entraîner à l'assaut de l'Hôtel de ville.

C'est encore ainsi que Varlin, qui s'était emparé du commandement du 193e bataillon, finit par en être dépossédé pendant le siége, grâce à l'énergie que les honnêtes gens qui composaient l'immense majorité de ce corps, mirent là repousser un chef dont les idées antisociales et les procédés les révoltaient; seulement ils eurent toutes les peines du monde à faire lâcher prise à ce commandant soi-disant élu par eux.

Dans l'Internationale, des accidents de ce genre ne sont pas à craindre, et les meneurs, qui sont parvenus à composer une section ou une fédération, ont été jusqu'ici, à ce que nous avons lieu de supposer, à peu près sûrs d'en rester les délégués. Officiellement, leur autorité vient d'elle; en réalité, c'est elle qui n'a d'existence que par eux. Les braves gens naïfs qui se laissent duper par ces meneurs s'imaginent qu'ils donnent le branle, par leurs votes, à l'une des plus grandes forces qui existent en ce moment en Europe; en réalité il y a là des centaines de mille, des millions de pauvres diables qui sont autant de pantins dont quelques meneurs tirent les fils, et les soupçons trop vraisemblables qui ont pesé sur

certaines relations d'Assi avec les chefs du bonapartisme prouvent suffisamment que cette immense armée peut, à un moment donné, se trouver menée tout entière au combat, non-seulement dans un but qu'elle ignore, mais encore dans l'intérêt des hommes qu'elle hait le plus violemment.

Pour en revenir à l'organisation de l'Internationale les affiliés forment donc d'abord des groupes élémentaires qu'on appelle des *sections*.

Certaines sections, par suite de circonstances particulières, restent isolées; mais d'ordinaire les sections d'une même légion se relient en une seule *fédération.*

Quoique le principe de l'Internationale soit l'annulation des nationalités, cependant la force même des choses a amené à embrasser toutes les fédérations d'un même pays sous le nom de *branche.*

L'ensemble de toutes les *sections*, de toutes les *fédérations*, de toutes les *branches*, constitue *l'Association internationale des travailleurs.*

II

LES COMITÉS LOCAUX. — LES CONSEILS FÉDÉRAUX.

Passons maintenant des associés aux divers conseils qui les représentent.

Plusieurs sections voisines les unes des autres, trop peu nombreuses pour former une fédération, se réunissent pour constituer un *comité local* qui sert d'intermédiaire entre elles et le comité fédéral. Quand les sections sont assez nombreuses dans une certaine région pour former un groupe tout à fait important, elles constituent une fédération. Dans ce cas, chaque section envoie des délégués au *conseil fédéral*, qui sert à la fois d'intermédiaire entre les différentes sections, et entre les sections et le conseil général.

« Ce conseil, dit M. Oscar Testut, est chargé de la défense des salaires et des intérêts divers des corporations et de l'étude des questions économiques et sociales ; il doit chercher à établir l'union entre tous les ouvriers dans leur lutte contre *l'exploitation du capital.* Il est tenu de faire une propagande active parmi les masses ouvrières, de leur exposer les principes et le but de l'Internationale, de les initier à son organisation, de leur prêter son concours quand elles veulent se former en sociétés régulières, et de leur fournir à cet effet les renseignements nécessaires.

« Tous les mois le conseil fédéral est obligé d'envoyer au conseil général un exposé de la situation de la fédération, et un rapport touchant l'administration et l'état financier des sections situées dans son ressort.

« C'est encore lui qui statue sur les demandes d'emprunt adressées à la fédération, sur l'opportunité de soutenir des grèves, de contracter des em-

prunts auprès d'une société adhérente ou auprès du conseil général, d'envoyer des délégués au congrès, d'admettre ou de refuser l'affiliation d'une nouvelle société, etc., etc. Il est chargé, en outre, de faire exécuter les dispositions des statuts généraux et les décisions des congrès ; toutes les communications émanant du conseil général lui sont adressées pour être lues aux différents membres chargés à leur tour d'en donner connaissance aux corporations dont ils sont les délégués.

« La constitution et la composition du conseil fédéral varient suivant l'importance des localités, et le plus ou moins grand nombre de groupes ouvriers fédérés. »

La plupart des localités ne possèdent pas de conseil fédéral. On n'en établit un que lorsque la multiplication des sections en rend l'établissement nécessaire pour avoir un centre commun d'action.

Dès qu'il existe dans une localité un conseil fédéral, c'est lui qui correspond seul avec le conseil général par l'intermédiaire du secrétaire de correspondance. Deux lettres collectives adressées en 1867, la première à divers journaux démocratiques, la seconde au *Journal des Débats*, par MM. Tolain, Varlin et Fribourg, qui signaient tous trois en même temps en qualité de *correspondants*, nous donnent lieu de croire aussi que ces *secrétaires de correspondance* ont également dans leurs attributions les rapports de la société avec la presse.

Les diverses fédérations ont-elles dans chaque

pays un centre commun ? cela n'est guère douteux, et pour la France en particulier nous n'avons que trop vu avec quelle unanimité la société obéit au mot d'ordre.

Cependant il ne semble pas qu'un centre unique, propre à chaque nationalité, ait partout une existence ouvertement reconnue. Ainsi, tandis que nous voyons qu'il y a en Belgique un *conseil général belge* qui est le point central où viennent aboutir toutes les fédérations du pays, les magistrats chargés sous l'empire d'instruire les trois procès faits à la société n'avaient pu, parmi tant de pièces importantes qu'ils avaient saisies, en trouver une seule qui constatât l'existence d'un conseil directeur unique pour toute la France.

La nouvelle édition de l'ouvrage de M. Testut contient un document jusqu'ici inédit qui est du plus haut intérêt sur cette question. En voici la copie :

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

DÉLÉGATION

Le conseil fédéral des sections parisiennes de l'Association internationale des travailleurs, et la délégation révolutionnaire des vingt arrondissements de Paris, donnent délégation et pleins pouvoirs au citoyen Albert Leblanc, membre de l'Internationale et membre de la commission exécutive de la délégation des vingt arrondissements de Paris près les

sections de l'Internationale et les groupes révolutionnaires de la province.

Paris, le février 1871.

Pour le conseil fédéral
de l'Association internationale
des travailleurs :
Le secrétaire,
HENRI GOULLÉ.

Pour la délégation :
Le secrétaire,
CONSTANT MARTIN.

Il semble donc jusqu'à plus ample information résulter de cette pièce (évidemment du caractère le plus intime, très-propre, par conséquent, à nous révéler la vérité vraie), que la branche française de l'Internationale n'a pas de conseil supérieur unique nommé par toutes les fédérations, mais que le conseil fédéral de Paris a sur les autres fédérations et sections du pays une suprématie acceptée en fait sinon reconnue en droit.

Il est possible, du reste, que les papiers saisis depuis la chute de l'insurrection communale nous donnent sur ce point une lumière complète. Les débats qui vont s'ouvrir à Versailles devant les conseils de guerre ne peuvent manquer de nous éclairer sur bien des points encore obscurs.

III

CONSEIL GÉNÉRAL. — CONGRÈS.

Quoi qu'il en soit, les comités locaux et les conseils fédéraux, dont nous venons de faire connaître les attributions, aboutissent à un centre unique, le conseil général, dont, en principe, le congrès doit chaque année désigner le siége pour l'année suivante, mais qui, en fait, a été, dès le premier jour, établi à Londres, où s'est fondée la société, et qui semble devoir y rester toujours, à moins que des événements bien peu probables ne l'obligent à se déplacer (1).

« Le conseil général, dit M. Testut, doit présenter à chaque congrès un rapport public des travaux de l'année; il doit établir des relations avec les différentes associations ouvrières, examiner les questions qui lui sont soumises par les sections, et décider s'il y a un intérêt général à ce qu'elles soient discutées au prochain congrès.

« Il est chargé de l'organisation des congrès, et, dans ce but, il doit en publier à l'avance le programme, et le porter à la connaissance de toutes les

(1) M. Testut nous apprend que les bureaux du conseil sont établis, 256, *High Holborn*, *London*.

sections par l'intermédiaire de leurs secrétaires de correspondances.

« Chaque trimestre il est tenu de faire connaître l'état des classes laborieuses dans tous les pays, la situation des sociétés coopératives, le prix des salaires, les adhésions qui se sont produites, les grèves qui ont pu éclater, les résultats obtenus, etc. A cet effet, une communication écrite est adressée au secrétaire de chaque section; elle est reproduite dans les journaux de l'Internationale.

« Se produit-il un fait important de nature à compromettre l'avenir de l'association ou en dénaturer le caractère; s'agit-il d'attaques dirigées contre elle ou d'un grand coup à frapper, le conseil général publie des manifestes qui sont tirés à plusieurs milliers d'exemplaires, traduits dans toutes les langues et répandus à profusion dans tous les centres ouvriers. Ces manifestes se terminent par cette formule : *Au nom du conseil général de l'Association internationale des travailleurs*, et sont signés par tous les secrétaires. »

Le conseil est encore chargé de rassembler tous les documents qui lui sont communiqués; « c'est à lui qu'est dévolu le droit de faire exécuter les résolutions du congrès. Il est juge des différends qui peuvent s'élever entre les sections ou les membres de l'Association internationale, sauf appel au prochain congrès; il statue toujours d'après un rapport présenté par un jury d'honneur. »

Ce conseil général est, — au moins officiellement,

— nommé chaque année par le congrès (1). En fait, depuis la fondation de la société, sa composition n'a pas varié d'une manière bien sensible, et les hommes qui savent s'y faire élire sont toujours ceux qui ont eu l'idée première de l'Association, qui l'ont créée et qui la tiennent dans leurs mains à leur disposition personnelle, peut-être même, dans certains cas, à la disposition de quelque grand meneur, discrètement caché dans l'ombre, dont la masse naïve des associés sert probablement, à certaines heures, les desseins secrets, sans soupçonner à qui elle obéit.

Les ouvriers du Creuzot ne savaient guère, au début de 1870, quelles rancunes ils satisfaisaient et quelles intrigues politiques ils servaient.

Les fédérés de 1871, dont beaucoup, sans doute, aimaient encore leur pays, bien qu'affiliés à l'Internationale, ne se demandaient pas si l'insurrection, dont le succès les rendait si fiers, n'était pas par

(1) Dans le livre si instructif de M. Oscar Testut, auquel nous avons fait beaucoup d'emprunts, nous trouvons un passage qui nous montre comment les fondateurs de l'Internationale savent maintenir leurs amis ou leurs créatures dans les postes importants de la société. On peut juger par là qu'ils ne sont pas non plus embarrassés pour s'y maintenir eux-mêmes :

« L'article 9 des statuts généraux consacre, il est vrai, pour chaque section, le droit de nommer ses correspondants; mais ce pouvoir n'existe qu'avec certaines restrictions. Dans le principe, lorsqu'une section est en voie d'organisation, c'est le conseil général lui-même qui confère à un membre déjà affilié à l'Internationale le titre de correspondant; la section une fois organisée, ce choix est toujours ratifié par les adhérents. »

hasard vue avec joie à Berlin, si la révolution du 18 mars n'était pas une nouvelle victoire ponr M. de Bismark. Les démolisseurs de la colonne Vendôme ne songeaient pas que les cordes attachées au monument qui rappelait nos victoires sur l'Allemagne, l'avaient peut-être été sur un mot d'ordre venu d'outre-Rhin. Une fois la Commune vaincue, les Allemands qui, après l'avoir servie, allaient chercher un refuge dans les lignes prussiennes, étaient, a-t-on dit, aussitôt fusillés. On est sûr que ceux-là ne trahiront plus aucun secret. Molière avait déjà remarqué la parfaite discrétion des morts.

Il ne faut pas que cette digression nous éloigne trop longtemps de notre sujet. Hâtons-nous donc de revenir au conseil général.

Nous avons dit comment il est nommé, d'après le texte des statuts; nous avons indiqué comment les choses se passent en réalité.

Quoi qu'il en soit, ses membres sont tous (ou à peu près) des ouvriers; ils représentent les diverses nations qui font partie de l'Association.

« Les membres du bureau, dit M. Testut, sont pris dans son sein; il y a un président, un secrétaire général, un trésorier, et autant de secrétaires particuliers qu'il y a de différents pays où se trouvent des sections de l'Internationale.

« Ces derniers ont pour mission de correspondre avec les secrétaires spéciaux désignés par chaque section : ce sont comme des fondés de pouvoirs qui reçoivent seuls, dans leurs villes respectives, les

communications faites par le conseil général, en font part aux affiliés, perçoivent les cotisations qu'ils transmettent à Londres, tiennent le conseil général au courant du mouvement de la classe ouvrière, lui adressent des rapports sur la situation de chaque section, sur ses besoins, sur ses aspirations, et l'initient à tout ce qui se dit et à tout ce qui se passe dans leur centre d'action; mais, pour faire ces communications, ils ont des règles hiérarchiques à observer; ils ne peuvent directement s'adresser au président du conseil général. Toutes leurs correspondances doivent être envoyées au secrétaire particulier qui représente auprès du conseil la nation à laquelle ils appartiennent. Ainsi les secrétaires des sections de Rouen, Lyon, Paris, Marseille, ne peuvent et ne doivent correspondre qu'avec le citoyen Eugène Dupont. Il convient d'ajouter que, dans les pays où des lois restrictives empêchent de former un centre d'action avec sécurité, la mission du conseil général est de correspondre avec des branches individuelles; telle était la situation de la France avant 1869. »

Le conseil général joue dans l'Internationale le rôle de pouvoir exécutif, et comme tel il est permanent.

Le pouvoir législatif que la force des choses oblige à ne réunir qu'une fois par an et dans une session extrêmement courte, est le congrès.

C'est au conseil général qu'appartient le soin d'organiser le congrès, d'en arrêter le programme défi-

nitif, de le faire parvenir, par l'intermédiaire des correspondants, à toutes les fédérations et à toutes les sections. Ce programme est d'ailleurs publié à l'avance par tous les journaux dont l'Association dispose.

Si le conseil général organise le congrès, ce n'est pas lui qui le convoque, du moins dans les circonstances ordinaires.

Chaque congrès indique avant de se séparer le lieu et la date de la réunion du prochain congrès. A l'époque fixée, et sans qu'il soit besoin d'une convocation spéciale, tous les délégués se réunissent au lieu et au jour fixé. Le conseil général a le droit, en cas d'affaires urgentes, de provoquer cette réunion avant l'époque indiquée; il peut également, si une circonstance imprévue rend une telle mesure nécessaire, changer le lieu fixé pour le rendez-vous. Mais il ne peut, en aucun cas, en retarder l'époque. Telle est, du moins, la lettre des statuts. Les événements de l'an dernier ont déjà contraint les membres de l'association à en souffrir une fois la violation, et une note que nous trouvons dans l'un des organes de l'association, *l'Égalité* (numéro du 3 septembre 1870), nous apprend que c'est bien le conseil général lui-même qui « a décidé de renvoyer la convocation du congrès général à une époque plus favorable pour la réunion des délégués des travailleurs de tous les pays». Il est permis de se demander si le conseil général ne se trouvera pas cette année en face d'une impossibilité morale au moins aussi évidente que

l'était en 1870 l'impossibilité matérielle. Mais s'il en est autrement, il sera fort intéressant de connaître le *rapport public* que le pouvoir exécutif doit adresser au congrès et le « tableau des progrès de l'association » qu'il est dans l'obligation de lui présenter. Nous sommes curieux de savoir si l'incendie de nos monuments publics et de nos maisons particulières ainsi que le massacre d'une partie du clergé de Paris, de deux généraux, d'un journaliste républicain et de trente ou quarante gendarmes seront glorifiés comme un titre d'honneur pour l'association qui a donné naissance au Comité central de la garde nationale et à la Commune de Paris.

IV

STATUTS PARTICULIERS DES FÉDÉRATIONS.

On trouvera à la fin du volume les statuts de l'association tels qu'ils ont été adoptés au premier congrès, tenu à Genève en 1866. Les dispositions principales s'en retrouvent dans ce que nous avons dit sur l'organisation générale de la société.

Les diverses fédérations peuvent également avoir leurs statuts particuliers, à la seule condition qu'ils ne contiennent rien de contraire aux dispositions

générales adoptées pour la société tout entière. La plupart des fédérations usent de ce droit. M. Testut a publié un certain nombre de ces statuts particuliers. Ils ne présentent d'ordinaire rien de bien curieux; ils offrent presque tous des dispositions très-peu différentes les unes des autres, et toutes inspirées par le même esprit.

Ceux de la fédération parisienne ont ceci de singulier que, par une coïncidence toute fortuite, ils se rattachent à une date qui devait recevoir, un an plus tard, une triste célébrité : c'est le 18 mars 1870, que le texte du projet qui les contient a été définitivement arrêté dans une réunion à laquelle assistaient, entres autres personnages destinés à jouer un rôle cette année, Malon, Combault et Avrial. Un mois plus tard, le 19 avril, ils étaient discutés et acceptés dans une réunion générale des sections parisiennes, présidée par Varlin.

Nous y retrouvons à toutes les lignes la trace de cette incurable défiance qui est le vice de la démocratie en général, mais par-dessus tout de la démocratie parisienne. On se rappelle avec quelle ardeur les orateurs des réunions électorales de 1869 et les écrivains des feuilles socialistes insistaient pour que les candidats désignés par le parti s'engagassent par écrit à donner leur démission à la première sommation de leurs électeurs. Cette nouveauté qu'ils n'ont pas pu faire entrer dans les lois du pays, a du moins trouvé sa place dans les statuts de la fédération parisienne : « Chaque section nomme et change ses

délégués comme il lui convient. » (Article 2.) — « Aux premières séances d'avril et d'octobre, le conseil fédéral nommera son bureau... Les membres du bureau sont constamment révocables par le conseil. »

Sans doute l'habileté des meneurs à se maintenir toujours dans les places qu'ils se sont attribuées à eux-mêmes, au début de l'œuvre, diminue les inconvénients pratiques que présenteraient de perpétuels changements dans le personnel de l'association. Mais, d'autre part, pour arriver à garder leurs positions, les chefs sont obligés de subir en bien des cas l'influence des masses qu'ils se flattent de diriger. C'est probablement là ce qui explique quelques-unes des fautes les plus énormes commises soit avant, soit surtout après le 18 mars 1871 par ceux d'entre eux qu'on avait représentés comme les plus intelligents. Le parti démagogique a toujours été de tous les partis celui où la tête était le plus souvent menée par la queue. Tout le monde connaît ce mot célèbre : « Il faut bien que je les suive puisque je suis leur chef. » Les meneurs de l'Internationale auraient bien des occasions de l'emprunter à l'ancienne idole du parti jacobin.

Dans les statuts de la fédération lyonnaise, nous ne remarquons qu'un détail instructif, malgré son apparente puérilité : l'article 7, après avoir réglé les attributions de la commission fédérale, ajoute : « La commission n'a pas de président, mais un secrétaire spécial et un trésorier. »

Il ne faut pas croire que cette abolition de la présidence soit inscrite là par hasard. Non, ce titre bien peu effrayant de président d'une commission suffit pour exciter la jalousie toujours en éveil du parti socialiste. La question de la présidence a été gravement posée et discutée en 1869 au congrès de Bâle qui a, le plus sérieusement du monde, voté la résolution suivante :

Considérant qu'il n'est pas digne d'une société ouvrière de maintenir dans son sein un principe monarchique et autoritaire en admettant des présidents, lors même que ceux-ci ne seraient investis d'aucun pouvoir, les distinctions purement honorifiques étant encore une atteinte aux principes démocratiques ;

Le congrès engage toutes les sections et sociétés ouvrières affiliées à l'Internationale à abolir la présidence dans leur sein.

Cette recommandation était promptement suivie à peu près partout.

C'est ainsi que nous voyons, le 21 novembre, dans le « comité d'initiative de la Chambre syndicale des ouvriers boulangers » auquel il assiste en qualité de membre de l'Internationale, Varlin, faire prévaloir « le principe démocratique de l'élection du président à chaque assemblée » en disant que « c'est un acte de liberté, d'égalité et de fraternité. » Le procès-verbal de la séance mentionne que « l'assentiment unanimé prouve à Varlin qu'il est compris. »

On voit, d'après ces faits, de quel sentiment procédait le décret de la Commune qui abolissait le titre

de général comme peu démocratique ; on voit pourquoi la Commune avait à chaque séance un ou deux présidents nouveaux ; on comprend enfin pourquoi tous les grands hommes du 18 mars, qui s'emparèrent des divers ministères, se contentèrent du titre modeste de délégués.

Comment les conspirateurs du Comité central auraient-ils pu supporter de voir ces titres brillants de général et de ministre accolés aux noms des camarades avec lesquels ils trinquaient la veille dans les cabarets de Montmartre, eux qui ne pouvaient pas même supporter ce titre si modeste de président d'une commission ouvrière?

V

BUDGET DE L'INTERNATIONALE. — BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS PARTICULIERS. — COTISATIONS ANNUELLES ET MENSUELLES. — LA CAISSE DU SOU.

Il nous resterait, pour épuiser les détails de l'organisation de l'Internationale, à faire connaître le budget de l'Association. Nous n'avons pas besoin de dire que les chiffres officiels nous font défaut et que les documents, qui nous permettraient d'évaluer même approximativement les recettes et les dépenses

de cette armée de la démagogie, ne sont pas davantage entre nos mains.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'aux termes des statuts tout membre de l'Association doit d'abord, au moment de son admission, payer un droit d'entrée de 50 centimes, en échange duquel on lui remet sa carte d'adhésion. Cette carte est ensuite renouvelée gratuitement chaque année.

Il est tenu, en outre, d'acquitter une cotisation infiniment minime de 10 centimes par an, destiné à faire face aux dépenses générales de la société. Les fonds provenant de cette source sont remis au conseil général, qui en a la gestion.

En outre, chaque fédération demande à ses membres une cotisation spéciale pour les dépenses de la fédération elle-même. A Lyon et à Paris, cette cotisation est fixée à 10 centimes par mois et par tête. La fédération lyonnaise se charge de payer sur cette somme la cotisation annuelle de ses membres pour fonds général ; il semble qu'à Paris il n'en est pas de même. Quoi qu'il en soit, la somme à payer annuellement pour chaque associé est assez légère : 1 fr. 20 c. à Lyon, 1 fr. 30 c. à Paris, ce n'est pas payer trop cher l'honneur de faire partie d'une société qui aspire à gouverner le monde et qui commence par le brûler.

On peut encore en faire partie à bien meilleur marché, puisque la fédération des sections romandes, dont le siége est à Genève, ne demande que 10 centimes par an à chacun de ses membres.

Il paraît pourtant que ces sommes si modiques ne sont pas faciles à faire rentrer, si l'on en juge par les précautions inscrites dans les statuts contre les membres ou les sections en retard pour leurs payements.

En 1859, le congrès de Bâle, instruit probablement par une expérience douloureuse du peu d'empressement que les frères et amis mettent à ouvrir leur bourse, inscrivait dans ses résolutions administratives un article VIII gros de révélation :

A l'avenir ne seront plus admis à siéger et à voter dans le congrès que les délégués des sociétés, sections ou groupes affiliés à l'Internationale, et qui sont en règle avec le conseil général pour le payement de leurs cotisations.

Les statuts de la fédération parisienne ne sont pas moins instructifs :

L'un des délégués de la section doit verser à la première assemblée du mois la somme calculée entre les mains du trésorier. Celui-ci fait connaître à la troisième réunion mensuelle, par une note affichée au local, les sections qui ne sont pas en règle.

Après un mois de retard ; la suspension de la section est de droit ; ses délégués n'ont plus de voix au conseil ; après trois mois, la radiation est prononcée (1).

Ajoutons que les membres de l'association ont sans doute à payer chacun à leurs sections respectives une cotisation plus forte que celle qu'ils payent

(1) On trouvera le texte complet de ces statuts dans le livre de M. Oscar Testut.

à leurs fédérations et au conseil général. Dans une lettre de Varlin, datée de Lille, où il était allé au mois d'avril 1870 organiser une section de l'Internationale, nous relevons les lignes suivantes :

« Les adhérents isolés versent 10 centimes par semaine, les membres des sociétés 5 centimes par semaine également. Vous le voyez, nous avons copié un peu sur votre fédération, un peu sur celle de Lyon. » (*Compte rendu des trois procès*, p. 58.)

On peut en somme évaluer à 7 ou 8 francs tout au plus l'ensemble des diverses cotisations régulières et obligatoires payées aux diverses caisses de l'Internationale par ses associés des grandes villes de France.

Ces ressources régulières ne sont ni les seules, ni même sans doute les plus importantes de la société ; mais ses autres sources de revenus ne sont pas fixes, et elles ne sont pas très-faciles à connaître pour un profane.

C'est ainsi que dans les comptes rendus des divers procès qu'elle a eu à soutenir, il est, à chaque instant, question de la *caisse fédérative du sou* (1), sans que le sens exact de cette expression soit nulle part bien défini. D'après des renseignements particuliers que nous avons pu recueillir, nous avons tout lieu de

(1) « Écrivez à Theisz pour la chambre fédérale des sociétés ouvrières, à Lombard pour la caisse fédérative du sou, à Langevin pour l'Internationale. » (Lettre de Varlin à Aubry, citées par Theisz à l'audience du 2 juillet 1870.)—« La grève des fileurs en laine de Vienne est terminée. La caisse du sou leur avait

croire qu'il s'agit là d'une caisse remplie au moyen de souscriptions volontaires de 5 centimes par semaine et par tête, recueillies dans des ateliers et fournies en grande partie par des ouvriers qui n'étaient pas encore personnellement membres de l'association, mais qui se proposaient de le devenir, et dont plusieurs même consentaient à la soutenir de leur argent, sans s'y affilier.

Nous voyons aussi dans les statuts de la fédération parisienne (article 9) que « le conseil peut, avec motifs à l'appui, voter des dépenses supérieur à son budget, et fixer proportionnellement la contribution supplémentaire de chaque section; mais dans ce cas la contribution reste purement facultative. »

Enfin, ce qui paraît être l'arme la plus puissante de l'association, quand il s'agit de soutenir une grève à laquelle ses chefs attachent une grande importance, ce sont les souscriptions.

Une lettre de Varlin à Aubry datée de Paris le 8 janvier 1869 et citée dans l'acte d'accusation du troisième procès, nous montrera suffisamment quelles abondantes ressources elles doivent fournir au budget de l'Internationale :

Lorsque nous avons reçu votre premier appel avec la circulaire, nous avions pensé que la grève n'avait pas une

voté un prêt de 1000 fr., dont 500 avaient été envoyés de suite.» (Lettre de Varlin, du 9 janvier 1869.)

Il est question dans divers autres documents de prêts, souvent importants, faits à des ouvriers en grève par la *caisse du sou*.

grande importance comme chiffre; que les districts cotonniers pouvaient à peu près suffire à la soutenir et que vous nous demandiez plutôt notre appui moral que matériel. Aussi, nous sommes-nous contentés d'ouvrir une souscription dans la reliure et parmi les amis avec lesquels nous nous trouvons en relations journalières, nous réservant de faire appel à toute la population ouvrière de Paris, si la grève se généralisait, c'est-à-dire si les manifestations mettaient à exécution la résolution que vous signalez dans la circulaire.

Vous devez comprendre que la souscription est un moyen dont il faut user, mais non pas abuser, parce qu'alors on arrive à l'épuiser. Or, à Paris, nous avons presque continuellement des souscriptions en cours dans chaque profession, soit pour un camarade frappé par un accident, soit pour soutenir une grève dans une profession similaire ou avec laquelle on se trouve presque en contact permanent, et il faut qu'une grève prenne des proportions assez vastes pour que l'on puisse faire un appel général avec chance d'être entendu : par exemple, la grève des bronziers qui comptait trois à quatre mille ouvriers, la grève de Genève qui comprenait une dizaine de professions à la fois.

Si la grève des ouvriers devait prendre une plus grande extension, vous pouvez compter que nous ferions des efforts héroïques pour les soutenir. Mais jusque-là, nous avons cru devoir nous contenter de faire circuler notre souscription entre nous et sans bruit.

On trouve là non pas l'exposé de la théorie, mais les détails les plus intéressants sur la pratique des souscriptions à Paris.

Cette pratique doit évidemment varier à l'infini suivant le plus ou moins de générosité, le plus ou moins d'aisance des ouvriers de chaque pays, de chaque ville; mais elle varie aussi d'après les usages

et les règlements de chaque fédération, comme le prouve également la correspondance saisie chez Varlin, lors des troisièmes poursuites dirigées contre l'association.

La plupart de nos lecteurs se rappellent sans doute la grève des ouvriers du bâtiment qui éclata à Genève au printemps de 1868. Le comité central genevois se hâta d'écrire à toutes les fédérations pour demander instamment des subsides. L'affaire était urgente; on attachait une importance extrême à ne pas subir, dans la première grande tentative que l'association faisait en Suisse, un échec qui l'aurait déconsidérée dans ce pays. L'un des secrétaires, Jules Paillard, le déclarait nettement à Varlin :

Nous voici en face de trois mille ouvriers sans ouvrage, dont le crime le plus grand, aux yeux de ces messieurs, est de faire partie de l'Association internationale, qu'ils ont juré de faire tomber, étant une société étrangère, recevant des ordres de Londres, Paris, Bruxelles, et déclarant qu'ils feront tout leur possible pour empêcher la solidarité entre ouvriers. La question est des plus graves : il s'agit du triomphe de l'association dans notre pays ou de sa perte. C'est pourquoi le comité central fait un appel pressant au conseil général de Londres, d'aviser toutes les sections d'Angleterre, de France, de Belgique et d'Allemagne pour venir en aide à leurs frères de Genève. D'une action prompte et décisive dépend le succès de la cause.

Un délégué de Genève, nommé Graglia, chargé d'aller à Londres solliciter l'appui de la branche anglaise, écrivait avec désespoir à Varlin, le 7 avril : « Les sociétés anglaises sont de véritables forte-

resses, et je crains bien que nous n'arrivions pas à faire une somme assez forte pour venir en aide à nos compatriotes cette semaine. Sans doute, je suis le premier à le reconnaître, dans quelques semaines ces mêmes sociétés nous fourniraient des sommes supérieures à nos véritables besoins; mais comme j'ai fait comprendre à plusieurs de ces messieurs, ce sont des secours immédiats qu'il nous faut. Mais que voulez-vous? les statuts leur défendent d'une manière positive. Il faut s'y soumettre. »

Pendant que les ouvriers anglais, aussi formalistes que les membres du Parlement, laissaient la question des secours à accorder aux grévistes passer par toutes les filières réglementaires, les internationaux français mettaient sans tant de formalités la main à la poche. Le 5 avril, Varlin, au nom de la commission parisienne, publiait dans *l'Opinion nationale* qu'une souscription, destinée à soutenir la grève de Genève, était ouverte dans les bureaux de l'association. Il faisait un appel aux ouvriers de toutes les professions; des listes circulaient partout, et en quinze jours les ouvriers de Paris, non pas seulement ceux du bâtiment, mais les lithographes, les imprimeurs, les ferblantiers remettaient à la commission parisienne des sommes qui montaient à plus de 10,000 francs.

Aussi, le 9 avril, Graglia écrivait à Varlin :

Je viens de recevoir votre lettre qui m'a fait un sensible plaisir, car elle me fait constater une fois de plus que le

sentiment de solidarité n'est pas un vain mot dans cette population travailleuse des enfants de Paris. Ah ! mon cher, si nous autres hommes de langue française nous avons la légèreté dans le caractère, nous ne pouvons cependant rester insensibles et froids devant une nécessité comme celle qui se présente dans ce moment-ci, tandis que Londres, cette ville immense, avec son million d'ouvriers, avec ses sociétés formidables, avec ses *trade-unions*...

Eh bien ! avec tout cela, tous ces avantages qui entre nos mains feraient des prodiges, elle laisse mourir une société qu'elle-même a enfantée, et cela par des règlements égoïstes ; car, jusqu'à aujourd'hui, une somme de 500 francs seulement a été votée ; les autres sociétés nous ont dit d'attendre.

Sans doute le remède viendra lorsque le malade aura cessé d'exister ; mais aux yeux des Anglais, les règlements auront été scrupuleusement respectés, et cela leur suffit...

Quelle peut être, en moyenne, la valeur des sommes fournies par toutes ces cotisations tant obligatoires que facultatives? Il nous est absolument impossible de l'estimer, même d'une façon approximative. Seulement il est certain que ces sommes, en tout cas très-considérables vu le grand nombre des membres de la société, sont toujours insuffisantes à cause des besoins immenses causés par les grèves qui s'ouvrent à chaque instant.

Tout le monde a lu dans les journaux de l'Internationale les belles phrases que les meneurs de la société écrivent pour leur public sur l'infortune des prolétaires réduits par les exigences de l'infâme capital à cesser leur travail et à déserter les ateliers où l'on exploite leur misère. Une lettre intime de Varlin,

citée à l'audience du 22 juin 1870 dans le réquisitoire de l'avocat impérial, montre que ces grands citoyens parlent avec moins d'émotion de ces souffrances quand ils n'ont pas d'auditeurs :

Je ne vous dis rien de la grève des mégissiers, que nous avons déclarée terminée depuis dix jours et qui nous laisse quatre cents hommes sans travail, auxquels nous ne pouvons même pas donner du pain. Avant-hier ils voulaient aller saccager leurs anciens ateliers et chasser les *mogs* qui les ont remplacés. On les a retenus heureusement, mais *nous sommes bien embêtés par cette affaire.* Les grévistes sont allés trouver Rochefort au Corps législatif, ne sachant plus à qui se recommander ; ils les a envoyés au bureau de *la Marseillaise,* où on leur a donné 200 francs, que les plus affamés se sont partagés sur la place des Victoires.

Allez, braves ouvriers égarés, quittez, sur le premier ordre de vos meneurs, l'atelier où vous gagnez par un labeur honnête le pain de votre famille. Quand les souscriptions que vos camarades auront fournies seront épuisées, quand vos femmes vous demanderont avec larmes pour vos enfants affamés un morceau de pain que vous ne pourrez leur donner, les journalistes, dont vous faites la fortune, vous feront peut-être jeter par leurs gens une maigre aumône, mais gardez-vous d'importuner de vos plaintes les chefs qui vous ont ordonné de quitter le travail. Vous pourriez *embêter* le citoyen Varlin !

CHAPITRE VI

Les Congrès

I

DATES DES CONGRÈS.—NOMS DES DÉLÉGUÉS QUI Y PRIRENT PART.

Nous avons raconté plus haut que les fondateurs de l'Internationale avaient résolu en 1864 de réunir l'année suivante à Bruxelles la première assemblée générale de la société, celle qui lui donnerait une existence régulière en sanctionnant les statuts provisoires arrêtés à Londres. On sait que ce projet ne put être mis à exécution et qu'il fallut retarder d'un an la convocation du premier congrès.

Ce fut à Genève qu'il s'ouvrit le 3 septembre 1866, dans la salle de la brasserie Treiber, sous la prési-

dence de Jung, membre et délégué du conseil central de Londres. Le nombre total des délégués s'élevait à soixante.

Paris y était représenté par Murat, Varlin, Bourdon, Tolain, Guillard, Malon, Perrachon, Camelinat, Cultin, Chémalé et Fribourg ; Rouen par Aubry, et Lyon par Schettel, Richard, Secretan et Bondy.

Le second congrès eut lieu à Lausanne en 1867. Il s'ouvrit le 2 septembre, dans la grande salle du Casino, sous la présidence d'Eugène Dupont, secrétaire de la branche française au conseil général à Londres.

La section de Paris y fut représenté par Marly, Fribourg, Garbe, Pioley, Reymond, Chémalé, Murat, Tolain et de Beaumont ; celles de Caen et de Condé-sur-Noireau, par Charles Longuet, journaliste ; celle de Rouen par Aubry. Les autres sections françaises qui y avaient envoyé des délégués étaient celles de Lyon, Neuville (Rhône), Villefranche (*idem*), Bordeaux et Marseille.

Il y avait en somme pour toutes les contrées de l'Europe représentées à cette réunion soixante et onze délégués.

On en compta tout près de cent, l'année suivante, à Bruxelles, où se réunit le troisième congrès. Il s'ouvrit le 6 septembre sous la présidence de Jung, de Londres, dans la salle du théâtre national du Cirque. La dernière séance eut lieu le 13. Parmi les noms des délégués de la France nous remarquons ceux de MM. Tolain, Murat, Theisz, Roussel, Pindy, Flahaut,

et Henry. Celui-ci est désigné comme mécanicien, président de la commission ouvrière de l'exposition et délégué de l'association des robinetiers. On ne donne pas son prénom. Nous ignorons s'il fut l'un des nombreux Henry qui eurent sous divers titres des commandements importants dans l'armée de la Commune.

C'est à Bâle que se tint en 1869 le quatrième congrès. Il s'ouvrit le lundi 6 septembre. Quatre-vingts délégués y assistèrent. L'Amérique elle-même y prit part; M. Cameron, délégué de la *National Labor Union* des États-Unis, et du congrès ouvrier de Philadelphie y représentait, dit-on, huit cent mille travailleurs du nouveau monde.

Il est assez vraisemblable que, parmi tous ces *travailleurs* d'outre-mer, il y en avait quelques milliers et même quelques centaines de mille qui ignoraient profondément l'existence de leur représentant et la mission qu'il prétendait avoir reçue d'eux.

Parmi les représentants des sections françaises nous signalerons Aubry, de Rouen, Varlin, Roussel, Flahaut, Dereure, Albert Richard, sans oublier les inévitables Murat, Pindy, Chemalé et Tolain. Un journaliste, aujourd'hui deputé de Paris, M. Langlois, y figurait comme délégué de la chambre syndicale des tourneurs sur métaux de Paris. Les ouvrières ovalistes de Lyon, qui venaient de faire parler d'elles à l'occasion de leur grève, avaient envoyé un communiste russe, M. Bakounine, publiciste.

Avant de se séparer les délégués avaient fixé leur

prochaine réunion au premier lundi de septembre 1870. Paris avait été désigné à l'unanimité comme lieu de rendez-vous. Les poursuites dirigées en France contre l'Internationale dans les premiers mois de 1870, avaient déjà dû inspirer au conseil général l'idée de choisir une autre ville pour y convoquer le congrès lorsque la déclaration de guerre et les événements qui s'ensuivirent rendirent toute réunion impossible en quelque lieu que ce fût.

Aucun de ces quatre congrès n'a été la cause ou l'occasion de complications politiques d'une importance réelle. Nous parlerons dans un autre chapitre des pourparlers qui eurent lieu à la suite du premier, entre les délégués français et un ministre de Napoléon III, qui n'avait pas encore renoncé à l'idée de gagner l'Internationale à la cause de l'empire.

Pour le moment nous ne nous occuperons que des problèmes discutés dans ces quatre congrès, et des solutions qu'ils y reçurent.

Un « positiviste français » a publié à Londres, pendant le règne même de la Commune d'intéressantes *Notes politiques sur la situation présente en France* (1). Il y résumait d'une manière très-exacte et très-fidèle les théories de l'Internationale, qui étaient, on le sait, celles de la grande majorité des membres de la prétendue assemblée communale installée à l'Hôtel de ville : « Leur philosophie, disait-il, est l'athéisme, le matérialisme, la négation de toute religion ; leur

(1) *Political notes or the present situation in France.*

programme politique se résume dans la liberté individuelle absolue, obtenue par la suppression de tout gouvernement, et la division des nationalités en communes plus ou moins fédérées. Leur économie politique consiste essentiellement dans la dépossession, avec compensation, des capitalistes et l'attribution de leur argent, des instruments de travail et de la terre à des associations ouvrières. Leur théorie historique est que la noblesse et la bourgeoisie ont fait leur temps et que celui du prolétariat est venu. Ils excluent de la société tout ce qui est en dehors de la classe ouvrière. »

L'auteur de ces *Notes* ajoutait que si les membres de la Commune ne publiaient pas ce programme, c'est qu'ils sentaient que leurs doctrines étaient « trop fortes même pour le parti révolutionnaire » et « qu'ils préféraient attendre pour les imposer, le triomphe de l'insurrection ».

Toutes les idées exposées par le rédacteur des *Political Notes* sont bien réellement celles de l'Internationale, et se trouvent développées dans les rapports, les discours et les résolutions des congrès à grand renfort de néologismes et de formules abstraites qui indiquent des prétentions à la science.

Leurs journaux, surtout ceux qui se publient en Belgique et en Suisse, les reproduisent également dans chaque numéro depuis plusieurs années, mais en les débarrassant généralement de l'appareil prétentieux dont les avait entourées le pédantisme des Pères de l'église démagogique, et souvent en les

mettant sous la forme la plus violente et la plus grossière.

Mais ces doctrines ne se sont pas trouvées dès le premier jour développées dans toute leur laideur et toute leur brutalité au sein de cette partie des classes ouvrières qui s'affilie à l'Internationale. Il a fallu du temps pour que la pure doctrine du communisme populaire se dégageât de toutes les formules répandues dans les différents groupes ouvriers en quête d'une politique, d'une philosophie et d'une économie politique.

D'ailleurs, c'est une loi naturelle de toutes les assemblées et de toutes les sociétés, qu'aucune idée, aucune passion n'y peut subsister toujours égale à elle-même, sans s'amoindrir et sans se fortifier. Dans tout groupe d'hommes un peu longtemps unis par un lien commun, une certaine force se dégage, un certain mouvement se prononce, qui va d'ordinaire en s'accélérant ; sciemment ou à son insu chacun de ces corps organisés, assemblée ou association, se met en marche dans un certain sens et ne parvient plus à s'arrêter dans la route où il est entré.

Quelquefois le mouvement est bon et louable, et alors ce sont les méchants qui s'améliorent au contact des gens de bien, les sots dont l'esprit s'ouvre dans un milieu plus intelligent que celui où ils avaient d'abord vécu, les violents qui se calment, les fous qui deviennent sages ; d'autres fois c'est au contraire la masse des coquins, des fous et des égoïstes, qui entraîne le reste ; alors les gens sensés se découra-

gent et perdent peu à peu leur bon sens, les honnêtes gens se dépouillent chaque jour un peu plus de leur honnêteté native ; les hommes qui sont arrivés avec un esprit net et clairvoyant se laissent prendre de plus en plus aux phrases, aux déclamations des rhéteurs et finissent par devenir incapables de distinguer le vrai du faux : on se laisse aller tout doucement d'abord sur une pente funeste ; le mouvement s'accélère bientôt, et l'on roule jusque dans l'abîme.

L'Internationale n'a pas échappé à cette loi : si l'on examine le chemin qu'elle a parcouru en quatre ou cinq ans dans la voie de l'erreur et du crime, on en reste épouvanté.

Entre le premier congrès, celui de Genève, et le dernier, celui de Bâle, il ne s'est écoulé que trois années. La différence entre les idées qui dominent dans le premier et celles qui triomphent dans le dernier, permettrait de supposer qu'il a fallu de longues années pour démoraliser à ce point une masse si nombreuse.

II

LE CONGRÈS DE GENÈVE ET LE CONGRÈS DE LAUSANNE (1866, 1867). — PREMIÈRES ATTAQUES CONTRE LE PRINCIPE DE LA PROPRIÉTÉ.

Dans les premiers mois de l'année 1866, le conseil général de Londres adressa à toutes les sections le

programme des questions que leurs délégués seraient invités à traiter au congrès de Genève.

L'intérêt historique qui s'attache à ce document nous engage à le reproduire ici textuellement.

Le voici tel que nous le trouvons dans l'une des publications officielles de l'Internationale :

1° Organisation de l'Association internationale, son but, ses moyens d'action ;

2° Sociétés ouvrières, leur passé, leur présent, leur avenir; du chômage, des grèves, moyens d'y remédier; de l'enseignement primaire et professionnel ;

3° Du travail des femmes et des enfants dans les fabriques, au point de vue moral et sanitaire ;

4° Réduction des heures de travail, but, portée, conséquences morales ; *de l'obligation du travail pour tous ;*

5° Association ; son principe, ses applications ; la coopération distinguée de l'association propre;

6° *Des relations du capital et du travail.* Concurrence étrangère ; traités de commerce ;

7° Impôts directs et indirects ;

8° Institutions internationales : crédit mutuel, papier monnaie, poids, mesures, monnaie et langue ;

9° De la nécessité d'anéantir l'influence russe en Europe par l'application du principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et la reconstitution d'une Pologne sur des bases démocratiques et sociales;

10° *Des armées permanentes* dans leurs rapports avec la production ;

11° Des idées religieuses, leur influence sur le mouvement social, politique et intellectuel ;

12° Établissement d'une société de secours mutuels. — Appui moral et matériel accordé aux orphelins de l'Association.

Nous sommes loin de présenter ce programme comme excellent en lui-même, et plus loin encore d'approuver toutes les solutions données aux problèmes qu'il posait, surtout à ceux dont nous avons souligné les termes. Il faut pourtant remarquer que la question de la propriété qui devait tenir tant de place dans les autres congrès n'a même pas été posée dans le premier, au moins d'une façon directe.

En outre, quant à la question des idées religieuses et de leur influence sur le mouvement social politique et industriel, bien que le congrès ait ordonné d'insérer dans le procès-verbal diverses opinions peu édifiantes émises sur ce sujet par un certain nombre de ses membres, il refusa du moins de se prononcer d'une manière formelle contre les religions et passa à l'ordre du jour.

On eut également la sagesse de ne pas céder aux exaltés qui voulaient pousser le congrès à flétrir « le despotisme russe en Europe » et à réclamer « la reconstitution d'une Pologne sur des bases démocratiques et sociales. »

L'esprit français, grand ami des généralisations, des synthèses et des systèmes de réforme universelle et radicale, obtint une victoire sur l'esprit plus pratique des Anglais toujours attachés à des buts plus modestes, mais possibles à atteindre ; on blâma les *trade-unions* de s'occuper trop exclusivement des luttes immédiates, et on les engagea à agir « contre le système capitaliste lui-même, et à viser au grand but, l'émancipation de la classe ouvrière. » Cela

certes n'était ni bon en soi ni habile même au point de vue où se plaçaient les membres du congrès ; mais le bon sens prit en partie sa revanche dans la délibération sur les sociétés coopératives, où quelques-uns des membres les plus importants de l'assemblée combattirent énergiquement l'idée mise en avant de diriger le mouvement coopératif pour lui imposer une forme unique.

Au congrès de Lausanne, bien qu'une seule année se fût écoulée depuis que le congrès de Genève avait pris ces résolutions relativement modérées, on remarqua déjà une modification profonde et des plus regrettables dans l'esprit des décisions adoptées. Ainsi les sociétés coopératives auxquelles on reconnaissait, en 1866, le droit de se développer à leur gré, sont signalées, en 1867, comme « tendant à constituer un quatrième état ayant au-dessous de lui un cinquième état plus misérable encore. » En d'autres termes le sentiment qui triomphe dans cette question, c'est un sentiment de jalousie contre les ouvriers associés, qui, grâce à leur intelligence, à leur travail et à leur esprit d'ordre, parviennent à constituer à leur société et à chacun de ses membres un capital petit ou gros, qu'ils ne se soucient pas d'abandonner à des camarades moins intelligents, moins laborieux et moins économes. Le congrès obéissant à un instinct de basse envie contre ceux qui sont coupables de réussir par leur travail, déclare « que la transformation sociale ne pourra s'opérer d'une manière radicale et définitive que par des

moyens agissant ***sur l'ensemble de la société***, et conformes à la réciprocité et à la justice »; néanmoins, il admet qu'il faut encourager les efforts des associations ouvrières « sauf à faire disparaître autant que possible du sein de ces associations ***le prélèvement du capital sur le travail***, c'est-à-dire à y faire entrer l'idée de mutualité et de fédération, » ce qui signifie en bon français, sauf à faire disparaître dans une association donnée toute différence entre ceux qui ont déjà longtemps et fructueusement travaillé et ceux qui commencent seulement à se mettre à l'œuvre, sauf à répartir entre les associations où règnent l'indiscipline, le désordre et la paresse, les bénéfices acquis par celles qui se soumettent à une règle, qui travaillent et qui économisent (1).

(1) Le congrès des sections belges de l'Internationale qui s'est réuni à Bruxelles au mois de mai 1869, est revenu sur cette question des sociétés coopératives. Nous extrayons du compte rendu sommaire publié par l'*Internationale* (numéro du 30 mai 1869) le passage suivant :

Hermans. « Nous voulons des sociétés de production autres que celles que nous voyons fonctionner à Liége; nous voulons arriver à une amélioration partielle de la classe ouvrière et pas seulement d'un groupe de quinze nouveaux concurrents, nouveaux patrons. *Nous voulons la société de production basée sur les sociétés de résistance; celles-ci seules doivent en bénéficier, et non les ouvriers exploitant.* » (Cette idée est approuvée par plusieurs orateurs.)

Ainsi les ouvriers associés donneront leur temps, leur travail, engageront leurs noms, tout ce qu'ils possèdent (n'oublions pas que du moment qu'ils travaillent en leur nom, à leur compte, une faillite leur fera tout perdre). S'ils échouent, c'est eux personnellement qui seront ruinés. S'ils réussissent, leur

Le communisme qui n'avait pas eu ses entrées au premier congrès ou qui du moins n'avait pas trop osé y prendre la parole, a déjà le verbe haut dans le second. A Lausanne, en effet, après avoir réclamé la fédération entre les associations, c'est-à-dire l'abandon au profit des paresseux et des incapables de ce que les ouvriers laborieux et habiles auront gagné, il demande qu'on rende « l'État propriétaire des moyens de transport et de circulation, afin d'anéantir le puissant monopole des grandes compagnies, qui en soumettant la classe ouvrière à leurs lois arbitraires, attaquent à la fois et la dignité de l'homme et la liberté individuelle. »

Cependant il n'a encore osé livrer bataille qu'aux sociétés ouvrières et aux grandes compagnies ; il n'a réclamé jusque-là que des propriétés en apparence collectives. La propriété individuelle a été respectée aux congrès de 1866 et de 1867, ou n'a du moins eu à repousser que des attaques d'avant-garde, les incursions de quelques uhlans du communisme.

A Bruxelles en 1868, elle subit un assaut général qui lui est livré par toutes les forces réunies de l'as-

argent servira à entretenir l'oisiveté volontaire des grévistes ! On peut se rappeler du reste à ce sujet un passage d'un intéressant article publié, en 1850, dans *l'Atelier*. On verra qu'à cette époque celles des associations fondées en 1848 qui avaient réussi ne se souciaient nullement de faire, comme on les y exhortait, *cause et caisse communes* avec celles que l'incapacité des gérants ou la paresse des associés faisait péricliter. Nous avons cité cet article, ch. II, page 24.

sociation, sans en excepter même ceux qui croient de bonne foi marcher à sa défense.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 16 juin 1871, où fut votée la nomination d'une commission chargée d'ouvrir une enquête sur l'insurrection du 18 mars, M. Tolain prit, on se le rappelle, la défense de l'Internationale, dont il proposa même de nous conter toute l'histoire, si on voulait lui donner une séance entière pour faire ce récit. Selon lui l'association a traversé deux périodes très-différentes, l'une qui précède, l'autre qui suit les premières poursuites dirigées contre le bureau de Paris en 1868. Ses principes et ses agissements auraient été absolument irréprochables, jusqu'à ce malheureux procès, qui aurait eu seul le triste pouvoir de la faire « dévier de sa ligne de conduite et de sa ligne de départ. »

La comparaison que nous venons d'établir entre le premier et le deuxième congrès, tous deux antérieurs à ces poursuites prouve suffisamment qu'on ne vit à Bruxelles que le développement logique de principes en germe dès la fondation de l'association et de passions qui avaient déjà montré leur puissance à Lausanne après l'avoir seulement laissé deviner à Genève.

Nous ne doutons pas de la sincérité de M. Tolain, mais puisqu'il n'a pas combattu les résolutions votées en 1867 sur les sociétés ouvrières et sur les « moyens de transport et de circulation », il a eu beau défendre un an plus tard le principe de la pro-

priété individuelle, il est, quoi qu'il en dise et quoi qu'il en pense, parmi les adversaires de la propriété, laquelle est en réalité tout aussi complétement niée par les *mutuellistes* que par les *collectivistes*.

III

LE CONGRÈS DE BRUXELLES (1868). — IL DÉCIDE LA CONFISCATION PAR L'ÉTAT DES MINES, DES CARRIÈRES, DES CHEMINS DE FER, DES FORÊTS ET DES TERRES LABOURABLES. — M. TOLAIN.

Avant d'aborder la discussion qui tenait sans doute le plus au cœur à la plupart de ses membres, le congrès de Bruxelles commença par examiner diverses autres questions.

Il reconnut la légitimité et la nécessité des grèves dans la situation actuelle de lutte entre le capital et le travail, déclara qu'il y avait lieu « de les soumettre à certaines règles, à des conditions d'organisation et d'opportunité », et décida la création de conseils d'arbitrage chargés de surveiller l'application de ces règles. Il déclara aussi « que les machines comme tous les autres instruments de travail doivent appartenir aux travailleurs eux-mêmes et fonctionner à leur profit, » et il décida qu'on communiquerait à toutes les sections pour qu'elles eussent à l'étudier

avec grand soin, un projet de statuts «sur la création d'une banque d'échange au prix de revient. »

Mais la plus importante des questions qu'il examina, celle qui donna lieu aux discussions les plus longues, et dans laquelle les idées folles, les préjugés absurdes et les passions envieuses se donnèrent le plus librement carrière, ce fut celle de la propriété.

Dans la seizième séance, Murat donna lecture des conclusions adoptées en *séance administrative*, c'est-à-dire en comité secret. C'est toute une théorie de la propriété, ou plutôt un code de la confiscation universelle (1).

D'après ces profonds réformateurs, « les carrières, houillères et autres mines, ainsi que les chemins de fer, appartiendront à la collectivité sociale, représentée par l'État, mais par l'État régénéré, » qui les concédera « non à des capitalistes, comme aujourd'hui, mais à des compagnies ouvrières. »

L'évolution économique (pour employer l'euphémisme de ces messieurs), doit faire « de l'entrée du sol arable à la propriété collective une nécessité sociale, » et « le sol sera concédé aux compagnies agricoles, comme les mines aux compagnies minières, les chemins de fer aux compagnies ouvrières. »

Enfin les canaux, les routes, les voies télégraphiques et les forêts doivent « rester à la propriété collective de la société. »

(1) On trouvera ces conclusions, ainsi que celles qui se rapportent à la question des machines, parmi les documents placés à la fin du volume.

On accompagne ces mesures radicales d'une foule de considérations où l'absurdité et la violence cherchent à se dissimuler de leur mieux derrière un vaste appareil degrands mots aux apparences scientifiques.

Ne serait-il pas plus simple de s'épargner la peine d'amasser tous ces beaux termes d'*évolution économique*, de *collectivité sociale*, d'*exploitation scientifique et rationnelle* et de convenir tout bonnement qu'on veut prendre tous les biens de ce monde par cette bonne raison qu'on en a envie, et par cette autre raison bien meilleure encore, qu'on se croit assez fort pour s'en emparer? Ce serait moins long et plus franc.

Sur les quarante-neuf délégués présents au moment du vote sur ces belles conclusions, trente votèrent pour leur adoption, quatre seulement les repoussèrent, et quinze membres s'abstinrent.

M. Tolain expliqua cette abstention en donnant lecture de la déclaration suivante :

Considérant que, suivant nous, la question de la propriété n'a été mise à l'ordre du jour que dans la dernière séance;

Qu'elle n'a été étudiée au point de vue général que d'une manière tout à fait insignifiante; au point de vue agronomique que d'une façon incomplète;

Qu'en présence de l'affirmation d'un certain nombre de délégués qui déclarent n'être pas éclairés, il était naturel de remettre la question à un prochain congrès;

Les délégués dont les noms suivent, qui se sont abstenus et qui ont voté contre, déclinent ainsi la responsabilité du vote. (*Suivent les signatures.*)

C'est sur cette déclaration que M. Tolain s'appuyait pour dire, le 16 mars, à l'Assemblée nationale que « les fondateurs de l'Internationale, dans leur programme, dans le mémoire qu'ils avaient rédigé, avaient, au point de vue social, défendu la propriété individuelle. »

Nous ne doutons pas de la parfaite bonne foi de M. Tolain. Nous en doutons d'autant moins que, dans le compte rendu officiel de la 14e séance du congrès de Bruxelles, nous lisons un discours où le citoyen Coenen, d'Anvers, s'étonne « que certains membres de l'Internationale s'élèvent si fort contre le communisme », et déclare « que le compagnon Tolain est dans l'erreur lorsqu'il regarde la propriété individuelle du sol comme une condition de la liberté individuelle. »

Mais si M. Tolain est très-autorisé à s'imaginer qu'il a été à Bruxelles un véritable défenseur de la propriété, l'un de ses adversaires dans ce même congrès, le communiste belge de Paepe, était évidemment dans la vérité et dans la logique lorsqu'il lui répondait :

Nous ne faisons qu'étendre à la propriété agricole ce que Tolain et les autres adversaires de la propriété collective du sol, admettent fort bien pour les mines, les chemins de fer, les routes, canaux, etc., il n'y a donc point ici de partisans absolus de la propriété individuelle ; nous sommes donc tous plus ou moins communistes, si tant est que les considérations de la commission puissent être regardées comme du communisme. En effet, nous ne demandons pas que l'État

se fasse cultivateur ou salarie des ouvriers agricoles, pas plus qu'on ne demande que l'État se fasse mineur et salarie les ouvriers des mines, mais nous voulons que le sol soit concédé à de grandes compagnies agricoles, comme les mines, les chemins de fer, etc., à de grandes compagnies ouvrières. Pourquoi agir différemment avec la mine ou champ de dessous, et avec le champ proprement dit, qui n'est qu'une mine à la superficie du sol, mine d'où l'on extrait des végétaux au lieu d'en extraire des pierres, du marbre, des minerais, du charbon ? Nous croyons être plus logiques que nos adversaires; le sol comme le sous-sol étant tous deux donnés gratuitement à l'humanité par la nature, nous en revendiquons la propriété pour l'humanité entière, et nous en demandons l'exploitation par des associations.

Il est incontestable que M. de Paepe et les communistes ont, dans leur discussion avec les mutuellistes la logique de leur côté; mais veut-on voir encore mieux quelles garanties présentent à la société les opinions défendues par M. Tolain et juger s'il a le droit de se dire le défenseur de la propriété individuelle ?

On n'a qu'à ouvrir le compte rendu du congrès de Bâle, publié par M. Mollin, « délégué du Cercle parisien des prolétaires positivistes. »

IV

CONGRÈS DE BALE (1869). — ABOLITION DE LA PROPRIÉTÉ. — ENCORE M. TOLLAIN. — MUTUELLISTES ET COLLECTIVISTES. — DISCUSSION SUR LE DROIT D'HÉRITAGE. — LA LIQUIDATION SOCIALE.

Dans une séance du congrès de Bâle, un délégué, nommé Robin, avait avancé, dans un plaidoyer en faveur du *collectivisme*, c'est-à-dire du communisme, que les paysans n'y sont nullement hostiles comme le supposent les *individualistes;* aussitôt M. Tolain, que désignait ce dernier mot, se hâte de déclarer « qu'il regarde cette qualification comme *une injure* et *une calomnie*, et dit que lui et ses amis sont *mutuellistes*. (1) »

Or, sans nous donner la peine de chercher le sens exact de ce nouveau mot de *mutuelliste* qui revient si souvent depuis quelques mois dans les discussions entre socialistes, nous trouvons dans le rapport même de M. Mollin le système proposé par cette école qui se prétend amie de la propriété individuelle.

C'est M. Tolain en personne qui, le vendredi 10 septembre, proposait au congrès de Bâle de déclarer

(1) *Rapport sur le Congrès de Bâle*, par G. Mollin, p. 20.

que « pour réaliser l'émancipation des travailleurs, » il fallait transformer les baux, loyers, fermages, en un mot, tous les contrats de location en contrats de vente; qu'alors la propriété étant continuellement en circulation cesserait d'être abusive par ce fait même (1). »

Or les discussions précédentes montrent suffisamment ce que l'école mutuelliste entend par la transformation des contrats de loyer en contrats de vente. C'est tout simplement une application de la théorie chère à toute l'Internationale, qui condamne l'intérêt du capital. D'après le système de M. Tolain et de ses amis, tout intérêt ou loyer payé pour une somme d'argent due ou pour une maison ou une terre prise à louage, doit être porté en déduction du capital à rembourser ou du payement de l'immeuble occupé. De sorte que, si j'ai emprunté 1,000 francs, et que je paye chaque année 50 francs à mon créancier, au bout de vingt ans je l'aurai remboursé, et il n'aura plus rien à me réclamer; si j'occupe une maison d'une valeur de 100,000 francs, et que je paye chaque année 5,000 francs au propriétaire, au bout de cinq ans j'aurai acquis le quart de cet immeuble, la moitié au bout de dix ans et la totalité au bout de vingt ans, et j'en serai ainsi devenu l'unique et légitime propriétaire.

Telle est la théorie répandue dans le monde, sur-

(1) Voir à l'Appendice le texte même des conclusions de M. Tolain.

tout par P.-J. Proudhon, l'inventeur de la célèbre formule : *la propriété, c'est le vol* et adoptée par l'honorable député de Paris qui se prend naïvement pour un défenseur de la propriété.

Jugez un peu, s'il en était l'adversaire !

Ajoutons que M. Tolain affirmait que ses idées si favorables, selon lui, à la propriété individuelle étaient partagées par « l'immense majorité des ouvriers de Paris » et « qu'à *Rouen également*, dans les autres villes, partout, on avait adhéré à son mémoire qui défendait la propriété individuelle, la transmission de l'héritage et qui reconnaissait comme but de la société, la famille. »

Nous sommes certain que M. Tolain n'a pas cherché à surprendre la bonne foi de ses collègues de l'Assemblée, mais nous devons constater ou bien qu'il s'est trompé ou que les idées des ouvriers de Rouen, qui étaient déjà peu rassurantes en 1868, si elles étaient celles des mutuellistes, étaient entièrement rapprochées en 1869 de celles des collectivistes, puisque cette année-là, au congrès de Bâle, M. Aubry, qui depuis la fondation de l'Internationale est par droit de conquête ou par droit de naissance le représentant attitré et officiel des ouvriers du chef-lieu de la Seine-Inférieure, est venu demander « que la propriété foncière devienne collective et soit réglée par les communes organisées fédérativement. » Il a eu d'ailleurs grand soin de placer dans les conclusions qu'il a lues au congrès un paragraphe déclarant que ce n'était pas lui per-

sonnellement, mais bien « le Cercle des études économiques de l'arrondissement de Rouen, composé de toutes les corporations ouvrières dudit arrondissement, » qui tenait à ne considérer la propriété du sol « qu'au point de vue collectif. »

On voit ce que valent les assertions de M. Tolain quand il cherche à nous rassurer sur les idées et les tendances de la société dont il est un des fondateurs.

Ainsi, en fait, l'unanimité du congrès de Bâle était acquise à la suppression de la propriété telle qu'elle a toujours existé dans toutes les nations civilisées, et les délégués, tous d'accord pour condamner ces infortunés propriétaires, n'étaient divisés que sur la question de savoir s'il fallait les manger à la sauce mutuelliste ou à la sauce collectiviste.

Une fois les mines, les carrières, les chemins de fer, les terres, les forêts, les maisons, les usines, les machines et les outils du travail confisqués sous l'une ou l'autre de ces deux formes rivales, et le capital, auquel on ne laisse d'ailleurs aucun moyen de se former, condamné à ne plus rapporter d'intérêts sous aucune forme, il semble que la question de l'héritage n'a plus une bien grande utilité pratique, comme le faisait, avec raison, remarquer un délégué français, M. Chemalé.

Cependant le congrès de Bâle jugea bon de perdre quelques heures à la discuter.

M. Eccarius était d'avis qu'en attendant la réalisation de la propriété collective, qui résoudra la

question de l'héritage, « il faudrait adopter des mesures transitoires consistant dans la revendication d'une élévation considérable des droits de succession et l'application de la plus-value de l'impôt ainsi produite à des améliorations sociales. »

Plus pressée d'en finir, la commission demandait au congrès de reconnaître que « le droit d'héritage doit être complétement et radicalement aboli, et que cette abolition est une des conditions indispensables de l'affranchissement du travail (1). »

Un Belge que la bourgeoisie bruxelloise se soucie sans doute peu de voir à la tête d'un gouvernement provisoire, si la Belgique doit jamais supporter une révolution, M. de Paepe, était d'avis que « l'héritage en ligne directe, dépouillé de ses abus, est un excellent élément de progrès pour l'humanité, et doit être maintenu comme encourageant l'épargne et le sentiment de la famille ; » mais il ne croyait pas à l'efficacité de l'abolition de l'héritage pour *la liquidation sociale*. Il n'attendait plus « de *liquidation à l'amiable* après les sentiments que la société bourgeoise professe à l'endroit des ouvriers. »

Enfin le délégué des ovalistes de Lyon, Bakounine, le *nihiliste* russe, se prononça nettement contre le droit d'héritage : « Il veut bien, dit M. Mollin, que les habits des parents se transmettent aux enfants, mais c'est tout. »

Il paraît que ce *tout*-là ne parut pas suffisant à ceux

(1) Voir à l'Appendice le texte même de ces résolutions.

des délégués qui avaient des enfants et quelque autre petite chose qu'une blouse à leur laisser, car contre les trente-deux voix qui se prononcèrent pour l'abolition de l'héritage, il y eut vingt-trois voix qui en demandèrent le maintien et dix-sept délégués qui s'abstinrent, n'osant sans doute ni voter des résolutions absolument contraires aux sentiments les plus profondément enracinés dans le cœur de l'homme, ni s'unir à *la réaction bourgeoise* en les repoussant.

Un amendement proposé par le tailleur Eccarius membre né du conseil général, qui consistait à limiter d'une part le droit de tester, et à augmenter de l'autre les droits de succession sur l'hérédité directe, fut ensuite rejeté à une majorité très-forte ; ainsi aucune conclusion ne fut donnée à cette discussion.

Nous avons rencontré dans le résumé du discours de M. de Paepe une expression qui a déjà fait beaucoup de bruit, il y a un ou deux ans, dans les clubs rouges de Paris, *la liquidation sociale.*

Le chef des communistes belges ne fut pas seul à s'en servir, et Bakounine l'employa aussi de son côté en en donnant ce commentaire que nous engageons nos lecteurs à lire avec soin :

J'entends par liquidation sociale l'expropriation, en droit, de tous les propriétaires actuels, par l'abolition de l'État politique et juridique qui est la sanction et la seule garantie de la propriété actuelle et de tout ce qui s'appelle le droit juridique; et l'expropriation, de fait, partout et autant qu'elle sera possible et aussi vite qu'elle sera possible, par la force même des événements et des choses.

Voilà ce qui se pensait, ce qui se disait en 1869 à Bâle, trois ans seulement après le congrès de Genève. Nos lecteurs ont pu suivre la gradation des idées et du langage, et voir avec quelle rapidité montait dans l'Internationale le flot des passions haineuses, et s'élevait le niveau de la folie générale.

Qu'auraient dit ces mêmes hommes, s'ils avaient pu, suivant leur premier projet, se réunir à Paris en 1870?

Il est facile de le deviner, car si le Congrès n'a pas eu lieu, le programme du moins en a été publié (1), et la façon dont les questions y étaient posées suffisait pour faire pressentir dans quel sens elles seraient résolues :

La première était ainsi conçue : *De la nécessité d'abolir la dette publique. Discussion sur le droit d'indemnité à accorder.*

La troisième était relative aux *moyens pratiques pour convertir la propriété foncière en propriété sociale.*

Il s'agissait dans la cinquième des *conditions de la production coopérative sur une échelle nationale.*

Enfin le conseil général belge proposait en son propre nom comme question additionnelle, la recherche des *moyens pratiques* à employer pour arriver à *constituer des sections agricoles au sein de l'Internationale* (2).

Ainsi : Abolition de la dette publique, confiscation la plus prompte possible de la propriété territoriale,

(1) Notamment dans *l'Égalité* du 6 août 1870.
(2) Voir à l'Appendice le texte entier de ce programme.

suppression des sociétés ouvrières qui sont parvenues à se développer et à prospérer grâce à leur énergie et à leur esprit d'ordre, et en attendant, propagande active pour répandre immédiatement dans les campagnes la gangrène dont les villes sont déjà infectées.

Voilà les résolutions qui auraient certainement été prises par le congrès de 1870, si les événements n'avaient rendu la réunion impossible.

Ajoutons d'ailleurs que ce congrès ne fut en réalité retardé que de quelques mois. Il devait primitivement se réunir à Paris en septembre 1870. Il s'y est ouvert en mars 1871, à l'Hôtel de ville, en prenant cette fois le nom de Commune de Paris.

Il a délibéré pendant les derniers jours de mars, tout le mois d'avril et les vingt premiers jours de mai.

Il a mis, autant qu'il l'a pu, ses théories en pratique depuis le 23 jusqu'au 28 mai, et s'est consolé de ne pouvoir confisquer toutes les maisons de Paris en en détruisant un grand nombre.

CHAPITRE VII

Les Journaux de l'Internationale.

LEUR NOMBRE. — COMMENT ILS PARLENT DE LA BOURGEOISIE, DE L'ARMÉE, DE LA MAGISTRATURE, DU CLERGÉ.

Nous avons dit que les doctrines soutenues dans les congrès la plupart du temps par des orateurs et des rapporteurs qui ont de grandes prétentions scientifiques et des allures pédantesques, étaient ensuite reproduites, développées et commentées tout le long de l'année par les organes de l'association dans un style plus accessible aux profanes.

M. Testut donne une liste de vingt-neuf journaux qui servent sur le continent européen d'organes à l'Internationale.

Sept de ces feuilles sont rédigées en français, mais aucune n'est imprimée en France; toutes se publient en Belgique ou en Suisse; l'une de celles qui paraissent à Genève, *la Cause du Peuple*, est, bien que rédigée en français, l'organe de la section russe de l'Internationale.

Les autres sont:

La Réforme sociale, imprimée à Bruxelles, mais rédigée par Aubry, de Rouen, et écrite spécialement en vue des socialistes normands.

L'Internationale, qui paraît tous les samedis à Bruxelles, depuis le 16 janvier 1869;

Le Devoir, organe de la section liégeoise, paraissant tous les dimanches;

Le Mirabeau, organe des sections de la vallée de la Vesdre, paraissant tous les dimanches, à Verviers;

L'Égalité, journal de l'association internationale des travailleurs de la Suisse romande, paraissant à Genève le samedi, depuis le 3 janvier 1869. Elle a succédé à *la Voix de l'avenir*. Elle a été, pendant les trois premiers mois de son existence, l'organe officiel des sections de la Suisse romande. Depuis plus d'un an, elle ne paraît plus qu'à des intervalles assez éloignés et très-irréguliers.

La Solidarité, organe des sections de la Fédération romande de l'association internationale, paraît à Neuchatel depuis le 11 avril 1870.

L'association ne possède qu'un seul journal en Italie, c'est *la Fratellanza* (*la Fraternité*), organe

de la section de Naples. Il paraît depuis le mois de juin de l'année 1869.

Elle en possède au contraire six qui se rédigent en espagnol. Deux d'entre eux paraissent en Catalogne ; un autre se publie à Palma (îles Baléares), les trois autres s'impriment à Madrid.

Tout le reste est écrit en flamand, en hollandais et en allemand.

A New-York l'association possède un journal rédigé en allemand.

Nous ne savons pas au juste combien elle en a en Angleterre, ni même si elle a dans la Grande-Bretagne des journaux qui soient tout à fait à elle.

En France, elle a possédé quelques mois *la Marseillaise*, dont elle était, comme nous le verrons dans un autre chapitre, la maîtresse à peu près absolue. Un grand nombre des feuilles démagogiques, qui ont paru dans les derniers temps de l'empire ou depuis le 4 septembre, étaient entièrement à sa disposition; mais nous ne croyons pas qu'aucune d'elles ait été son organe officiellement reconnu.

Voyons maintenant comment parlent celles de ces feuilles qui se publient dans notre langue.

Au mois d'avril 1869, à la suite d'une grève qui avait éclaté à Seraing, en Belgique, il s'était produit des désordres assez graves pour nécessiter l'intervention de la troupe. Elle avait été contrainte de faire usage de ses armes, et plusieurs des perturbateurs avaient été atteints.

Dans son numéro du 25 avril 1869, *l'Internationale*

publie à ce sujet un article intitulé : ***Une conspiration bourgeoise.***

Autrefois, dit l'auteur de cet article, c'étaient les peuples qui conspiraient contre leurs tyrans. Aujourd'hui, la médaille a changé de revers : depuis que les hommes du peuple ne conspirent plus, mais étalent au grand jour leurs plans de groupement du prolétariat, leurs voies et moyens, leur programme et leur méthode, ce sont les despotes qui conspirent contre le peuple.

Sous quelque régime politique que nous vivions, république ou monarchie, le despote par excellence dans la société actuelle, c'est le capital, ou, pour être plus explicite, la classe capitaliste, la bourgeoisie. Tous nos gouvernants, quels qu'ils soient, empereurs, rois constitutionnels, présidents de république, ne tirent plus leur puissance d'eux-mêmes comme autrefois, mais bien de la classe privilégiée, dont ils sont les représentants, du capital dont ils sont l'incarnation.

Nous venons d'assister, en Belgique, à une de ces vastes conspirations tramées par les despotes bourgeois contre les masses populaires.

Le journaliste explique alors à ses lecteurs que la bourgeoisie, épouvantée des succès toujours croissants de l'Internationale, cherche un prétexte pour supprimer cette société devenue trop forte. Elle s'ingénie à irriter par tous les moyens les ouvriers qu'elle veut amener à se mettre en grève, afin de pouvoir présenter cette grève comme une émeute, pour arrêter quelques-uns des associés et irriter les autres.

Ainsi dit ainsi fait. Une usine dont des personnages haut placés sont les principaux actionnaires, va donner le signal des taquineries ; grève, violence, pierres jetées à nos braves soldats, fusillades, massacres, carnages, abomination de la désolation, c'est l'Internationale qui est cause de tout.

C'est là l'origine de cette effroyable comédie aux scènes tragiques, qui s'ouvrit la semaine passée et se déroule sous nos yeux, et dont les prolétaires soldats et les prolétaires ouvriers furent les acteurs, le bourgeois le régisseur, les rives de la Meuse et les plaines du Borinage le théâtre, mais dont le public ne sera pas la dupe.

Quel intérêt voulez-vous qu'ait l'Internationale à voir ces émeutes ? Est-ce parce qu'elle veut que les grèves réussissent et atteignent leur but ? Mais l'émeute est précisément le moyen de les faire avorter. Est ce parce qu'elle tend à une révolution, non de forme comme celle de nos hommes de 1830, mais de fond, c'est-à-dire ayant pour objet l'abolition de la propriété foncière individuelle, la domination du travail sur le capital, l'abolition du salariat, l'instruction intégrale ? Mais les émeutes ne font que dépenser en pure perte une énergie et des forces qui ne devraient être mises en jeu que pour le grand jour de la liquidation sociale.

La bourgeoisie seule peut avoir intérêt aux émeutes des prolétaires, parce que cela lui donne l'occasion d'écraser ses esclaves, de les terrifier, d'enrayer le mouvement socialiste. Or, *ille fecit cui prodest* (celui-là a commis le crime qui avait intérêt à le faire). En vertu de ce principe de droit, nous demandons l'arrestation des chefs de notre bourgeoisie, c'est-à-dire de nos grands industriels, de nos hauts spéculateurs et banquiers, de nos gros commerçants, de nos riches capitalistes, de nos grands propriétaires terriens, et de leurs représentants officiels, et que l'on relâche au plus tôt nos compagnons jetés sous les verrous ; il faut que la justice, si elle est vraiment digne de ce nom auguste, atteigne enfin les grands et seuls coupables ! il faut que le sang des mar-

tyrs de Seraing et de Frameries retombe sur ceux qui l'ont fait verser.

Dans un autre article sur les mêmes événements, *l'Internationale*, cherchant à dégager la « moralité de l'affaire de Seraing, » en tire, entre beaucoup d'autres, cette conclusion :

Le soldat et le gendarme, une fois qu'ils ont revêtu l'uniforme et qu'on les lâche, deviennent des bêtes féroces ; en conséquence, quel que soit le degré de civilisation d'un pays, sa liberté sera compromise aussi longtemps qu'il aura une armée. Il n'y a pas de baïonnettes intelligentes. Encore moins faut-il compter sur l'intelligence des officiers. Ces malheureux, abrutis par l'oisiveté et les vices qu'elle amène, sont incapables d'aucun sentiment honnête. Du jour où nous licencierons l'armée, il faudra faire subir à ces messieurs un long traitement hygiénique et moral avant d'en pouvoir faire des travailleurs.

En attendant, nous engageons les pères de famille à ne pas laisser embrasser à leurs enfants cette carrière qui mène à la débauche et à l'assassinat.

M. Testut a tiré de divers journaux de l'Internationale des passages encore bien plus violents, bien plus odieux que ceux que nous venons de citer.

Voyons d'abord comment les bourgeois, ces oisifs, qui gagnent, comme chacun sait, leur fortune à se croiser les bras, sont traités par les organes des *travailleurs :*

Les bourgeois ont *la venette ;* la peur leur fait pousser les hauts cris : en voyant cette formidable puissance qui s'or-

ganise à leur nez et à leur barbe, et *qui doit les engloutir un jour*, ils ne savent plus à quel saint se vouer. Ils voient les priviléges du capital disparaître : puissent-ils mourir de leur belle mort. — Ainsi soit-il.

(Extrait du journal *l'Égalité*, numéro du 23 janvier 1869.)

S'ils ne se décident pas à exaucer ce vœu charitable, quel avenir leur est donc réservé dans la république de l'Internationale? C'est ce que l'*Égalité* du 27 novembre veut bien nous apprendre :

Quand la révolution sociale aura exproprié les bourgeois pour cause d'utilité publique, comme ceux-ci ont jadis exproprié la noblesse et le clergé, que deviendront-ils?

Nous ne pouvons pas répondre à coup sûr, mais il est probable que le nouvel ordre de choses leur donnera, selon l'expression d'un de nos amis, un bien infiniment plus précieux, du travail bien payé, à discrétion, afin qu'ils ne soient plus obligés de vivre du travail des autres, comme ils l'ont fait jusqu'à présent. En cas d'incapacité de travail de leur part, ce qui sera le fait d'un grand nombre, vu qu'ils n'ont guère appris à se servir de leurs dix doigts, eh bien ! eh bien !... *on leur donnera des bons de soupe.*

Mais, c'est trop peu, hurleront les bourgeois.

Trop peu, répondront les ouvriers, trop peu ! du travail bien payé, à discrétion, et de la soupe pour les invalides ! Diable, vous êtes difficiles, nous nous en serions bien contentés dans le temps...

Les *bourgeois*, qui seraient disposés à trouver l'*Égalité* un peu dure pour eux, lui sauront au contraire gré de sa bienveillance relative, quand ils verront quel traitement leur ménage l'*Internationale* (du 3 avril 1870) :

On raconte que Tomyris, reine des Massagètes, attaquée par Cyrus, l'insatiable guerroyeur, eut la douleur de perdre son fils dans une bataille. Elle jura de se venger et parvint à s'emparer du bandit-conquérant. Elle lui fit couper la tête, et, la jetant dans un seau plein d'eau, elle s'écria: *Tiens, monstre, abreuve-toi de sang, puisque tu en es si friand.*

Ah! messieurs les bourgeois, vous faites fusiller les ouvriers qui osent se soulever contre leurs exploiteurs; vous aussi, vous aimez à verser le sang: *Eh bien! on vous fourrera le nez dedans et on vous en fera lécher jusqu'au dernier vestige.*

La magistrature n'est pas mieux traitée que la bourgeoisie. Écoutez plutôt ce qu'en dit l'*Internationale* du 12 décembre 1869 :

Depuis longtemps on sait à quoi s'en tenir sur la *moralité des magistratures, que l'inviolabilité ne défend pas plus de la corruption qu'un couvercle de cristal ne défend notre nez contre les exhalaisons du fromage. La magistrature française est totalement corrompue. La magistrature belge est tellement avancée* qu'elle marche toute seule. *La magistrature allemande* est à la hauteur de ses deux sœurs, et un trio d'Euménides a remplacé dans ces trois pays la divine Astrée que les anciens disaient remontée au ciel.

Le citoyen Bonhorts, de Magdebourg, après vingt-huit jours de prévention, vient de comparaître devant *ce tas de gredins qu'on appelle des juges*. . . . .

. . . Les juges *sont inamovibles et inviolables*, il est vrai, mais malgré cela, ils pourraient bien, un jour, être suspendus... à une corde.

On connaît assez les principes religieux de l'Internationale pour deviner aisément que ses journaux ménagent encore moins, si c'est possible, le clergé

que la bourgeoisie, l'armée et la magistrature. Voici comment le *Mirabeau* de Verviers parle du prêtre en chaire :

Regardez le paillasse qui se démène dans un tonneau, comme le diable dans un bénitier, pour insinuer à l'aimable troupeau rassemblé que son baragouin est de la pure et saine morale émanant d'une puissance surnaturelle. Ce paillasse aux allures lugubres *tonne* dans son *tonneau* comme la foudre, grimace et se contorsionne comme un épileptique ; trépigne de fureur et s'élève comme un cacafougna tragique prêt à sauter à pieds joints sur ses auditeurs ahuris, qui écoutent sans sourciller les platitudes et les tirades ennuyeuses de son répertoire tragi-comique. Cette espèce de charlatan a usé ses fonds de culotte sur les bancs universitaires, pour nous chanter des pasquils en langue morte et nous citer des textes latinisés que nous ne comprenons pas plus que la langue de Vidocq, fameux argotier que Mercure ait en sa sainte et digne garde, s'il ne le porte en son giron. Quand ces bouffons habillés en momons parcourent les rues en braillant comme des ânons, flairant les pièces de cent sous comme l'hyène flaire la chair en putréfaction, expédiant les âmes à Caron par différentes portes, ils font tout l'effet de maniaques échappés des petites-maisons. De pareils bélîtres vous soulèvent l'âme d'indignation. Tous leurs actes sont arbitraires, empreints de perfidie et de scélératesse. Ils sont nos très-chers frères en Jésus-Christ : nous sommes les Abel de nos très-chers Caïn. Dansez, marionnettes, pantins, mes amours, de vos momeries on se f.... toujours.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de leur avoir infligé la lecture de ces lignes ignobles, mais il faut que les honnêtes gens sachent jusqu'à quel

degré de violence et d'impudence des natures ignorantes et grossières peuvent se laisser entraîner.

D'ailleurs ces épouvantables injures, prodiguées à tout ce que la société a l'habitude de respecter, n'expliquent-elles pas les crimes qui viennent de stupéfier l'Europe et qui semblaient d'abord inexplicables?

Les journaux de l'Internationale ont excité pendant plusieurs années leurs lecteurs contre l'armée : les cadavres de deux généraux et de beaucoup de soldats et de gendarmes, lâchement assassinés, sont là pour prouver qu'ils n'ont pas prêché dans le désert.

Les journaux de l'Internationale ont dénoncé la corruption et l'infamie de la magistrature : le président Bonjean a été égorgé par leurs fidèles lecteurs.

Les journaux de l'Internationale, non contents d'enseigner sous toutes les formes le matérialisme et l'athéisme, ont injurié grossièrement les membres du clergé et soulevé contre eux les flots de la haine populaire. Dès que leurs disciples ont été maîtres de Paris, ils ont pillé les couvents et les églises; lorsqu'ils se sont vus perdus, ils se sont consolés de leur défaite en massacrant l'archevêque, tous les prêtres et tous les religieux qu'ils avaient pu saisir.

On voit que les rédacteurs de ces journaux n'ont perdu ni leur temps ni leur encre.

CHAPITRE VIII

Les Grèves.

I

DOCTRINE OFFICIELLE DE L'INTERNATIONALE AU SUJET DES GRÈVES. — LA PRATIQUE DIFFÈRE DE LA THÉORIE. — LA GRÈVE EST UN PUISSANT MOYEN DE PROPAGANDE. — COMMENT L'INTERNATIONALE A RECRUTÉ LE GÉNÉRAL DUVAL.

Quand on accuse l'Internationale de fomenter les grèves, ses docteurs protestent avec la plus grande énergie, et mettent en avant, à l'appui de leurs protestations, les plus belles théories.

Écoutez Varlin se défendant devant la sixième chambre, le 22 mai 1868 : « L'Association internationale n'admet pas la grève en principe; elle croit que c'est un moyen antiéconomique. Elle l'a déclaré à Genève, elle l'a déclaré partout. »

Tous les autres prévenus tiennent le même langage devant le tribunal.

Les journaux de l'association parlent d'ordinaire dans le même sens à leur public spécial.

Dans le cours du troisième procès de l'Internationale, à l'audience du 5 juillet 1870, un prévenu enchérissait encore sur les protestations des meneurs et de leurs journaux. A grand renfort d'érudition, en citant M. Levasseur, et Turgot, et Blanqui l'économiste, en menaçant de citer Ricardo, Adam Smith et J.-B. Say, il établissait que c'était la férocité des patrons qui seule réduisait les ouvriers à se mettre en grève. La fin de ce passage mérite d'être citée textuellement :

Que les capitalistes, à l'occasion d'une grève suscitée par leurs prétentions avides, soient les premiers à accuser l'Internationale de tout le mal, je n'y vois rien d'étonnant. Ils agissent en ce point comme le loup de la fable qui se tenait au bord du ruisseau, et accusait de lui troubler son eau, l'agneau qui se désaltérait au-dessous de lui dans le courant. L'agneau eut beau se défendre, prétendant que l'eau ne pouvait pas remonter sa pente, toutes ses dénégations ne lui servirent de rien ; le loup cherchait seulement une occasion favorable pour le dévorer.

M. LE PRÉSIDENT : L'agneau, c'est l'Internationale ?

RÉPONSE : Et le loup, c'est le capitaliste.

Le prévenu, qui comparait ainsi ses camarades et lui à de timides agneaux, n'était autre que Frankel, le futur membre de la Commune.

Malgré toutes ces belles déclarations, et ces com-

paraisons touchantes, le congrès, qui n'avait abordé directement la question des grèves, ni dans sa première ni dans sa seconde session, ni à Genève, ni à Lausanne, la traite à Bruxelles, et adopte les conclusions lues par Brismée au nom de la commission, dans lesquelles il est dit : « que la grève n'est pas un moyen d'affranchir complétement le travailleur, mais qu'elle est souvent une nécessité dans la situation actuelle de lutte entre le travail et le capital; qu'il y a lieu de la soumettre à certaines règles, à des conditions d'organisation, d'opportunité et de légitimité; » qu'en conséquence il y a lieu de créer des « sociétés de résistance » pour toutes les professions qui n'en ont pas encore; « puis de solidariser entre elles les sociétés de résistance de toutes les professions et de tous les pays, en instituant dans chaque fédération locale des sociétés de résistance, *une Caisse destinée à soutenir les grèves;* qu'en un mot, il faut *continuer en ce sens l'œuvre entreprise par l'Internationale*, et s'efforcer de faire entrer le prolétariat en masse dans cette association; qu'enfin il faut constituer dans chaque fédération « *un conseil d'arbitrage pour juger de l'opportunité* et de la légitimité des grèves éventuelles. »

Pourquoi l'Internationale qui dit bien haut à peu près tout ce qu'elle pense, s'est-elle montrée pendant longtemps si réservée sur ce point dans ses déclarations?

C'est que la grève, qui trouble presque toujours plus ou mo ns profondément la paix publique et

l'ordre matériel, fait au moins autant de peur aux gouvernements, peu amis des complications politiques, qu'aux bourgeois, peu soucieux de voir leurs intérêts compromis, et qu'on n'avait pas envie, au moins pendant les premières années, de trop alarmer les gouvernements. C'est que, parmi les ouvriers eux-mêmes, la grève qui condamne aux longs chômages, qui entraîne tant de privations, tant de souffrances physiques et morales, n'est pas populaire, et qu'ils ne s'y résignent, — nous parlons de la masse et non des meneurs, — qu'à la dernière extrémité, quand ils la jugent malheureusement indispensable. C'est qu'une société, qui avouerait tout haut que son but est d'organiser des grèves, ne serait pas beaucoup mieux vue dans les rangs des travailleurs eux-mêmes que ne le serait dans les rangs de la bourgeoisie une association s'annonçant comme destinée à propager la guerre.

Cependant, autant qu'il est possible de deviner les secrètes pensées des fondateurs de l'Internationale, leur but principal, nous pourrions presque dire leur but unique, fut d'abord d'établir une entente entre les ouvriers de tous les pays, afin de les empêcher de se faire, comme cela s'était pratiqué longtemps, concurrence les uns les autres, et de leur permettre au contraire d'imposer désormais par la coalition (ou, dans le jargon international, par la *solidarisation*) de tous « les travailleurs » leurs lois aux patrons non coalisés ou non *solidarisés*.

L'idée était simple et pratique ; on y reconnaît

l'esprit anglais, et les détails de l'organisation de l'Internationale montrent assez qu'elle a été fondée par des hommes qui connaissent bien les *trade-unions.* D'ailleurs ce projet, qu'on mit deux ans à mûrir, ne reçut un commencement d'exécution tout à fait sérieux, au banquet de Saint-Martin's-Hall, en 1864, que quelques mois après le vote de la loi des coalitions, qui rendait les grèves légalement possibles en France. Est-ce donc s'aventurer trop loin sur le terrain des conjectures que de supposer que le principal but des convives de Saint-Martin's-Hall était de fonder une association destinée à dicter des lois aux « bourgeois » isolés, au moyen des formidables grèves que pourraient monter les ouvriers de toute l'Europe bien unis entre eux?

Mais à mesure que le succès grandissait et que les Français prenaient une part plus importante dans la direction matérielle et surtout intellectuelle de l'association, les associés devaient concevoir des visées plus hautes. Se contenter de ne plus être sous la dépendance des patrons, quand on se croit assez fort pour les supprimer et les réduire aux *bons de soupe* de la charité (1), ce serait vraiment trop de modestie. Chaque jour les nouveaux adhérents accourent par milliers. On était quelques centaines à peine il y a quatre ou cinq ans; on a déjà réuni une armée dont les soldats se comptent par centaines de mille, par millions. D'ailleurs on est Français, c'est-à-dire

(1) Voir page 145.

grand ami des révolutions radicales et des changements à vue; on ne sait pas s'astreindre à considérer une question quelle qu'elle soit dans les vulgarités de l'heure présente, dans les détails fatigants et fastidieux de la réalité, on adore les grandes synthèses, les vastes perspectives d'un avenir idéal. Pourquoi borner ses désirs comme les Anglais à une augmentation de quelques sous sur le salaire quotidien? Ce mot même de salaire n'est-il pas une insulte? Allons, que l'imagination se donne carrière. Oublions la froide réalité et esquissons à grands traits la république de l'avenir, où il n'y aura ni bourgeois, ni salariés, ni exploiteurs, ni exploités, où l'harmonie sociale ne sera plus troublée par les passions, où l'égalité la plus parfaite règnera, où les inégalités mêmes que la nature seule établit en ce moment entre les membres de la société actuelle ne trouveront plus de place.

Aujourd'hui c'est le rêve qui domine dans l'Internationale. Tous les associés, ceux de France, de Belgique et de Suisse du moins, croient fermement à la régénération sociale, à la métamorphose prochaine et complète de la vieille société; mais ils ont fait leur idéal assez bas et assez laid pour que la plèbe anglaise elle-même puisse l'admirer et aspirer à l'atteindre. Tous n'ont plus qu'une idée : amener le plus promptement possible l'avénement de cette république démocratique et sociale, où tous les ventres se rempliront à leur aise, excepté ceux des bourgeois. Or le moyen de faire triompher très-vite

ces belles idées, c'est d'attirer en peu de temps tous les travailleurs des villes et des champs dans les rangs de l'Internationale. La propagande est le premier des devoirs, puisqu'elle peut hâter l'avénement de l'ère nouvelle.

La grève a d'abord été un but.

Peu à peu l'expérience a prouvé qu'elle augmentait dans des proportions énormes les forces de l'association, en décidant tous les grévistes à se jeter dans ses bras. Alors elle est devenue un moyen, mais un moyen très-précieux. C'est Varlin lui-même qui nous l'apprend :

Vous nous direz si les efforts faits par vous près des cotonniers des autres maisons nous permettent d'arriver à un résultat favorable. Dites-leur bien qu'ils doivent se soutenir entre eux d'abord, afin de mériter l'appui de leurs frères des autres pays dans le cas où la lutte se généraliserait. Dites-leur surtout *qu'ils doivent se grouper, s'organiser, se solidariser, entrer dans la ligue internationale des travailleurs pour s'assurer le concours de tous* et pouvoir parer à toutes les mauvaises éventualités. Ai-je besoin d'ailleurs de vous dire cela? C'est ce que vous faites, et *cette grève doit être pour vous une belle occasion de propagande* (1).

Comment la grève amène par centaines et par milliers de nouveaux adhérents à l'Internationale, c'est ce que nous explique avec bien de la naïveté l'un des prévenus du troisième procès, nommé Bertin.

(1) Lettre citée par l'accusation dans le troisième procès.

Le récit qu'il fait devant le tribunal est trop instructif pour que nous ne le citions pas en entier :

M. LE PRÉSIDENT : Bertin, vous avez la parole.

BERTIN : Je suis inculpé de faire partie d'une société secrète. Je le nie formellement. Je fais partie de l'Internationale, et j'espère, malgré tout, en faire toujours partie. Voici en quelles circonstances j'y ai adhéré : Au moment de la grève des fondeurs en fer, nous nous trouvions en réunion; un de nos amis nous dit : « Nous sommes en grève, nous sommes constitués en société de résistance, mais *nous avons encore autre chose à faire, ce serait d'adhérer à l'Internationale.* » Cet ami nous donna lecture des statuts, nous reconnûmes qu'ils étaient bons et qu'il n'y avait pas d'inconvénient à y adhérer. Un vote a lieu, et *nous sommes douze cents qui adhérons à l'Internationale.* Ceci se passait le 28 avril dernier.

M. LE PRÉSIDENT : Cette adhésion a-t-elle été régularisée?

BERTIN : *La profession a adhéré en masse.*

M. LE PRÉSIDENT : Avez-vous reçu des cartes?

PLUSIEURS PRÉVENUS : Personne n'a de cartes.

M. LE PRÉSIDENT : Êtes-vous soumis à la cotisation ?

BERTIN : Nous n'avons pas eu le temps de le faire. Dans cette réunion où nous avons adhéré en masse, nous avons dit : « Il ne faut pas traîner en longueur, il faut nous organiser immédiatement; nous allons nommer des délégués pour former une section ». Nous avons nommé quatre délégués qui ont été à l'Internationale et qui ont reçu tous les renseignements nécessaires. On leur a donné des petits livres contenant les règlements de l'Internationale, et ils en ont distribué un par chaque atelier. J'étais un des quatre délégués ; c'est en cette qualité que j'ai assisté à des réunions du conseil fédéral, et c'est là que j'ai signé le manifeste.

Un autre prévenu, qui devait quelques mois plus

tard acquérir une triste célébrité et payer de sa vie sa participation à l'insurrection du 18 mars, Duval, le futur général de la Commune, explique à son tour dans la même audience, avec un langage plus violent et plus haineux, mais par des motifs absolument identiques, son entrée dans une société dont les complots devaient bientôt le mener à la mort :

Pour faire comprendre les motifs de notre adhésion en masse à l'Internationale, j'ai besoin de retracer ici le commencement de notre grève, afin que vous puissiez juger vous-même si nos réclamations aux patrons étaient justes et fondées. Depuis plusieurs années, les journées avaient subi une telle diminution, que les deux tiers des ouvriers mouleurs étaient payés de quatre à cinq francs, tandis qu'avant cette époque, les journées étaient de cinq francs au minimum ; cependant, il est facile de constater que les besoins de la vie ont augmenté de tous côtés : logement, vêtement, nourriture, tout a atteint des prix fabuleux.

Dans l'hiver de 1869-1870, les trois quarts des fonderies de Paris ne firent que huit et neuf heures pour la journée ; enfin, la misère était à son comble. Au sortir de l'hiver, il fut décidé dans une réunion qu'il fallait à tout prix faire cesser ces abus ; une commission fut nommée afin d'étudier les remèdes à apporter dans la profession ; après quelques séances, cette commission convoqua la délégation de chaque atelier qui accepta le projet, et la délégation ayant transmis cet exposé dans chaque atelier, il fut adopté à l'unanimité, sauf quelques voix...

Trente-six de nos patrons refusèrent sur quarante-sept, ils reçurent nos demandes avec mépris et plusieurs d'entre eux répondirent : *Nous attendrons que vous ayez faim...*

Devant tant de mépris, l'assemblée suivante vota et signa la grève à outrance ; l'on jura sur l'honneur de ne pas re-

commencer avant l'acceptation complète de nos réclamations; et *la proposition fut faite par moi d'adhérer tous à l'Internationale. Huit ou neuf cents membres présents adhérèrent en bloc,* signèrent leur adhésion séance tenante et nommèrent immédiatement quatre délégués pour les représenter au conseil fédéral parisien.

Je suis un de ces délégués; Bertin en est un autre.

Maintenant, messieurs, je crois avoir suffisamment expliqué mon adhésion à l'Internationale.

Les faits que racontent Duval et Bertin sont la règle générale; toute grève, qu'elle aboutisse à une victoire ou à un échec, a pour résultat inévitable de pousser tous les ouvriers qui y ont pris part à s'affilier à l'Internationale.

Comment croire dès lors les meneurs de l'association quand ils se déclarent peu partisans de ces coalitions où ils puisent leur principale force?

II

LA GRÈVE DE ROUBAIX EN 1867. — LE MANIFESTE DE L'INTERNATIONALE ET LE JOURNAL DES DÉBATS.

On a déjà pu juger, sur quelques faits cités par nous, avec quelle ardeur l'Internationale soutient les grèves, et quelle importance elle attache à ne pas

laisser les hommes qu'elle a poussés à la lutte rentrer vaincus dans leurs ateliers. Une histoire complète des coalitions auxquelles elle a donné son appui, et qui ont pu, grâce à elle, ou remporter une victoire complète ou faire payer cher leur défaite aux patrons, serait presque l'histoire même de l'industrie européenne dans ces sept ou huit dernières années. Un tel récit, s'il était possible de le faire, nous entraînerait trop loin ; d'ailleurs la plupart des documents qu'il faudrait avoir entre les mains pour l'entreprendre ne nous sont pas encore accessibles. Probablement les procès faits un peu partout aux affiliés de l'Internationale qui ont pris part aux troubles et aux insurrections de cette année, et les saisies opérées à leurs domiciles ; plus tard, les scissions qui surviendront entre les diverses sections, et les querelles qui les auront précédées ou suivies ; les mémoires que plusieurs des chefs se décideront peut-être à écrire, toutes ces causes diverses, et bien d'autres encore, initieront peu à peu le public à une foule de mystères qui lui sont encore soigneusement cachés aujourd'hui. Alors l'histoire complète de l'Internationale, et en particulier celle des grèves qu'elle a suscitées, sera possible à écrire. On peut être assuré que ce sera l'une des pages les plus curieuses et les plus instructives des annales de notre siècle. Mais aujourd'hui, il faut nous résigner sur ce point, comme sur tant d'autres de l'histoire contemporaine, à n'avoir que des à peu près et à tâcher de deviner ce qu'on essaye de nous dissimuler.

Peut-être nous saura-t-on gré de donner, au lieu d'une nomenclature rapide des principales de ces grèves, le récit détaillé de deux ou trois d'entre elles, prises comme type, afin de montrer les incidents tragiques qui viennent trop souvent les compliquer, et de faire voir par quelques échantillons curieux l'éloquence que déploient d'ordinaire, en de telles occasions, les publicistes de l'Internationale.

On verra aussi par notre récit que le mouvement d'idées que nous avons signalé à propos des congrès s'est produit également à l'occasion des coalitions. La violence des passions et du langage s'est accrue de jour en jour, et les chefs qui, dans les premières années, pouvaient encore à la rigueur se permettre de blâmer officiellement les torts de leurs soldats, sont obligés, dans les derniers temps, à fermer les yeux sur leurs plus condamnables excès, et à tourner uniquement les foudres de leur éloquence contre les défenseurs de l'ordre, coupables d'être intervenus pour protéger les personnes et les propriétés.

En 1867, à Roubaix, on venait d'introduire de nouveaux métiers perfectionnés qui économisaient la main-d'œuvre, car un seul homme pouvait en conduire deux à la fois. Les ouvriers, trouvant juste de prendre leur part dans les bénéfices que cette amélioration procurait aux patrons, réclamèrent une augmentation qui leur fut refusée. L'établissement d'un nouveau règlement, qui imposait diverses amendes comme punition de certaines fautes, augmenta

le mécontentement. Les esprits étaient fort montés, et sans doute les meneurs travaillaient à accroître cette irritation, lorsque le samedi, 16 mars, l'orage, qui depuis plusieurs jours grondait sourdement, vint à éclater. Les ouvriers sortirent brusquement de leurs ateliers au milieu du jour en poussant des cris, en proférant des menaces contre plusieurs fabricants. Il y avait ainsi plus de vingt-cinq mille hommes qui parcouraient les rues de la ville en semant partout la crainte par leurs vociférations. L'autorité municipale se hâta de demander des renforts à Lille. Mais avant que les troupes appelées fussent arrivées, le désordre prit des proportions sérieuses.

Les ouvriers, qui avaient longtemps erré dans les rues sans but déterminé, finirent par se diriger ou plutôt par se laisser entraîner vers les ateliers désignés à leur vengeance. Pendant quelques heures, les scènes de pillage et de dévastation se produisirent sans qu'il fût possible d'opposer aux pillards la moindre résistance. Sept ateliers furent envahis, les métiers y furent détruits, les pièces d'étoffe en travail lacérées, et les chaînes coupées sur les métiers.

Les maisons particulières de deux des fabricants auxquels on en voulait le plus furent saccagées; les meubles, les lits, la literie, la vaisselle furent jetés par les fenêtres.

La rage des émeutiers s'accroissait de minute en minute, et ils en vinrent à mettre le feu à deux des ateliers qu'ils avaient dévastés.

On ne sait jusqu'où se seraient emportés ces furibonds si l'on n'avait enfin vu arriver, le soir même, deux bataillons de ligne, et deux escadrons de cuirassiers. Les insurgés, fidèles à la constante tactique de toutes les insurrections, reçurent les soldats aux cris de : *Vive la ligne!* espérant ainsi les détourner de leurs devoirs; mais, quand ils virent que ces troupes, au lieu de lever la crosse en l'air chargeaient leurs armes, ils se décidèrent à se retirer, et l'ordre matériel fut rétabli.

La journée du dimanche ne fut pas trop mauvaise; le lundi, à six heures du matin, beaucoup d'ouvriers étaient à leur ouvrage, et l'on pouvait croire que les retardataires viendraient eux-mêmes reprendre leur travail à l'heure du déjeuner. Mais tout à coup un mot d'ordre fut lancé; aussitôt les tisserands demandèrent une augmentation de salaire qui leur fut refusée; ils se retirèrent et la grève régulière succéda à l'émeute, à l'inverse de ce qui se passe d'ordinaire; car le plus souvent, la coalition, d'abord pacifique, ne prend que peu à peu les allures d'une insurrection.

Quelque rôle que l'Internationale eût joué dans la grève ou dans les événements qui l'avaient précédée, elle ne pouvait pas laisser passer des faits aussi graves sans faire connaître officiellement la façon dont elle les jugeait. En effet, MM. Tolain, Fribourg et Varlin, en qualité de *correspondants*, de la commission de Paris, ne tardèrent pas à publier le manifeste suivant :

Des troubles regrettables, accompagnés de violences plus regrettables encore, ont éclaté parmi les fileurs et tisseurs de Roubaix.

Les causes sont : 1° L'introduction de machines imposant aux tisseurs un surcroît de travail sans augmentation de salaire, et supprimant en même temps un grand nombre d'ouvriers ;

2° L'établissement d'un règlement imposant des mesures attentatoires à la dignité et des amendes d'une illégitimité flagrante ;

3° Enfin l'intervention de la gendarmerie dans ces détails d'intérêts privés et dans un cas où elle avait peut-être à veiller à la sécurité publique, mais non à protéger par sa présence les prétentions des particuliers.

La grève provoquée par ces causes a eu pour conséquences les tristes événements dont l'opinion publique a été instruite.

Dans cette situation, l'Association internationale croit devoir se prononcer et appeler l'attention des ouvriers de tous pays en faisant les déclarations suivantes :

L'emploi de la machine dans l'industrie soulève un problème économique dont la solution prochaine s'impose impérieusement. Nous, travailleurs, nous reconnaissons en principe le droit des ouvriers à une augmentation proportionnelle alors que, par un nouvel outillage, une production plus considérable leur est imposée.

En France, pays du suffrage universel et de l'égalité, l'ouvrier est encore citoyen lorsqu'il a franchi les portes de l'atelier ou de la fabrique. Les règlements imposés au fileurs de Roubaix sont faits pour des serfs et non pour des hommes libres. Ils portent non-seulement atteinte à la dignité, mais encore à l'existence du travailleur, puisque le chiffre des amendes peut supprimer et dépasser le taux du salaire.

Dans un pareil débat, alors qu'aucune violence n'avait ét commise, et que la grève commençait par l'abandon des

ateliers, l'intervention de la gendarmerie n'a pu qu'irriter les ouvriers, qui croyaient y voir une pression et une menace.

Ouvriers de Roubaix, quels que soient vos justes griefs, rien ne peut justifier les actes de destruction dont vous vous êtes rendus coupables, — songez que la machine, instrument de travail, doit vous être sacrée; songez que de pareilles violences compromettent votre cause et celle de tous les travailleurs; — songez que vous venez de fournir des armes aux adversaires de la liberté et aux calomniateurs du peuple.

La grève continue; de nouvelles arrestations ont été faites. Nous rappelons à tous les membres de l'Association internationale des travailleurs qu'il y a en ce moment à Roubaix des frères qui souffrent. Que si parmi eux des hommes, un moment égarés, se sont rendus coupables de violences que nous réprouvons, il y a entre eux et nous solidarité d'intérêt et de misère; au fond du débat, il y a aussi de justes griefs que les fabricants doivent faire disparaître. Il y a enfin des familles sans chef; que chacun de nous vienne leur apporter son appui moral et matériel.

On voit que les représentants de l'Internationale tout en donnant sur tous les points tort aux patrons, reconnaissaient du moins que les ouvriers de leur côté avaient commis des excès regrettables, et qu'ils n'hésitaient pas à les blâmer.

Le Journal des Débats publia à ce sujet, sous la signature du secrétaire de la rédaction, un article que nous ne pouvons reproduire ici tout entier à cause de son étendue, mais dont il faut citer au moins une partie :

Les événements de Roubaix ont donné lieu à une manifestation qui ne peut être passée sous silence : c'est une

déclaration de l'*Association internationale des travailleurs*, représentée par trois membres de la commission de Paris, qui signent avec le titre de *correspondants* : MM. Tolain, Fribourg et Varlin. L'Association internationale des travailleurs est peu connue de nos lecteurs, mais il est bon qu'elle le soit, quoiqu'elle nous semble n'exister encore qu'à l'état d'essai ou d'embryon. Elle n'aspire à rien moins qu'à embrasser les ouvriers de toutes les professions manufacturières de l'Europe, et il est certain qu'elle a de nombreuses ramifications déjà en Angleterre et sur le continent. Ce serait donc la plus vaste société qui ait jamais été formée. On l'a vu à l'occasion de la grève qui a dernièrement tenu en suspens à Paris l'industrie du bronze, le principal objet de cette Association serait d'intervenir dans les moments de grèves, en soutenant non-seulement de son influence, mais aussi de ses subsides, les ouvriers inoccupés de la profession où la grève aurait été déclarée.

L'Association internationale avait au moins un mot à dire au sujet de ce qui s'est passé à Roubaix, puisque ces événements regrettables avaient leur point de départ dans une grève. C'est ce qu'elle a fait par l'organe des trois *correspondants* que nous venons de citer. Elle *réprouve* les *violences* dont se sont *rendus coupables* des *hommes égarés*. Elle avertit les ouvriers en général que *de pareilles violences compromettent la cause de tous les travailleurs*. Elle déclare que la machine, à titre d'instrument de travail, doit être *sacrée*. Ce sont des vérités salutaires et opportunes. Malheureusement les considérants du jugement n'en valent pas le dispositif. D'après la lettre de MM. les *correspondants*, jusqu'au moment où ont commencé la destruction des machines et le sac des ateliers, tous les torts étaient du côté des patrons. Ces torts sont énumérés dans la lettre, et l'énumération mérite qu'on s'y arrête.

Après avoir discuté non-seulement avec impar-

tialité, mais même avec bienveillance pour les trois signataires du manifeste, les divers reproches qu'ils adressaient aux patrons, l'auteur anonyme de cet article se tournait vers ceux-ci et leur démontrait que l'opinion publique leur demandait de s'expliquer à leur tour; puis il en revenait à MM. Tolain, Fribourg et Varlin et mettait en lumière, d'une part, ce qu'il y avait de louable dans leur publication, et d'autre part, ce qu'on regrette de n'y pas rencontrer :

Quoique les *correspondants* de l'Association internationale se soient appliqués avant tout, dans leur manifeste, à mettre en relief les torts qu'ils attribuent aux patrons, il leur a fallu un certain courage pour blâmer, ainsi qu'ils l'ont fait, les désordres de Roubaix. Leur langage de réprobation n'est pas sans énergie; il aurait cependant pu en avoir davantage. Il ne fallait pas dire aux ouvriers : Les *causes* de la grève et de ce qui s'en est suivi, c'est la présence des gendarmes dans les fabriques, c'est l'introduction du nouveau métier, c'est l'établissement d'un règlement plus sévère dans les fabriques; il fallait leur dire que les *causes des tristes événements*, les causes non accidentelles ou secondaires, mais dominantes, étaient l'ignorance des ouvriers sur leurs propres intérêts et la faiblesse avec laquelle un certain nombre d'entre eux s'abandonnent à de mauvais penchants. Il eût été plus sage de représenter aux populations que si elles avaient de meilleures habitudes, si elles fuyaient les cabarets, beaucoup trop fréquentés dans le Nord, elles ne seraient pas autant, à beaucoup près, à la merci des incidents qui peuvent suspendre le travail. Les *correspondants* de l'Association internationale auraient mieux été dans le rôle de chefs intelligents et de bons guides s'ils avaient dit aux ouvriers :

« Vous êtes ignorants, instruisez-vous; profitez des facilités qu'on vous donne aujourd'hui pour vous instruire. Plusieurs d'entre vous manquent de sobriété; qu'ils se corrigent; qu'ils travaillent les six jours de la semaine; qu'ils se préparent ainsi quelques économies pour les temps de chômage. Les ouvriers de l'Allemagne du Nord n'ont pas des salaires plus élevés que les vôtres, et pourtant ils ont fourni les fonds des 900 ou 1,000 banques du peuple qui se sont formées sur le modèle recommandé par M. Schultze-Delitsch, banques qui fonctionnent à la fois comme des Caisses d'épargne et des institutions de crédit.» MM. les *correspondants* de l'Association internationale attachent un grand prix à affermir et à étendre l'autorité qu'ils exercent sur leurs confrères : l'autorité, pour justifier sa prérogative, a besoin quelquefois de dire la vérité tout entière, quelque pénible qu'elle puisse être à entendre.

Les *correspondants* de l'Internationale répondirent au *Journal des Débats* une longue lettre dans laquelle ils ne faisaient guère que reprendre et développer chacun des points traités dans leur premier manifeste ; le *Journal des Débats* l'inséra sans la faire suivre d'une réponse que rien, en effet, ne rendait nécessaire, et la polémique en resta là.

En résumé, les hommes qui avaient parlé au nom de l'Internationale avaient, dans leur manifeste, flatté les mauvaises passions des ouvriers de Roubaix, et avancé soit sciemment, pour les besoins de leur cause, soit à leur insu et en se laissant tromper eux-mêmes, des faits complétement faux lorsqu'ils avaient attribué le pillage et l'incendie des ateliers à l'intervention de la gendarmerie; mais enfin ils

avaient osé blâmer ces scènes de dévastation; c'était beaucoup.

Le journal qui représente plus que toute autre feuille française aux yeux du public la haute bourgeoisie riche et lettrée, avait discuté leur proclamation en signalant les tendances déjà trop évidentes de leur société, mais sur un ton calme, courtois et même bienveillant. MM. Tolain, Fribourg et Varlin, qui avaient cru devoir répondre à ces critiques, l'avaient fait sans trop s'éloigner de la modération dont on leur avait donné l'exemple (1).

(1) Ces pages étaient déjà écrites lorsque nous avons trouvé dans *le Soir*, du 19 juillet, un article où M. Fribourg, l'un des signataires de ce manifeste raconte, ainsi qu'il suit l'affaire de Roubaix et l'intervention des *correspondants* de l'association :

« Vers la même époque, un incident terrible se produit : les ouvriers de Roubaix, dans un accès de folie furieuse, brisent des machines, incendient des ateliers, maltraitent des innocents; un cri de réprobation méritée s'élève des rangs de la bourgeoisie; les travailleurs se taisent, attérés; leur conscience leur interdit d'applaudir, mais ils manquent d'énergie pour blâmer.

« Seuls les internationaux, risquant leur popularité naissante, osent élever la voix pour réprouver énergiquement de pareilles remontrances, et dans une lettre publique adressée aux grévistes de Roubaix, ils s'exprimaient ainsi :

« Ouvriers de Roubaix,

« Quels que soient vos justes griefs, rien ne peut justifier les « actes de destruction dont vous vous êtes rendus coupables. « — Songez que la machine, instrument de travail doit vous « être sacrée; songez que de pareilles violences compromettent « votre cause et celle de tous les travailleurs. — Songez que

Voyons maintenant comment s'exprimaient deux ans plus tard, dans des circonstances à peu près semblables, les publications officielles de l'Internationale.

III

LA GRÈVE DE SERAING EN 1869. — MANIFESTE DU CONSEIL GÉNÉRAL BELGE.

Le 2 avril, une grève éclatait parmi les pouddleurs et chauffeurs de la « fabrique de fer » de la société Cockerill, à Seraing. Les motifs principaux de la grève étaient des réclamations relatives au nombre

« vous venez de fournir des armes aux adversaires de la liberté « et aux calomniateurs du peuple. »

TOLAIN, FRIBOURG, VARLIN,
Correspondants de Paris.

« Les ouvriers parisiens applaudirent à ce langage, et l'association conquit par cet acte courageux une influence morale considérable. »

On voit que M. Fribourg blâme beaucoup plus vivement en 1871, comme collaborateur du *Soir* les *fous furieux* de Roubaix, qu'il ne le faisait, en 1867, comme *correspondant* de la section parisienne de l'Internationale. On voit surtout qu'il réduit singulièrement le texte de son manifeste aux ouvriers de Roubaix, et qu'il en retire soigneusement tous les passages, où il avait le tort de flatter les passions de ces *fous furieux* et d'excuser leurs crimes en en rejetant la responsabilité sur l'intervention de la gendarmerie.

des *charges* ou *chaudes* exigées d'eux par journée de travail, et des discussions au sujet de la durée de cette journée.

Après quelques pourparlers, les difficultés parurent arrangées au moyen de concessions faites de part et d'autre, notamment d'une augmentation de salaire, et de la réadmission dans l'usine d'un ouvrier qu'on avait renvoyé peu de temps auparavant pour un fait de grève.

Aucun désordre n'avait été signalé jusque-là.

Le *Réveil* de Seraing, rendant compte de cette première journée d'hostilités au moment où l'on croyait la paix définitivement conclue, terminait son récit par les lignes suivantes :

« Le jour de la grève, l'Internationale a reçu 250 adhésions; elle les a acceptées à condition de s'abstenir de toute manifestation violente, d'exposer leurs griefs avec convenance et de ne rien demander que de juste. Ils l'ont promis unanimement, et ont tenu leur promesse; ce dont nous les félicitons. »

Nous allons voir tout à l'heure à quel point l'Internationale était, en effet, jalouse observatrice des convenances et surtout de la modération.

Les ouvriers avaient repris leur travail. « Durant quatre jours, dit l'*Internationale* du 18 avril, le calme le plus parfait régna dans l'usine. C'est qu'on avait eu soin d'éloigner le chef de fabrication détesté. Les ouvriers se croyaient déjà débarrassés de sa tyrannie, lorsqu'on le vit reparaître avec le directeur, qui déclara que ceux qui n'étaient pas satisfaits de sa

rentrée n'avaient qu'à aller ailleurs. Immédiatement tous les pouddleurs quittèrent leur ouvrage. Le directeur ne s'en effraya pas : car on n'avait pas perdu son temps pendant ces quatre jours de temporisation ; on avait fait venir du fer tout préparé, ce qui permettait de se passer des pouddleurs. La noble conduite des ouvriers déjoua cette manœuvre jésuitique ; les chauffeurs et les lamineurs déclarèrent qu'ils s'associaient au sort des pouddleurs, et la fabrique de fer de M. John Cockerill resta déserte. »

Dans ce récit, emprunté au journal offici l de la grande association, on devine assez aisément ce qui avait en réalité dû se passer.

L'Internationale voulait une grève des pouddleurs ; elle n'avait pas réussi du premier coup, et les ouvriers s'étaient tout de suite entendus avec leur patron ; mais elle prenait sa revanche.

Le retour de ce *chef de fabrication détesté* ne dut être qu'un prétexte ; car dans le récit du *Réveil* de Seraing, écrit entre la première reprise du travail et sa nouvelle interruption, tous les griefs des ouvriers sont complaisamment énumérés et longuement commentés ; cependant il n'y est pas même fait allusion à des réclamations contre un chef quelconque.

Mais cette fois l'Internationale réussit trop complétement. Elle avait, selon toute probabilité, souhaité et fomenté une grève partielle ; car il est de son intérêt d'avoir le moins de bouches possible à

nourrir. Une fois que les concessions demandées par les ouvriers en grève sont arrachées à leurs patrons, on les impose presque toujours sans lutte sérieuse à tous les autres chefs de la même industrie. Rien n'est plus naturellement indiqué que cette tactique ; et nous avons la preuve que c'est, en effet, le système habituellement préféré par les meneurs de l'association. « Je dois, écrit le 8 octobre 1869 Varlin à Aubry, à propos d'une coalition à Elbeuf, je dois vous conseiller d'éviter l'extension de la grève aux autres fabriques des environs d'Elbeuf. Si les patrons ne forcent pas, *que les ouvriers prennent patience et attendent, pour exiger le tarif, qu'il soit obtenu dans les maisons actuellement en grève* (1). »

(1) Veut-on de nouvelles preuves du mal que fait à l'Internationale la simultanéité des grèves importantes? Qu'on lise les passages suivants de diverses lettres de Varlin à Aubry, citée par M. l'avocat impérial dans le troisième procès (audience du 22 juin 1870.)

« Paris, le 4 novembre 1869.

« Mon cher Aubry,

« Je vous envoie ci-joint 800 francs, dont 300 francs comme deuxième prêt de la société des bronzes et 500 francs de souscriptions. Mais je dois vous déclarer avec regret que, pour cette semaine, c'est tout ce que je puis vous envoyer; je dépasse même le chiffre des souscriptions reçues jusqu'à ce jour.

« Nous sommes en ce moment dans une situation excessivement difficile, par rapport à la grève des mégissiers, qui s'est généralisée depuis la semaine dernière et qui compte un millier de gréveurs. Les délégués des sociétés parisiennes, dans les assemblées générales des mégissiers, ont poussé à la grève générale et ont promis le concours matériel et moral de

Les meneurs de la grève de Seraing avaient voulu suivre ce système qui leur réussit d'ordinaire; mais les efforts qu'ils avaient faits pour amener la grève des pouddleurs avaient aussi mis en ébullition d'au-

toutes les sociétés. Nous sommes donc, toutes les sociétés parisiennes, engagées dans l'affaire. Ce ne sont plus les ouvriers mégissiers qui luttent contre leurs patrons, mais bien toutes les sociétés ouvrières de Paris.

« Or, dans la situation financière où nous nous trouvons en ce moment, il nous faut faire un suprême effort; aussi je ne me suis plus présenté nulle part depuis cette semaine pour obtenir des prêts, et je ne crois pas possible de me risquer la semaine prochaine à de nouvelles demandes. Quant à la souscription, on en ouvre une pour les mégissiers; la nôtre va donc se trouver arrêtée maintenant, après avoir été entravée, à son début, par celle en faveur des victimes d'Aubin. En présence de la gravité de cette situation, j'ai écrit à Bruxelles et à Berlin, mais Bruxelles ne répond pas; cependant ma lettre a dû parvenir il y a déjà huit jours. Se sont-ils adressés à vous? Vous ne m'en dites rien.

« Pour ce qui est de Berlin, ce n'est que lundi dernier que j'ai écrit à la fédération des sociétés ouvrières Lasalliennes de l'Allemagne. J'ai fait appuyer ma demande par la section des démocrates socialistes allemands de Paris; j'espère un bon résultat, mais ça ne peut être que pour la semaine prochaine...

« Signé : E. VARLIN. »

« Paris, le 8 novembre 1869.

« Mon cher Aubry,

« Je tiens à vous écrire ces quelques mots, afin de vous faire savoir dans quelle situation nous nous trouvons ici, et vous prévenir à temps que vous ne pouvez pas compter sur Paris cette semaine, afin que vous puissiez faire un nouvel effort auprès des autres sections pour en faire surgir les ressources dont vous avez besoin.

« Je vous ai déjà parlé de la grève des mégissiers et de la situation difficile dans laquelle elle nous met...

10.

tres ouvriers, peu intelligents en fait de stratégie industrielle. « Malheureusement, dit le journal officiel de l'association, les ouvriers, travaillant aux charbonnages Cockerill, se mirent également en grève,

« On avait pensé que la grève ne pourrait pas durer plus de huit jours à cause de la quantité considérable de marchandises en fabrication (1 million environ), et qui doit être complétement perdue si elle reste en souffrance pendant quinze jours ou trois semaines au plus. On espérait que les patrons se rendraient si la première paye était faite intégralement, car les patrons pensaient que l'on ne trouverait pas la somme en quatre jours. Il fallait 8,000 francs; la première paye a été faite, mais les patrons ne se sont pas rendus : nouvelle assemblée générale des ouvriers mégissiers, nouvelles assurances de délégués ; puis, après l'assemblée, réunion des délégués pour aviser. Il fallait pour le dimanche, hier, 12,000 francs. Dans des temps ordinaires, cette somme se serait trouvée assez facilement, mais aujourd'hui *les caisses sont épuisées*. Cependant on l'a trouvée à peu près, et la paye hier a pu être faite, mais au prix de quels efforts!

« Aujourd'hui nous nous préparons pour la paye de dimanche prochain. *Les sociétés déplacent leurs derniers fonds, vendent leurs dernières actions*; la souscription dans les ateliers est lancée à toute outrance, et, pour faire argent de tout, nous allons faire une réunion publique cette semaine sur la question des grèves actuelles, car nous ne devons pas oublier que, outre les mégissiers, nous avons les brossiers pour peintres, en grève depuis six semaines ; les tisseurs en canevas depuis huit semaines; les doreurs sur bois depuis quinze jours, et... tous les fileurs de laine que l'on n'oublie pas absolument. Si quelques-unes de nos grèves se terminaient, nous pourrions encore vous aider; mais vous devez comprendre qu'en ce moment tous nos efforts sont pour Paris.

« Déjà, plusieurs fois, on m'a demandé s'il n'était pas possible d'obtenir quelque chose de la province ou de l'étranger. Mais j'ai répondu que la province vous soutenait; quant à

malgré les sages recommandations des membres de l'Internationale de Seraing, qui tâchaient de leur démontrer l'inopportunité de cette mesure. D'autres charbonnages suivirent cet exemple, entre autres celui de l'Espérance.... Jusque-là rien de fâcheux ne s'était passé; mais les seigneurs de ces lieux, qui

l'étranger, vous connaissez mes démarches. Jusqu'aujourd'hui, pas de résultat. « Signé : E. VARLIN. »

« Paris, le 16 novembre 1869.

« Mon cher Aubry,

« Je vous envoie ci-joint 200 francs de souscription que j'ai reçu depuis la semaine dernière.

« Notre situation est toujours la même.

« La grève des mégissiers se continue, malgré les pertes considérables éprouvées par les patrons. Nous savons de source certaine que tous les membres de la chambre syndicale paternelle des cuirs et peaux se sont solidarisés pour soutenir cette grève, c'est-à-dire qu'ils indemnisent les patrons mégissiers des pertes qu'ils subissent.

« Il ne nous paraît même pas impossible que toutes les chambres syndicales des patrons qui composent ce qu'ils appellent l'Union nationale du commerce et de l'industrie, se soient liguées pour couler les sociétés ouvrières, en leur faisant épuiser leurs caisses par plusieurs grèves interminables, car jamais nous n'en avons eu de cette durée.

« Après sept semaines de lutte, les brossiers pour peinture ont succombé la semaine dernière. Les sociétés qui les avaient soutenus d'abord ont dû les abandonner pour centraliser tous leurs efforts en faveur des mégissiers. »

Enfin, Varlin écrit à Aubry, le 2 décembre :

« Nous avons déjà dépensé 51,000 francs pour les mégissiers, et cependant, depuis la première semaine, nous avons toujours été à court de fonds... »

Les fabricants qui voudraient établir une résistance sérieuse à l'Internationale, ne sauraient trop méditer ces lettres et toutes celles du même genre qui sont citées au cours de ce procès.

deviennent fous de peur dès qu'ils voient quatre ouvriers réunis (signe que leur conscience est un peu trouble), font venir des troupes et, comme toujours, elles amènent avec elles le désordre et le massacre. »

On avait vu à Roubaix, en 1867, ce qu'une foule égarée peut faire de mal en quelques heures, quand il n'y a pas de troupes pour la maintenir. Dès que les soldats protégent l'ordre, les biens et la vie des citoyens paisibles, ce sont des égorgeurs soudoyés par les oppresseurs du peuple.

A Seraing, ce ne fut pas même pour protéger les manufacturiers et leurs usines, mais bien pour se défendre eux-mêmes que les soldats furent contraints de faire usage de leurs armes. Ce n'est pas aux journaux « bourgeois » que nous en demandons la preuve, mais *à l'Internationale* elle-même; car la vérité se fait manifestement jour dans son récit à travers les mensonges sous lesquels on essaie de l'étouffer. C'est « le compagnon Eugène Hins, » l'un des principaux meneurs de l'association en Belgique, qui raconte lui-même les événements dans la feuille officielle de la société :

« Dans la soirée du vendredi, un nombreux rassemblement stationnait dans la rue Cockerill. Y eut-il provocation de la part de la foule? Des pierres furent-elles lancées tout d'abord? Nous l'ignorons; mais nous ferons remarquer que *si la troupe ne s'était pas montrée fort inutilement, on ne lui eût pas jeté des pierres*, et ensuite que *si*, parmi des centaines de

personnes, *quelques malavisés jettent des pierres,* ce n'est pas un motif pour condamner les autres.

« *Les trois sommations d'usage furent faites.* Rien d'aussi odieux que cette manière de se donner une apparence de légalité. Est-ce qu'une foule compacte peut ainsi s'écouler en quelques minutes? Puis le peuple ne croit pas encore assez à la perversité de ses gouvernants, il croit toujours que ce sont des menaces pour rire.

« En ce moment, il faisait nuit noire (10 heures).

« Deux réverbères fumeux ne suffisaient pas à percer les ténèbres. Tout à coup la cavalerie s'ébranla et balaya le milieu de la rue, tandis que l'infanterie, croisant la baïonnette, courait le long des trottoirs.

« Jugez du carnage qui dut être fait dans cette foule compacte, frappée avant d'avoir pu fuir....

« Il est impossible d'évaluer le nombre des blessés, mais il a dû être très-considérable. Quant aux morts, on en citait deux; mais combien de malheureux auront été mourir à l'écart....

« Les mêmes scènes se renouvelèrent le lendemain; elles m'ont été racontées par deux victimes... »

L'association ne pouvait laisser échapper une si heureuse occasion de faire de nouvelles recrues. Aussi accumule-t-elle tous les moyens dont elle dispose :

« Nous avons rencontré à Lize, dit Eugène Hins dans la suite de son récit, les compagnons Adrien

et Varlet, arrivés de Verviers, qui vendaient bravement, à la barbe des gendarmes, des comptes rendus de la grève de Hodimont. Ils croyaient avec raison que l'attitude digne tenue par les ouvriers Verviétois, en cette circonstance, pourrait exercer une heureuse influence sur les ouvriers de Seraing. »

Les délégués de l'Internationale de Liége et de Bruxelles tiennent conseil avec ceux de Seraing, et décident qu'il faut se hâter de convoquer un meeting :

« Une foule considérable répondit à cette invitation. La salle qui peut contenir de mille à douze cents personnes, était comble. Les compagnons Lepourgen (de Seraing), Hins et Adrien prirent la parole, et après avoir engagé les ouvriers présents à ne pas donner prise à la répression, *ils leur montrèrent*, toutefois, *qu'ils ne devaient pas rester stationnaires, mais travailler à préparer l'avenir au sein de l'Internationale.* »

D'autres *compagnons* prirent ensuite la parole dans le même sens; après quoi, « les compagnons Hins et Lepourgen *encouragèrent les pouddleurs à ne rien céder* de leurs justes réclamations, mais s'efforcèrent d'obtenir des mineurs la promesse qu'ils retourneraient au travail dès le lendemain, afin de se procurer des ressources pour soutenir leurs frères.

« S'ils ne réussirent pas complétement en ce sens que les ouvriers des fosses Cockerill déclarèrent qu'ils persisteraient, au moins les ouvriers des autres charbonnages s'engagèrent-ils à retourner au

travail le lendemain. Nous avons appris depuis qu'ils avaient tenu leur promesse, résultat très-important, puisqu'il circonscrivait la grève. »

Du récit même du journal officiel de l'association, il est facile de dégager la vérité.

La grève, sans doute fomentée et ordonnée par l'Internationale, mais avec dessein formel de la localiser pour la soutenir plus aisément, éclate dans l'usine Cockerill.

Les ouvriers de divers charbonnages de Seraing quittent également leur travail, malgré le désir de l'Internationale, qui ne voulait pas avoir trop de bouches à nourrir à la fois, dans la crainte que ses ressources ne fussent épuisées avant la victoire des grévistes.

L'émotion croissante de la population de Seraing oblige le gouvernement belge à faire venir des troupes pour protéger les personnes et les propriétés.

Les troupes qui arrivent se trouvent en butte à des insultes et à des attaques qui l'obligent à repousser la foule, mais sans user de ses armes à feu.

La cavalerie fait quelques charges au milieu des rues; l'infanterie fait en même temps évacuer les trottoirs, en s'avançant la baïonnette en avant.

Deux ouvriers sont tués dans cette bagarre; plusieurs personnes reçoivent des blessures ou des contusions plus ou moins graves.

L'Internationale profite de ces événements pour pousser sa propagande plus activement que jamais,

en répandant ses brochures et en réunissant dans des meetings les ouvriers surexcités par la lutte contre leurs patrons et les conflits avec l'armée.

C'est alors, c'est quand on juge les esprits suffisamment enflammés par ces événements, par ces discours, par ces réunions, que le conseil général belge lance l'adresse suivante « aux ouvriers de Seraing et des environs : »

Compagnons,

De tout temps la douleur et la misère ont été la destinée du travailleur; de tout temps le peuple a gémi devant la joie de ses maîtres, a eu faim devant la satiété de ses exploiteurs.

Mais l'homme est ainsi fait qu'il s'habitue à tout, même taux plus dures privations. La chaîne continue à lui peser mais il la porte sans murmurer; il a perdu jusqu'au sentiment de la haine; alors, il est vraiment esclave, car il ne sent plus l'opprobre de son esclavage.

Voilà, compagnons, l'état malheureux où beaucoup d'ouvriers sont réduits actuellement; c'est cette inertie qui fait la force de nos tyrans. Mais voilà que, poussés à bout, les malheureux qui jusqu'alors avaient souffert sans murmurer, font entendre des réclamations. Leurs maîtres s'étonnent de tant d'audace : ils tremblent que l'esprit d'indépendance ne se propage parmi la classe ouvrière, et pour étouffer ce monstre au berceau, *ils sabrent, ils fusillent, ils mitraillent.* Mais alors, il arrive ce que ces gens sans cœur n'avaient pu prévoir; il arrive qu'au lieu du profond silence qu'ils croyaient devoir succéder au massacre, des clameurs indignées s'élèvent de tous côtés; que la haine se réveille au cœur du peuple, et qu'il est là, debout, frémissant, prêt à secouer ses chaînes.

Compagnons de Seraing, que durant trois nuits entières

la soldatesque a sabré et embroché, souvent sans provocation aucune, nous l'avons poussé ce cri d'indignation, lorsque nous avons appris l'étendue de vos maux ; nous avons senti la haine nous envahir, et certes, si l'action suivait la pensée, dans le premier moment nous aurions souhaité la destruction de vos barbares exterminateurs.

Mais, compagnons, lorsque la réflexion vient succéder à ce premier mouvement d'indignation si légitime, on se trouve plongé dans un tout autre courant d'idées.

Que de fois les ouvriers, poussés à bout, ont juré la ruine de leurs oppresseurs, et après un triomphe passager, sont retombés plus que jamais dans l'esclavage.

C'est qu'il ne suffit pas de détruire, il faut encore édifier, et l'on n'édifie pas en un jour.

Donc, compagnons, comprimez un moment vos légitimes colères, et ne répondez pas aux provocations de l'armée.

Songez que vos maîtres ne demanderaient pas mieux que de vous voir répondre à la violence par la violence, pour avoir le prétexte d'une répression plus sanguinaire encore. Songez que vos frères des autres parties du pays n'ont pas encore tous compris la nécessité de secouer leurs chaînes, et *qu'une série de soulèvements successifs ne pourraient amener qu'une série d'échecs successifs.*

Songez que, lors même que tous les ouvriers belges s'entendraient pour faire triompher leur cause, ils seraient impuissants aussi longtemps que dans les grands Etats de l'Europe le despotisme trônera triomphant, sur les cadavres de ses victimes.

Songez enfin que l'émeute ne conduit à rien; qu'il faut que la révolution soit préparée, qu'il faut que du jour où elle sera triomphante, elle puisse, presque sans secousses, substituer un nouvel ordre de choses aux lieu et place de l'ancien ordre, qui n'est plus que du désordre.

Ainsi, compagnons, du calme : maintenez vos prétentions légitimes, mais ne vous laissez pas entraîner à la violence. Sachez attendre, votre jour viendra.

Entrez en masse dans l'Association internationale des travailleurs; là, vous apprendrez vos droits, et les moyens que vous devez employer pour les faire triompher; là, vous vous unirez à vos frères de toutes les parties du pays et du monde entier. Et, lorsque toutes les forces ouvrières seront unies et instruites de ce qu'elles ont à faire, ce jour-là, de tous les points du monde à la fois, les travailleurs feront entendre leur voix, qui fera crouler l'iniquité et inaugurera la justice. *Ce jour-là*, compagnons, *nous ne vous dirons plus : Soyez calmes; nous vous crierons* : EN AVANT !

Jusque-là, soyez patients, et attendez votre heure.

Bruxelles, le 13 avril 1869.

LE CONSEIL GÉNÉRAL BELGE.

Il suffit de comparer ce document avec celui que nous avons cité quelques pages plus haut pour voir combien les passions s'étaient développées en deux ans dans l'Internationale.

En 1867, les *correspondants* des sections de Paris excitent sans doute de tout leur pouvoir leurs associés contre les patrons et contre le gouvernement, mais tout en développant devant eux des idées fausses et violentes, ils leur recommandent cependant la modération dans les actes. En 1869, le conseil général belge promet à ses fidèles qu'ils auront bientôt à eux seuls le pouvoir, qu'ils seront les maîtres de la société, et s'il les exhorte à prendre encore patience, c'est uniquement afin que le moment venu, ils puissent avec une force irrésistible et sans danger pour eux-mêmes porter à la société le coup suprême.

Si nous ne pouvons louer ni les idées ni les sentiments des rédacteurs de cette proclamation, nous devons au moins leur savoir gré de leur franchise.

Nous devons en finissant ce récit répéter ce que nous avons dit en le commençant.

Si nous avons raconté la grève de Roubaix et celle de Seraing plutôt que toute autre, ce n'est pas qu'elles diffèrent en quoi que ce soit de toutes les autres, c'est que nous voulions montrer par deux exemples les incidents les plus habituels, les épisodes les plus fréquents de ces tristes guerres industrielles.

Il n'y a guère d'années où l'on ne trouve un certain nombre de ces grandes grèves qui agitent des populations entières, qui affament les ouvriers par milliers, qui menacent d'une ruine complète un nombre plus ou moins considérable de chefs d'industrie, et qui trop souvent aboutissent à des conflits sanglants entre les grévistes devenus des émeutiers et l'armée appelée à protéger la vie et les biens des citoyens.

Aubin et la Ricamarie ont laissé un lugubre souvenir, parce que le chassepot qui avait déjà « fait merveille » à Mentana, suivant la malheureuse expression du général de Failly fit alors sa première apparition dans les troubles civils et que ses effets furent terribles ; mais à part ce détail intéressant pour l'histoire de la pyrotechnie et pour les familles des victimes, les grèves d'Aubin et de la Ricamarie n'ont rien de plus remarquable que celles de Roubaix et

de Seraing, que cinquante ou cent autres grèves que nous aurions pu tout aussi bien choisir.

Disons aussi que l'intervention de la baïonnette et du chassepot est heureusement inutile d'ordinaire et que le plus grand nombre des grèves, même de celles qui causent le plus de mal aux deux parties belligérantes se terminent sans effusion de sang.

Mais, depuis 1864, on n'en voit guère qui se termine sans amener par centaines ou par milliers de nouveaux adhérents à l'Internationale (1).

(1) On trouvera à l'appendice un très-curieux projet de *règlement des grèves*, voté par le congrès de la Chaux-de-Fonds et soumis par lui dans le cours de l'été de 1870, à la ratification des sections de la Fédération romande.

CHAPITRE IX

L'Internationale et l'Empire.

I

LES PARTIS EN 1864. — LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE : LES JACOBINS ET LES SOCIALISTES. — LES FONDATEURS DE L'INTERNATIONALE DÉCIDENT QUE L'ASSOCIATION RESTERA ÉTRANGÈRE A LA POLITIQUE.

Au moment où se fondait l'Internationale, l'empire était encore dans toute sa force, et bien que la fatale guerre du Mexique lui créât déjà de très-sérieuses difficultés, il n'était guère possible de prévoir alors à quelle chute profonde et irrémédiable l'entraînerait, au bout de peu d'années, le poids de ses fautes.

Aucun des partis qui le combattaient ne semblait à ce moment avoir des chances sérieuses de succès ; aucun d'eux surtout ne partageait les passions et les aspirations des fondateurs de la nouvelle société.

Le parti légitimiste, composé presque exclusivement de grands propriétaires, également dévoués aux intérêts de l'Église et à ceux de la monarchie, presque aussi hostiles à la démocratie qu'à la démagogie, était naturellement plus antipathique encore que les bonapartistes eux-mêmes aux convives du banquet de Saint-Martin's-Hall et aux délégués réunis à Genève.

Les orléanistes avaient sans doute fort peu de goût pour l'empire qui les regardait, non sans raison, comme ses plus dangereux adversaires; mais, s'ils étaient amis de la plupart des libertés que le socialisme réclame bien haut en temps ordinaire, sauf à les supprimer dès qu'il se croit le plus fort, ils tenaient aussi très-énergiquement à l'ordre; ils étaient très-décidés à ne jamais sacrifier aucun des grands principes sans lesquels les sociétés modernes ne sauraient exister. D'ailleurs, ils appartenaient à peu près tous à l'élite des professions libérales, à la bourgeoisie la plus éclairée, la plus active, la plus laborieuse et la plus riche, à ce qu'il y avait de plus honorable et de plus intelligent dans le monde industriel et dans le monde financier, c'est-à-dire à toutes les catégories sociales que l'association naissante regardait avec le plus d'envie et le plus de haine.

Enfin, il existait bien un parti qui pouvait paraître au premier abord un allié naturel de l'Internationale, le parti républicain, mais les deux fractions très-différentes dont il se composait n'avaient guère pour elle plus d'attrait l'une que l'autre.

Les républicains modérés, ceux que les plus avancés appellent les républicains formalistes, c'est-à-dire ceux qui s'entendent à merveille avec le parti conservateur libéral, une fois qu'on a substitué dans le titrre du gouvernement le mot de *république* au mot de *monarchie*, excitaient tout naturellement chez les socialistes pratiques de la nouvelle société les mêmes défiances ou plutôt les mêmes aversions que les orléanistes.

Les républicains extrêmes, au contraire, jacobins, montagnards, hébertistes et babouvistes, les radicaux, éternellement irréconciliables, qu'aucun changement ne satisfait, qui ont besoin de conspirer pour vivre, qui aiment la révolution pour la révolution, comme les romantiques de 1830 aimaient « l'art pour l'art; » ces sempiternels furibonds qui n'avaient pas pu s'accommoder plus aisément du gouvernement provisoire du 24 février que de Charles X ou de Louis-Philippe, qui exécraient la Constituante de 1848 à l'égal de la Chambre introuvable de 1816, et voyaient dans le général Cavaignac un continuateur direct de « Polignac; » ceux-là auraient dû, à ce qu'il semble, être chers à l'Internationale; et personne ne se serait étonné de voir ces deux partis conclure une alliance intime pour donner l'assaut à la société, sauf à se brouiller au lendemain de la victoire. Cependant, cette union, qui semblait faite avant d'être seulement proposée, était au contraire presque impossible grâce aux difficultés de caractère communes aux deux partis appelés à la former.

L'essence même de l'esprit démagogique, c'est la méfiance. M. About, dans une de ses plus jolies nouvelles, montrait un vieux militaire, mort depuis cinquante ans, qu'un savant ressuscitait par un procédé de son invention. La première idée de ce brave officier en revenant à la vie était de réclamer l'*Annuaire*. Si *l'Homme à l'oreille cassée* eût été un bon révolutionnaire, un vrai *pur*, son premier cri aurait été : « Nous sommes trahis ! » Les internationaux sont quelque peu Jacobins à cet égard ; cette disposition commune aux deux partis rendait déjà un accord assez difficile entre eux.

Cependant ils étaient encore séparés par une autre barrière : presque tous les jacobins sont des épaves des classes moyennes, et le parfum de démagogie qu'ils exhalent est gâté pour le nez d'un véritable *international* par je ne sais quelle senteur de bourgeoisie. Les vrais socialistes vouent à la même exécration Louis XVI et Robespierre, l'un comme chef de l'aristocratie, et l'autre comme meneur de la « réaction bourgeoise ».

Il est vrai que les jacobins, les *purs*, ne peuvent ni dire aux autres, ni s'avouer à eux-mêmes, qu'ils ne conspirent que pour l'amour de la conspiration, qu'ils élèvent des barricades pour le plaisir que leur cause la vue des pavés amoncelés, et qu'ils font appel à la guerre civile à cause de la vive satisfaction qu'ils éprouvent à entendre les roulements du tambour et les crépitements de la fusillade. En conséquence, ils sont obligés d'adopter et d'afficher un

programme, et leur programme ne diffère pas sensiblement, au moins pour l'œil d'un *bourgeois*, du programme d'un membre de l'Internationale. Ce n'est pas assez pour eux de demander la république, ils la veulent *démocratique*, cela va sans dire, et *sociale* par-dessus le marché, ce qui fait qu'ils se disent socialistes tout comme les autres; mais les autres sentent bien que ce n'est là qu'une concession à l'opinion, et que ce socialisme n'est pas à toute épreuve.

L'organe de l'Internationale à Genève, l'*Égalité*, ne s'y trompe pas :

> La propagande intéressée et au plus haut point corruptrice des prêtres, des gouvernements et de tous les partis politiques bourgeois, *sans en excepter les plus rouges*, a répandu une foule de fausses idées dans les masses ouvrières, et ces masses aveuglées se passionnent malheureusement encore trop souvent pour des mensonges qui n'ont d'autre but que de les faire servir volontairement et stupidement, au détriment de leurs intérêts propres, ceux des classes privilégiées...
>
> .... L'esclavage et la misère du peuple resteront toujours les mêmes tant que les masses populaires continueront de servir d'instrument à la politique bourgeoise, que cette politique s'appelle conservatrice, libérale, progressive, *radicale*, et *lors même qu'elle se donnerait les allures les plus révolutionnaires du monde*. Car toute politique bourgeoise, quels que soient sa couleur et son nom, ne peut avoir au fond qu'un seul but : *le maintien de la domination bourgeoise; et la domination bourgeoise, c'est l'esclavage du prolétariat.*

Ainsi, tous les partis qu'elle trouvait organisés

étaient également suspects ou odieux à l'Internationale, et il lui était aussi difficile de se décider à s'allier aux uns qu'aux autres.

C'étaient là des motifs assez sérieux pour engager l'association à s'abstenir de s'immiscer dans les questions politiques. D'autres considérations, qu'ils ne pouvaient pas développer dans leurs journaux ou dans leurs meetings, durent encore pousser les chefs à conseiller et même à imposer pendant les premiers temps cette prudente abstention.

Comme nous venons de le rappeler, l'empire était ou plutôt semblait encore très-fort. Sans la connivence ou au moins la tolérance du gouvernement impérial, il était à peu près impossible à l'association de se développer sérieusement en France. Or, l'empereur avait été acclamé, il est vrai, par peur du socialisme, et si l'on avait permis à l'auteur du 2 décembre de supprimer toute liberté, c'est qu'il avait promis de profiter de cette autorité sans limites pour écraser le socialisme; mais il avait manqué aussi complétement à cet engagement qu'à tous ceux qu'il avait pris envers le roi Louis-Philippe et envers la République. Le décret du 17 février qui soumettait la presse à l'arbitraire le plus complet, ne servait qu'à protéger les intérêts personnels des membres de la famille impériale et des principaux personnages de l'État en même temps que les intérêts financiers des agioteurs les plus haut placés et des spéculateurs les moins scrupuleux ; mais on ne songeait que fort peu à défendre la société qu'on avait

juré de sauver, et l'empereur, qui affichait un grand amour de toutes les innovations, ne se défendait pas d'un certain penchant pour les réformes sociales.

Dans de telles conditions, aller dès le premier jour s'attirer son inimitié alors toute-puissante en se déclarant nettement amis de la République, eût été de la part des fondateurs de l'association la plus insigne folie. D'autre part, chercher sa protection et ses faveurs au prix d'une adhésion officielle à l'empire, ou même plus simplement, au moyen de quelques flatteries plus ou moins délicates ou de quelques complaisances électorales, il n'y fallait pas songer, car tous les adhérents, fanatiquement hostiles à l'empire, parce qu'il était le gouvernement établi, auraient déserté en masse la société nouvelle dès le premier pas fait dans cette voie par ses chefs.

Dès lors, une seule chose était possible : poser en principe la prééminence des questions sociales sur les questions politiques et déclarer qu'on se tiendrait absolument à l'écart de toute politique : c'est ce qui fut fait, et l'on resta même si bien fidèle à ce programme pendant les premiers temps, que les ministres de l'empire, espérant toujours se rallier par quelques faveurs cette force naissante, eurent la naïveté de la laisser se développer en toute liberté pendant la période où il leur aurait été possible de l'étouffer.

Les hommes d'État de l'empire dédaignaient comme preuve d'étroitesse d'esprit une politique droite et loyale et la fidélité aux engagements. Ils se

sont crus de bien profonds politiques, quand ils ont mis la Prusse aux prises avec l'Autriche pour s'emparer des provinces Rhénanes une fois que les deux adversaires seraient épuisés ; ils se sont regardés comme de petits Machiavel quand ils se sont décidés à laisser grandir l'Internationale pour s'en servir contre la bourgeoisie toujours éprise de liberté et de contrôle. L'empereur a pu apprécier le 2 septembre à Sedan, et l'impératrice le 4 septembre à Paris, l'habileté de cette grande politique, si dédaigneuse des préceptes de la petite honnêteté bourgeoise.

Mais revenons à notre sujet actuel, à l'histoire des rapports de l'Internationale avec l'empire, et avec les diverses fractions du parti révolutionnaire.

II

PREMIERS RAPPORTS ENTRE L'INTERNATIONALE ET LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL. — M. ROUHER SOLLICITE UNE ENTREVUE. — IL DEMANDE DES COMPLIMENTS POUR L'EMPEREUR. — L'INTERNATIONALE SE RAPPROCHE DES JACOBINS. — PREMIÈRES HOSTILITÉS. — MANIFESTATION DU BOULEVARD MONTMARTRE. — RUPTURE AVEC LES DÉPUTÉS DE LA SEINE. — PREMIER ET DEUXIÈME PROCÈS DE L'INTERNATIONALE.

Une fois le plan de l'association arrêté à Londres en 1864, les organisateurs s'empressèrent d'ouvrir à Paris, comme nous l'avons dit plus haut, un « bu-

reau de correspondance » et d'inviter « les travailleurs » à adhérer aux statuts provisoires. Mais, dit M. Murat dans sa défense devant la Cour impériale de Paris (audience du 22 avril), « les correspondants parisiens, membres du conseil général siégeant à Londres, ne se crurent point obligés de demander une autorisation; ils ne créaient point une association à l'intérieur, ils demandaient des adhésions à une Association internationale, ayant son siége à l'étranger; ils firent donc simplement, — et pour bien attester qu'ils entendaient néanmoins conserver toute la responsabilité des actes de cette association à Paris, — une déclaration au préfet de police et une au ministre de l'intérieur, de l'ouverture du bureau; ils y joignirent un exemplaire des statuts provisoires arrêtés au meeting de Londres. »

Le préfet et le ministre reçurent la déclaration et n'y répondirent ni par une interdiction formelle ni par une autorisation en règle: « Si, continue M. Murat, si, après les déclarations faites aux autorités administratives et de la police, les correspondants avaient reçu avis, comme cela a eu lieu dans d'autres cas, que ce n'était pas suffisant; qu'il fallait, comme dit le jugement, une autorisation *expresse*, ils auraient avisé à une autre manière d'agir; mais, nous le disons hautement, ils n'auraient jamais pu leur venir à l'idée de se soumettre à l'humiliation de l'autorisation. »

Le gouvernement, de son côté, allégua les considérations de l'ordre le plus élevé pour expliquer

l'attitude expectante qu'il avait d'abord prise vis-à-vis de la société naissante, puis les mesures rigoureuses auxquelles il se décidait enfin à recourir.

Nous avons le droit de chercher, aujourd'hui, sous les grandes phrases des deux partis, le motif réel de leur conduite; il n'est pas difficile à découvrir, et nous l'avons déjà exposé. L'empire espérait ou trouver dans l'association fondée à Saint-Martin's Hall un appui contre la bourgeoisie, ou s'en servir comme d'un épouvantail pour refréner les aspirations libérales qui commençaient déjà à éclater de toute part dans les classes moyennes; les chefs de l'Internationale devinaient peut-être cette politique, voyaient en tout cas les bonnes dispositions dont on était, pour un motif ou pour un autre, animé envers eux, et se hâtaient d'en profiter, heureux d'éviter, au moment où ils étaient encore faibles et isolés, une lutte où leur société pouvait périr.

Cependant, il était impossible de rester ainsi éternellement en observation. « Le pouvoir croissant de l'Internationale qui se manifestait (dit le rapport du conseil général au congrès de Bruxelles) dans les grèves de Roubaix, Amiens, Paris, Genève, etc., mettait le gouvernement dans la nécessité *de l'englober ou de le détruire*. L'empire voulait bien, pour le commencement, se contenter de peu de chose. Le manifeste des Parisiens lu au congrès de Genève, ayant été arrêté à la frontière française, notre bureau de Paris demanda au ministre de l'intérieur les motifs de cette saisie. *M. Rouher sollicita une entrevue* dans laquelle

il consentit à autoriser l'entrée du manifeste. » Mais il mettait pour condition qu'on y fît quelques modifications ; sur le refus des membres parisiens, il ajouta : « Pourtant, si vous faisiez entrer quelques remercie- « ments à l'adresse de l'empereur qui a tant fait pour « les classes ouvrières, on pourrait voir. » Ces paroles excitèrent dans le congrès, au dire du rédacteur du compte rendu que nous avons sous les yeux, une « hilarité générale ». M. Eugène Dupont, le rapporteur, ajoute aussitôt : « Le sous-empereur, M. Rou- « her, en fut pour sa demande » et cette phrase est accueillie par des « applaudissements prolongés ».

Malgré la prudence des deux adversaires, la guerre était devenue inévitable. Certains incidents ne tardèrent pas à la faire éclater. Le vieux parti révolutionnaire, celui dont Mazzini, Garibaldi, Blanqui et Ledru-Rollin, étaient les dieux, avait vu avec méfiance la fondation de l'Internationale ; il s'était tout naturellement avisé que les nouveaux venus étaient des traîtres. Quand il les entendit déclarer qu'ils s'abstiendraient de toucher à la politique proprement dite, il cria encore plus haut à la trahison, et ces cris n'étaient pas sans inquiéter un assez grand nombre des adhérents de l'Internationale, partagés entre leurs instincts révolutionnaires et leurs instincts socialistes. La prudence des chefs qui les préservait des persécutions d'en haut, les exposait à tous les soupçons d'en bas. On leur reprochait avec violence les subventions officielles qui avaient facilité leur voyage à Londres en 1862 ; on remarquait avec aigreur qu'au-

cun d'eux n'avait été compromis dans l'affaire du café de la Renaissance qui avait envoyé en prison pour plusieurs mois Protot, Tridon, Landowski, Villeneuve, Jeunesse et toute la fine fleur de la démagogie jacobine (janvier 1867); aussi toute la masse des adhérents de l'Internationale commençait à s'inquiéter, et exerçait sur ses chefs une pression de plus en plus forte pour les pousser à *affirmer* les principes démocratiques de l'association.

En 1867, le congrès de Lausanne venait de voter des résolutions énergiques contre la guerre. Or, en ce moment même, à Genève, c'est-à-dire à quelques lieues seulement de la ville où l'Internationale tenait ses assises, l'autre fraction du parti démagogique, sous prétexte de former un *congrès de la paix*, déclarait la guerre à tous les *tyrans*, à tous les *oppresseurs du peuple*, et grâce aux exploits des orateurs peu d'accord entre eux, le palais électoral où se tenaient ses séances, devenait chaque jour de plus en plus digne de son pittoresque surnom de *boîte aux gifles*.

Malgré des soupçons réciproques, les membres des deux congrès étaient faits pour se comprendre; ils finirent par se réunir dans la ville que M. Rouher appelait *la cité des lacs*. Là, Gustave Chaudey, la future victime de bandits dont quelques-uns esquissaient alors avec lui des projets de paix perpétuelle, rappela le vote du congrès de Lausanne, et proposa du haut de la tribune un pacte d'alliance en vertu duquel les *travailleurs* devaient aider les *bourgeois*

à reconquérir les libertés politiques, tandis qu'en retour la bourgeoisie coopérerait à l'affranchissement économique du prolétariat.

Le congrès de la paix finit, aux éclats de rire de toute l'Europe, par une mêlée générale et par un échange homérique de gourmades internationales.

Cependant, malgré ces coups de poing, ou bien, peut-être, grâce à eux, un rapprochement s'était opéré entre la démagogie bourgeoise et la démagogie ouvrière, et s'il faut en croire M. Fribourg, ce fut en vertu de ce pacte que l'Internationale prit part à deux manifestations révolutionnaires, qui eurent lieu environ six semaines plus tard, l'une le 2 novembre au tombeau de Manin, dans le cimetière Montmartre, et l'autre le surlendemain sur le boulevard Montmartre pour protester contre l'occupation de Rome par les troupes françaises.

M. Fribourg se fait illusion s'il suppose que ses amis et lui auraient pu empêcher la masse de leur armée de prendre part à ces tumultes ; en s'y opposant, ils n'auraient fait que perdre toute leur autorité sur elle ; c'est toujours l'application du mot fameux : comme ils étaient ses chefs, ils ont dû la suivre.

Les députés de la Seine, bien qu'une grande partie de leurs électeurs appartînt à ces deux fractions du parti révolutionnaire, s'abstinrent d'aller à ce que M. Fribourg appelle « le rendez-vous donné par la démocratie militante ». Leur absence excita une indignation profonde dans les rangs des manifestants.

Les membres de l'Internationale rédigèrent une sorte d'ultimatum à ces honorables députés, dont ils prétendaient faire leurs pantins, et les sommèrent de donner leur démission afin, disaient-ils, de mettre les électeurs parisiens à même de se prononcer énergiquement contre la question romaine.

Les députés eurent assez le respect d'eux-mêmes et de leurs électeurs pour ne pas obéir à cette insolente et absurde sommation, et sans doute plus d'un des chefs du parti démagogique qui leur faisaient publiquement les gros yeux, conviaient au fond de leur cœur cette indépendance qui leur était interdite à eux-mêmes.

Les organisateurs de l'association avaient donc été entraînés, peut-être malgré eux, à déclarer la guerre à l'empire. Le gouvernement se décida à relever le gant. Des visites domiciliaires furent faites chez quelques-uns des chefs, mais on ne trouva chez aucun d'eux de preuves établissant leur participation à des intrigues politiques ou à des conspirations. On renonça donc à traiter l'Internationale comme une société secrète, et on se contenta de poursuivre les membres de la commission du bureau de Paris comme ayant fait partie d'une société non autorisée.

Les prévenus étaient au nombre de quinze :

CHEMALÉ (Félix-Eugène), âgé de vingt-neuf ans, architecte ;

TOLAIN (Henri-Louis), trente-neuf ans, ouvrier ciseleur;

HÉLIGON (Jean-Pierre), trente-quatre ans, imprimeur sur papiers peints;

CAMÉLINAT (Rémy-Zéphyrin), vingt-sept ans, monteur en bronze;

MURAT (André-Pierre), trente-cinq ans, ouvrier mécanicien;

PERRACHON (Joseph-Étienne), trente-neuf ans, mon teur en bronze;

FOURNAISE (Joseph), quarante ans, ouvrier en instruments de précision;

GAUTHIER (Pierre-Michel), quarante et un ans, ouvrier bijoutier;

DAUTHIER (Onésime-Irénée), trente ans, sellier;

BELLAMY (Jean-Victor), trente-cinq ans, tourneur-robinettier;

GÉRARDIN (François-Eugène), quarante ans, peintre en bâtiments;

BASTIEN (Jean-Pierre), quarante-cinq ans, corsetier;

GUYARD (Victor-François), trente-huit ans, monteur en bronze;

DELAHAYE (Pierre-Louis), quarante-huit ans, mécanicien;

DELORME (Jean), trente-six ans, cordonnier.

L'affaire, appelée devant la sixième chambre, occupa deux audiences, celles du 6 et du 20 mars 1868. On apporta dans ces poursuites les plus grands ménagements, et bien qu'on eût trouvé dans les papiers

intimes des membres poursuivis des menaces sinistres à l'adresse des fonctionnaires dont ils croyaient avoir à se plaindre (1), on réserva aux ennemis de l'ordre social des égards qu'on était loin de témoigner aux écrivains soupçonnés de préférer à l'empire une république modérée ou une monarchie constitutionnelle. L'avocat impérial commença par déclarer, dans le plus insinuant des exordes, que « sa parole toujours impartiale n'aurait cette fois aucun effort à faire pour rester calme, j'allais dire bienveillante », envers les prévenus. Tolain défendit ses camarades et lui-même avec une certaine modération. Le tribunal, présidé par le célèbre M. Delesvaux, se montra aussi « bienveillant » que le parquet, et, tout en déclarant dissoute « l'Association internationale des Travailleurs établie à Paris sous le nom de Bureau de Paris », il se contenta d'infliger à chacun des prévenus une amende de 100 francs.

Ce jugement, attaqué par les condamnés, fut confirmé le 22 avril par la cour impériale après un long discours de Murat qui présenta lui-même sa défense et celle de ses camarades. Leur pourvoi en cassation fut rejeté le 12 novembre.

(1) « Tant qu'aux carnets, règlements, statuts que vous m'avez adressés, je n'ai rien reçu. Vandal aura sans doute agi en cette circonstance, car c'est de là le rapport du ministre. Nous prendrons notre revanche. Vandal, sois-en sûr, nous ne t'oublierons pas ! » (Extrait d'une lettre d'un nommé Lécluze à Chemalé, l'un des prévenus; pièce citée dans le réquisitoire.)

L'Association n'avait attendu ni l'arrêt de la cour suprême ni celui de la cour impériale ni même le jugement de première instance pour prendre le parti de tenir comme non avenue la condamnation absolument certaine qui l'attendait. Dès le 8 mars, une seconde commission était nommée, dans laquelle, dit M. Fribourg, « les adhérents furent contraints de faire entrer une assez forte partie de *communistes libéraux* » et qui « crut devoir accentuer la tendance politique des ouvriers parisiens. »

Nous ne savons pas ce que les communistes dont parle M. Fribourg avaient de *libéral;* toujours est-il qu'ils ne tardèrent pas à être à leur tour l'objet des poursuites du parquet. Le 22 mai, M. Delesvaux voyait venir devant lui la deuxième commission, environ deux mois après qu'il avait condamné la première.

Les prévenus étaient au nombre de neuf. C'étaient Varlin, Malon, Humbert, Granjon, Bourdon, Charbonneau, Combault, Landrin et Mollin. Comme leurs prédécesseurs, ils tinrent à se défendre eux-mêmes, seulement ils le firent avec beaucoup plus de violence et se déclarèrent très-hautement républicains et communistes. Ce fut Varlin qui joua dans ce second procès devant la police correctionnelle le rôle que Tolain avait joué dans le premier; seulement il se montra aussi passionné et aussi révolutionnaire que le défenseur de l'association dans la première affaire s'était montré calme et sensé. M. Fribourg dit que l'Internationale s'était crue dans

la nécessité de donner des gages aux politiques jacobins. Il nous semble qu'elle subissait tout simplement la loi fatale qui entraîne invinciblement la démagogie : l'influence échappait aux modérés, c'étaient les plus violents et les plus fous qui en héritaient. Chacun des neuf prévenus fut condamné non plus à une simple amende, mais à trois mois de prison.

« La détention frappe le second groupe, dit à ce sujet M. Fribourg, et met en contact journalier les pseudo-communistes de l'Internationale et les blanquistes de l'affaire de la Renaissance. Ce qui se produisit, on le devine sans grande peine : privés de leur liberté et sacrés *hommes politiques* par leur condamnation, les détenus prêtèrent l'oreille aux suggestions du parti autoritaire qui, gangrenant l'esprit des travailleurs, s'assura des auxiliaires de plus. »

Quelques mois plus tard, le conseil général, parlant de ces deux procès dans son rapport au congrès de Bruxelles, se félicitait de l'effet qu'ils avaient produit : « Les tracasseries gouvernementales, écrivait-il, loin de tuer l'Internationale, lui ont donné un nouvel essor en coupant court aux coquetteries malsaines de l'empire avec la classe ouvrière. »

Cependant il est permis de se demander si sa satisfaction était bien sincère.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la première condamnation avait effrayé un certain nombre d'adhérents. Une lettre, citée dans le réquisitoire lors du second procès, montre l'effet réel qu'elle avait pro-

duit sur ceux-là. Un brave graveur, nommé Mathon, écrivait à Chemalé le 25 mars, en rougissant un peu et en s'excusant beaucoup, que lui et un certain nombre de ses amis s'abstiendraient d'aller à une réunion indiquée pour le lendemain. Il avoue très-franchement et sans phrases que ce qui le retient, c'est que maintenant il ne s'agirait plus d'une amende, mais d'une peine correctionnelle :

Nous n'avons pas les moyens de passer six mois en prison, parce qu'il faut que nos enfants vivent en notre absence. Comme vous voyez, et nous sommes francs, ce n'est pas tant la privation de la liberté que le besoin de travail qui nous arrête et nous force à rester chez nous. Au surplus, nous croyons avoir fait notre devoir d'honnêtes gens et de sociétaires dévoués, en signant la protestation du 6 mars contre la poursuite dirigée contre la commission, protestation qui nous compromettait presque autant que la commission elle-même.

Quand on a vu 1848 et ses représailles, puis 1852, on a moins d'illusions !!!

L'Internationale est dissoute, et bien dissoute, pour quant à présent, en attendant d'autres circonstances plus favorables ou d'autres sociétés qui puissent continuer.

Un dernier mot pour terminer : ne croyez pas que ce soit indifférence ou couardise ; c'est la raison qui parle et le besoin de son travail. Agréez nos remerciements pour le zèle et l'intelligence dont vous avez fait preuve comme membre de notre commission.

III

LA BRANCHE FRANÇAISE SE DÉGUISE EN FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES. — HAINE DES CHEFS DE L'ASSOCIATION CONTRE LES RÉPUBLICAINS BOURGEOIS. — ILS LES INJURIENT ET S'EN SERVENT. — ESPOIR D'UN TRIOMPHE PROCHAIN.

« L'Internationale est dissoute et bien dissoute ! » C'était là un arrêt qu'elle était parfaitement décidée à ne pas accepter. On ne se demanda pas un instant s'il fallait se résigner à cesser d'être, on ne songea qu'à chercher des moyens de dissimuler légalement son existence. Il y avait un grand nombre de sociétés ouvrières de tout genre, sociétés de résistance, syndicats, etc., qui étaient ou autorisées ou tout au moins tolérées. On résolut de les relier au moyen d'une *chambre fédérale* et d'organiser ainsi une fédération qui ne serait pas autre chose, en réalité, que l'Internationale elle-même avec toute son organisation et tous ses moyens d'action.

L'administration pouvait d'autant moins ignorer ce mouvement que pour l'accomplir il fallait tenir un grand nombre de réunions, presque toutes très-nombreuses, qu'il était impossible d'ouvrir sans autorisation préalable. On y rendait compte des grèves ; on y recueillait des fonds pour les entretenir ; rien, en un mot, ne distinguait une assemblée

fédérale d'une assemblée internationale. Le gouvernement se décida à interdire ces réunions vers le mois de septembre 1869.

Aussitôt la société se hâta de protester contre ces entraves apportées à la liberté. Les signataires de la protestation se déclaraient décidés à poursuivre par tous les moyens dont ils pouvaient disposer la discussion des projets de statuts de leur fédération.

L'un des usages les plus constants des chefs de l'association à ce moment, c'était de faire présenter au public et au Corps législatif toutes leurs réclamations par des journaux qu'ils tâchaient en même temps de tuer et par des députés de l'extrême gauche, pour lesquels ils se vantaient de professer le plus souverain mépris.

La protestation dont nous venons de parler avait été insérée dans le *Siècle* du 12 septembre 1869. A la même époque, le *Travail*, un journal fondé par les amis de l'Internationale, engageait tous les démocrates à s'abstenir d'entrer dans les cafés, gargotes, cabarets et restaurants qui avaient l'audace de persister à recevoir le *Siècle*, mis au ban de la démocratie.

Le 25 décembre de la même année, Varlin écrivait à Aubry :

Le *Siècle* est peut-être aussi à Rouen le journal des marchands de vins et traiteurs. Vous pourriez organiser contre lui la campagne que l'on fait à Paris et dont vous avez lu quelques traits dans le *Travail*.

Il faut combattre nos ennemis par tous les moyens possibles, et, au point où nous en sommes, nos plus sérieux ennemis, ce sont les républicains modérés, les libéraux de toutes sortes.

Rien n'est plus curieux que le mépris profond qu'ils manifestent dans leurs lettres intimes pour tous les grands hommes du parti des *irréconciliables*, qu'ils obligent à prendre leur défense en public et qu'ils abreuvent d'humiliations en particulier.

Le 2 février 1870, Bastelica, écrivant de Marseille à Varlin, lui apprend comment il se fait que MM. Gambetta et Esquiros ont adressé des interpellations au gouvernement sur la grève du Creuzot : « Ce que vous ignorez sans doute, c'est que Gambetta et Esquiros ont interpellé *sur notre sommation* ». La soumission dont font preuve ces héros de l'opposition implacable, fait lever les épaules au citoyen Bastelica, qui ajoute d'un ton de pitié : « Nos radicaux baissent, baissent. La marée basse de l'opinion va bientôt mettre à nu la quille délabrée de ces *vieilles pataches.* »

Le jour où les chefs de l'Internationale virent les *vieilles pataches* remises à flot par une révolution, leur fureur ne connut plus de bornes. Dupont écrivait de Londres, le 7 septembre, à Albert Richard, à Lyon :

« La piteuse fin du Soulouque impérial nous amène au pouvoir les Favre, les Gambetta. Rien n'est changé et la puissance est toujours à la bour-

geoisie. Dans ces circonstances, le rôle des ouvriers, ou plutôt leur devoir, est de laisser cette *vermine bourgeoise* faire la paix avec les Prussiens. »

Cette haine n'était pas secrète ; les initiés ne s'attachaient pas à la cacher à tous les yeux ; ils tenaient, au contraire, à afficher leur mépris pour les journaux par lesquels ils se faisaient défendre et pour les députés pantins dont ils tiraient les fils. Ainsi, le 8 janvier 1869, à la veille des élections générales, Varlin écrivait à Aubry : « Nous entrerons dans la lice électorale concurremment avec les républicains bourgeois de toutes nuances pour bien *affirmer la scission du peuple avec la bourgeoisie.* »

L'Internationale en agit du reste avec les républicains des sociétés secrètes et des barricades comme avec la fraction parlementaire des irréconciliables ; elle les méprise ; elle ne le leur cache pas, et en même temps elle se sert d'eux. C'est ainsi que Malon écrit à Combault, qui allait à Cosne, de s'y recommander de Gambon ; en même temps, il le remercie d'avoir « purgé l'Internationale des calomnies des blanquistes ». Dans le procès de 1870, l'avocat impérial avait avancé que Blanqui, Tridon et Miot avaient assisté aux séances du congrès de Bruxelles. Cette assertion paraît à Theisz, non pas compromettante au point de vue judiciaire, mais blessante au point de vue politique ; il la relève avec une certaine aigreur : « Cela, dit-il, ne nous regarde pas plus que ce qui précède ; mais, dans l'intérêt de la vérité, je dois dire que ces citoyens, que nous avons

lieu de croire médiocrement sympathiques à l'Internationale, n'en sont point membres ; qu'un seul est venu deux ou trois fois à la section bruxelloise, que les autres n'y ont jamais mis les pieds. »

A ce moment où, malgré les procès et les condamnations qu'elle avait eu à subir à Paris, l'Internationale faisait partout, même en France, d'énormes progrès, ses chefs en étaient arrivés à la conviction qu'ils n'avaient plus besoin de l'appui d'aucun parti, que l'association allait être dans quelques années, peut-être dans quelques mois, assez forte pour renverser à elle seule tout ce qui s'opposerait à son triomphe, pour étouffer tout ce qui voudrait lui résister, que sa victoire serait si irrésistible qu'elle s'accomplirait sans lutte.

Cette idée revient sous toutes les formes pendant les deux dernières années de l'empire, dans les discours de ses orateurs, dans les écrits de ses publicistes :

L'Internationale, lisons-nous dans un discours prononcé au congrès de Bâle (1869), est et doit être un État dans les États ; qu'elle laisse ceux-ci marcher à leur guise jusqu'à ce que notre État soit le plus fort. Alors, sur les ruines de ceux-là, nous mettrons le nôtre tout préparé, tout fait, tel qu'il existe dans chaque section : *Ote-toi de là que je m'y mette*, telle sera la question. (*Compte rendu du congrès de Bâle*, page 7.)

Écoutez maintenant comment parle *l'Internationale*, dans son numéro du 2 mai 1869 :

La Révolution demande à être préparée; or, quand cette préparation, qui consiste dans l'élaboration d'un programme commun de rénovation sociale et dans le groupement du prolétariat de tous les pays, sera faite, il ne faudra pas d'émeute pour opérer la Révolution : elle se fera aisément, par l'entente unanime de tous les prolétaires, c'est-à-dire des neuf dixièmes de la population... Et si alors quelques hauts barons du capital et leurs séides de la classe bourgeoise voulaient s'opposer à la transformation sociale, le prolétariat n'étoufferait-il pas facilement les aboiements de ces roquets sous sa puissante étreinte, dans son immense embrassement?

Ce programme est également celui que le conseil général exposa vers la même époque à l'occasion des événements de Seraing, dans le manifeste que nous avons cité plus haut (1).

Quelquefois on se dit bien que les choses pourraient, à la rigueur, ne pas aller aussi facilement qu'on s'en flatte, et que la vieille société aura peut-être le mauvais goût de ne pas se laisser dévorer de bonne grâce; mais on ne s'effraye pas de cette résistance, et on conseille charitablement aux *bourgeois* de ne pas la tenter.

C'est ainsi que parle une aimable correspondante lyonnaise de l'*Internationale*, madame ou mademoiselle ou plutôt la citoyenne Virginie Barbet :

Quant à la guerre civile, ni nous ne la voulons, ni nous ne la provoquons; toutefois, nous n'hésitons pas à déclarer

(1) Voir page 180.

avec notre franchise habituelle que, pour l'éviter, nous ne voulons plus faire de ces lâches transactions qui compliquent les situations au lieu de les débrouiller;.... si nous sommes appelés à voir les horreurs de la guerre civile, ce ne sont point les classes laborieuses qui l'auront voulu, mais bien les classes possédantes; *que ces dernières se rendent à la première sommation de ceux qu'elles ont si indignement exploités,* qu'elles consentent sagement à leur faire une restitution justement exigée, et cette grande transformation sociale s'accomplira sans qu'on ait à constater d'actes regrettables.

L'organe de l'association en Autriche, le *Volkstimme*, exprime ces mêmes idées sous une forme plus brève et plus frappante : « Pour nous, dit-il, *le drapeau rouge est le symbole de l'amour humain* universel. Que nos ennemis songent à ne pas *le transformer contre eux-mêmes en drapeau de la terreur.* »

IV

LES DERNIERS MOIS DE L'EMPIRE. — LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER. ENTERREMENT DE VICTOR NOIR. — M. ROCHEFORT; HISTOIRE DE LA MARSEILLAISE. — GRÈVE DU CREUZOT. — CLUSERET ANNONCE L'INTENTION DE BRULER PARIS. — L'INTERNATIONALE COMMENCE A CRAINDRE LES PRINCES D'ORLÉANS.

Telles étaient les dispositions des membres de l'Internationale au début de l'an dernier, au moment où

le régime autoritaire établi par le coup d'État s'écroulait sous le mécontentement et le mépris des classes moyennes, et où quelques hommes bien intentionnés, mais trop faibles de caractère, essayaient de substituer à la dictature un gouvernement constitutionnel qui puiserait sa force dans l'union de tous les partis modérés réconciliés avec l'empire par la liberté.

Cette généreuse et sage tentative fut, on se le rappelle, traversée dès ses débuts par une série de crises dont les unes tenaient à des hasards qu'aucune sagesse ne pouvait ni prévoir ni éviter, dont les autres étaient causées autant par les fautes des ministres que par celles de leurs adversaires. Les événements qui déterminèrent ces crises successives furent, on se le rappelle assez, le meurtre et l'enterrement de Victor Noir, la grève du Creuzot, l'arrestation de Rochefort l'agitation soulevée par le plébiscite, l'affaire des bombes Orsini, enfin la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne et la déclaration de guerre qu'elle détermina. Il faut avouer que rien n'était plus propre que de telles secousses à favoriser en même temps que les vœux des adversaires de l'empire ceux des ennemis de la société.

Le premier de ces événements, que rien ne pouvait faire prévoir, surprit aussi profondément l'Internationale et le parti jacobin que le gouvernement : mais, contrairement à ce qui se passe d'ordinaire en France dans les jours d'irritation populaire, le gouvernement montra plus d'habileté dans la défensive

que ses ennemis n'en déployèrent dans l'offensive. Les lettres saisies chez les principaux chefs de l'association et citées dans le troisième procès montrent jusqu'à l'évidence que le parti révolutionnaire, incertain, divisé, bien qu'il eût eù, entre la mort de Noir et ses funérailles, plusieurs jours pour prendre un parti, resta toute la journée sans plan et sans direction, ne pouvant pas plus se décider à profiter d'une si magnifique occasion de désordre que se résigner à la laisser échapper.

Les délégués de la chambre fédérale (dit Varlin dans une lettre adressée à Aubry, le 19 janvier) ne s'étaient ni réunis ni concertés à l'avance, tous se sont rencontrés avec la plupart des membres des sociétés ouvrières à l'enterrement de Noir; je puis vous affirmer que la majeure partie d'entre eux étaient disposés à agir, si Rochefort avait dit : *A Paris!*

Rochefort était maître du mouvement. Il a été assez intelligent et raisonnable pour ne pas donner un ordre funeste et envoyer au massacre les meilleurs soldats de la révolution.

C'est à lui seul que nous devons savoir gré du dénoûment de la journée. Quant au peuple, s'il n'a pas pris l'offensive de lui-même, c'est que d'abord il manquait d'armes, et que, de plus, il comprenait que la position stratégique était des plus mauvaises.

Pendant que Varlin louait ainsi Rochefort, Bastelica, à Marseille, le condamnait sans hésiter : « Rochefort est coupable (écrivait-il à Varlin); je suis sévère, mais juste... On ne doit pas jouer comme

cela à la glissade dans le sang du peuple. » Pour le citoyen Bastelica, le héros des faubourgs de Paris est déjà en février 1870 un homme usé :

Pourquoi Rochefort ne démissionne-t-il pas? Cet homme (que je tiens en haute estime), a eu, comme les hommes qui servent la révolution, son jour, son heure, sa latitude. Aujourd'hui, le niveau populaire l'a surpassé : *qu'il regagne la rive, s'il ne veut pas être noyé*. A un autre!...

La démagogie brise vite ses jouets!

Et pourtant c'était un jouet bien commode que ce vaudevilliste égaré dans la politique. Quel admirable pantin pour l'Internationale qui en tient les fils, ainsi que Malon l'explique à un ouvrier de Saint-Étienne. « La *Marseillaise*, lui dit-il, est un journal socialiste révolutionnaire qui est tout à fait à notre disposition, et qui insérera avec empressement toutes les communications qui lui viendront de l'Internationale. »

Varlin, dans une lettre à Aubry, nous fait entrer intimement dans le secret de la fondation de la *Marseillaise*. Le *Travail* venait de mourir. Le parti socialiste voulait depuis longtemps avoir son journal à lui, pour ne plus en être réduit à se faire défendre par les journaux de la république bourgeoise. Mais on ne parvenait pas à réunir les capitaux nécessaires, lorsque Rochefort fut nommé député à Paris :

Avec ses propres ressources (dit Varlin), il est évident que le parti socialiste n'aurait pas pu se créer un organe, mais avec Rochefort la difficulté se trouvait levée, non par sa fortune, il n'en a pas, mais par son nom.

Un journal fait par Rochefort est assuré du succès. En France, la masse s'attache avant tout à ce qui brille, et comme l'assurance d'un succès donne confiance aux capitaux, Rochefort a pu trouver des prêteurs. La question financière se trouvant levée, le reste devenait plus facile.

Les socialistes les plus dévoués, et surtout les membres des sociétés ouvrières, se sont réunis en réunion privée et ont discuté les conditions dans lesquelles se ferait le journal. Millière, nommé directeur, est en même temps et surtout chargé de la ligne socialiste du journal.

Cette ligne est celle affirmée par la presque unanimité des délégués de l'Internationale au congrès de Bâle, c'est-à-dire le socialisme collectiviste ou communisme non autoritaire.

Pauvre Rochefort! Quand il écrivait ses amusants *Mystères de l'hôtel des ventes*, quand il faisait jouer ses gais vaudevilles *l'Homme du Sud* et *la Vieillesse de Brididi*, qui donc aurait pu prévoir que nous le verrions un jour descendre jusqu'à faire la parade pour les saltimbanques du communisme, et à devenir le queue-rouge de la démagogie !

L'Internationale, qui avait son journal, *la Marseillaise*, depuis la fin de 1869, ne s'en était pas moins trouvée prise à l'improviste le jour des funérailles de Victor Noir; on comprit qu'il ne fallait plus s'exposer à se retrouver une seconde fois dans des circonstances graves sans unité de direction. La recherche de moyens pratiques pour arriver rapi-

dement à s'entendre et à s'unir en vue de la même action fut mise à l'ordre du jour de toutes les fédérations; on s'en préoccupa aussi vivement à Marseille et à Lyon qu'à Paris, et il paraît qu'on parvint à résoudre le problème, puisque, par deux fois, le 4 septembre et le 31 octobre, les désastres de la patrie ont servi de prétexte à une levée de boucliers de la démagogie, qui se produisit le même jour, à la même heure, avec l'ensemble le plus parfait, dans la plupart de nos grandes villes.

Au mois de février 1870, la France n'était pas encore assez malade; les corbeaux de l'Internationale ne jugèrent pas le moment venu de s'abattre sur elle; ils se tinrent à l'écart des émeutes auxquelles donna lieu l'arrestation de leur pitre. Pendant que les jacobins, les républicains bourgeois, barricadaient le boulevard du Temple, et que Flourens faisait son illustre expédition à la conquête des sabres de bois et des pistolets de fer-blanc du théâtre de Belleville, Varlin, Malon et Combault lancèrent une proclamation signée de leurs noms, où les violences du style ne servaient qu'à rendre acceptable aux impatients la détermination pacifique qu'ils se décidaient à prendre. « Ce qu'il importe avant tout, disaient-ils, c'est d'assurer le succès de la révolution; et tout en ayant conscience de notre force, nous nous recueillons. La coupe est pleine. Elle ne tardera pas à déborder. A la révolution de choisir son heure ! »

Pendant ce temps, l'émotion que le crime d'Auteuil avait causée dans tous les rangs de la popula-

tion était entretenue et augmentée dans la classe ouvrière par les grèves qu'on organisait un peu partout.

La plus célèbre de celles qui éclatèrent à cette époque est celle du Creuzot qui fut excitée par un homme alors inconnu, dont le nom est aujourd'hui devenu trop fameux, l'ouvrier mécanicien Assi. Quel fut le motif réel de la grève? L'Internationale, qui excitait partout depuis quelque temps les ouvriers à débarrasser leurs caisses de secours de la direction ou de la surveillance des patrons, avait-elle tout spécialement convoité l'opulente caisse du Creuzot? Faut-il croire ce qui s'est dit alors, et voir dans Assi l'instrument volontaire ou inconscient d'une intrigue politique ourdie dans les rangs du parti bonapartiste autoritaire qui venait d'être renversé par le ministère du 2 janvier? Ce n'est là qu'une supposition, et aucune preuve n'a jusqu'à présent été donnée pour la soutenir. Ce qu'il y a de certain, c'est que, quel que fût le mobile d'Assi, cette grève et les déclamations furibondes auxquelles elle servait de prétexte indisposaient les masses populaires contre le directeur du Creuzot, et qu'elles faisaient au moins autant de mal à l'homme politique qu'au grand industriel. Mais en même temps qu'elles blessaient M. Schneider personnellement, elles devaient contribuer à déconsidérer en lui le chef d'un des grands corps de l'État, et, par ricochet, l'Assemblée même qu'il présidait; elles attisaient encore les passions déjà si ardentes des classes ouvrières contre l'empire et contre la bourgeoisie.

Les meneurs des oppositions extrêmes se rendaient un compte assez exact des résultats considérables qu'ils avaient produits en minant l'empire dans toutes ses fondations à la fois. Tous voyaient que l'édifice du 2 décembre risquait de crouler au moment même où il recevait son couronnement. Seulement, pendant que les moins intelligents croyaient que la chute de la monarchie impériale ne pouvait profiter qu'au socialisme, les plus perspicaces commençaient à entrevoir, que les Bonapartes une fois renversés un autre ennemi plus sérieux pourrait bien disputer leurs dépouilles aux vainqueurs.

Un ancien officier chassé de l'armée française pour des faits de nature à entacher son honneur, le soi-disant général Cluseret, avait fait à Sainte-Pélagie, où il se trouvait en qualité de détenu politique, la connaissance des membres de la seconde commission de l'Internationale (1). Il avait senti là une force sérieuse; il avait vu des hommes décidés à parvenir et peu scrupuleux sur le choix des alliés qui pourraient les aider à terrasser la société; il s'était joint à eux, comptant bien arriver par leur appui, décidé à tout faire pour réussir, comme à ne reculer devant aucun crime pour se maintenir quand il serait au

(1) Je vous envoie ci-joint un programme (pour un journal dont nous a saisi Cluseret notre codétenu à Sainte-Pélagie. Il l'a fait sur la demande qui lui a été adressée par une profession assez importante.

(Lettre de Varlin à Aubry, 8 janvier 1869, citée dans le troisième procès.)

pouvoir, ou pour se venger le jour où il se verrait vaincu.

Aussitôt qu'il fut sorti de prison, comme en se faisant naturaliser citoyen américain il avait perdu le titre et les droits de citoyen français, le gouvernement s'était hâté de l'inviter à quitter la France. Il était retourné en Amérique, cette fois pour le compte de l'Internationale. Il avait songé un instant à fonder un journal pour prêcher les doctrines déclarées orthodoxes dans les congrès de l'association, et surtout pour recruter des adhérents.

En apprenant au mois de février les événements de Paris et les troubles dont la mort de Victor Noir et l'arrestation de Rochefort avaient fourni le prétexte, il renonça à son projet, jugeant que le temps n'était plus à la parole mais à l'action.

Une lettre qu'il adressait de New-York à Varlin, à la date du 17 février 1870, mérite d'être citée tout entière, car elle prouve que cet homme, sans doute étranger aux passions et aux préjugés qui aveuglaient les autres membres de l'Internationale, et poussé par l'ambition seule à se joindre à eux, était singulièrement clairvoyant; elle prouve en même temps que tous les crimes dont il vient de se rendre coupable étaient depuis longtemps prémédités, et qu'il était résolu de longue date à ne pas périr sans entraîner Paris dans sa chute :

N. Y., 17 février.

Mon cher Varlin,

Je viens de recevoir votre bonne lettre du 2. Elle m'ex-

plique le retard apporté à la solution de ma demande ; inutile de vous dire que j'accepte et vais me mettre à l'œuvre pour tâcher d'être utile à mes frères en misère et travail.

Le journal dont je vous ai parlé ne s'est pas fondé, et je n'ai pas cru devoir renouveler la tentative en présence des derniers événements de France, ainsi que les lettres de mes amis, unanimes à me rappeler en Europe.

Selon toute probabilité, j'y serai pour l'été prochain ; mais, d'ici là, j'aurai organisé les relations internationales entre les différents groupes français et américains, et désigné pour me remplacer (au choix du comité français) une ou plusieurs personnes zélées et capables.

Comme vous le dites, nous triompherons sûrement, infailliblement, si nous persistons à demander à l'organisation le succès.

Mais ne perdons pas de vue que l'organisation a pour but de solidariser pour l'action le plus grand nombre.

Donc, soyons coulants, arrondissons les angles, soyons réellement frères en action et non en parole ; que les paroles de doctrine et d'individualité ne séparent pas ceux qu'une commune souffrance, c'est-à-dire un commun intérêt, a réunis ; nous sommes tout et tous ; il faut avouer que si nous sommes battus, nous méritons bien de l'être.

Je n'ai pas vu figurer les nôtres dans les derniers troubles. Quelle a été l'attitude des sociétés ouvrières et quelles sont leurs dispositions actuelles ?

Certes, il ne faut pas sacrifier nos idées à la politique, mais il serait désastreux qu'elles nous en détachent, même momentanément.

Pour moi, tout ce qui vient de se passer signifie que les d'Orléans se faufilent petit à petit au pouvoir, rognant les ongles à L. N. de manière à n'avoir plus qu'à se substituer à lui un beau matin.

Or, ce jour-là nous devons être prêts physiquement et moralement. *Ce jour-là, nous ou le néant !* Jusque-là je resterai tranquille probablement ; mais *ce jour-là, je vous l'af-*

firme, et je ne dis jamais oui pour non, *Paris sera à nous ou Paris n'existera plus*. Ce sera le moment décisif pour l'avénement du peuple.

A vous,

Cl.... (1)

« Ce jour-là, nous ou le néant! Ce jour-là, Paris sera à nous, ou Paris n'existera plus! » Les événements ont trop prouvé que ce n'était pas là une sinistre fanfaronnade, mais un projet mûrement arrêté. D'autres faits, révélés aussi au public, malheureusement incrédule, par l'avocat impérial dans son réquisitoire du 22 juin 1870, — onze mois avant l'incendie de Paris, — fourniraient au besoin un supplément de preuves.

Chez l'un des affiliés de l'Internationale, on avait découvert un dictionnaire spécial, qui donnait la clef de leurs correspondances chiffrées. Les noms propres ou les noms communs qu'ils employaient le plus souvent étaient traduits chacun par un signe particulier. Or, nous trouvons parmi ces mots courants de leur langue usuelle non pas seulement *armes*, *poudre*, *munitions*, mais aussi *nitro-glycérine* et *picrate de potasse*. Si l'on n'y rencontre pas le mot de *pétrole*, cela tient sans doute uniquement à ce que les Prussiens n'avaient pas encore à cette époque enseigné à ces grands citoyens la méthode la plus sûre pour brûler nos villes.

Chez l'un d'eux, chez Pindy, que nous avons pour

(1) Cette lettre si curieuse fut citée dans le réquisitoire de l'avocat impérial, lors du troisième procès.

notre malheur retrouvé cette année à Paris, on avait saisi quelque chose de plus compromettant encore que ce dictionnaire spécial enrichi de tels termes. On avait découvert la recette de la fabrication de la nitro-glycérine, celle d'une composition au sulfure de carbone, et celle d'une poudre au chlorate et au prussiate de potasse. Certaines de ces recettes étaient suivies de cette indication : « A jeter par les fenêtres »; d'autres de cette note : « A jeter dans les égouts. »

Pindy, en plaidant lui-même sa propre cause, prétendait que, s'il avait copié ces dangereuses formules et ces indications inquiétantes, c'était uniquement pour satisfaire un sentiment de curiosité. « L'accusation fait de moi, disait-il, un homme dangereux, et si le tribunal tirait des conclusions logiques des paroles de l'avocat impérial, je serais envoyé à Cayenne. Et pourtant il est bien difficile de trouver en moi le caractère d'un farouche conspirateur ne rêvant que pillage et assassinat. Assurément je reconnais que, pour le besoin de l'accusation, il était bien de faire renaître contre l'Internationale quelques-unes des formules du passé : les passions subversives, les doctrines malsaines, les engins barbares et sauvages, en un mot tous les accessoires qui servent à effrayer et à ameuter contre le socialisme tous les Joseph Prudhomme de la bourgeoisie.» Hélas ! Joseph Prudhomme n'était pas suffisamment effrayé le 18 mars : il a payé cher au mois de mai son excès de confiance !

Le passage relatif à l'éventualité de la destruction de Paris n'était sans doute pas, dans la lettre de Cluseret, ce qu'il y avait de plus nouveau pour Varlin. Il dut être beaucoup plus frappé par cette idée que la révolution qui s'avançait pourrait bien, en somme, profiter non pas aux socialistes, qui se seraient donné la peine de la faire, mais aux princes d'Orléans, qui s'en seraient tenus à l'écart. Cette lettre, écrite le 17 février, dut lui arriver dans les premiers jours de mars. Le 8 de ce même mois, c'est-à-dire probablement trois ou quatre jours après l'avoir reçue, il écrivait à Aubry :

.... Vous avez tort de croire un seul instant que je néglige le mouvement socialiste pour le mouvement politique. Non, ce n'est qu'au point de vue vraiment socialiste que je poursuis l'œuvre révolutionnaire, mais vous devez bien comprendre que nous ne pouvons rien faire, comme réforme sociale, si le vieil état politique n'est pas anéanti ! N'oublions pas qu'en ce moment l'empire n'existe plus que de nom et que le gouvernement est l'injure des partis. Si, dans ces circonstances graves, le parti socialiste se laissait endormir par la théorie abstraite de la science sociologique, *nous pourrions bien nous réveiller un beau matin sous de nouveaux maîtres plus dangereux pour nous que ceux que nous subissons en ce moment, parce qu'ils seraient plus jeunes et, conséquemment, plus vigoureux et plus puissants.*

A Paris comme à New-York, dès le début de l'année 1870, plus de quatre mois avant la déclaration de guerre, six mois avant la chute de l'empire, les

hommes les plus acharnés contre l'ordre social tremblaient à l'idée que les princes d'Orléans, s'ils arrivaient au pouvoir, auraient la force qui manquait aux Bonaparte, qu'ils sauraient et qu'ils voudraient protéger efficacement tout ce que l'Internationale s'était promis d'abattre.

V

LE PLÉBISCITE.— L'AFFAIRE DES BOMBES.— LE TROISIÈME PROCÈS DE L'INTERNATIONALE.

Cependant, le ministère du 2 janvier avait commis la faute de se décider à provoquer un plébiscite à l'occasion des excellentes réformes qu'il était en train de faire voter par le Sénat. On se rappelle encore, même après les terribles événements qui viennent de s'accomplir, l'agitation que cette décision, malencontreuse et impolitique à tous les points de vue, répandit dans le pays.

L'Internationale ne pouvait manquer d'en profiter. Dès le 11 avril, la *section* fédérale de la branche française publiait une adresse très-courte, datée de Londres, qui se terminait ainsi : « Nous ne pouvons voter ni pour l'empire parlementaire ni pour l'empire autoritaire. Nous voterons tous pour la Répu-

blique en déposant des billets blancs dans l'urne. Pas d'abstention. Des billets blancs. »

On sait que bientôt le mot d'ordre fut changé, et que tous les révolutionnaires, à quelque fraction du parti qu'ils appartinssent, firent une propagande active pour grossir, par tous les moyens possibles, le nombre de *non*, ce qui décida beaucoup de libéraux à voter *oui* malgré leur répugnance pour l'empire.

Le plébiscite fut tantôt le prétexte et tantôt le véritable motif d'une foule de réunions publiques, convoquées souvent par des membres de l'Internationale parlant officiellement en son nom, et plus souvent encore par des meneurs de l'association, mais sans caractère officiel.

La plupart de ces réunions débutaient par déférer la présidence honoraire à un fanatique du parti jacobin, nommé Mégy, qui venait de se rendre cher aux démagogues en tuant d'un coup de pistolet l'agent Mourot, chargé de son arrestation. Quelques-unes se donnaient jusqu'à trois présidents honoraires à la fois; alors le nom de Mégy apparaissait précédé ou suivi de ceux de Garibaldi et de Rochefort. Ce fut dans une de ces assemblées, où s'étaient réunis quinze cents ou deux mille « travailleurs » qu'on vota le contrat de fédération des sociétés ouvrières parisiennes. On y nomma également un comité chargé de préparer un projet de manifeste antiplébiscitaire au nom de l'Internationale. Combault et Johannard en faisaient partie.

Nos exploiteurs se sont partagé les rôles, dit Varlin dans cette réunion, aujourd'hui tout cela doit changer. Déjà l'Internationale a vaincu les préjugés de peuple à peuple. Nous savons à quoi nous en tenir sur la Providence qui a toujours penché du côté des millions : le bon Dieu a fait son temps... En voilà assez... Nous faisons appel à tous ceux qui souffrent et qui luttent. Nous sommes la force et le droit, nous devons nous suffire à nous-mêmes... *C'est contre l'ordre juridique, économique et religieux que nous devons tendre nos efforts.*

Combault se montra plus violent encore :

Jamais, s'écria-t-il, la classe ouvrière n'a voulu accepter quoi que ce soit du vainqueur de la France, qu'elle a toujours regardé comme son plus cruel ennemi... L'Internationale a subi les dures lois de la nécessité ; elle s'est tue jusqu'au jour où elle a pu dire : Nous ne voulons pas de l'empire ; et depuis plusieurs années, c'est son cri le plus aigu... Nous devons nous occuper de politique, puisque le travail est soumis à la politique. Il faut dire tout haut, une fois pour toutes, que *nous voulons la République sociale avec toutes ses conséquences...*

Le ministère du 2 janvier ne put tolérer de telles attaques. M. Émile Ollivier ordonna à tous les procureurs généraux de surveiller de près l'Internationale et d'arrêter ses chefs.

« A-t-on saisi (écrivait-il, par exemple, au procureur général d'Aix) l'Internationale à Marseille ? Elle y existe certainement. On me dit que les réunions de Marseille sont intolérables par leur violence.

N'hésitez pas à faire un exemple, et *surtout frappez à la tête.* »

En même temps, on surveillait de près le groupe des républicains jacobins, grands amis, comme on sait, des conspirations et fort admirateurs d'Armodius et d'Aristogiton. Ce fut alors qu'on découvrit, quelques jours seulement avant l'ouverture du scrutin plébiscitaire, le fameux complot des bombes, et que le *Journal officiel* publia le rapport de M. Grandperret, procureur général, au ministre de la justice, sur les menées et les projets des révolutionnaires.

Toutes les nuances du parti républicain se trouvèrent unanimes à déclarer que ce complot était une invention de la police, une manœuvre électorale ourdie par le gouvernement lui-même, désireux d'effrayer les électeurs pour les empêcher de voter contre lui. Une pareille thèse n'est plus soutenable aujourd'hui, à moins qu'on ne veuille admettre que le 18 mars lui-même et la Commune de Paris furent aussi des inventions de la police. Car les hommes dénoncés par M. Grandperret, et poursuivis plus tard devant la haute cour de Blois, étaient précisément tous ceux des héros du 18 mars et de la Commune qui n'appartenaient pas à l'Internationale, tels que Villeneuve, Flourens, Guérin, Fontaine, Tony Moilin, Mégy, Cournet, Tridon, Rigault, Jaclard, etc.

Mais il est vrai que l'Internationale n'avait pris aucune part à l'affaire des bombes, et son langage était conforme à la fois à la vérité des faits et à ses

pensées intimes quand elle lançait, le 5 mai, la protestation suivante :

Le conseil fédéral parisien de l'Association internationale des travailleurs donne un démenti formel aux accusations et aux insinuations des journaux officiel et officieux.

Il est faux que l'*Internationale* soit pour quelque chose dans le nouveau complot qui n'a, sans doute, pas plus de réalité que les inventions précédentes de même genre.

L'*Internationale* sait trop bien que les souffrances de toutes sortes qu'endure le prolétariat, tiennent bien plus à l'état économique actuel qu'au despotisme accidentel de quelques faiseurs de coups d'État, pour perdre son temps à rêver la suppression de l'un d'eux.

L'Association internationale des travailleurs, *conspiration permanente de tous les opprimés et de tous les exploités, existera* malgré d'impuissantes persécutions contre les soi-disant chefs, *tant que n'auront pas disparu tous les exploiteurs, capitalistes, prêtres et aventuriers politiques.*

2 mai 1870.

Pour le conseil fédéral, les membres présents :

Ansel, Berthemieu, Bertin, Boyer, Chaillou, Chalain, Chaudey, Cirode, Combault, Dambrun, Delacour, Dupont, Durand, Durieux, Duval, Fournaise, Franke (1), Franquin, Giot, Haake, Langevin, Malézieux, Mongold, Marlet, Ménard, Pagnerre, Portalier, Reynier, Rivière, Robin, Rochat.

Ce manifeste était une déclaration de guerre non-seulement aux hommes de l'empire, clairement dé-

(1) Ce nom est ainsi écrit dans le journal où nous prenons ce document. N'est-ce pas une faute d'impression, et ne faut-il pas plutôt lire *Frankel?*

signés par ces mots : *les aventuriers politiques*, mais aussi à la bourgeoisie, au clergé et à tout homme qui avait un intérêt quelconque au maintien de l'ordre social.

Personne en dehors de l'Internationale elle-même, ne fut donc surpris ou scandalisé d'apprendre que les chefs de cette fameuse société étaient pour la troisième fois l'objet de poursuites judiciaires.

Ce troisième procès, qui remplit plusieurs longues audiences, aurait mérité d'exciter au plus haut point l'intérêt du public par les documents authentiques et innombrables saisis chez les prévenus, dans lesquels les projets réels, les espérances intimes des partisans du bouleversement social étaient révélés de la façon la plus complète. La lecture d'un excellent réquisitoire où l'histoire de l'association était habilement et patiemment écrite, non pas avec des hypothèses et des hyperboles, mais avec des faits certains, avec des lettres des prévenus eux-mêmes, occupa toute l'audience du 22 juin.

Le 29, l'avocat impérial abandonnant le terrain général, où il s'était tenu à l'audience précédente, aborda la question de droit qui se trouvait engagée dans le procès et chercha à établir que, si l'Internationale ne cachait ni son existence, ni le nom de ses membres, ni le lieu et l'heure de ses réunions, elle n'en tombait pas moins sous le coup de la loi contre les sociétés secrètes, parce que, derrière le but patent qu'elle affichait, elle en poursuivait un autre plus mystérieux, qu'elle dissimulait avec soin. Cette thèse,

plus ingénieuse que solide, fut développée avec talent, mais il nous paraîtrait difficile et dangereux de l'admettre. Enfin, l'orateur aborda les charges qui pesaient en particulier sur chacun des trente-huit inculpés. Ils étaient divisés par l'accusation en deux catégories égales en nombre.

Les dix-neuf premiers étaient accusés d'avoir, depuis moins de trois ans, à Paris, fait partie d'une société secrète, comme chefs ou fondateurs ; les dix-neuf autres étaient accusés d'en avoir fait partie comme simples membres.

Il est indispensable de reproduire ici ces deux listes ; on y retrouvera en effet, la majeure partie des noms des membres du Comité central et de la Commune.

Les inculpés de la première série étaient :

MM. Louis-Eugène Varlin, trente et un ans, relieur ;

Benoist Malon, vingt-huit ans, garçon de librairie ;

André-Pierre Murat, trente-sept ans, ouvrier mécanicien ;

Jules Johannard, vingt-sept ans, feuillagiste ;

Louis-Jean Pindy, trente ans, menuisier ;

Amédée-Benjamin Combault, trente-deux ans, ouvrier bijoutier ;

Jean-Pierre Héligon, trente-six ans, courtier en librairie ;

Augustin Avrial, vingt-neuf ans, ouvrier mécanicien ;

Pierre SABOURDY, trente-six ans, employé au journal *la Marseillaise ;*

Jules COLMIA, dit FRANQUIN, trente-deux ans, imprimeur lithographe ;

Auguste-Jules PASSEDOUET, trente-deux ans, journaliste ;

Marie-Antoine ROCHER, trente-six ans, publiciste ;

Adolphe-Alphonse ASSI, vingt-neuf ans, mécanicien ;

Camille-Pierre LANGEVIN, vingt-sept ans, tourneur sur métaux ;

Félix PAGNERRE, quarante-six ans, feuillagiste ;

Charles-Louis-Paul ROBIN, trente-trois ans, professeur ;

Albert-Félix LEBLANC, vingt-six ans, ingénieur civil ;

Paul-Jean CARLE, trente-deux ans, professeur ;

Camille-Félix ALLARD, vingt ans, étudiant en droit.

Les dix-neuf autres étaient :

MM. Albert THEISZ, trente et un ans, ouvrier ciseleur ;

Adolphe COLLOT, trente-deux ans, menuisier ;

Eugène-François-Germain CASSE, trente-deux ans, journaliste ;

Jean-Désiré DUCAUQUIE, trente ans, ajusteur ;

Émile-Amour FLAHAUT, trente-trois ans, marbrier ;

Bernard LANDECK, trente-huit ans, joaillier;

Louis CHALAIN, vingt-cinq ans, tourneur en cuivre;

Bernard-Gabriel ANSEL, vingt-neuf ans, peintre sur porcelaine;

Frédéric BERTIN, trente-deux ans, mouleur en fer;

Vincent BOYER, vingt-neuf ans, tailleur de pierre;

Barthélemy CIRODE, trente-deux ans, sculpteur;

Alphonse DELACOUR, trente ans, relieur;

Gustave-Émile DURAND, trente-cinq ans, ouvrier bijoutier;

Émile-Victor DUVAL, vingt-neuf ans, fondeur en fer;

Joseph FOURNAISE, quarante-deux ans, ouvrier en instruments de précision;

Léo FRANKEL, vingt-six ans, ouvrier bijoutier;

GIOT, vingt et un ans, ouvrier peintre;

MALZIEUX, quarante-deux ans, forgeron.

En ajoutant à la liste des trente-huit prévenus du troisième procès de l'Internationale celle des accusés qui comparaissaient, quelques jours plus tard, à Blois, devant la haute cour de justice, pour y répondre du complot jacobin des bombes Orsini, on aura la liste à peu près complète des membres du Comité central de la garde nationale et de ceux de la Commune de Paris.

La révolution du 18 mars a été préparée et opérée de compte à demi par les internationaux et les républicains bourgeois. Nous avons déjà dit à plu-

sieurs reprises quels sentiments de méfiance et d'aversion ces deux partis révolutionnaires nourrissaient à l'égard l'un de l'autre. Il est donc facile de comprendre les haines violentes qui divisaient entre eux les maîtres éphémères de l'Hôtel de ville, et qui ne leur auraient pas permis de garder longtemps le pouvoir, alors même que Flourens, Duval et Bergeret *lui-même* seraient parvenus à s'emparer de Versailles et à disperser les « ruraux ».

Un grand nombre des faits que nous avons exposés dans le cours de ce livre et des documents sur lesquels nous nous sommes appuyé pour justifier nos assertions, sont, comme on l'a vu, empruntés à ce procès, qui est jusqu'à présent avec les comptes rendus officiels des congrès, la source la plus riche et la plus sûre à laquelle doivent puiser les historiens de l'Internationale. Nous ne pourrions que répéter ce que nous avons déjà dit ailleurs si nous voulions suivre pas à pas les interrogatoires et la défense de chaque prévenu. Nous nous bornerons donc à donner le résultat du procès en disant que Assi, Ducaucquie, Flahaut et Landeck furent acquittés, parce qu'il n'était pas « suffisamment établi », qu'ils fissent partie de l'Internationale; que Varlin, Malon, Murat, Johannard, Pindy, Combault et Héligon, reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète, furent condamnés à un an de prison et cent francs d'amende; enfin, que tous les autres furent acquittés sur le chef de société secrète, mais que, considérés comme ayant fait partie d'une association de plus de

vingt personnes non autorisée, ils furent condamnés à deux mois de prison et à vingt-cinq francs d'amende (1).

Nous disions que ce procès aurait dû attirer l'attention du public; par malheur, les esprits étaient tournés d'un autre côté; bien peu de lecteurs se donnèrent la peine de parcourir d'un œil distrait, dans leur journal les comptes rendus très-sommaires des premières audiences; quant aux dernières, au moment où les journaux en apportaient l'analyse, la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne venait d'être révélée; la question d'une guerre entre la Prusse et la France était posée, et fermait les esprits à toute autre préoccupation politique.

Personne ne se douta, le 9 juillet 1870, que les noms obscurs de ces ouvriers, condamnés comme affiliés à une société secrète ou à une association non autorisée, seraient bientôt liés aux plus horribles désastres de la France, et que ces hommes, que la police correctionnelle venait de condamner à des peines légères, comparaîtraient au bout d'un an devant des conseils de guerre après avoir promené pendant deux mois et demi dans Paris terrifié le pillage, l'assassinat et l'incendie.

(1) Voir à l'*Appendice* le texte même de ce jugement. Il est très-longuement motivé, et plusieurs des considérants ont reçu des derniers événements un intérêt tout nouveau.

CHAPITRE X

L'Internationale et la Guerre.

I

L'INTERNATIONALE CONDAMNE LES GUERRES NATIONALES. — ELLE N'ADMET QUE LA GUERRE SOCIALE.

De toutes les questions que l'Internationale a abordées dans ses congrès généraux ou fédéraux et dans ses organes officiels ou officieux, celle sur laquelle elle a le moins varié, celle qu'elle a toujours le plus énergiquement résolue dans le même sens, en allant dès le premier jour jusqu'au bout de sa doctrine, et jusqu'aux conséquences les plus extrêmes de ses principes, c'est la question de la guerre.

Elle condamne la guerre à la fois en théorie et dans la pratique ; elle veut enlever aux gouverne-

ments les moyens de la faire en détruisant les armées permanentes, et quand elle cherche à nous prouver la nécessité urgente d'une révolution sociale opérée simultanément dans tous les États de l'Europe, l'argument sur lequel elle insiste le plus vivement, c'est que les gouvernements actuels ne peuvent pas vivre sans armées et que les armées qu'ils possèdent les entraînent fatalement à se faire la guerre entre eux.

La théorie que les Pères de la nouvelle église démagogique ont cent fois exposée dans leurs discours ou dans leurs écrits peut se résumer à peu près ainsi :

Les causes des guerres dans l'état actuel de l'Europe sont de deux natures principales : les unes tiennent à *l'anarchie économique*, les autres à l'ambition personnelle des souverains et des princes, aux intérêts égoïstes des classes gouvernantes.

Les résultats de toute guerre sont au moins aussi funestes pour le vainqueur que pour le vaincu, car le peuple qui triomphe perd généralement une partie de ses libertés parce que ses gouvernants profitent de l'éclat et de la force que leur donnent leurs victoires, soit pour restreindre les libertés déjà existantes, soit pour retarder les concessions qu'ils allaient être obligés de faire.

Les « travailleurs » tout particulièrement sur lesquels la guerre pèse plus lourdement que sur les autres classes, et par les augmentations de taxes de tout genre qu'elle entraîne, et par l'aggravation de

l'impôt du sang, payé presque exclusivement par eux, n'ont jamais aucun avantage à retirer de ces luttes sanglantes, dont tout le profit revient aux classes privilégiées.

Même chez les vainqueurs, les ouvriers souffrent directement et indirectement de la guerre la plus heureusement conduite et la plus heureusement terminée, tandis qu'ils ne tirent aucune espèce de profit des plus brillantes victoires.

Même chez les vaincus (c'est toujours la théorie de l'Internationale que nous exposons) les classes bourgeoises profitent de la guerre la plus malheureuse. En effet, elles y gagnent tout au moins ceci que les questions politiques, replacées au premier plan, éloignent pour quelque temps l'étude et la solution des problèmes sociaux ; d'ailleurs la défaite de leur pays, en renouvelant des haines nationales prêtes à s'éteindre rend plus difficile l'entente entre les travailleurs de toute l'Europe sans laquelle la révolution sociale est à peu près impossible.

Tel est le résumé aussi fidèle et aussi exact que nous avons pu le faire, des doctrines exposées à tout instant et sous toutes les formes dans les journaux et dans les réunions de l'Internationale.

A côté de beaucoup d'erreurs et d'illusions, cette théorie renferme, à ce qu'il nous semble, une assez forte part de vérité.

La guerre de Crimée en permettant à Napoléon III d'asseoir solidement son despotisme, grâce au prestige dont elle relevait son pouvoir issu d'un attentat

nocturne, a retardé de dix ans le réveil des idées libérales en France.

Les Russes vaincus ont, au contraire, dû à leur défaite des réformes politiques d'une haute importance et la prompte construction de leur réseau de chemins de fer.

Vaincue en 1859 à Magenta et à Solférino, l'Autriche s'est trouvée lancée par la défaite dans la voie des plus utiles réformes, tandis que l'empereur des Français vainqueur ne faisait que de faibles concessions aux idées libérales, et, gardant la réalité de son pouvoir absolu, continuait à ne voir dans la liberté qu'un simple «article d'exportation», suivant l'heureuse expression de Prévost-Paradol.

La France écrasée en 1870 et 1871, par les armées de toute l'Allemagne, gagne au moins à sa défaite la chute des malfaiteurs qui avaient volé le pouvoir dans la sombre nuit du 2 décembre, et reconquiert la libre disposition d'elle-même. Les Allemands vainqueurs deviennent par le fait même de leur victoire les humbles sujets de la Prusse et perdent en liberté et en autonomie plus qu'ils ne gagnent en prestige.

Il est hors de doute que les guerres que nous venons de rappeler n'ont nullement profité aux classes ouvrières des pays qui remportaient de grandes victoires, et que les Allemands, notamment, ont perdu au triomphe du César germanique tout espoir d'être de longtemps employés dans nos ateliers, dans nos magasins et dans nos bureaux, où ils trouvaient des positions à la fois plus agréables et plus lucratives

que celles que peuvent leur offrir aujourd'hui les Prussiens vainqueurs.

On voit que nous n'avons pas de parti pris et que nous rendons justice à l'Internationale elle-même quand nous parvenons à découvrir dans les torrents d'erreurs et de folies qu'elle a lancés sur le monde quelques idées justes et sages.

Mais il ne faut pas non plus exagérer l'éloge.

L'Internationale tient moins à détruire la guerre qu'à la déplacer.

On s'est jusqu'à présent haï et combattu de peuple à peuple, mais en recommandant la concorde et l'affection mutuelle aux enfants de la même patrie.

L'Internationale change tout cela. Elle ne connaît plus les distinctions de nationalités : « le travail dit-elle, n'a pas de frontières ; » mais elle excite les travailleurs de tous les pays à haïr, à combattre, à dépouiller et à opprimer ce qu'elle appelle les *bourgeois*, les *capitalistes*, les *exploiteurs*, les *monopoleurs*, les *parasites*, c'est-à-dire les classes qui vivent non d'un travail manuel, mais d'un travail intellectuel, ou des fruits épargnés d'un travail quelconque.

Elle abolit les guerres nationales, mais pour les remplacer par la guerre sociale.

Le conseil général de Londres ne s'en cache nullement, et dans son manifeste sur la *guerre civile en France* (1), il dit sans ambages ni circonlocutions que la seule guerre qui puisse se justifier dans

(1) Voir dans l'Appendice ce long et curieux factum.

toute l'histoire, c'est celle des esclaves contre leurs maîtres (1).

C'est afin de remporter plus aisément la victoire dans cette guerre que l'Internationale, et avec elle toutes les fractions du parti démagogique, réclament si énergiquement la suppression des armées permanentes, qui ont le tort de gêner quelque peu la réalisation de leurs plans de régénération sociale, et de retarder « le retour de la propriété terrienne à la collectivité sociale. »

Le congrès de Genève en 1866 avait approuvé un rapport concluant à la condamnation des armées permanentes, à l'armement général du peuple et à son instruction dans le maniement des armes.

En 1867, le congrès de Lausanne décida à l'unanimité « d'adhérer pleinement et entièrement au congrès de la Paix, de le soutenir énergiquement et de participer à tout ce qu'il pourrait entreprendre pour réaliser l'abolition des armées permanentes et le maintien de la paix dans le but d'arriver le plus promptement possible à l'émancipation de la classe ouvrière et à son affranchissement du pouvoir et de l'influence du capital, ainsi qu'à la formation d'une confédération d'États libres dans toute l'Europe. »

Le congrès de Bruxelles enfin débattit longuement la question même de la paix et de la guerre, et chercha un moyen pratique qui permît aux « tra-

(1) ... in the war of the enslaved against their enslavers, the only justifiable war in history.

(*The civil war in France*, p. 31.)

vailleurs » de rendre désormais les guerres impossibles.

M. Depaepe, de Bruxelles, en proposa deux : le premier était « le refus du service militaire, ou, ajoutait-il, ce qui revient au même, puisque les armées ont besoin de consommer, le refus du travail. » Le second était « de résoudre la question sociale elle-même, » c'est-à-dire d'opérer la révolution sociale européenne. C'est, ajoutait-il, la méthode que le développement continu de l'Internationale doit finir par faire triompher.

Un autre orateur, également Belge, nommé Spehl, proposa de « provoquer contre la guerre la conjuration du peuple travailleur tout entier. »

Le congrès, dans sa dernière séance, écouta la lecture d'un projet de résolution présenté par Becker, « au nom du groupe de la section de la langue allemande, » dans lequel, au milieu des déclamations habituelles sur le *militarisme*, les *classes régnantes*, etc., se trouvait cette phrase prophétique :

« Considérant... que toute guerre européenne et notamment une guerre entre la France et l'Allemagne doit être regardée aujourd'hui comme une guerre civile, *profitant tout au plus à la Russie*, dont l'état social n'est pas encore à la hauteur de la civilisation moderne..... »

Cependant les résolutions qu'on adopta « en séance administrative, » c'est-à-dire en séance secrète, ne furent pas celles du groupe de langue allemande,

mais à peu près celles qu'avait présentées le groupe français, par l'organe de M. Tolain. Le congrès y protestait contre la guerre « avec la plus grande énergie, » invitait toutes les sections de l'association à agir « avec la plus grande activité » dans leurs pays respectifs, pour empêcher « une guerre de peuple à peuple, qui aujourd'hui ne pourrait être considérée que comme une guerre civile. » Enfin, ajoutant aux idées de Tolain le projet peu pratique de Depaepe, il recommandait aux *travailleurs* « de cesser tout travail dans le cas où une guerre viendrait à éclater dans leurs pays respectifs; » et il terminait en engageant tous les *travailleurs* à soutenir « cette guerre des peuples contre la guerre » (1).

II

PROTESTATION DE L'INTERNATIONALE CONTRE LA GUERRE DE 1870.

Telles étaient les dispositions des adhérents de l'Internationale, lorsque survint le conflit entre la France et la Prusse.

Trois jours avant que la guerre fût déclarée, le

(1) Voir à l'Appendice le texte de ces résolutions.

Réveil, dans son numéro du 12 juillet, publiait un manifeste des membres parisiens de l'association « aux travailleurs de tous pays ».

Des choses très-justes s'y mêlaient aux déclamations et aux banalités inévitables.

« En réponse, y lisait-on, aux acclamations belliqueuses de ceux qui s'exonèrent de l'impôt du sang ou qui trouvent dans les malheurs publics une source de spéculations nouvelles, nous protestons, nous qui voulons la paix, le travail et la liberté..... La guerre, c'est le moyen détourné des gouvernements pour étouffer les libertés publiques. »

Les signataires s'adressaient tout particulièrement à leurs *frères d'Allemagne*, pour les engager à ne pas écouter « les voix stipendiées ou serviles qui chercheraient à les tromper sur le véritable esprit de la France, » et à leurs *frères d'Espagne*, pour leur recommander de ne pas se laisser ravir les conquêtes de leur plus récente révolution.

Cette adresse portait un nombre très-considérable de signatures. Nous y remarquons entre autres celles de MM. Tolain, Murat, Avrial, Pindy, Theisz, Fournaise, Avoine fils, Camelinat, Varlin, Langevin, Johannard, Assi, Mégy, Bertin, Cyrille, Rousseau, Delaunay, Levy, Dupont, Pothier, Chalain, etc., qui devaient quelques mois plus tard siéger à l'Hôtel de ville comme membres, soit du Comité central, soit de la Commune. Les jours suivants, un grand nombre de sections de l'Internationale envoyèrent leur adhésion à ce manifeste.

Le 23 juillet, le Conseil général s'adressant à son tour « aux membres de l'Association internationale des travailleurs de l'Europe et des États-Unis, » faisait à sa façon l'histoire de la France depuis vingt ans, et celle de la Prusse depuis dix ans. Il flétrissait avec la même énergie « Louis Bonaparte » et « Bismark, » et trouvait au milieu de beaucoup de violences, d'injures et de calomnies, quelques mots et quelques idées véritablement justes dans leur brutalité :

Le complot de guerre de juillet 1870 n'est qu'un nouveau coup d'État de décembre 1851 revu et corrigé... Quelle que soit l'issue de cette guerre, le glas funèbre du second empire a déjà résonné dans Paris... Du côté de l'Allemagne la guerre est défensive, mais qui est-ce qui a mis l'Allemagne dans la nécessité de se défendre ?... C'est Bismark qui a conspiré avec Louis Bonaparte dans le but d'étouffer l'opposition populaire chez lui, à l'intérieur, et d'amener l'Allemagne à la dynastie des Hohenzollern. Si au lieu d'avoir été gagnée, la bataille de Sadowa avait été perdue, les bataillons français auraient débordé sur l'Allemagne comme alliés de la Prusse. Après sa victoire, la Prusse a-t-elle pensé un instant à opposer une Allemagne libre à la France esclave ? Bien au contraire... Le régime bonapartiste, qui n'avait fleuri jusqu'à présent que d'un côté du Rhin, a aujourd'hui son pendant de l'autre. De cet état de choses que pouvait-il résulter, sinon la guerre ?

Les auteurs du manifeste ne manquaient ni de mémoire ni de perspicacité :

Si les classes ouvrières de l'Allemagne permettent à la

guerre actuelle de perdre son caractère strictement défensif, et de dégénérer en guerre offensive contre le peuple français, une victoire ou une défaite seront également désastreuses. Toutes les misères qui désolèrent l'Allemagne après sa guerre pour l'indépendance se raviveront avec une intensité accumulée.

Le Conseil général rappelait alors plusieurs manifestes votés par diverses sections allemandes de l'Internationale, en réponse à l'adresse des *travailleurs français*. Quelques-unes de ces citations sont de sages invitations à la concorde. D'autres au contraire ne sont qu'un appel à la guerre sociale. C'est ainsi qu'à Chemnitz, une réunion de délégués représentant, nous dit le Conseil général, 50,000 ouvriers saxons, après avoir déclaré qu'à ses yeux, la guerre qui vient d'éclater est purement dynastique, ajoute : « Nous n'oublierons jamais que les travailleurs de tous les pays sont nos amis, et les despotes de toutes les nations nos ennemis. »

Pour l'Internationale, les *despotes* ce sont tous les hommes qui ne gagnent pas leur vie par un travail manuel ; c'est ce qu'il ne faut pas oublier pour juger le vrai sens de cette phrase.

Après la première série de nos désastres et la chute de l'empire, un mouvement de sympathie en faveur de la France républicaine se produisit dans les sections de l'Internationale non-seulement en Angleterre, mais même en Allemagne.

Nous ne citerons pas à l'appui de ce fait tous les

documents officiels que nous trouvons dans les journaux de l'Association. Mais nous tenons au moins à faire connaître un manifeste très-honorable pour le parti socialiste d'outre-Rhin, qui fut publié dans le duché de Brunswick, à Wolfenbüttel, aussitôt qu'on y eut appris la révolution du 4 septembre :

Aussi longtemps, y est-il dit, que les armées de Napoléon menaçaient l'Allemagne, il était de notre devoir à nous, Allemands, de mener à bout la guerre de défense, la guerre au nom de l'indépendance de l'Allemagne. Mais en présence d'une victoire si glorieuse, il est plus que jamais de notre devoir de ne pas nous en laisser enivrer, mais de nous demander avec calme ce que nous avons à faire... Le gouvernement démocratique actuel (celui de Paris) sera pénétré du sentiment que le peuple français et le peuple allemand sont frères, que tous deux ont les mêmes intérêts, le même devoir de s'unir dans l'esprit des temps modernes, pour rivaliser dans les arts de la paix. Il cherchera à débarrasser la France de l'ennemi par la paix. Mais il faut que cette paix lui soit facilitée, c'est-à-dire qu'il faut lui offrir une paix honorable... Il est de l'intérêt de l'Allemagne de conclure une paix honorable avec la France; car une paix honteuse ne serait qu'une trêve qui durerait jusqu'au moment où la France se sentirait assez forte pour secouer cette honte... Il appartient aux travailleurs allemands de déclarer que, dans l'intérêt de la France et de l'Allemagne, ils sont décidés à ne pas tolérer une injure faite au peuple français, après qu'il s'est débarrassé à jamais de l'infâme qui troublait la paix... C'est au nom du parti démocratique socialiste des travailleurs, que nous protestons contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Et nous sommes solidaires de tous les travailleurs allemands. Les travailleurs allemands, dans

l'intérêt de la France et de l'Allemagne, de la paix et de la liberté, dans l'intérêt de la civilisation occidentale opposée à la barbarie cosaque, ne souffriront pas l'annexion des provinces françaises.

Les rédacteurs de cette déclaration allaient jusqu'à citer un mot aussi dur que juste d'une lettre d'un de leurs amis de Londres : « Que l'Allemagne commence par ne trouver son unité que dans la caserne prussienne, c'est un châtiment qu'elle a bien mérité. » Mais comme il faut que, dans tout ce qui émane de l'Internationale, les meilleures choses (quand par hasard on en trouve de bonnes dans de tels documents) soient gâtées et détruites par les plus déplorables idées, ce manifeste si sage se termine par un cri en faveur de « la lutte internationale du prolétariat; » or nous avons établi par des preuves nombreuses que la lutte prônée et rêvée par l'association dont nous traçons l'histoire, n'est et ne peut être que la plus violente et la plus implacable des guerres sociales.

Dès que ce document eut paru, le général Vogel von Falkenstein fit arrêter les membres du comité ouvrier démocratique socialiste, et les fit conduire enchaînés au chemin de fer qui les transporta à Kœnigsberg. Tel est du moins le récit que nous trouvons dans l'*Égalité* du 22 septembre 1870, avec la signature des deux plus célèbres chefs du parti socialiste d'outre-Rhin, MM. Bebel et Liebknecht.

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations de

manifestes que la guerre dont le premier acte vient de finir, fit éclore à peu près dans toutes les sections de l'Internationale. Il nous reste à voir comment les membres français de l'association se conduisirent au milieu de ces terribles événements.

CHAPITRE XI

L'Internationale et les révolutions.

LE 4 SEPTEMBRE A PARIS ET EN PROVINCE. — LE SIÉGE DE PARIS. — LA CAPITULATION. — DÉSORGANISATION DE LA PARTIE SAINE DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS. — ORGANISATION DU COMITÉ CENTRAL. — LE 18 MARS.

Nous avons vu que les membres allemands de l'Internationale, tout en protestant contre la guerre de 1870, reconnaissaient hautement la nécessité de défendre le territoire germanique contre l'agression de la France. Ils ne la condamnèrent, d'une manière absolue, que quand elle eut changé de caractère et fut devenue, de la part de la Prusse, une guerre de conquête. Encore leur protestation n'eut-elle d'autre effet que d'amener l'arrestation de ceux qui l'avaient écrite, et nous n'avons jamais entendu dire qu'un

seul soldat de l'armée régulière ou de la landwehr, eût déserté ou refusé de se battre pour rester fidèle aux théories de l'association sur les guerres de peuple à peuple.

Il n'en a pas été de même chez nous, et les affiliés français de l'Internationale n'ont montré de courage et de résolution que pour la guerre civile.

Nous regrettons de ne pouvoir presque plus, dans cette dernière partie de notre travail, nous appuyer, comme nous l'avons fait constamment jusqu'ici, sur des pièces officielles, sur des témoignages irrécusables. C'est une histoire trop récente ; les documents qui serviront à l'écrire sont encore entre les mains des conseils de guerre et des juges d'instruction. Nous espérons pourtant qu'on voudra bien ajouter foi à nos assertions, parce que toutes se rapportent à des faits pour lesquels la notoriété publique peut, jusqu'à un certain point, remplacer les preuves écrites.

Tout le monde se souvient de la stupeur et de l'indignation qu'excita partout en France l'annonce de nos premiers désastres, de cette effroyable journée du 6 août, dans laquelle nous avions perdu deux grandes batailles.

Le premier cri de tous les Français fut alors pour emander des armes. On se jurait à soi-même de braver tous les périls pour repousser l'ennemi qui souillait de sa présence le sol sacré de la patrie.

Au milieu de cet élan général, le parti démagogique se distinguait par son ardeur à réclamer des

fusils ; mais ce n'était pas contre l'étranger qu'il se proposait de les tourner. On put déjà deviner ses sinistres projets le jour où des misérables assassinèrent les pompiers de la Villette. N'oublions pas que ce jour-là, tout près du lieu même où le crime fut commis, devait se tenir une réunion de l'Internationale, qui fut interdite au dernier moment, et que les membres de l'association, venus à ce rendez-vous, encombraient la rue à l'heure où le poste des pompiers fut attaqué (1). Rappelons-nous égale-

(1) Un écrivain dévoué à la cause de la démagogie, madame André Léo, adressait à divers journaux de Paris, quelques jours après cet assassinat, une lettre où, se conformant aux traditions de son parti, elle accusait la police d'avoir fait égorger les malheureux pompiers de la Villette afin de pouvoir accuser l'Internationale de leur mort. Les faits qu'elle rapporte ne se tournent-ils pas contre ses clients ? C'est ce que le lecteur décidera lui-même. Nous laissons la parole à madame André Léo.

« Dimanche dernier une réunion de l'Internationale devait avoir lieu rue de Flandres à deux heures (ce qui veut dire trois généralement). Les menaces du commissaire de police au concierge de la salle empêchèrent cette réunion au dernier moment, en sorte qu'un grand nombre de personnes venues pour y assister, se trouvaient de trois à quatre heures sur le boulevard à l'issue de la rue de Flandres. C'étaient des groupes paisibles. On s'y entretenait des malheurs publics. De quel autre sujet parler ?

« Je quittai ce point vers trois heures et demie, peu avant l'événement, que j'appris seulement le soir par plusieurs amis. Ils en éprouvaient comme moi, une stupéfaction douloureuse. Ils en avaient été témoins, puisque *les nôtres à cette heure remplissaient le boulevard. Cette coïncidence nous frappa ;* nous pensâmes qu'on avait voulu compromettre l'Internationale.

ment que l'un des assassins, Eudes, condamné à mort pour sa participation à ce crime, et mis en liberté quelques jours plus tard, le 4 septembre, comme condamné politique, fut, après le 18 mars, l'un des généraux de la Commune.

Le samedi, 3 septembre, on apprit dans la soirée le désastre de Sedan. Le lendemain, à la même heure, Lyon, Marseille, Toulouse, Paris proclamèrent la République. Les badauds s'extasiaient sur la simultanéité de ces mouvements, et y trouvaient la preuve qu'ils étaient entièrement spontanés. Nous nous permettrons de rappeler aux hommes qui raisonnaient ainsi qu'après l'affaire manquée de l'enterrement de Victor Noir, Varlin et Bastelica échangeaient des lettres où ils parlaient de la nécessité d'une organisation, d'une entente qui mît désormais, dans une circonstance grave, leurs amis à même d'obéir, dans toute la France, à un seul et même

Qui ? Nous ne savions ; mais nous nous rappelâmes le dicton A qui la chose doit-elle profiter?

« Mardi on lit dans le *Petit Moniteur :* « Le chef de l'attaque paraît être un nommé Périn, un des chefs de l'Internationale.» L'Internationale n'a pas de chefs et Périn ne figure nullement sur la liste des gens arrêtés.

« Et maintenant la *Gazette des Tribunaux* vient de nous apprendre l'existence de poignards dits de l'Internationale, donnant ainsi l'apparence d'un fait constaté à une invention infâme. L'Internationale n'a pas de poignards. Elle n'a pas pris part à l'attaque de la Villette. Elle a cru seulement y reconnaître Guérin échappé de Blois. »

Nous empruntons cette lettre à l'*Égalité* de Genève, du 27 août 1870.

mot d'ordre. Il n'est pas défendu de croire que l'entente s'était établie pendant les quelques mois qui séparèrent le drame d'Auteuil de la tragédie de Sedan.

A Paris, il est vrai, les chefs de l'Internationale ne s'emparèrent, le 4 septembre, que de positions relativement secondaires : comités de tous genres (de surveillance, de vigilance, d'armement, etc.), établis dans les mairies, commandements dans la garde nationale, etc. Nous avons déjà cité nous-même la lettre où Dupont se plaint si amèrement à Varlin de voir « les Jules Favre, les Gambetta » au pouvoir, et conseille de laisser *cette vermine bourgeoise* se perdre en signant la paix honteuse que la Prusse va nous imposer. Cependant, il faut remarquer que si la notoriété des députés de l'extrême gauche les avait en quelque sorte imposés à Paris comme membres du gouvernement provisoire, le pouvoir était tombé à Marseille et à Lyon aux mains de la plus basse démagogie.

La *Commune*, qui s'était installée à Lyon, avait débuté par arborer le drapeau rouge, qui est, comme on sait, le drapeau de l'Internationale. A Marseille, il en avait été de même, et si le préfet, nommé par la commission municipale provisoire, M. Labadié, n'appartenait pas plus à l'association que M. Challemel-Lacour, le préfet envoyé à Lyon par le gouvernement de la défense nationale, ces deux fonctionnaires du nouveau pouvoir n'en étaient pas moins dominés par un ramassis de gens sans aveu

qui leur imposaient toutes leurs volontés. On sait quel rôle jouèrent à Marseille les *gardes civiques* et à Lyon les clubistes de la *Rotonde;* or, les mesures violentes que ces gens, écume de la population des deux villes, prenaient et exécutaient d'eux-mêmes ou qu'ils imposaient à M. Challemel-Lacour et à M. Esquiros, appartenaient à peu près toutes à celles que préconisaient depuis deux ans les publicistes et les orateurs de l'Internationale.

La *Fédération des communes*, décrétée à Lyon par les hommes d'État de la Rotonde, est la base de l'organisation politique réclamée par l'association. La *Ligue du Midi*, qui a fait tant de bruit dans les départements du bassin de la Méditerranée, était, à quelques variantes près, la même chose que cette fameuse fédération. Les partisans de la *Fédération* et les adhérents de la *Ligue du Midi* se signalaient à l'envi par leur haine contre les armées régulières, ainsi que par leur empressement à faire arrêter les généraux et à leur prodiguer les mauvais traitements et les insultes. Toutes deux armaient à force les hommes qui s'enrôlaient sous leur loque rouge; ni l'une ni l'autre ne les a jamais conduits contre les Prussiens; toutes deux les ont plus tard lancés dans la guerre civile; toutes deux enfin ont essayé d'utiliser les services du fameux citoyen général Cluseret, le grand tacticien de l'Internationale, et toutes deux, grâce à Dieu, ont échoué successivement dans toutes leurs prises d'armes. Mais si nous ne pouvons pas encore, faute de renseignements suffisants sur les

faits et les personnes établir quelle est dans les troubles du Rhône et des Bouches-du-Rhône la part respective de chacune des fractions du parti démagogique, il est pourtant évident que les hommes et les idées de l'Internationale y ont joué un grand rôle (1).

A Paris, on ne put deviner dans les premiers temps du siége quel était le plan de la trop fameuse association. Ses amis et ses orateurs attitrés ne parlaient plus dans les clubs de la suppression des frontières et semblaient animés, à l'égard des Prussiens, de sentiments analogues à ceux que nous éprouvions tous. On put même, si nos souvenirs ne nous trompent pas, compter plusieurs d'entre eux parmi les partisans de la guerre à outrance et de la sortie en masse. Mais ce qui était surtout remarquable, c'était l'ardeur avec laquelle les bataillons dévoués à la cause de la révolution sociale s'approvisionnaient de chassepots et de cartouches.

Il était permis de croire que ces intrépides guerriers allaient faire passer de terribles moments aux sujets du roi de Prusse. Cependant, lorsque les bataillons de marche furent envoyés aux avant-postes, on s'aperçut que c'étaient ceux des arrondissements les plus internationaux qui mettaient le plus d'empressement à « se replier en bon ordre » ou même à fuir en

(1) Le successeur de M. Labadié à la préfecture de Marseille, M. Delpech, teneur de livres le 4 septembre, et général au mois de novembre, par la grâce de M. Gambetta, était un membre de l'Internationale.

désordre à la première attaque, à la première alarme, et le général Clément Thomas signala ce fait instructif aux lecteurs du *Journal officiel*.

D'autre part, pendant toute la durée du siége, le personnel des manifestations révolutionnaires et des tentatives de coup de main appartenait à peu près exclusivement au parti jacobin ; les internationaux s'abstinrent en masse aussi bien le 31 octobre que le 22 janvier.

Que faisaient-ils donc? Ils se tenaient sur la réserve, ne voulant ni exposer contre les Prussiens leur précieuse santé, ni s'épuiser contre le pouvoir en escarmouches inutiles, ni s'emparer sottement de l'Hôtel de ville tout juste pour avoir la honte d'ouvrir à l'ennemi les portes de Paris affamé. En attendant, ils se recrutaient, se comptaient, s'organisaient, et augmentaient chaque jour de garde leurs provisions de cartouches— sans parler de ceux qui, dans l'artillerie de la garde nationale, étudiaient à leurs moments de loisir l'art de charger les canons et de manœuvrer les mitrailleuses.

Enfin Paris affamé fut réduit à capituler, et les Parisiens purent sortir de ces murailles entre lesquelles ils étaient enfermés depuis quatre mois et demi. La plupart de ceux qui profitèrent de cette permission étaient des *bourgeois* pressés d'aller revoir leurs propriétés en province, ou sauvegarder des intérêts plus ou moins gravement compromis par l'interruption des communications entre les départements et la capitale. C'étaient des chefs d'industrie, des gens

de loisir, des capitalistes, des hommes d'ordre. Un grand nombre portaient des épaulettes d'officiers ou des galons de sous-officiers dans la garde nationale ; leur absence prolongée désorganisait plus ou moins complétement les bataillons des quartiers du centre. Pendant ce temps, ceux des quartiers excentriques n'ayant plus à craindre les balles prussiennes, s'organisaient en vue de la guerre sociale. La fédération des bataillons du désordre s'accomplissait à petit bruit sur le plan des fédérations des sociétés ouvrières. La garde nationale commençait à posséder, sans s'en douter, un *Comité central* qui s'augmentait chaque jour de quelques-unes des célébrités de l'Internationale.

Quand arriva le jour fixé pour l'entrée de quelques régiments prussiens dans un quartier de Paris, l'occasion fut jugée bonne par les chefs de l'association, frappés du désarroi de ce qui restait du gouvernement à Paris. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici comment les canons épars dans diverses parties de la ville furent tout à coup enlevés par les affidés du Comité central sous prétexte de les empêcher de tomber aux mains de l'ennemi et conduits sur les points culminants des arrondissements excentriques acquis à la cause de la révolution sociale. Nous ne raconterons pas davantage ces dix-huit journées de désordre moral et d'anarchie intellectuelle pendant lesquelles le gouvernement désorienté et désorganisé laissait l'écume de la population parisienne noyer des malheureux soupçonnés d'avoir appartenu à la po-

lice, et planter le drapeau rouge au sommet de la colonne de Juillet.

Un matin, cette agonie des pouvoirs réguliers se termina par l'échec de la tentative faite pour reprendre les canons de Montmartre. Ce jour-là le Comité central inaugura son pouvoir sanglant par l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

L'Internationale triomphait enfin ; heureusement son règne fut court.

Nous n'avons que faire de retracer ici le tableau de ces orgies sanglantes et de ces folies criminelles qui ont terrifié l'Europe. Tout le monde les connaît, et le but que nous nous sommes proposé n'est pas de refaire une fois de plus cette histoire déjà si souvent écrite, bien que le jour où on pourra l'écrire utilement ne soit pas encore venu. Nous avons seulement voulu montrer par quelle série d'idées folles, par quel entraînement de passions déréglées les hommes qui s'associaient, il y a sept ans, pour amener par des grèves la hausse des salaires, ont été conduits d'abord à croire que l'empire du monde allait leur appartenir, puis à se souiller des plus épouvantables forfaits le jour où ils ont vu leurs chimères s'évanouir devant la lugubre réalité de la défaite et du châtiment.

Notre œuvre serait terminée s'il ne nous restait à prouver que non-seulement l'Internationale est bien réellement responsable de tous les crimes de la Commune de Paris, mais encore qu'elle accepte ou plutôt qu'elle revendique cette responsabilité comme un titre d'honneur.

CHAPITRE XII

L'Internationale depuis la chute de la Commune

Pendant les derniers jours de la terrible lutte qui rendit Paris à la France, quand on apprit la nouvelle des premiers incendies allumés par les soldats de la Commune battant en retraite, les journaux du parti démagogique en province restant fidèles au mot d'ordre donné par la Commune elle-même à propos de l'explosion de la poudrière de l'avenue Rapp, commencèrent à accuser les *Versaillais* d'avoir mis eux-mêmes le feu à nos maisons et à nos palais, pour flétrir la mémoire des vaincus, auxquels on imputerait un tel crime.

Il était difficile de soutenir ce système jusqu'au bout, et de prétendre que M. Thiers avait également

fait assassiner les otages pour accroître l'indignation publique contre les innocents auxquels il imputerait ce massacre.

Tout le monde supposait que les amis politiques des hommes qui venaient de disparaître dans ces flots de sang et de fumée, tiendraient soit à décharger par nous ne savons quels mensonges leurs mémoires de ces crimes, soit à les désavouer entièrement et à leur laisser à eux seuls l'entière responsabilité de tant de forfaits.

On vit bientôt qu'on se trompait.

Des flammes s'élevaient encore des ruines de l'Hôtel de ville, que déjà dans toute l'Europe beaucoup de sections de l'Internationale, et le plus grand nombre de ses journaux, proclamaient publiquement leur admiration et leur reconnaissance pour les incendiaires.

A Zurich, le 4 juin, une réunion de membres de l'Internationale de cette ville déclarait, à l'unanimité, que « le combat soutenu par la Commune de Paris est juste et digne, qu'il est en solidarité avec les idées d'un meilleur temps à venir, et que tous les hommes qui réfléchissent doivent combattre avec elle. »

A Bruxelles, la section belge de l'Internationale, dans une réunion tenue le 5 juin, adoptait, également à l'unanimité, une protestation contre l'intention annoncée par M. Dumortier de livrer comme des malfaiteurs de droit commun les assassins et les incendiaires de Paris.

Voici le texte complet et authentique de cette protestation. On ne saurait donner trop de publicité à un tel acte, car c'est le meilleur moyen d'en flétrir les auteurs.

Considérant que M. Dumortier a jugé à propos, dans la séance de la Chambre du 25 de ce mois, de provoquer une mesure extrême et extra-légale contre les défenseurs des principes proclamés par la Commune de Paris;

Que, dans une intention évidemment provocatrice et injurieuse à l'égard des Belges qui partagent la manière de voir et qui approuvent les procédés de la Commune de Paris, ledit sieur Dumortier a assimilé ces glorieux défenseurs des libertés et des droits humains et communaux à des assassins, à des voleurs, en un mot, à des gens hors du droit commun et n'étant pas dignes d'être considérés comme hommes politiques;

Attendu que les actes posés par la Commune de Paris depuis son avénement jusqu'au dernier jour où elle a pu se soutenir, ont été des actes éminemment politiques et sociaux, ayant pour but ou de détruire les iniquités préexistantes ou d'inaugurer l'ère de la justice dans l'organisation politique et sociale;

Que si, pour détruire ces iniquités et faire prévaloir le droit, la Commune de Paris en appelle à la force, c'est parce que les adversaires éternels du droit et de la justice avaient eux-mêmes amené la lutte sur le terrain de la force et que, du reste, après les démarches infructueuses faites à diverses reprises auprès du pouvoir assaillant, il n'est douteux pour personne que la force seule aurait obligé la réaction à céder devant les justes prétentions de la Commune de Paris;

Considérant que, dans ces circonstances, il est manifeste que les assassins ne sont pas du côté de ceux qui défendent le droit, les principes, la justice et les libertés, mais bien du côté de ceux qui n'hésitent pas à employer les moyens

les plus infâmes et les plus extrêmes pour étouffer à jamais les tentatives de revendication ;

Le congrès de l'Association internationale des travailleurs proteste de la manière la plus énergique contre les imputations calomnieuses et les excitations mauvaises émanant de M. Dumortier ; acclame solennellement la Commune de Paris, vaincue momentanément ; reconnaît qu'elle a bien mérité de l'humanité entière, et que ceux qui ont combattu pour elle ont droit au respect et aux sympathies de tous les hommes de cœur.

A Genève, deux jours avant l'entrée des troupes de Versailles dans Paris, une réunion de l'Internationale avait voté une adresse à la Commune de Paris, où l'on déclarait que cette assemblée exprimait « les aspirations économiques des classes travailleuses, » et que, « lorsque les travailleurs sont unis par une organisation aussi vaste que celle de l'Internationale, le triomphe de leur cause est assuré. »

Une fois Paris repris, l'organe des hommes qui avaient voté cette adresse, l'*Égalité*, ne dissimula pas l'admiration que lui causaient les crimes par lesquels ses amis avaient couronné leur œuvre. Ce journal loue « le peuple » qui, en brûlant nos palais, a « anéanti les monuments de la barbarie et les tabernacles de la prostitution monarchique. »

Ici encore des citations un peu longues sont de toute nécessité pour montrer de quels accès de folle rage a été saisi le parti démagogique lorsqu'il a vu lui échapper la victoire qu'il croyait déjà tenir :

Au moment où nos frères et sœurs périssent au milieu

des flammes, forcés de se défendre contre les brigands de Versailles et de tenir leur promesse de s'ensevelir sous les ruines de leur liberté plutôt que de se laisser assassiner par les Chouans; au moment où périssent ceux qui nous sont les plus chers dans ce monde, ceux qui furent les pionniers de notre grande œuvre, ceux qui à jamais laisseront un vide irréparable dans notre famille internationale, nous n'avons pas le cœur de nous amuser à combattre les infamies de la presse réactionnaire; l'avenir nous réserve un autre combat...

Quant à nous, nous émettons un seul vœu : que cet incendie puisse enfin éclairer le peuple des provinces; que cet incendie allume la vengeance dans le cœur du peuple, vengeance contre les misérables brigands qui ne peuvent sauver leur ordre monarchique qu'en forçant le peuple de se brûler sous les décombres de la cité martyre.

Le même journal se montre plus violent encore dans son numéro du 10 juin :

Nos ennemis peuvent nous menacer d'extradition aux bourreaux de Versailles, d'expulsion de tous les coins du monde *civilisé*, d'une chasse féroce contre nous tous, qui osons proclamer notre adhésion à la cause de la Commune, mais nos sympathies et notre concours n'en resteront pas moins actifs, et si le monde *civilisé* ne peut nous tolérer, qu'il se débarrasse alors de nous au moyen du massacre et de l'assassinat, car ni d'une manière, ni d'une autre, nous ne pactiserons jamais avec lui, et si quelques cadavres de plus sont *nécessaires au règne de l'ordre*, qu'ils les aient, ces cadavres, le monde *civilisé* n'en croulera que plus vite...

Massacrez et persécutez le peuple travailleur, notre Association n'en persévérera pas moins dans son œuvre de revendication et ne déposera ses armes que lorsqu'elle aura triomphé de votre scélératesse.

Que les marquis de Gallifet demandent à nos vieillards

s'ils se souviennent des journées de Juin! Nous avons la foi que ceux d'entre nous qui survivront à leurs assassinats, seront encore jeunes et vigoureux, lorsqu'ils leur diront : Nous nous souvenons aussi des journées de Mai, des massacres des hommes, des femmes et des enfants, et nous nous rappelons aussi du cri : Vive la Commune! Vive la Solidarité internationale des travailleurs et des travailleuses!

Ineptes et impotents, qu'apportez-vous, assassins de Versailles, à la France, pour lui faire oublier vos boucheries? Rien que les fusillades, la destruction, les déportations, les conspirations ténébreuses pour le rétablissement d'une monarchie, et en perspective la lutte entre les imbéciles prétendants, et de nouveaux massacres, au nom de l'ordre, — l'ordre du cimetière. Non, ce n'est pas cela qui peut *pacifier* le monde. L'œuvre de pacification nous fut apportée par la Commune, les Chouans l'ont entravée dès le premier moment, ils ont barré le chemin aux réformes sociales, en forçant toute la population à ne s'occuper que d'organisation militaire; — n'importe,— nous savions ce que la Commune nous apportait, nous l'avons dit dans nos précédents numéros, et nous y reviendrons encore et toujours jusqu'au triomphe définitif de la Révolution internationale des travailleurs.

Les adhérents allemands de l'Internationale se sont également, dans leurs journaux et dans leurs réunions, déclarés en complète communauté d'idées avec leurs « frères » de Paris. Une feuille socialiste publiée à Leipsick sous les auspices de deux membres du Reichstag, MM. Liebnecht et Bebel, n'a pas hésité à imprimer ceci : « Nous sommes et nous nous déclarons solidaires de la Commune de Paris, et nous sommes prêts à soutenir ses actes à tout instant et contre chacun. » M. Bebel lui-même vient, à

ce que nous lisons dans divers journaux, de publier une brochure où il affirme aux «travailleurs de toutes les nations» que l'Association n'est pas accablée sous le poids des événements de Paris, et qu'elle n'a rien perdu de ses moyens d'action. A Barmen, ville du cercle de Dusseldorf, une assemblée convoquée par le comité démocratique socialiste a salué «les travailleurs de Paris» comme «les champions du prolétariat européen», en affirmant que les cruautés qu'on leur reprochait avaient été nécessitées par la défense, et que le gouvernement de Versailles en était seul responsable.

L'Internationale italienne a tenu à faire sa partie dans ce concert, et le 18 juin, une réunion des sections milanaises à laquelle assistaient, dit-on, 2,540 membres de l'association a voté une adresse qui se terminait ainsi :

Au capital qui leur disait : Tu mourras de faim, ils ont répondu : Nous vivrons de notre travail.

Au despotisme, ils ont répondu : Nous sommes libres !

Aux canons et aux chassepots des réactionnaires conjurés, ils ont opposé leurs poitrines découvertes.

Ils sont tombés, mais tombés en héros.

Aujourd'hui, la réaction les appelle bandits, les met au ban du genre humain.

Devons-nous le permettre ? — Non !

Travailleurs !

Au moment où nos frères de Paris sont vaincus, traqués comme des bêtes fauves, tombent par centaines sous les coups de leurs assassins, disons-leur : Venez à nous, nous

sommes là ; nos maisons vous sont ouvertes, nous vous protégerons, jusqu'au jour prochain de la revanche.

Travailleurs !

Les principes de la Commune de Paris sont les nôtres ; nous acceptons la responsabilité de ses actes.

Vive la République sociale !

MALDINI, GIOVACHINI, DUPONT LÉON.

A Londres, les internationaux se sont sentis trop peu nombreux pour témoigner dans une manifestation publique leur adhésion aux crimes de leurs amis de Paris ; mais dans des réunions particulières ils ont exprimé leurs sympathies pour les communistes parisiens et leur exécration à l'égard des troupes de Versailles. L'un d'entre eux a même, à ce que rapporte un journal anglais, montré «le bon moment» comme prochain. «Bientôt, a-t-il dit, on pourra détrôner la monarchie anglaise, convertir le palais de Buckingham en atelier, et renverser la colonne du duc d'York, comme le noble peuple français a renversé la colonne Vendôme.»

L'incendie des Tuileries et la destruction de la colonne Vendôme ont tout particulièrement excité l'admiration et stimulé le zèle des internationaux de Londres. Voici comment un journal anglais résume le discours prononcé par un M. Johnson dans un meeting tenu à Sussex Hall, vers le milieu du mois de juin :

Les ouvriers qui, depuis la chute de la Commune, rougissent d'elle, sont à blâmer. La Commune avait parfaite-

ment le droit de faire exécuter les otages. La vie d'un archevêque ne vaut pas un atome de plus que celle de tout autre homme. En ce qui touche la destruction de la colonne de la place Vendôme, ajoute l'orateur, j'espère bien mettre moi-même la main au renversement de certains monuments qui font la honte du West-End de Londres. Je ne détruirai pas le palais, non; mais je voudrais le convertir en logements pour les pauvres. Il y a plus, je convertirai les églises en clubs démocratiques et sociaux.

Ces lugubres forfanteries sont prises au sérieux par quelques feuilles anglaises. Écoutez, par exemple, l'*Evening Standard :*

Nous ne devons pas nous étonner d'entendre dire que Londres sera désormais le centre contre lequel seront dirigées les attaques du parti socialiste... Il n'y a point ici d'armée pour réprimer par la force brutale les apôtres de la nouvelle religion. C'est à Londres, on peut raisonnablement s'y attendre, que le vaisseau de la Commune, battu par les flots, trouvera un port de refuge... Les philosophes qui contemplent avec calme les ruines de Paris se montreront peut-être moins accommodants quand ils verront un Comité de salut public installé à Leicester square. Et qui pourrait dire que ce soit là un événement impossible? Au pas dont nous allons dans la voie de la régénération sociale, nous pouvons vivre encore assez pour en être témoins.

Toutes les citations que nous venons de faire suffiront pour montrer avec la dernière évidence la pensée vraie, intime de l'Internationale sur la Commune de Paris et sur les crimes par lesquels son règne s'est ouvert et s'est terminé. Cependant on pourrait objecter que telle ou telle section n'a pas le

droit d'engager l'association tout entière ; qu'à plus forte raison les rédacteurs de l'*Egalité* ont seuls la responsabilité de ce qu'ils impriment dans leur journal et qu'on ne saurait sans une suprême injustice rendre toute une société de plusieurs millions de membres responsable des discours tenus dans des meetings par quelques orateurs qui ne sont après tout, pour reprendre le mot célèbre de M. Rouher, que des individualités sans mandat.

Par malheur pour l'Internationale elle ne peut pas invoquer des arguments de ce genre, car ses représentants légitimes, les membres du conseil général de Londres élus, comme on sait, par les délégués de toutes les sections représentées au congrès ont cru devoir faire connaître dans un écrit collectif leur opinion officielle sur les événements de Paris.

Or, eux aussi, ils admirent l'incendie des palais, ils justifient le massacre des otages :

Le Paris des ouvriers, dans l'acte de son propre holocauste, a enveloppé dans ses flammes ses monuments et ses édifices, afin que ses vainqueurs, qui ont déchiré le corps vivant du prolétariat, ne puissent plus espérer rentrer triomphalement dans l'architecture intacte de leurs demeures... Si les actes des ouvriers de Paris ont été du vandalisme, ce fut le vandalisme du désespoir, et non celui du triomphe, non celui que les chrétiens ont commis sur les trésors sans prix de l'antiquité païenne.

Le véritable meurtrier de l'archevêque Darboy est M. Thiers. La Commune avait maintes et maintes fois offert d'échanger l'archevêque et une quantité de prêtres par-dessus

le marché, contre le seul Blanqui, qui était entre les mains de Thiers. Thiers s'y est obstinément refusé.

Cet interminable factum où l'on reprend une à une pour les justifier et les glorifier chacune des pensées, des paroles et des actions de la Commune se termine par une véritable apothéose des hommes du 18 mars :

Le Paris des ouvriers et sa Commune seront à jamais regardés comme les précurseurs d'une nouvelle société. Ses martyrs sont placés sur l'autel du grand cœur des classes ouvrières. L'histoire a déjà cloué ses exterminateurs à ce pilori éternel d'où toutes les prières de leurs prêtres ne réussiront pas à les arracher (1).

Nous devons dire cependant que quelques-uns des hommes qui passaient aux yeux du public pour les chefs les plus autorisés de l'Internationale ont tenu à dégager leur responsabilité, ou même à condamner les crimes glorifiés par leurs anciens amis.

Nous avons rappelé dans un chapitre précédent ce que M. Tolain avait dit à la tribune de l'Assemblée nationale au sujet des théories communistes prêchées dans ces congrès. Le fait seul de n'avoir pas quitté l'assemblée quand ses collègues de la députation parisienne déposaient leurs mandats était du reste une protestation contre les crimes de l'association qui le comptait parmi ses fondateurs.

(1) On trouvera à l'Appendice une traduction entière de cette apologie de la Commune, écrite et signée par les représentants légitimes de l'Internationale.

M. Fribourg dont nous avons également eu l'occasion de parler à plusieurs reprises, a de son côté adressé au *Soir* une lettre où, non content de condamner énergiquement les forfaits de la Commune, il explique à sa façon la marche de plus en plus criminelle de l'Internationale dont il fut aussi l'un des premiers membres :

Monsieur le rédacteur,

Un sentiment de réserve, que vos lecteurs ont dû apprécier nous avait fait ajourner la suite de notre travail sur l'Internationale.

Au lendemain de la crise terrible que nous venons de traverser, il nous paraissait convenable d'attendre et d'observer « la trêve des partis. »

Mais, puisque M. le ministre des affaires étrangères, dans sa circulaire aux agents diplomatiques, paraît confondre dans une même réprobation tous les membres de l'Internationale, et que, par ignorance sans doute, il rend les fondateurs de l'Association solidaires des crimes commis dans Paris par une poignée de misérables, rebut de tous les partis, notre devoir est de continuer notre récit.

Nous tenons à ce qu'on sache bien que jamais un esprit honnête n'a pu concevoir la pensée de donner naissance à une société « de guerre et de haine, » et que l'histoire de l'Internationale se divise en deux parties : à la première période, que nous appelons parisienne, correspondent la fondation et les deux premiers congrès de Genève, 66, et Lausanne, 67. Pendant ce temps, l'Association est *mutuelliste*, c'est-à-dire ne demandant à la collectivité que la garantie d'exécution des contrats librement discutés, librement consentis.

A la suite des procès intentés par l'empire, la direction morale échappe forcément aux mains des travailleurs français,

passe à la Belgique, et dans cette seconde période, dite russo-allemande, l'Internationale devient communiste, c'est-à-dire autoritaire.

Dès lors il était facile de prévoir la marche des événements : l'invasion fatale de tous les fruits-secs du monde au sein de l'Internationale, la possibilité de groupement de toutes les ambitions inavouables et l'avénement prochain du babouvisme.

C'est contre toute idée de complicité avec cette secte qu'ils ont toujours combattue, que nous protestons en notre qualité de membres fondateurs de l'Internationale, et, tout en restant profondément dévoués à l'émancipation du prolétariat, nous avons le droit de nous écrier, en rappelant un mot de Proudhon : « Nous sommes purs de toutes ces lupercales populacières ! »

FRIBOURG.

Nous avons déjà répondu dans d'autres chapitres à la théorie de M. Fribourg comme à celle de M. Tolain, et nous croyons avoir prouvé, pièces en mains, que la marche de l'Internationale dans la voie du faux et de l'odieux a été constante, et même parfaitement régulière; qu'elle ne tient nullement comme le croient ces messieurs à un accident, à un hasard, aux poursuites dirigées contre le premier bureau de la commission des sections parisiennes, mais qu'elle devait fatalement résulter de la composition de la société et des idées déjà absolument fausses et singulièrement funestes qui avaient inspiré ses premiers fondateurs. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, et nous nous contenterons de donner acte ici à M. Tolain de son discours, et à M. Fribourg de sa lettre,

Des protestations moins nettes que celles de ces deux messieurs se sont produites tout récemment en Angleterre.

Le manifeste du conseil général, dont nous avons parlé tout à l'heure avait paru avec les signatures de tous les membres de ce conseil et de tous les secrétaires correspondants. Il y avait déjà quelque temps qu'il était livré à la publicité lorsque parurent dans le *Daily News* deux lettres où il était critiqué et désavoué. Ce qu'il y avait de curieux c'est que l'auteur de l'une de ces deux lettres, M. Lucraft, était précisément l'un des signataires du manifeste. Mais il expliquait qu'il n'avait pas assisté à la séance où il avait été adopté et qu'on avait disposé de sa signature sans le consulter. Le secrétaire général du conseil, M. John Hales, répondit assez vivement, par la voie du même journal.

Après avoir lancé contre le premier des deux réclamants, M. Holyoake, des insinuations assez mystérieuses, il disait que, dans la séance du 23 mai, M. Lucraft avait été prévenu que l'adresse sur la guerre civile en France serait lue dans la prochaine réunion ordinaire du conseil, le 30 mai. Il n'avait donc tenu qu'à lui de décider s'il assisterait ou non à cette réunion. D'ailleurs il savait (notons en passant ce détail important qui nous est révélé par hasard), il savait que la règle du conseil est de faire figurer tous ses membres comme signataires de ses documents publics, sans s'inquiéter s'ils sont présents ou absents, et M. Lucraft, loin de condamner cette

règle, avait énergiquement insisté dans d'autres circonstances, pour empêcher qu'on n'y contrevînt. Dans cette même séance du 23 mai, il avait spontanément déclaré que « son entière sympathie était acquise à la Commune de Paris. » Enfin, dans la séance du 20 juin, il avait été forcé de convenir qu'il n'avait pas même lu la lettre-adresse contre laquelle protestait, et que ce qui le poussait à la désavouer, c était simplement ce qu'il avait lu sur cette affaire dans divers journaux.

M. Odger avait également blâmé le manifeste, bien que son nom figurât aussi parmi ceux des signataires; il avait en outre déclaré comme M. Lucraft qu'il cessait de faire partie du conseil.

M. Hales termine sa lettre au *Daily-News*, en déclarant que ces deux démissions ont été acceptées à l'unanimité.

De nouveaux incidents se sont encore produits dans cette affaire du désaveu de l'adresse par quelques-uns de ses prétendus auteurs, et de nouvelles explications, généralement assez confuses, ont été livrées au public par la voie des journaux. Nous n'y insisterons pas, et nous retiendrons seulement de ce curieux incident les deux faits qui paraissent s'en dégager.

Les chefs suprêmes de l'Internationale ont évidemment adhéré de leur plein gré, spontanément, nous avons même le droit de dire passionnément, aux doctrines de la Commune de Paris. Ils ont approuvé ses actes et ses crimes ; ils ont jugé utile pour leur

cause de manifester, par un document public, cette adhésion de leur vaste Association; puis en voyant quel profond dégoût inspirait à l'immense majorité du public l'abominable factum où ils exaltaient les incendiaires et glorifiaient les assassins, plusieurs d'entre eux ont regretté d'avoir cédé à leur premier mouvement, et ont cherché un moyen de se séparer d'une société sans doute nombreuse et puissante, mais désormais vouée à l'exécration générale.

CONCLUSION

FORCE RÉELLE DE L'INTERNATIONALE. — COMMENT PEUT-ON LA COMBATTRE ? — LES LOIS DE COMPRESSION ; ELLES FERAIENT PLUS DE MAL QUE DE BIEN. — ORGANISATION D'UNE RÉSISTANCE INTERNATIONALE A LA CONSPIRATION INTERNATIONALE DE LA DÉMAGOGIE.

Nous avons exposé le plus fidèlement et le plus clairement que nous avons pu, les principes, l'organisation et les actes de la fameuse association qui a la prétention d'opérer bientôt en un jour, par un seul coup de force irrésistible, la révolution la plus profonde et la plus radicale qui ait jusqu'ici bouleversé l'Europe.

Maintenant que nous avons montré le danger sérieux qui menace la société, on nous demandera peut-être d'indiquer le remède.

Ce serait une tentative au-dessus de nos forces ; nous ne nous risquerons pas à l'entreprendre, mais nous nous permettrons du moins de présenter en guise de conclusion quelques observations.

Nous croyons d'abord que, si grand que soit le mal, il ne faut pas s'exagérer les périls qu'il nous fait courir.

A la guerre, la force de l'ennemi ne résulte pas uniquement du nombre des hommes qu'il met en ligne ; cette question de nombre est même relativement secondaire. Ce qui fait principalement la puissance d'une armée, c'est la qualité des soldats dont elle se compose, c'est surtout l'habileté, l'intelligence et la science des chefs qui la commandent.

Or, les soldats de l'Internationale ne valent pas grand'chose. Ceux des ouvriers qui ne se contentent pas d'adhérer aux statuts de la société pour se débarrasser d'obsessions fatigantes, pour éviter d'être mal vus de leurs camarades, mais qui embrassent ses principes avec passion, et qui comptent sur leur triomphe comme Moïse comptait sur la terre promise, ceux-là sont généralement les moins laborieux, les moins durs à la peine, les moins économes, les moins sobres. Les fanatiques de la société, ceux qui devraient faire sa principale force, sont fournis non par l'élite, mais par le rebut de la classe ouvrière. C'est déjà là une cause de faiblesse.

Les chefs se recrutent peut-être plus mal encore. Ceux qui étaient les plus intelligents et les plus honnêtes parmi les premiers fondateurs, se sont peu à peu dé-

goûtés et retirés. Que valent les autres? Nous les avons vus à l'œuvre pour notre malheur : quelle preuve de talent ou d'intelligence ont-ils donnée? Quand se sont-ils montrés capables de commander? Ils se sont déchirés entre eux, et le bruit de leurs discordes a souvent couvert à certains moments le bruit de la canonnade; mais ils n'ont su organiser ni leur gouvernement ni même un seul de leurs bataillons. Ils ont passé les deux mois de leur règne à défaire le soir ce qu'ils avaient fait le matin, et à rendre des décrets auxquels personne n'obéissait. La véritable formule de leur gouvernement était *l'anarchie dans le despotisme.* Ils obtenaient moins de soumission avec leur comité de salut public, leurs cours martiales et leurs fusillades, que le plus médiocre des gouvernements ordinaires n'en obtient avec le tricorne d'un sergent de ville inoffensif. Ce qui devait le plus les humilier, s'ils s'en rendaient compte, c'est que le sentiment qu'ils inspiraient le plus unanimement à tout le monde, et d'abord à leurs propres amis, c'était le mépris. Et ce mépris avait précisément pour cause leur profonde ignorance de toutes choses et leur incurable incapacité qui perçait dans chacun de leurs actes. Voilà en vérité d'habiles généraux pour conquérir le monde!

Une école socialiste reconnaissait la nécessité du concours de trois éléments dans toute entreprise : le travail, le capital et le talent. L'Internationale se recrute surtout parmi les *travailleurs* peu amis du travail; elle déclare le capital infâme et le frappe

d'excommunication; quant au talent, elle a montré que ses chefs en étaient complétement dépourvus. Elle pourra donc encore peut-être nous livrer quelque bataille sanglante, mais nous n'avons guère à redouter qu'elle puisse jamais remporter en quelque lien du globe que ce soit, une victoire sérieuse et durable.

Cependant si nous n'avons pas à craindre de la voir triompher, il est certain que nous avons à nous mettre en garde contre le mal qu'elle peut et qu'elle veut nous faire.

Comment devons-nous nous y prendre pour lui résister?

Le moyen qui semble au premier abord le plus simple, c'est de recourir comme toujours à la répression. Plaise à Dieu qu'on ne nous entraîne pas dans cette voie si commode en apparence, si funeste en réalité. Retrait de la loi des coalitions et rétablissement des articles du Code qui condamnaient les grèves, proscription absolue du droit de réunion et du droit d'association, lois sévères contre la presse, telles sont les seules barrières que bien des gens songent aujourd'hui à opposer aux progrès des ennemis de l'ordre social. Hélas! nous les avons déjà dressées contre eux, ces prétendues barrières : elles ont singulièrement gêné les mouvements des honnêtes gens, scrupuleux observateurs des lois, et les ont empêchés de faire de bonnes choses; elles n'ont pas arrêté un instant les autres, qui se soucient peu de la légalité et n'ont guère peur de la prison.

D'un côté on s'est abstenu par égard pour la loi de tenir des réunions où l'on aurait discuté utilement des questions sérieuses relatives aux arts, au commerce, à l'industrie ; de l'autre on a bien su, au mépris de la loi, tenir des conciliabules secrets où l'on organisait la guerre contre la société.

La loi nous a empêchés de nous associer, pour réclamer, sous le second empire, de larges libertés et de prudentes réformes qui auraient pu prévenir nos derniers désastres; elle n'a pas empêché les fondateurs de l'Internationale de réunir par centaines de mille dans leur association les gens décidés à tout risquer pour établir le règne du communisme.

Le décret organique du 17 février 1852 soumettait la presse politique au régime des autorisations préalables et de la juridiction administrative, sous prétexte que c'était le seul moyen de sauver la société en péril. Les fonctionnaires de l'empire ont appliqué cette loi de salut avec une merveilleuse intelligence. Abandonnant en pâture aux discussions de la presse tous les principes fondamentaux sur lesquels reposent les sociétés, ils ont réservé les avertissements et les suspensions aux journaux coupables de chagriner les préfets ou d'inquiéter les ministres. Certains hommes d'État du second empire croyaient donner une preuve de leur génie politique en protégeant contre les rigueurs des tribunaux la feuille ultra-socialiste de M. Vermorel qui prêchait la guerre sociale, au moment même où ils défendaient à d'honnêtes con-

servateurs libéraux de fonder un journal qui aurait pu prendre une teinte orléaniste.

Tel sera infailliblement toujours et partout l'effet des lois de compression. Nous en avons fait depuis le 2 décembre une épreuve trop longue, trop douloureuse et trop décisive pour que nous puissions songer à la recommencer.

Ce n'est donc pas à l'État qu'il faut demander de nous protéger contre l'Internationale; c'est nous-mêmes qui devons aviser aux moyens de nous défendre tout seuls.

Le pays où elle a fait le plus de mal est celui qui ne jouissait à peu près d'aucune liberté au moment où elle s'est fondée, c'est-à-dire la France. Dans les États où règne une liberté presque absolue, comme la Suisse, la Belgique, l'Angleterre, elle a dû se borner à organiser des grèves qui ont souvent réussi, mais qui parfois aussi ont échoué.

Imitons les Belges, les Anglais et les Suisses. Combattons l'erreur en lui opposant la vérité ; mais surtout organisons-nous pour la lutte.

Les ouvriers s'unissent pour se soutenir dans leurs grèves. Que les patrons s'unissent pour résister à ces coalitions. Le jour où ils seront bien décidés à se soutenir aussi énergiquement entre eux que le font les ouvriers, ils seront les plus forts. En Angleterre, depuis que les chefs d'industrie sont parvenus à opposer par les *look out* leurs coalitions à celles des ouvriers, les grèves sont devenues beaucoup moins nombreuses. A Genève l'an dernier, les patrons de

l'industrie du bâtiment ont adopté le même système, et ont tous arrêté leurs travaux, dès qu'a éclaté la grève des plombiers organisée de longue main. Dès lors les plombiers ne pouvaient plus compter sur les subsides que leur avaient promis leurs camarades puisque ceux-ci avaient besoin d'en recevoir eux-mêmes; les plans des meneurs se sont trouvés dérangés ; malgré tous les efforts de l'Internationale les grévistes ont dû céder et revenir, mécontents sans doute mais battus, dans les ateliers où ils s'étaient flattés de ne rentrer que vainqueurs.

L'association qui attaque les patrons est internationale. Que celle qu'ils formeront pour se défendre le soit également. Le jour où tous les capitaux, — puisque c'est à eux qu'on en veut, — se seront associés d'un bout de l'Europe à l'autre pour se défendre, ils n'auront plus à céder devant aucune coalition, et au lieu de redouter leur défaite, il ne nous restera qu'à les exhorter à ne pas abuser de leur victoire.

Le jour où ils auront triomphé, leur premier soin devra être de se montrer généreux et bienveillants pour les vaincus, auxquels ils devront s'efforcer de rendre supportable l'amertume de la défaite. Ils devront surtout s'attacher à bien faire comprendre à leurs ouvriers que cette guerre entre le travail et le capital est plus insensée encore que coupable, que les intérêts de ces deux prétendus adversaires sont identiques, que le patron serait aussi fou de chercher à affamer ses ouvriers que l'ouvrier de vouloir

ruiner ses patrons, que ce sont les mêmes qualités qui sont nécessaires aux uns et aux autres, que l'ordre, l'économie, l'activité et l'intelligence ont bien souvent transformé un simple ouvrier en bourgeois, en capitaliste, comme le désordre, la paresse et la prodigalité font souvent retomber une famille des rangs de la bourgeoisie dans ceux des prolétaires.

Il est vrai que ces vérités, et toutes celles du même genre, sont difficiles à faire entrer dans des esprits prévenus, d'ailleurs peu éclairés et surtout aigris par une lutte récente. Mais il faut joindre à ces prédications philosophiques et économiques des preuves évidentes et irréfutables de l'esprit d'équité bienveillante dont on est animé. Il y a beaucoup d'ouvriers laborieux, actifs, intelligents auxquels les réclamations mises en avant dans toutes les grèves, par les meneurs de l'Internationale, sont très-préjudiciables parce qu'elles tendent à substituer le travail à la journée, avantageux seulement pour les ouvriers paresseux ou maladroits, au travail aux pièces, favorable au bon et habile travailleur. Dans cette élite, où déjà se recrute la bourgeoisie, n'y aurait-il pas moyen de trouver un grand nombre d'honnêtes gens qui pourraient et voudraient servir d'intermédiaires loyaux et respectés entre leurs camarades et leurs patrons ? Ne pourrait-on organiser ainsi des arbitres officieux qui, dégagés de tout parti pris, feraient comprendre un jour au capital les justes réclamations du travail, et le lendemain au travail les nécessités imposées au capital ?

La classe ouvrière n'a guère consenti jusqu'à présent à écouter que les hommes qui lui prêchaient la guerre et la haine. Y a-t-il vraiment de l'ignorance ou de la naïveté à s'imaginer qu'il puisse en être autrement à l'avenir, et qu'instruite, d'un côté, par de douloureuses et trop nombreuses expériences, calmée de l'autre par les satisfactions que la loi a déjà données, et par celles qu'elle pourra encore accorder à ses plus justes réclamations, elle voudra bien prêter aussi maintenant une oreille attentive aux hommes de bonne volonté qui lui recommanderont l'oubli des haines de classes, la réconciliation sociale, la recherche légale et pacifique des moyens d'améliorer son sort ?

Telles sont les questions que nous soumettons modestement à nos lecteurs à quelque degré de l'échelle sociale que le hasard de la naissance ou leur travail les ait placés. Il n'y a pas de problèmes plus intéressants ; il n'y en a pas non plus qu'il soit plus urgent de résoudre.

Les ennemis acharnés de toutes les idées sur lesquelles repose la civilisation moderne ne sont sans doute pas aussi forts qu'ils s'en vantent, ou surtout qu'ils le croyaient naguère ; mais ils sont encore puissants et redoutables. La maladie mentale à laquelle une partie de la population parisienne est en proie sévit également dans toute l'Europe, et si nous n'avons pas à craindre le triomphe définitif de la révolution sociale, toutes les grandes villes peuvent du moins devenir un jour ou l'autre le théâtre d'évé-

nements aussi tragiques que ceux qui ont failli causer la ruine totale de Paris. C'est là un péril sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention publique. La guerre est déclarée à la civilisation sur tous les points de notre vieux monde. Partout les barbares sont à nos portes. Il faut nous mettre en mesure de repousser leur assaut, en quelque endroit qu'il soit donné. Mais souvenons-nous que toute atteinte portée à la liberté, loin d'affaiblir les ennemis de l'ordre social, ne ferait que les fortifier, en leur permettant de se déguiser en défenseurs de ces droits sacrés dont ils viennent au contraire de se montrer les plus cruels et les plus implacables adversaires.

APPENDICE

—

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS, TELS QU'ILS ONT ÉTÉ ADOPTÉS EN 1866, A GENÈVE, PAR LE PREMIER CONGRÈS.

STATUTS.

Considérant :

Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux priviléges, mais à établir pour tous des droits et des devoirs égaux et à anéantir toute domination de classe;

Que l'assujettissement économique du travailleur à l'accapareur des matières premières et des instruments

de travail, est la source de la servitude dans toutes ses formes : misère sociale, dégradation mentale, soumission politique ;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des classes ouvrières est le grand but auquel tout mouvement politique doit être subordonné comme un simple moyen ;

Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées ;

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national ; qu'au contraire, ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique ;

Que le mouvement qui reparaît parmi les ouvriers des pays les plus industrieux de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs, et conseille de combiner tous les efforts encore isolés ;

Par ces raisons :

Le congrès de l'Association internationale des travailleurs, tenu à Genève le 3 septembre 1866, déclare que cette association, ainsi que toutes les sociétés ou individus y adhérant reconnaîtront la *vérité*, la *justice*, la *morale* comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité.

Le congrès considère comme un devoir de réclamer, non-seulement pour les membres de l'association, les droits d'homme et de citoyen, mais encore pour quiconque accomplit ses devoirs : *Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs.*

C'est dans ce but que le congrès a adopté définitive-

ment les suivants statuts de l'Association internationale des travailleurs.

Article 1er. L'association est constituée pour procurer un point central de communication et de coopération entre les ouvriers des différents pays, aspirant au même but, savoir : le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière.

Art. 2. Le nom de cette association est *Association internationale des travailleurs.*

Art. 3. Il est établi un conseil général se composant de travailleurs représentant les différentes nations faisant partie de l'association internationale. Il prendra dans son sein, selon les besoins de l'association, les membres du bureau, tels que président, secrétaire général, trésorier et secrétaires particuliers pour les différents pays.

Tous les ans, le congrès réuni indiquera le siége du conseil général, nommera ses membres en lui laissant le droit de s'adjoindre des membres supplémentaires, et choisira le lieu de la prochaine réunion.

A l'époque fixée pour le congrès, et sans qu'il soit nécessaire d'une convocation spéciale (1), les délégués se réuniront de plein droit au lieu et jour désignés. En cas de force majeure, le conseil général pourra changer le lieu du congrès, sans en changer, toutefois, la date.

Art. 4. A chaque congrès annuel, le conseil général publiera un rapport des travaux de l'année. En cas d'urgence, il pourra convoquer le congrès avant le terme fixé.

Art. 5. Le conseil général établira des relations avec les différentes associations ouvrières, de telle sorte que les ouvriers de chaque pays soient constamment au cou-

(1) Nous reproduisons textuellement sans nous permettre de corriger les erreurs de ce style par trop international.

rant du mouvement de leur classe dans les autres pays; qu'une enquête sur l'état social soit faite simultanément et dans un même esprit; que les questions proposées par une société, et dont la discussion est d'un intérêt général, soient examinées par toutes, et que, lorsqu'une idée pratique ou une difficulté internationale réclamera l'action de l'association, celle-ci puisse agir d'une manière uniforme. Lorsque cela lui semblera nécessaire, le conseil général prendra l'initiative des propositions à soumettre aux sociétés locales ou nationales.

Il publiera un bulletin pour faciliter ses communications avec les bureaux correspondants.

Art. 6. Puisque le succès du mouvement ouvrier ne peut être assuré dans chaque pays que par la force résultant de l'union et de l'association; que, d'autre part, l'utilité du conseil général sera d'autant plus grande que son action sera moins disséminée, les membres de l'association internationale devront faire tous leurs efforts, chacun dans leur pays, pour réunir en une association nationale les diverses sociétés ouvrières existantes. Il est bien entendu, toutefois, que l'application de cet article est subordonnée aux lois particulières qui régissent chaque nation. Mais, sauf les obstacles légaux, aucune société locale n'est dispensée de correspondre directement avec le conseil général.

Art. 7. Chaque membre de l'association internationale, en changeant de pays, recevra l'appui fraternel des membres de l'association. Par cet appui, il a droit : aux renseignements relatifs à sa profession dans la localité où il se rend; au crédit, dans les conditions déterminées par le règlement du bureau dont il fait partie, et sous la garantie de ce même bureau.

Art. 8. Quiconque adopte et défend les principes de l'Association internationale, peut en être reçu membre; mais cela, toutefois, sous la responsabilité du bureau qui le recevra.

Art. 9. Chaque bureau est souverain pour nommer ses correspondants au conseil général.

Art. 10. Quoique unies par un lien fraternel de solidarité et de coopération, les sociétés ouvrières n'en continuent pas moins d'exister sur les bases qui leur sont particulières.

Art. 11. Tout ce qui n'est pas prévu par les statuts sera déterminé par les règlements, révisibles à chaque congrès.

RÈGLEMENT.

1. Le conseil général est obligé d'exécuter les résolutions du congrès.

Il rassemble dans ce but tous les documents que les bureaux correspondants des différents pays lui enverront et ceux qu'il pourra se procurer par une autre voie.

Il est chargé d'organiser le congrès et de porter son programme à la connaissance de toutes les sections par l'intermédiaire des bureaux correspondants des différents pays.

2. Le conseil général publiera, autant et aussi souvent que ses moyens le lui permettront, un bulletin qui embrassera tout ce qui peut intéresser l'association internationale : offre et demande de travail dans les différentes localités, sociétés coopératives, état des classes laborieuses dans tous les pays, etc.

3. Ce bulletin, rédigé dans plusieurs langues, sera envoyé gratis aux différents bureaux correspondants.

4. Pour faciliter au conseil général l'exécution des devoirs qui lui sont imposés par les articles ci-dessus,. tout membre de l'association et des sociétés adhérentes versera une cotisation annuelle fixée par chaque congrès.

Cette cotisation est destinée à couvrir les nombreuses dépenses du conseil général, comme appointement du

secrétaire général, frais de correspondance, de publications, travaux préparatoires pour le congrès, etc.

5. Partout où les circonstances le permettront, des bureaux centraux réunissant un certain nombre de sections de la même langue seront établis. Les membres de ces bureaux, élus et révocables à chaque moment par leurs sections respectives, doivent envoyer leurs rapports au conseil général une fois par mois et plus souvent s'il est nécessaire.

6. Les frais d'administration de ces bureaux seront supportés par les sections qui les auront établis.

7. Les bureaux centraux, ainsi que le conseil général de l'association, ont pour seule mission de faire honneur au crédit ouvert aux membres de l'association par leurs bureaux respectifs, mais autant seulement que le carnet du membre crédité sera visé par le secrétaire du bureau dont il fait partie.

En cas que le bureau auquel le membre adresse la demande n'ait pas de fonds disponibles, il est en droit de tirer à vue sur la section qui garantit le crédit.

8. Les bureaux correspondants sont obligés de communiquer, sans rétribution, à tout membre de l'association qui en fera la demande, le bulletin du conseil général.

9. Chaque bureau, quel que soit le nombre de ses membres, a le droit d'envoyer un délégué au congrès. Si un bureau n'est pas en état d'envoyer un délégué, il s'unira avec les bureaux voisins pour nommer un délégué commun.

10. Les délégués recevront l'indemnité du bureau ou du groupe de bureaux qui les ont nommés.

11. Chaque membre de l'association internationale est électeur; tout électeur est éligible s'il remplit les conditions déterminées par le règlement particulier du bureau auquel il appartient.

12. Chaque bureau, ou groupe de bureaux, composé

de 500 membres et au-dessous, a droit d'envoyer un délégué au congrès, et un délégué en plus pour chaque 500 et fraction de 500 au-dessus.

13. Chaque délégué n'a qu'une voix au congrès.

14. Il est libre à chaque section de rédiger ses statuts particuliers et ses règlements, conformément aux circonstances locales et aux lois de son pays, en tant qu'ils ne sont en rien contraires aux statuts et règlements généraux.

15. La révision des présents statuts et règlements peut être faite par chaque congrès, à la demande des deux tiers des délégués présents.

II

RÉSOLUTIONS ADMINISTRATIVES VOTÉES PAR LE CONGRÈS DE BALE, EN 1869.

I. Considérant qu'il n'est pas digne d'une société ouvrière de maintenir dans son sein un principe monarchique et autoritaire, en admettant des présidents, lors même que ceux-ci ne seraient investis d'aucun pouvoir, les distinctions purement honorifiques étant encore une atteinte aux principes démocratiques;

Le congrès engage toutes les sections et sociétés ouvrières affiliées à l'Internationale, à abolir la présidence dans leur sein.

II. Tous les journaux contenant des attaques contre l'association doivent être aussitôt envoyés au conseil général par les sections respectives.

III. Les adresses des bureaux et du conseil général seront publiées tous les trois mois dans les journaux de l'association.

IV. Chaque nouvelle section ou société qui se forme et veut faire partie de l'Internationale doit annoncer immédiatement son adhésion au conseil général.

V. Le conseil général a le droit d'admettre ou de refuser l'affiliation de toute nouvelle société ou groupe, sauf l'appel au prochain congrès.

Toutefois, là où il existe des groupes fédéraux, le conseil général, avant d'admettre ou de refuser l'affiliation d'une nouvelle section ou société, devra consulter le groupe, tout en conservant son droit de décision provisoire.

VI. Le conseil général a également le droit de suspendre, jusqu'au prochain congrès, une section de l'Internationale.

Tout groupe, de son côté, pourra refuser ou exclure de son sein une section ou société, sans toutefois pouvoir la priver de son caractère d'internationalité ; mais il pourra en demander la suspension au conseil général.

VII. Lorsque des démêlés s'élèveront entre des sociétés ou branches d'un groupe national, ou entre des groupes de différentes nationalités, le conseil général aura le droit de décider sur le différend, sauf appel au congrès prochain, qui décidera définitivement.

VIII. A l'avenir, ne seront plus admis à siéger et à voter dans le congrès, que les délégués des sociétés, sections ou groupes affiliés à l'Internationale et qui sont en règle avec le conseil général, pour le payement de leurs cotisations.

Toutefois, pour les pays où l'association internationale rencontre des difficultés pour s'établir à cause des lois, les délégués des sociétés ouvrières corporatives seront admis à discuter les questions de principes, mais ne pourront discuter et voter les questions administratives.

IX. La cotisation, spécifiée à l'article 4 du règlement, est fixée, pour l'année 1869-70, à 10 centimes par adhérent.

Résolutions sur la question de la propriété foncière.

1. Le congrès déclare que la société à le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire rentrer le sol à la communauté.

2. Il déclare encore qu'il y a nécessité de faire rentrer la propriété du sol à la propriété collective.

Résolutions sur la question des Sociétés de résistance.

Le congrès est d'avis que tous les travailleurs doivent s'employer activement à créer des sociétés de résistance dans les différents corps de métiers.

A mesure que ces sociétés se formeront, il invite les sections, groupes fédéraux, ou conseils centraux, à en donner avis aux sociétés de la même profession, afin de provoquer à la formation d'unions internationales de corps de métiers. Ces fédérations seront chargées de réunir tous les renseignements intéressant leur industrie respective; de diriger les mesures à prendre en commun; de régulariser les grèves et de travailler activement à leur réussite, en attendant que le salariat soit remplacé par la fédération des producteurs libres.

Le congrès invite, en outre, le conseil général à servir, en cas de besoin, d'intermédiaire à la fédération des sociétés de résistance de tous les pays.

Résolution sur les cahiers du travail.

Considérant que tout en discutant les questions théoriques, le congrès doit prendre des mesures pratiques pour porter à la connaissance de tous les adhérents la

situation des travailleurs et celle de l'industrie dans chaque pays;

Se fondant sur l'article 5 du règlement général,

Le congrès invite les sociétés ouvrières à faire parvenir au conseil général, dans le courant de l'année, une statistique aussi détaillée que possible sur le nombre des ouvriers de chaque spécialité, sur le taux des salaires, sur le prix de revient des produits, sur le prix de vente, sur les griefs des ouvriers, ainsi que tous les renseignements qui pourront être recueillis sur les matières premières et les débouchés dans chaque industrie.

III

STATUTS DE LA FÉDÉRATION DES SECTIONS PARISIENNES DE L'INTERNATIONALE.

1. Il est établi entre les sections parisiennes de l'Internationale une fédération ayant pour but de faciliter les relations de toute nature entre les divers groupes de travailleurs.

Cette fédération est administrée et représentée par un conseil fédéral.

Constitution du Conseil fédéral.

2. Le conseil fédéral est composé des délégués des diverses sections fédérées.

Le nombre des délégués est réglé comme il suit:

Une section comprenant 50 membres au plus est re-

présentée par un délégué ; de 51 à 100, par 2 ; — de 101 à 500, par 3 ; — de 501 à 1,000, par 4 ; — de plus de 1,000 par 5.

Chaque section nommera un nombre égal de délégués suppléants.

Chaque section nomme et change ses délégués comme il lui convient. Chacun d'eux doit, au commencement de la séance du conseil fédéral, se faire inscrire auprès du secrétaire d'intérieur qui vérifie son mandat avec appel à l'assemblée, si le secrétaire ou tout membre en fait la demande.

3. Aux premières séances d'avril et d'octobre, le conseil fédéral nommera son bureau formé de : un trésorier, un secrétaire des séances, deux correspondants pour l'extérieur, trois pour la France. Ces nombres pourront être augmentés s'il est nécessaire.

Les membres du bureau sont constamment révocables par le conseil. Les vacances doivent être immédiatement remplies.

Rapport du Conseil fédéral avec le Conseil général.

4. Conformément à l'article 5 des statuts généraux et à l'article 5 du règlement annexé, le conseil fédéral se mettra en communication avec le conseil général ; il lui envèrra tous les mois un exposé de l'état de l'Internationale à Paris.

Réciproquement, conformément aux articles 5 des statuts, 2, 3, 8 du règlement, ces derniers modifiés par l'article 3 des résolutions administratives votées à Bâle, le conseil général devra envoyer tous les trois mois, au conseil fédéral parisien, un exposé de la situation de l'Association internationale dans tous les pays.

Rapport du Conseil fédéral avec les sections fédérées.

5. Toute section voulant faire partie de la fédération parisienne, doit déposer deux exemplaires de ses statuts et de son règlement particuliers, l'un destiné au conseil général. (Règl. gén., art. 14.)

6. Conformément à la résolution 5 de Bâle, le conseil général avant d'admettre ou de refuser l'affiliation d'une nouvelle section ou société formée à Paris, devra consulter la fédération parisienne.

7. Conformément à la résolution 6 de Bâle, la fédération parisienne peut refuser l'affiliation d'une section ou société, l'expulser de son sein, sans pouvoir la priver de son caractère d'internationalité, le conseil général pouvant seul en prononcer la suspension; le congrès, la suppression.

8. Le conseil fédéral dispose pour ses diverses dépenses : correspondances, propagande, etc., du budget suivant :

Chaque section adhérente à la fédération lui paye 10 centimes par membre et par mois.

(Il pourra y avoir transaction pour ce chiffre avec les sociétés ouvrières contribuant déjà aux frais d'une fédération.)

L'un des délégués de la section doit verser à la première assemblée du mois la somme calculée entre les mains du trésorier. Celui-ci fait connaître à la troisième réunion mensuelle, par une note affichée au local, les sections qui ne sont pas en règle.

Après un mois de retard la suspension de la section est de droit : ses délégués n'ont plus voix au conseil; après trois mois la radiation est prononcée.

Le conseil peut, avec motifs à l'appui, voter des dépenses supérieures à son budget, et fixer proportionnel-

lement la contribution supplémentaire de chaque section. Mais, dans ce cas, la contribution reste purement facultative.

Rapport du Conseil fédéral avec les membres.

9. Peuvent assister comme auditeurs aux séances du conseil les membres des sections parisiennes fédérées et les membres des sections étrangères de passage à Paris.

Les membres de l'Internationale n'appartenant régulièrement à aucune section, n'ont pas droit à être admis aux séances.

10. Les actes du conseil fédéral seront soumis à l'approbation des assemblées générales des sections parisiennes qui auront lieu au moins tous les trois mois.

Si ce contrôle présentait dans la pratique quelques difficultés, l'assemblée générale pourrait être remplacée par une réunion de délégués spéciaux en nombre triple des délégués au conseil fédéral.

Révision des statuts.

11. Les statuts pourront être révisés par l'assemblée générale sur la demande d'un ou de plusieurs groupes, communiquée au moins un mois d'avance aux sections fédérées.

IV

TEXTE DES « CONCLUSIONS SUR LA QUESTION DE LA PROPRIÉTÉ TERRIENNE, ADOPTÉES EN SÉANCE ADMINISTRATIVES », ET LUES PAR MURAT A LA SEIZIÈME SÉANCE DU CONGRÈS DE BRUXELLES, LE 13 SEPTEMBRE 1868.

1° *Relativement aux mines, houillères et chemins de fer :*

Considérant que ces grands instruments de travail sont fixés au sol et occupent une notable partie du sol, ce domaine fourni gratuitement à l'humanité par la nature;

Que ces instruments de travail exigent nécessairement l'application des machines et de la force collective;

Que les machines et la force collective, qui existent aujourd'hui pour l'unique avantage des capitalistes, doivent à l'avenir profiter uniquement au travailleur, et que pour cela il faut que toute industrie où ces deux forces économiques sont indispensables, soit exercée par des groupes affranchis du salariat;

Le congrès pense :

1° *Que les carrières, houillères et autres mines, ainsi que les chemins de fer,* dans une société normale, *appartiendront à la collectivité sociale,* représentée par l'État, mais par l'État régénéré et soumis lui-même à la loi de justice ;

2° Que les carrières, houillères, chemins de fer seront concédés par la société, non à des capitalistes comme aujourd'hui, mais à des compagnies ouvrières, et ce, moyennant un double contrat : l'un donnant l'investiture à la compagnie ouvrière et garantissant à la société l'exploitation scientifique et rationnelle de la concession,

ses services au prix le plus proche du prix de revient, le droit de vérifier les comptes de la compagnie et par conséquent, l'impossibilité de la reconstitution du monopole; l'autre garantissant les droits mutuels de chaque membre de l'association ouvrière vis-à-vis de ses collègues.

2o *Relativement à la propriété agricole :*

Considérant que les nécessités de la production et l'application des connaissances agronomiques réclament une culture faite en grand et avec ensemble, exigent l'introduction des machines et l'organisation de la force collective dans l'agriculture, et que d'ailleurs l'évolution économique elle-même tend à ramener la culture eu grand ;

Que dès lors le travail agricole et la propriété du sol doivent être traités sur le même pied que le travail minier et la propriété du sous-sol ;

Que, du reste, le fond productif du sol est la matière première de tous les produits, la source primitive de toutes les richesses, sans être lui-même produit du travail d'aucun particulier ;

Que l'aliénation à quelques-uns de cette matière première indispensable rend la société entière tributaire de ceux à qui elle est aliénée ;

Le congrès pense que *l'évolution économique fera de l'entrée du sol arable à la propriété collective une nécessité sociale*, et que le sol sera concédé aux compagnies agricoles comme les mines aux compagnies minières, les chemins de fer aux compagnies ouvrières, et ce, avec des conditions de garanties pour la société et pour les cultivateurs, analogues à celles nécessaires pour les mines et les chemins de fer.

3° *Relativement aux canaux, routes, voies télégraphiques :*

Considérant que ces voies de communication exigent une direction d'ensemble et un entretien qui ne peuvent être abandonnés à des particuliers, comme le demandent certains économistes, sous peine de monopole,

Le congrès pense que *ces voies de communication doivent rester à la propriété collective de la société.*

Relativement aux forêts, la Commission propose la résolution suivante :

Considérant que l'abandon des forêts à des particuliers pousserait à la destruction de ces forêts;

Que cette destruction sur certains points du territoire nuirait à la conservation des sources, et par suite des bonnes qualités de terrains, ainsi qu'à l'hygiène publique et à la vie des citoyens,

Le congrès pense que les forêts doivent rester à la collectivité sociale.

Ces conclusions ont été adoptées par toute la commission, moins deux membres absents. Le congrès les a votées par 30 voix contre 4. Quinze délégués se sont abstenus.

(Ce document est emprunté au *compte rendu officiel du troisième congrès de l'Association internationale des travailleurs,* publié en supplément par le journal *le Peuple belge.*)

V

TEXTE DES CONCLUSIONS ADOPTÉES DANS LA DIXIÈME SÉANCE DU MÊME CONGRÈS, SUR LA QUESTION DES MACHINES.

Considérant que, d'un côté, la machine a été l'un des plus puissants instruments de despotisme et d'extorsion dans les mains des capitalistes et que, d'autre part, les développements qu'elle acquiert doivent créer les conditions nécessaires pour la substitution d'un système de production vraiment social au système du salariat;

Considérant que la machine ne rendra de véritables services aux travailleurs que lorsqu'une organisation plus équitable l'aura mise en leur possession,

Le congrès déclare :

1° Que ce n'est que par les associations coopératives et par une organisation du crédit mutuel que la production peut arriver à la possession des machines;

2° Que néanmoins, dans l'état actuel, il y a lieu pour les travailleurs constitués en sociétés de résistance d'intervenir dans l'introduction des machines dans les ateliers, pour que cette introduction n'ait lieu qu'avec certaines garanties ou compensations pour l'ouvrier.

(Tiré du même recueil.)

VI

TEXTE DES CONCLUSIONS SUR LA PROPRIÉTÉ, PRÉSENTÉES AU CONGRÈS DE BALE, DANS SA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE, PAR M. TOLAIN.

Considérant que la collectivité ne peut avoir de droits qui portent atteinte aux droits naturels des individus qui la composent;

Que, par conséquent, les droits collectifs ne peuvent être que des droits garantis qui assurent à chacun le libre exercice de ses facultés;

Que ces droits sont inhérents à l'homme lui-même et qu'ils sont égaux pour tous;

Que, sous peine de tout livrer à un règlement arbitraire ayant pour point de départ, soit une idée abstraite prise en dehors de l'homme et supérieure à l'humanité, soit un sentiment qui n'est pas susceptible de régler et de déterminer les rapports sociaux d'une manière juridique, il faut reconnaître que l'homme a le droit de s'approprier la totalité de son produit;

Que, en plus de l'outillage proprement dit, industriel ou agricole, le crédit, ou le sol, est nécessaire à l'artisan ou à l'agriculteur pour devenir producteur échangiste et maître souverain des produits de son travail, alors qu'il a contribué à toutes les charges sociales;

Que le fait de certaines industries qui nécessitent la réunion de plusieurs individualités ne change rien au fait de la possession, ou propriété libre et individuelle;

Le congrès déclare que, pour réaliser l'émancipation des travailleurs, il faut transformer les baux, loyers

fermages, en un mot tous les contrats de location, en contrats de vente;

Qu'alors la propriété, étant continuellement en circulation, cesse d'être abusive par ce fait même;

Que, par conséquent, dans l'agriculture comme dans l'industrie, les travailleurs se grouperont comme et quand ils le jugeront convenable, sous la garantie d'un contrat librement débattu, sauvegardant la liberté des individus et des groupes.

(*Rapport sur le congrès de Bâle*, par G. Mollin, p. 12.)

VII

TEXTE DES CONCLUSIONS SUR LA QUESTION DE L'HÉRITAGE, PROPOSÉES AU CONGRÈS DE BALE PAR LA COMMISSION.

Considérant que le droit d'héritage, qui est un élément inséparable de la propriété individuelle, contribue à aliéner la propriété foncière et la richesse sociale, au profit de quelques-uns et au détriment du plus grand nombre; que, par conséquent, le droit d'héritage est un obstacle à l'entrée du sol et de la richesse sociale dans la propriété collective;

Que, d'autre part, le droit d'héritage, quelque restreinte que soit son action, constitue un privilége dont le plus ou moins d'importance ne détruit point *l'iniquité en droit, et qui est une menace permanente au droit social*;

Qu'en outre, le droit d'héritage, dans toutes ses manifestations, dans l'ordre politique comme dans l'ordre

économique, est un élément essentiel de toutes les inégalités, parce qu'il empêche que les individus aient les mêmes moyens de développement moral et matériel;

Considérant enfin que le congrès s'est prononcé pour la propriété collective foncière et que cette déclaration serait illogique si elle n'était corroborée par celle qui va suivre :

Le congrès reconnaît que *le droit d'héritage doit être complétement et radicalement aboli,* et que cette abolition est une des conditions les plus indispensables de l'affranchissement du travail.

VIII

PROJET DE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES GRÈVES, VOTÉ PAR LE CONGRÈS DE LA CHAUX-DE-FONDS, ET SOUMIS A LA RATIFICATION DES SECTIONS EN JUILLET 1870.

Règlement général des grèves.

ARTICLE PREMIER. Toute section faisant partie de la fédération, et qui désire en faire partie, doit avoir une caisse de résistance, dont chaque membre de la section doit faire partie.

ART. 2. Cette caisse est alimentée par une cotisation obligatoire de 25 centimes par membre et par mois.

ART. 3. Les caisses de résistance sont particulières, c'est-à-dire que chaque section ou groupe de sections gère la sienne.

Art. 4. Chaque section (ou fédération des sections) formera un bureau spécial de résistance.

Art. 5. Aucune section ne doit se décider de (*sic*) faire la grève que dans les conditions suivantes:

1° Lorsque les patrons voudraient violer une convention librement consentie par les deux parties;

2° Lorsqu'ils voudraient porter atteinte à la liberté individuelle des ouvriers et du droit d'association;

3° Lorsque l'état du marché sera tel que le triomphe sera certain, ou qu'une augmentation de salaire, ou une diminution d'heures de travail seront reconnues parfaitement justes et bien fondées.

Art. 6. Pour qu'une grève soit solidaire pour toutes les sections d'une localité, il faut qu'elle soit acceptée par les comités respectifs des caisses de résistance et par le comité central ou cantonal.

Art. 7. Pour qu'elle soit solidaire pour toutes les sections diverses, il faut qu'elle soit sanctionnée par le comité fédéral, qui la soumettra immédiatement au conseil général en demandant l'appui des sections de tous les pays.

Art. 8. Lorsqu'une grève a été proclamée par les comités respectifs, un appel de fonds sera fait; à ce premier appel chaque section ou caisse fédérative de résistance ne s'engagera que pour le tiers de ce qu'elle doit posséder, c'est-à-dire sur les fonds destinés à la caisse de résistance, et toujours à titre de prêt.

A un second appel il en sera fait de même.

Si un troisième appel était nécessaire une assemblée générale des sections aurait lieu pour prendre une décision.

Art 9. Les souscriptions, à moins de cas excessivement graves et reconnus comme tels par les comités respectifs et par les assemblées générales des sections, sont absolument prohibées.

Art. 10. Aucune section n'a le droit d'entraîner dans

une grève involontaire les autres sections; toutes les sections ont le droit et même le devoir de refuser leurs secours à la section qui a commencé la grève sans les avoir consultées.

(Extrait de *l'Égalité*, numéro du 27 juillet 1870.)

IX

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SUR LA GUERRE ADOPTÉES EN SÉANCE ADMINISTRATIVE PAR LE CONGRÈS DE BRUXELLES (1868) ET LUES PAR LONGUET (de Caen) DANS LA 16e ET DERNIÈRE SÉANCE.

Le congrès, considérant que la justice doit être la règle des rapports entre les groupes naturels, peuples, nations, aussi bien qu'entre les citoyens; que la cause primordiale de la guerre est le manque d'équilibre économique; que la guerre n'a jamais été que la raison du plus fort et non pas la sanction du droit;

Qu'elle n'est qu'un moyen de subordination des peuples, par les classes privilégiées ou les gouvernements qui les représentent;

Qu'elle fortifie le despotisme, étouffe la liberté (nous en donnons pour preuve les dernières guerres d'Italie et d'Allemagne);

Que, semant le deuil et la ruine dans les familles, la démoralisation sur tous les points où les armées se concentrent, elle entretient et perpétue ainsi l'ignorance, la misère;

Que l'or et le sang des peuples n'a jamais servi qu'à

maintenir entre eux les instincts sauvages de l'homme à l'état de nature ;

Que, dans une société fondée sur le travail et la production, la force ne peut être mise qu'au service de la liberté et du droit de chacun ; qu'elle ne peut être qu'une garantie et non une oppression, fût-ce même pour un seul membre *utile* du corps social ;

Que, dans l'état actuel de l'Europe, les gouvernements ne représentent pas les intérêts légitimes des travailleurs ;

Que, si la guerre a pour cause principale et permanente le manque d'équilibre économique et ne peut être, par conséquent, anéantie que par la réforme sociale, elle n'en a pas moins pour cause auxiliaire l'arbitraire qui résulte de la centralisation et du despotisme ;

Que les peuples peuvent donc, dès maintenant, diminuer le nombre des guerres en s'opposant à ceux qui les font ou qui les déclarent;

Que ce droit appartient surtout aux classes ouvrières, soumises presque exclusivement au service militaire, et qu'elles seules peuvent lui donner une sanction;

Qu'elles ont pour cela un moyen pratique légal et immédiatement réalisable ;

Qu'en effet, le corps social ne saurait vivre si la production est arrêtée pendant un certain temps; qu'il suffit donc aux producteurs de cesser de produire pour rendre impossibles les entreprises des gouvernements personnels et despotiques ;

Le congrès de l'Association internationale des travailleurs, réuni à Bruxelles, déclare protester avec la plus grande énergie contre la guerre.

Il invite toutes les sections de l'Association, chacune dans leurs pays respectifs, ainsi que toutes les sociétés ouvrières et tous les groupes ouvriers quels qu'ils soient, à agir avec la plus grande activité pour empêcher une guerre de peuple à peuple, qui aujourd'hui ne

pourrait être considérée que comme une guerre civile; parce que, faite entre producteurs, elle ne serait qu'une lutte entre frères et citoyens.

Le congrès recommande surtout aux travailleurs de cesser tout travail dans le cas où une guerre viendrait à éclater dans leurs pays respectifs.

Le congrès compte assez sur l'esprit de solidarité qui anime les travailleurs de tous les pays, pour espérer que leur appui ne fera pas défaut à cette guerre des peuples contre la guerre.

X

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SUR LA GUERRE VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SECTIONS GENEVOISES TENUE LE 4 ET LE 11 FÉVRIER 1871.

L'assemblée générale, après avoir [examiné la situation actuelle, créée par la guerre, décide:

1° De rappeler aux membres de la fédération les résolutions du congrès de Bruxelles, qui proclament la nécessité de parvenir à organiser une grève générale, c'est-à-dire la cessation générale de toute production, en cas qu'une nouvelle guerre menacerait les nations de l'Europe. Pour cela, l'assemblée croit nécessaire:

2° De faire une propagande énergique contre les armées et les institutions qui favorisent la guerre, de sorte que la protestation de l'Internationale puisse enfin s'exprimer, non par des paroles seulement, mais aussi par des faits;

3° Pour que la protestation de l'Internationale soit efficace, il faut que les ouvriers se refusent à travailler à la fabrication des engins et des munitions de guerre, en cherchant ailleurs les moyens de gagner leur vie ; il faut aussi qu'ils s'organisent solidairement, afin de pouvoir refuser également l'impôt du sang, le service militaire ;

4° L'assemblée est convaincue que le meilleur moyen de faire cette propagande est de créer partout des sections internationales, surtout dans les campagnes.

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons arriver à l'avénement politique et à l'affranchissement social de la classe ouvrière.

(*L'Égalité* du 6 mars 1871.)

XI

PROGRAMME DU CINQUIÈME CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

Nous avons dit au chapitre VI que le cinquième congrès avait été indiqué comme devant se tenir à Paris au mois de septembre 1870. On sait quels événements s'opposèrent à sa réunion. Le programme des questions qui devaient s'y débattre n'en a que plus d'intérêt. Le voici tel que nous le trouvons dans le numéro de l'*Égalité* du 6 août 1870 :

Le conseil général, dans son assemblée du 12 juillet 1870, a unanimement adopté les questions suivantes

comme devant former le programme du prochain congrès :

I. De la nécessité *d'abolir la dette publique*. Discussion sur le droit d'indemnité à accorder.

II. Des rapports entre l'action politique et le mouvement social de la classe ouvrière.

III. *Des moyens pratiques pour convertir la propriété foncière en propriété sociale.*

IV. De la conversion des banques de circulation en banques nationales.

V. *Conditions de la production coopérative sur une échelle nationale.*

VI. De la nécessité pour la classe ouvrière de faire la statistique générale du travail conformément aux résolutions du congrès de Genève en 1866.

VII. Nouvel examen de la question sur les moyens de supprimer la guerre.

Le conseil général belge a proposé la question suivante : Des moyens pratiques de *constituer des sections agricoles au sein de l'Internationale,* et d'établir la solidarité entre les prolétaires de l'agriculture et les prolétaires des autres industries. Le conseil général de l'Association internationale des travailleurs croit que cette question est inhérente à la troisième. Au nom et par ordre du conseil général de l'Association internationale des travailleurs.

H. Jung,

Secrétaire pour la Suisse.

Londres, le 8 juillet 1870.

XII

JUGEMENT PRONONCÉ LE SAMEDI 8 JUILLET 1870, PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS (6e chambre) DANS LE 3e PROCÈS DE L'INTERNATIONALE.

LE TRIBUNAL

Maintient le défaut donné à l'audience du 29 juin dernier contre Varlin, Sabourdy, Passedouet, Rocher, Carle, Ducaucquie et Giot, non comparants quoique régulièrement cités, et après en avoir délibéré conformément à la loi, faisant droit :

Attendu que le fait imputé aux prévenus est celui d'appartenir à une association qui n'est autre que l'Association internationale des travailleurs, qualifiée de société secrète par l'ordonnance qui a saisi le tribunal ;

Qu'il convient dès lors de rechercher, en fait, si tous les prévenus appartiennent à l'Association internationale, sauf à apprécier ensuite la qualification donnée à cette association, qualification que le tribunal aura toujours droit de modifier en l'atténuant s'il y a lieu de le faire ;

En ce qui touche le fait principal,

Attendu qu'il n'est pas suffisamment établi que les inculpés Ducaucquie, Flahaut, Landeck et Assi fassent partie de l'Association internationale des travailleurs ;

Que des présomptions graves s'élèvent contre Assi dont tous les agissements pendant les deux grèves du Creuzot tendent à établir qu'il a constamment existé une entière communion d'idées entre ce prévenu et les divers membres de l'Internationale avec lesquels il s'est mis en rap-

port, soit au Creuzot soit à Paris; mais que ces présomptions ne sauraient suppléer à l'absence de preuves directes, précises, certaines, qui seules pourraient prévaloir contre les dénégations d'Assi;

Qu'il est en effet de règle, en matière correctionnelle, que le doute, quelque léger qu'il soit, doit profiter au prévenu;

Attendu, quant aux autres prévenus, au nombre de trente-quatre, qu'il résulte de l'instruction, des débats et des aveux mêmes de ceux des prévenus qui se sont présentés à l'audience, qu'ils font partie de l'Association internationale des travailleurs;

Qu'à la vérité il s'est produit, à la dernière heure, quelques réticences en ce qui touche le prévenu Allard;

Qu'en effet ce prévenu, revenant sur ses précédentes déclarations, a prétendu que, s'il appartenait de cœur à l'Internationale, il ne lui appartenait pas de fait; qu'il avait eu l'intention d'adhérer aux statuts de cette association, mais que cette adhésion n'était pas encore passée à l'état de fait accompli, lorsque les poursuites ont été dirigées contre lui;

Mais attendu que ces allégations toutes nouvelles d'Allard sont contredites: 1° par sa réponse au juge d'instruction:

« Je suis et je reste de l'Internationale; »

2° Par sa réponse au président, lors de l'interrogatoire subi par lui à la première audience:

« Je fais partie de l'Internationale, mais cette association n'est pas une société secrète; »

3° Par cette circonstance que, dans la note insérée au numéro du 21 mai 1870 du journal *la Libre Pensée*, Allard est indiqué comme étant un des trois citoyens qui recevront les adhésions à la section dite de la Rive gauche, de l'Internationale; et qu'on ne saurait admettre que les adhésions à l'Internationale puissent être reçues par

un individu qui lui-même ne serait pas déjà membre de cette association ;

4° Par cette autre circonstance qu'on a saisi au domicie d'Allard un livre lui donnant le titre de membre de l'Internationale et portant cette signature : « Le secrétaire correspondant, Paul Carle, » alors que rien dans la cause n'autorise à admettre que Carle (l'un des prévenus en fuite) se soit faussement attribué le titre de secrétaire correspondant.

En ce qui touche la qualification de société secrète relevée dans l'ordonnance de M. le juge d'instruction ;

Attendu que d'une manière générale on ne saurait dire que l'Association internationale des travailleurs est une société secrète ;

Qu'en effet cette société, qui se compose de sections et de bureaux organisés publiquement dans divers États européens, d'un conseil général siégeant à Londres, et dont les résolutions principales sont discutées et arrêtées, chaque année, dans les congrès dont l'accès est public, ne présente pas, considérée dans son ensemble, les caractères d'une société secrète ;

Qu'à la vérité, organisée pour ne s'occuper que d'un objet de l'ordre purement économique, l'amélioration du sort des classes ouvrières, elle n'a pas tardé à dévier de son but, et qu'il n'est pas permis de douter aujourd'hui que cette société, qui pouvait être utile pour le bien, si elle s'était renfermée dans les termes de ses premiers statuts, est devenue un danger social, et un danger formidable, si on tient compte du nombre de ses membres qui, pour la France seulement, s'élèverait, au dire des prévenus, à plusieurs centaines de mille, et de l'ardeur avec laquelle elle s'est jetée dans les questions les plus irritantes de la politique actuelle, n'abandonnant pas, il est vrai, son premier programme, mais déclarant qu'il ne peut être réalisé que par la révolution et par l'avénement de la république démocratique et sociale ;

Mais attendu qu'il ne suffit pas qu'une société s'occupe de questions politiques et s'écarte de ses premiers statuts pour qu'elle soit déclarée société secrète; qu'il faudrait, pour établir la société secrète, que cette modification du programme de l'association fût elle-même tenue secrète, tandis que, dans la cause actuelle, il suffit de se reporter, pour les États autres que la France, au compte rendu du congrès de Bâle, et, pour ce qui concerne la France, aux divers manifestes qui ont été publiés dans les journaux, aux premiers mois de 1870, aussitôt après la réorganisation de l'Internationale en sections, pour se rendre compte que l'intrusion de la politique dans les matières qui font l'objet du programme de l'Association n'a pas été tenue secrète et n'a pas voulu l'être;

Que, pour ce qui concerne la France, tout spécialement Paris, le département de la Seine, et par suite l'objet dont le tribunal doit plus particulièrement s'occuper, il convient de distinguer deux périodes: celle qui s'est écoulée depuis les jugements de 1868, à la suite desquels l'Internationale fut dissoute, en tant qu'organisation par sections et bureaux, pour ne compter, pendant un certain temps, que des membres adhérant individuellement à ces statuts, sans faire partie d'aucune section, d'aucun bureau; et la période qui s'est écoulée depuis la réorganisation de l'Internationale à Paris, c'est-à-dire depuis les premiers mois de 1870;

Que dans la première période, si on trouve, ainsi que cela va être plus loin établi, un groupe d'hommes dont les agissements concertés pour un but poursuivi en commun et momentanément caché, réunissent tous les éléments constitutifs de la société secrète, il ne serait pas exact de dire que les divers individus qui sont venus adhérer entre leurs mains aux statuts de l'Internationale ont voulu s'affilier à une société secrète;

Que, dans la seconde période, les adhérents n'ont absolument rien fait de clandestin, alors que d'une part la

réorganisation de l'Internationale par sections bientôt réunies en une fédération qui centralise leurs efforts plus énergiquement encore que ne pouvait faire le bureau existant avant 1868, et d'autre part, les manifestes qui engagent l'Association dans la voie politique et révolutionnaire ne pouvaient être ignorés de personne et avaient reçu la plus grande publicité possible;

Attendu, néanmoins, que, dans une association publique, autorisée ou non autorisée, il est parfaitement admissible qu'on puisse rencontrer un groupe d'hommes se concertant pour arriver à un but qu'ils tiennent momentanément secret, et dont les agissements occultes donnent à ce groupe, le plus souvent directeur de l'association, le caractère d'une société secrète ;

Attendu que tel est le fait qui se présente dans la cause soumise au tribunal ;

Attendu, en effet, que par deux arrêts de la cour impériale de Paris, des 29 avril et 24 juin 1868, l'Association internationale des travailleurs, établie à Paris, sous le nom de *Bureau de Paris*, ayant été dissoute, cette dissolution fut ostensiblement effectuée, mais bientôt après certains hommes, dont quelques-uns figurent parmi les prévenus, se mirent à l'œuvre, de concert avec le conseil général de Londres, pour faire, à Paris et en France, une propagande occulte, destinée à aboutir au résultat qui a été obtenu en 1870, c'est-à-dire la réorganisation de l'Internationale par sections et bureaux;

Que d'abord, ils cherchèrent des *biais*, suivant l'expression relevée dans une lettre de Dupont, secrétaire correspondant pour la France au conseil général de Londres, pour éluder la loi, et que ces biais n'ayant pas été trouvés, ils se décidèrent à procéder d'une façon secrète et toute différente ;

Qu'il y eut désormais en France des correspondants acceptés ou nommés par le conseil de Londres sans qu'ils représentassent aucune section, et choisis plus particu-

lièrement parmi les anciens membres qui se trouvaient dans le cas du prévenu Murat, auquel Dupont écrivait le 27 novembre 1868 : « Vous avez raison de ne pas abandonner le terrain, votre position de condamné vous donne un grand poids auprès des travailleurs ; »

Attendu que les correspondants eurent « *pleins pouvoirs* » pour « recevoir des adhésions collectives ou individuelles, recueillir les souscriptions et cotisations, et faire toute chose ayant pour but la propagation de l'Association internationale des travailleurs, » ainsi que cela est écrit dans le pouvoir délivré à l'un d'eux, le prévenu Murat, le 27 juillet 1869, et saisi à son domicile ;

Attendu qu'ils purent ainsi, sans éveiller l'attention de l'autorité, reconstituer tous les éléments de l'Internationale jusqu'au jour où leur persévérance aboutit à un tel résultat, que les adhérents se trouvèrent assez nombreux et assez forts pour se reconstituer ouvertement, au mépris de la loi et des décisions de justice, en sections, et bientôt en *fédération des sections parisiennes ;*

Attendu que parmi les prévenus il en est sept qui ont incontestablement donné leur concours à cette reconstitution clandestine de l'Association dissoute en 1868, et que ces prévenus sont Varlin, Malon, Murat, Johannard, Pindy, Combault et Héligon ;

Varlin, dont le nom se trouve partout, dont l'activité et l'influence se manifestent à Lille, au Creuzot, à Rouen, à Marseille, à Lyon, et dont la correspondance avec Aubry de Rouen suffirait à elle seule pour établir quelle part importante il a prise à la réorganisation de l'Internationale ;

Malon qui faisait, en 1869, de la propagande à Tourcoing (lettre de Varlin à Aubry du 18 août 1869), qui n'a du reste pas cherché à nier le rôle actif qu'il a joué soit à Paris, soit en province, et qui n'aurait pu le nier, alors qu'on peut lire dans une des lettres qu'il adressait, en 1870, de Fourchambault, au prévenu Combault : « Com-

bien faudra-t-il avoir fondé de sections en province pour mériter une couronne civique? S'il ne faut en avoir fondé que vingt-cinq, j'espère la gagner; »

Murat qui paraît avoir eu plus particulièrement la confiance du conseil général de Londres, dont il recevait en juillet 1869 les pleins pouvoirs, auquel il adressait des rapports (lettre de Dupont du 7 janvier 1870) et qui lui adressait lui-même, à diverses reprises, des communications destinées non-seulement à lui, mais encore aux autres agents de l'œuvre de reconstitution à laquelle il s'employait avec tant d'activité, d'habileté, et bientôt de succès;

Johannard, membre du conseil général de Londres, alors qu'il résidait en Angleterre, prenant encore ce titre au bas d'une protestation qui fut publiée dans le journal *le Réveil*, le 11 février 1870, signataire d'un très-grand nombre de cartes d'adhérents, détenteur de cartes en blanc, et reconnaissant en avoir rempli et délivré un assez grand nombre, entretenant avec Dupont une correspondance suivie, recevant le titre de correspondant de l'Internationale, se livrant enfin à une propagande incessante et parvenant à fonder à Paris la section du faubourg Saint-Denis;

Pindy, fondateur de la section de Brest, délégué aux congrès de Bruxelles et de Bâle, en 1868 et 1869, reconnaissant avoir placé à Paris et ailleurs trois cents cartes d'adhésion à l'Internationale, sinon un plus grand nombre, et déclarant au surplus à M. le juge d'instruction qu'il n'a jamais cessé d'employer ses efforts à cette propagande; Pindy, dont la correspondance avec Ledoré de Brest, indique assez quel but il poursuivait en s'efforçant de réorganiser l'Association internationale, et dont les espérances, les désirs, les ardeurs et les égarements révolutionnaires sont révélés d'une façon sinistre, par ces formules d'engins de destruction qui ont été saisis en son domicile, formules auxquelles rien ne manque, pas

même la note indicative de la façon dont il faudra se servir des engins après les avoir fabriqués ;

Combault, autrefois résidant à Londres, et membre du conseil général à cette même époque, entretenant, depuis son retour en France, une correspondance suivie avec Dupont, lui demandant l'intervention de Pyat et de Besson « comme chose indispensable pour faire la révolution, » ainsi que la réponse de Dupont saisie chez Héligon en fait foi; détenteur à son domicile de cartes et de livrets en blanc, dont la possession ne s'explique que par un intérêt de propagande ; organisateur enfin de la section de Vaugirard, dont il est aussitôt nommé le correspondant ;

Héligon, dont les dénégations, en ce qui touche le rôle qu'il lui est attribué par la prévention depuis 1868, sont démenties et détruites par deux lettres émanées de Dupont, de l'homme qui, par sa fonction au conseil général de Londres, peut et doit connaître le titre et le rôle de chacun dans tout ce qui concerne la branche française de l'Internationale;

Une première lettre qu'il adresse à Murat et à d'autres, au sujet de la composition du jury Vermorel, place Héligon au nombre des correspondants; une deuxième lettre, qu'il adresse à Combault, place Héligon au même rang que Varlin, Malon et les autres, lorsqu'il s'agit de choses qui intéressent officiellement l'Internationale, elle porte textuellement ceci : « Je t'engage à prendre rendez-vous avec Varlin, *Héligon*, Johannard, Malon, pour voir Murat; je lui envoie les pièces officielles; il y a en outre une lettre qui vous concerne tous; »

Attendu que, parmi les autres prévenus, il en est quelques-uns, tels qu'Avrial, auquel Drouchon écrit le 10 avril 1869 une lettre contenant un passage significatif, mais qui ne peut avoir, en tant que preuve, la valeur d'un écrit émané de Dupont; Colmia, dit Franquin, qui fut délégué au congrès de Bâle, et qui adhéra en août

1869 à l'Internationale avec la Société de résistance des imprimeurs, d'autres encore à l'égard desquels certaines indications de la procédure portent le tribunal à se demander s'ils ne se sont pas livrés, eux aussi, à une œuvre clandestine de reconstitution, devant les faire ranger dans la catégorie à laquelle appartiennent les sept prévenus qui précèdent;

Mais, attendu qu'en une telle matière, les présomptions doivent être écartées dès qu'elles ne sont pas suivies de preuves positives absolument certaines, et que ces preuves ne paraissent résulter contre Avrial, Franquin et consorts, ni de la procédure ni des débats;

Que, par suite, il convient de restreindre cette première catégorie, à Varlin, Malon, Murat, Johannard, Pindy, Combault et Héligon ;

Attendu que si les agissements de ces sept prévenus avaient été individuels, nullement concertés, leur propagande clandestine échapperait à l'action de la loi, et ne saurait justifier l'inculpation de Société secrète, parce que dire société, c'est dire concert et association;

Mais, attendu que cet élément essentiel du délit imputé aux prévenus ne fait pas défaut dans la cause;

Qu'en effet, rien n'est moins exact que de dire, ainsi que l'a fait Combault dans sa défense, que les prévenus dont il s'agit, divisés en partie par quelque dissidence d'opinion, n'avaient les uns avec les autres que des relations fugitives, très-rares, presque nulles;

Que le contraire résulte des pièces saisies au cours de l'information, et que, pour ne parler que de Combault, qui seul a produit ce moyen de défense, on le voit correspondre activement avec Malon, signer avec Malon et Varlin, en prenant tous les trois le titre de « membres de l'Association internationale des travailleurs, » un manifeste révolutionnaire inséré dans le numéro du 19 janvier 1870 du journal *la Marseillaise,* transmettre à Héligon,

aux mains duquel il la laisse, une lettre de Dupont, dont il a été déjà parlé;

Qu'au surplus, en dehors des relations privées, il existait entre ces prévenus un lien commun, résultant des rapports qu'ils entretenaient avec le conseil général de Londres, et des instructions, des pouvoirs qu'ils recevaient de ce conseil pour arriver à la meilleure et à la plus prompte réalisation de l'œuvre commencée;

Qu'en effet ce conseil, dont l'autorité sur les membres de l'Association est, quoi qu'on en ait dit aux débats, assez énergique pour revêtir, au besoin, un caractère de juridiction, ainsi que le prouve la lettre de Dupont relative au jury de Rochefort et Vermorel, transmettait aux prévenus des instructions, des injonctions qui souvent étaient collectives; des injonctions lorsque, par exemple, s'adressant aux citoyens Murat, Malon, Héligon, Combault, membres du jury Vermorel, et autres correspondants de l'Association internationale des travailleurs, il leur intimait d'avoir à exclure un membre de ce jury et de soumettre leur conduite à l'examen du conseil général; des instructions, lorsqu'il invitait Combault à s'entendre avec Varlin, Héligon, Johannard et Malon, pour voir Murat et prendre chez ce dernier communication des pièces officielles qui venaient de lui être adressées, ainsi que d'une lettre qui les concernait tous;

Attendu que si l'œuvre de propagande occulte à laquelle les prévenus rangés dans cette première catégorie se sont livrés, établit déjà contre eux, aux yeux du tribunal, le fait d'avoir été membres d'une société secrète, il se rencontre dans la cause un autre élément qui est constitutif de ce même délit;

Attendu, en effet, que, suivant ses premiers statuts et suivant la pensée qui paraît avoir présidé à sa création, l'Association internationale des travailleurs ne devait, ainsi que cela a été dit précédemment, s'attacher qu'à la solution de questions purement économiques et devait

rester étrangère aux questions de l'ordre politique, à leurs passions, à leur irritation;

Attendu que si on prend l'Association au moment où les décisions judiciaires de 1868 viennent de la dissoudre, on la voit encore fidèle à son programme, à la veille, il est vrai, de l'abandonner, car ses membres, ou presque tous, sont des hommes hostiles aux institutions gouvernementales de notre époque, tous ou presque tous veulent individuellement la République démocratique et sociale, et, réunis par les liens énergiques de l'Association internationale, ils vont être fatalement amenés à faire servir cette puissante organisation à la réalisation de leurs désirs individuels; néanmoins, à cette date de 1868, ils protestent que leur programme est toujours le même, et que ce n'est pas par la révolution qu'ils cherchent à le réaliser, mais bien par l'étude, la persuasion et le progrès;

Que si, au contraire, on prend l'Association internationale en 1870, au moment où, par les efforts de Murat et des autres, par leur propagande occulte et leur activité, cette Association est arrivée à se reconstituer au grand jour, on la voit ardemment préoccupée de toutes les questions politiques, résolue à saisir toutes les occasions qui pourront se présenter d'arriver à son but, non plus par une révolution pacifique, celle qui s'opère dans les idées, mais par la révolution violente, celle qui commence dans la rue;

Que, pour s'en convaincre, il a suffi au tribunal de lire les manifestes et les comptes rendus publiés dans la *Marseillaise* et dans le *Réveil*, des premiers mois de 1870, sans même s'arrêter aux correspondances privées, aux lettres de Varlin, de Cluseret, de Bastelica et autres : lettres dans lesquelles les ardeurs révolutionnaires se traduisent en des termes qui témoignent du parti que l'on entend tirer de l'Association internationale, de son organisation énergique, de sa puissance, de ses ramifi-

cations sur tout le continent européen et jusque dans le nouveau monde;

Attendu qu'un tel état de choses si différent de la situation de 1868, ne peut être évidemment attribué qu'à l'action de ceux qui entreprirent après 1868 de reconstituer l'Internationale, et qui ont réussi à le faire dans des conditions qui ne sont plus celles des statuts d'origine, des statuts que le public a connus;

Attendu dès lors qu'à ce double point de vue d'une propagande occulte et d'une impulsion secrètement donnée dans un sens qui a fait dévier l'Association internationale du terrain économique pour la placer, au jour même de sa reconstitution, sur le terrain politique, le délit de société secrète est largement établi contre les sept prévenus de la première catégorie;

Que cette appréciation n'est, du reste, en aucune façon contradictoire avec celle qui a été précédemment formulée, et aux termes de laquelle les nouveaux errements de l'Internationale, dès lors qu'ils sont publics, ne la constituent pas à l'état de société secrète; le tribunal ne s'occupant en ce moment que de déterminer le caractère de l'œuvre de propagande occulte par laquelle certains hommes sont arrivés à réorganiser l'Association, et à la réorganiser pour un but autre que celui auquel elle tendait à l'origine;

Attendu que l'objection tirée du décret d'amnistie du 14 août 1869, qui n'a pas été produite aux débats, mais qu'il était du devoir du tribunal de relever d'office, ne reçoit pas application dans l'espèce;

Qu'en effet, l'œuvre de propagande clandestine à laquelle se sont livrés Varlin, Murat et les cinq autres prévenus, n'a pris fin qu'en 1870, plusieurs mois après l'amnistie, et seulement le jour où, la reconstitution étant devenue un fait accompli et public, l'œuvre secrète n'aurait plus sa raison d'être;

Attendu que de tout ce qui précède, il résulte que la

prévention de société secrète n'est établie qu'à l'égard de sept prévenus, et que, pour tous les autres, la qualification donnée par l'ordonnance de M. le juge d'instruction doit être modifiée et atténuée par le tribunal, leur association ne devant plus être qualifiée que d'association illicite dans les termes de l'article 291 du code pénal ;

Par ces motifs,

Le tribunal donne de nouveau défaut contre Varlin, etc., non comparants,

Renvoie des fins de la prévention, sans amende ni dépens, Assi, Ducaucquie, Flahaut et Landeck,

Déclare Varlin, Malon, Murat, Johannard, Pindy, Combault et Héligon, atteints et convaincus d'avoir, à Paris, depuis moins de trois ans, et notamment depuis le décret d'amnistie du 14 août 1869, fait partie d'une société secrète ;

Et leur faisant application de l'article 13 du décret du 28 juillet 1848, dont lecture a été publiquement donnée à l'audience, et ainsi conçu :

« Les sociétés secrètes sont interdites. Ceux qui seront convaincus d'avoir fait partie d'une société secrète, seront punis d'une amende de 100 à 500 francs, d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et de la privation des droits civiques d'un an à cinq ans. Ces condamnations pourront être portées au double pour les chefs ou fondateurs desdites sociétés. Ces peines seront prononcées sans préjudice de celles qui pourraient être encourues pour crimes ou délits prévus par les lois. »

Condamne chacun d'eux à un an d'emprisonnement et 100 francs d'amende ;

Dit qu'ils seront tenus solidairement au payement des amendes ;

Fixe à quatre mois la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer ;

Dit en outre qu'ils resteront pendant un an privés des droits civiques;

Renvoie Avrial, Sabourdy, Colmia dit Franquin, Passedouet, Rocher, Langevin, Pagnerre, Robin, Leblanc, Carle, Allard, Theisz, Collot, Germain Casse, Chalain, Mangold, Fournaise, Franckel, Giot et Malzieux, de la prévention d'avoir fait partie d'une société secrète, mais les déclare atteints et convaincus d'avoir à Paris, depuis moins de trois ans et notamment après le décret d'amnistie du 14 août 1869, fait partie de l'Association internationale des travailleurs qui se compose de plus de vingt personnes et n'est pas autorisée;

Et leur faisant application des articles 291, 292 du code pénal et 2 de la loi du 10 avril 1834, dont lecture a été publiquement donnée à l'audience et qui sont ainsi conçus :

« Art. 291. — Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours, ou à certains jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. Dans le nombre de personnes indiqué dans le présent article ne sont pas comprises celles domiciliées dans la maison où l'association se réunit.

« Art. 292. — Toute association de la nature ci-dessus exprimée qui sera formée sans autorisation ou qui, après l'avoir obtenue, aura enfreint les conditions à elles imposées, sera dissoute, les chefs, directeurs ou administrateurs de l'association seront en outre punis d'une amende de 16 à 200 francs.

« Art. 2. — Quiconque fait partie d'une association non autorisée sera puni de deux mois à un an d'emprisonnement et de 50 à 1,000 francs d'amende; en cas de récidive, les peines pourront être portées au double; le condamné pourra, dans ce dernier cas, être placé sous

la surveillance de la haute police pendant un temps qui n'excédera pas le double du maximum de la peine.

« L'article 463 du code pénal est toujours applicable. »

Condamne chacun d'eux à deux mois de prison et 25 francs d'amende ;

Dit qu'ils seront tenus solidairement au payement des amendes ; et fixe pour chacun d'eux à quatre mois la durée de la contrainte par corps s'il y a lieu de l'exercer pour le recouvrement de ces amendes ; déclare dissoute l'Association générale des travailleurs, à Paris, et dans le département de la Seine, dans les sections et dans la fédération des sections parisiennes ; dit que les dépens seront solidairement supportés par tous les condamnés et les liquide à la somme de....

Brunet, président, chevalier de la Légion d'honneur.
Carlet, juge.
Thirquin, id.
Alauzet, id. chevalier de la Légion d'honneur.
Aulois, avocat impérial, chevalier de la Légion d'honneur.

XIII

LE PROGRAMME DE LA COMMUNE PROPOSÉ DÈS LE 12 SEPTEMBRE A LA FRANCE PAR L'*Égalité*.

Dans son numéro du 12 septembre 1870, l'*Égalité* (de Genève) consacrait à la révolution qui venait de

s'accomplir à Paris un long article dont nous croyons devoir citer un passage.

Le programme qu'on va lire, proposé à la République française au mois de septembre par un organe suisse de l'Internationale, est presque absolument identique à celui qu'adoptèrent six mois plus tard les hommes du 18 mars.

La forme fédérative est encore la seule qui soit en conformité et en harmonie avec les institutions qui doivent surgir de la révolution sociale, avec les institutions des fédérations libres agricoles, industrielles et professionnelles, unies par les liens des intérêts mutuels, moraux et matériels.

L'abolition des armées permanentes, l'abolition de la centralisation gouvernementale, l'abolition du salariat, l'établissement du système fédératif, la formation, sur une vaste échelle, des associations ouvrières pour l'exploitation des richesses du pays; la suppression de tous les priviléges et de tout parasitisme, la rentrée des capitaux et des instruments de travail, des fabriques, des mines, des chemins et du sol dans les mains des producteurs, l'abolition de tous les cultes d'État et le règne de la raison sur les débris des superstitions des calottins, le développement intégral de toutes les facultés intellectuelles et physiques de l'individu, telles sont les bases sommaires d'une République qui, alors, donnera le signal de l'avénement de pareilles républiques-sœurs sur toute la surface du monde civilisé, et qui vaincra, non-seulement l'armée des Prussiens, mais toutes les armées; qui sera acclamée, non-seulement par le peuple français, mais par tous les peuples, qui salueront en elle la mère de la liberté sociale et internationale.

XIV

La Guerre civile en France.

ADRESSE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS (1).

Ce manifeste, qui exprime l'appréciation officielle des représentants légaux de l'Internationale sur la révolution du 18 mars et sur la Commune, n'a pas encore été publié en France autrement que dans l'ombre et sous le manteau, entre les conspirateurs, leurs amis et les dupes qu'ils veulent recruter. Les journaux en ont à peine dit quelques mots et cité quelques lignes. Il nous a paru nécessaire de le faire connaître en entier aux honnêtes gens, sans en supprimer un seul détail, sans en effacer une seule des calomnies dont il essaie d'accabler les défenseurs de l'ordre, sans réfuter une seule des inventions absurdes destinées à exciter contre l'Assemblée nationale et le gouvernement établi par elle l'indignation de la multitude. La réfutation de ces faussetés est partout, et elles ne peuvent tromper personne, au

(1) *The civil war in France. Address of the general council of the international Working-men's-Association.* Brochure in-12, de 35 pages très-compactes, publiée à Londres, chez Edward Truelove, 256, *High-Holborn,* c'est-à-dire au siége même de l'Internationale.

moins en France. Ce qui est nécessaire, c'est que les honnêtes gens voient sans voile jusqu'à quel point les scélérats qui ont incendié Paris osent pousser encore aujourd'hui l'impudence et le cynisme. Ce qui importe aussi, c'est que l'Internationale ne puisse pas un jour, comme les plus intelligents de ses chefs essaient de le faire dès aujourd'hui, chercher à décliner la responsabilité de l'insurrection du 18 mars, des arrestations arbitraires, des pillages, des assassinats et des incendies qui l'ont suivie.

Telles sont les considérations qui nous ont décidé à traduire tout au long et à donner en entier cet abominable factum.

A tous les Membres de l'Association, en Europe et aux États-Unis.

I

Le 4 septembre 1870, lorsque les travailleurs de Paris proclamèrent la République, laquelle fut presque instantanément acclamée par toute la France, sans la moindre opposition, une cabale d'avocats avide d'emplois, avec Thiers pour homme d'État et Trochu pour général, prirent possession de l'Hôtel de ville. A ce moment ces hommes avaient une foi tellement fanatique dans la mission de Paris de représenter la France à toutes les époques de crises historiques, qu'ils croyaient légitimer leurs titres usurpés de gouverneurs de la France, en mettant en avant leurs mandats périmés de représentants de Paris. Dans notre seconde adresse au sujet de la guerre, cinq jours après l'avénement de ces hommes au pouvoir, nous vous avons dit ce qu'ils

étaient. Cependant au milieu de la confusion générale, comme les véritables chefs (*leaders*) des ouvriers étaient toujours enfermés dans les prisons bonapartistes, et que les Prussiens s'approchaient déjà de la capitale, Paris toléra leur usurpation sous la condition expresse qu'ils s'occuperaient exclusivement de la défense nationale.

Cependant, on ne pouvait défendre Paris sans armer la classe ouvrière, sans l'organiser en une force effective et sans la transformer par l'effet même de la guerre en une véritable armée. Mais Paris en armes, c'était la révolution en armes; la victoire de Paris sur l'agresseur prussien aurait été la victoire de l'ouvrier français sur le capitaliste français et ses parasites politiques. Dans ce conflit entre le devoir national et l'intérêt d'une classe, le gouvernement de la défense nationale n'hésita pas un instant à se faire le gouvernement de la défection nationale.

Son premier acte fut d'envoyer Thiers à toutes les cours de l'Europe, pour y mendier leur médiation en offrant de troquer la république contre un roi. Quatre mois après le commencement du siége, quand ces messieurs crurent le moment opportun pour prononcer la première fois le mot de *capitulation*, Trochu, en présence de Jules Favre et d'autres de ses collègues, s'exprima ainsi devant les maires de Paris réunis :

« La première question que me firent mes collègues, le soir du 4 septembre, fut celle-ci : « Paris peut-il résister avec quelque chance de succès, s'il est assiégé par l'armée prussienne? » Je n'hésitai pas à répondre négativement. Plusieurs de mes collègues ici présents peuvent garantir l'exactitude de mes paroles et la persistance de mon opinion. Je leur déclarai que ce serait une folie que d'exposer Paris à être assiégé par l'armée prussienne. Ce serait, ajoutai-je, une folie héroïque, et voilà tout... Les événements (dirigés par lui-même) n'ont pas démenti mon opinion. » Ce joli petit discours

de Trochu fut plus tard publié par M. Corbon, un des maires présents en cette occasion.

Ainsi, le soir même dé la proclamation de la République, Trochu fit savoir à ses collègues que son plan était la capitulation de Paris. Si la défense nationale avait été autre chose qu'un prétexte pour le gouvernement personnel de Thiers, Favre et Cie, les parvenus du 4 septembre auraient abdiqué le 5; ils auraient fait connaître le plan de Trochu au peuple de Paris, en l'invitant à se rendre sur-le-champ ou à se charger lui-même de ses propres destinées. Au lieu d'agir ainsi, ces infâmes imposteurs résolurent de guérir la folie héroïque de Paris par un régime de famine et de têtes cassées, et de le tromper en même temps par des manifestes extravagants où ils déclaraient que Trochu, «le gouverneur de Paris, ne capitulerait pas,» et que Jules Favre, ministre des affaires étrangères, « ne céderait ni un pouce de notre territoire ni une pierre de nos forteresses. » Dans une lettre adressée à Gambetta, ce même Jules Favre avoue qu'ils se défendaient « non pas contre les soldats prussiens, mais contre les ouvriers de Paris. » Pendant toute la durée du siége, les assassins bonapartistes, à qui Trochu avait sagement confié le commandement de l'armée de Paris, échangeaient, dans leur correspondance intime, des plaisanteries cyniques sur la prétendue défense. (Voyez par exemple, la correspondance d'Alphonse Simon Guiod, commandant en chef de l'artillerie de l'armée de défense de Paris, et grand'croix de la Légion d'honneur, avec Suzanne, général de division d'artillerie; correspondance qui a été insérée dans le *Journal officiel* de la Commune.) Le masque fut enfin jeté le 28 janvier 1871. Avec le véritable héroïsme d'une abjection sans bornes, le gouvernement de la défense nationale s'est montré, dans sa capitulation, comme le gouvernement de la France par les prisonniers de Bismark, rôle si vil, que Louis Bonaparte lui-même

avait, à Sedan, refusé de l'accepter. Après les événements du 18 mars, les capitulards, dans leur fuite désordonnée à Versailles, avaient laissé à Paris les preuves écrites de leur trahison, pour la destruction desquelles, comme dit la Commune dans son manifeste aux provinces, « ces hommes n'auraient pas hésité à faire de Paris un monceau de ruines arrosé par une mer de sang. »

D'ailleurs quelques-uns des principaux membres du gouvernement de la Défense nationale avaient des raisons particulières pour désirer ardemment de voir Paris finir ainsi.

Peu de jours après la conclusion de l'armistice, M. Millière, un des représentants de Paris à l'Assemblée nationale, depuis fusillé par l'ordre exprès de Jules Favre, a publié une série de documents légaux, authentiques, pour prouver que Jules Favre, vivant en concubinage avec la femme d'un ivrogne qui réside à Alger, avait par une suite de faux audacieux, s'étendant à travers plusieurs années, trouvé le moyen de se saisir, au nom de ses enfants adultérins, d'une succession importante qui l'enrichit, et que, dans un procès intenté par les héritiers légitimes, il n'échappa à la honte que par la connivence des tribunaux bonapartistes. Comme ces documents ne pouvaient être réfutés par aucune rhétorique, quelque puissant qu'il fût, Jules Favre resta muet pour la première fois de sa vie, et attendit patiemment le commencement de la guerre civile, dont il profita pour dénoncer furieusement le peuple de Paris comme une bande de forçats échappés, en révolte ouverte contre la famille, la religion, l'ordre et la propriété. Ce même faussaire était à peine arrivé au pouvoir, après le 4 septembre, qu'il faisait relâcher Pic et Taillefer, condamnés, pour faux, même sous l'empire, dans la scandaleuse affaire de *l'Étendard*. Un de ces hommes, Taillefer, ayant osé retourner à Paris sous la Commune, a été aussitôt

réinstallé dans sa cellule; et puis Jules Favre s'écriait à la tribune de l'Assemblée nationale, que Paris faisait relâcher tous les malfaiteurs renfermés dans les prisons.

Ernest Picard, le bouffon du gouvernement de la Défense nationale, qui se nomma ministre de l'intérieur de la République après avoir fait tous ses efforts pour obtenir le même poste sous l'empire, est frère d'un nommé Arthur Picard, qui a été chassé de la Bourse de Paris comme escroc (voir le rapport de la préfecture de police du 13 juillet 1867) et convaincu, sur sa confession, d'un vol de 300,000 francs, pendant qu'il dirigeait une des succursales de la Société générale, rue Palestro, n° 5. (Voir le rapport de la préfecture de police du 11 décembre 1868.) Ce même Arthur Picard fut choisi par Ernest Picard comme rédacteur de son journal, *l'Électeur libre*.

Pendant que le commun des agioteurs étaient trompés par les mensonges officiels du journal ministériel, Arthur était toujours en course entre le ministère de l'intérieur et la Bourse, pour y escompter les désastres de l'armée française. Toute la correspondance financière de ce digne couple tomba entre les mains de la Commune.

Jules Ferry, avocat sans le sou jusqu'au 4 septembre, parvint, comme maire de Paris pendant le siége, à faire fortune au moyen de la famine. Le jour où il aurait à rendre compte de ses concussions serait celui de sa condamnation.

Ces hommes ne pouvaient donc trouver leur salut que dans les ruines de Paris; ils étaient précisément les hommes dont Bismark avait besoin. A l'aide de quelques tours de passe-passe, Thiers, jusqu'à ce moment le secret conseiller du gouvernement, se montra comme son chef, avec ces escrocs émérites pour ministres.

Thiers, ce gnome monstrueux, a charmé la bourgeoisie de France depuis près d'un demi-siècle, parce qu'il est la plus parfaite expression intellectuelle de la corrup-

tion de la classe bourgeoise. Avant de devenir homme d'État, il avait déjà fait preuve, comme historien, de son talent pour le mensonge. La chronique de sa vie publique est l'histoire des malheurs de la France. Lié avec les républicains, avant 1830, il monta insidieusement au pouvoir sous Louis-Philippe, en trahissant son protecteur M. Laffitte; il courtisa la faveur du roi en excitant des émeutes contre le clergé, pendant lesquelles l'église de Saint-Germain l'Auxerrois et le palais de l'archevêque furent pillés; et il se faisait ministre-espion et geôlier-accoucheur dans l'affaire de la duchesse de Berry. Le massacre des républicains dans la rue Transnonain, et les lois infâmes contre la presse et contre le droit d'association, sont aussi de ses œuvres. Chef du cabinet, en mars 1840, il étonna la France par son projet de fortifier Paris. Aux républicains, qui dénonçaient ce plan comme un complot contre les libertés de Paris, il répondit, à la tribune de la Chambre des députés :

« Comment! imaginer que les fortifications pourraient jamais être un danger pour la liberté! D'abord, vous calomniez tout gouvernement possible en supposant qu'il pourrait un jour essayer de se maintenir en bombardant la capitale... Ce gouvernement serait cent fois plus impossible après le bombardement qu'avant.» En effet, aucun gouvernement n'aurait jamais osé bombarder Paris des forts, si ce n'est ce gouvernement qui avait préalablement livré les forts aux Prussiens.

Quand le roi Bomba bombardait Palerme en janvier 1848, Thiers, depuis longtemps éloigné du pouvoir, se leva dans la Chambre des députés et dit : « Vous savez, messieurs, ce qui se passe à Palerme. Vous tremblez tous d'horreur (dans le sens parlementaire), en apprenant qu'une grande ville a été bombardée pendant quarante-huit heures, et par qui? Était-ce par un ennemi étranger qui exerçait les droits de la guerre? Non, messieurs, c'était par son propre gouvernement. Et pour-

quoi? Parce que cette malheureuse ville demandait ses droits. Eh bien, pour avoir demandé ses droits, elle a subi un bombardement de quarante-huit heures... Permettez-moi d'en appeler à l'opinion de l'Europe. C'est rendre service au genre humain que de se lever et de faire retentir, de cette tribune, peut-être la plus grande de l'Europe, quelques paroles d'indignation contre de telles actions... Quand le régent Espartéro, qui avait rendu des services à son pays (ce que n'a jamais fait M. Thiers), se proposait de bombarder Barcelone afin d'y supprimer l'insurrection, il s'éleva de toutes les parties du monde un grand cri d'indignation. »

Dix-huit mois plus tard, M. Thiers était un des plus violents défenseurs du bombardement de Rome par l'armée française. En effet, la faute du roi Bomba semble consister uniquement dans le fait que son bombardement n'a duré que quarante-huit heures.

Quelques jours avant la révolution de Février, las de se voir depuis longtemps exilé par Guizot du pouvoir et de ses profits matériels, et ayant le pressentiment de l'approche d'une commotion populaire, Thiers fit à la Chambre des députés dans le style pseudo-héroïque qui lui a valu le sobriquet de *Mirabeau-mouche*, la déclaration suivante : « Je suis du parti de la révolution, non-seulement en France, mais en Europe. Je veux que le gouvernement de la révolution reste entre les mains des hommes modérés... mais si ce gouvernement de la révolution tombe entre les mains des exaltés, même de ceux que j'appelle radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour cette raison. Je serai toujours du parti de la révolution. » La révolution de Février se fit. Au lieu de remplacer le cabinet Guizot par un cabinet Thiers, comme le petit homme l'avait espéré, elle chassa Louis-Philippe et déclara la République. Pendant les premiers jours après la victoire du peuple il se tint bien coi, oubliant que le mépris des ouvriers l'abritait c tre leur haine.

Avec son courage légendaire il persista à ne pas se montrer sur la scène politique jusqu'à ce que les massacres de Juin l'eussent préparée pour son genre d'action. Alors il devint le coryphée du *Parti de l'ordre*, et de sa république parlementaire, cet interrègne anonyme pendant lequel toutes les factions rivales de la classe dominante conspiraient ensemble pour écraser le peuple, et manœuvraient les unes contre les autres, chacune pour restaurer sa monarchie favorite. Alors, comme aujourd'hui, Thiers dénonçait les républicains comme le seul obstacle à la consolidation de la République; alors comme aujourd'hui, il parlait à la République comme le bourreau parlait à Don Carlos : « Je vais t'assassiner, mais c'est pour ton propre bien ! » alors, comme aujourd'hui, il aura à s'écrier le lendemain de la victoire : *L'empire est fait.* Malgré ses homélies hypocrites sur les libertés nécessaires et son animosité personnelle contre Louis Bonaparte, qui l'avait joué en chassant le parlementarisme (et le petit homme sent très-bien qu'en dehors de l'atmosphère factice de ce régime, il ne peut que se flétrir dans le néant), il trempait dans toutes les infamies du second empire depuis l'occupation de Rome par les troupes françaises jusqu'à la guerre contre la Prusse, à laquelle il poussa, par ses furieuses invectives contre l'unité allemande qu'il ne regardait pas comme le masque du despotisme prussien, mais comme un empiétement sur les droits de la France, intéressée à ce que l'Allemagne restât désunie. Aimant à brandir, avec ses bras de nain, à la face de l'Europe, l'épée du premier Napoléon, dont il s'est fait le décrotteur historique, sa politique extérieure a toujours abouti à l'humiliation de la France depuis la convention signée à Londres en 1841 jusqu'à la capitulation de Paris en 1871, et à la guerre civile actuelle, dans laquelle il lance les prisonniers de Sedan et de Metz contre Paris avec la permission spéciale de Bismark. Malgré la versatilité de son talent et

l'inconstance de ses résolutions, cet homme a toujours été l'esclave de la routine la plus encroûtée. Il est clair comme le jour qu'il n'a jamais eu ancune connaissance de ce qui se passe sous la surface de la société moderne; et les changements les plus évidents qui ont eu lieu à la surface même sont on ne peut plus antipathiques à son cerveau dont toute la vitalité s'est retirée pour se concentrer dans sa langue.

Ainsi, il ne se lasse jamais de dénoncer comme un sacrilége toute déviation au vieux système protecteur. Ministre de Louis-Philippe, il se moquait des chemins de fer comme de chimères fantastiques; et, même dans l'opposition, sous Louis Bonaparte, il flétrissait comme une profanation tout effort tenté pour réformer le système corrompu de l'armée française. Jamais, dans sa longue carrière politique, il n'a réalisé aucune mesure de quelque utilité pratique. Thiers a été conséquent seulement dans son avidité pour les richesses et dans sa haine contre ceux qui les produisent. Il entra au ministère sous Louis-Philippe aussi pauvre que Job, et il le quitta millionnaire. Pendant son dernier ministère sous ce roi (1er mars 1840), on l'accusait publiquement de spéculation à la Chambre des députés, et il ne trouva d'autre réponse que des larmes, qu'il sait répandre aussi copieusement que Jules Favre ou tout autre crocodile. A Bordeaux, sa première mesure pour sauver la France d'une ruine financière imminente, fut de se faire donner trois millions par an. Voilà l'alpha et l'oméga de la *République économe*, qu'il avait promise à ses électeurs de Paris en 1869. Un de ses anciens collègues à la Chambre des députés en 1830, lui-même capitaliste et, nonobstant cela, membre dévoué de la Commune de Paris, M. Beslay, s'est adressé dernièrement à M. Thiers, dans un placard affiché à Paris, où il dit : « L'asservissement du travail par le capital a toujours été la pierre angulaire de votre politique, et dès le premier jour où vous

avez vu la République des travailleurs installée à l'Hôtel de ville, vous n'avez jamais cessé de crier à la France : « Ce sont des criminels! » Passé maître dans les petites roueries politiques, virtuose dans le parjure et la trahison, adepte dans tous les stratagèmes mesquins, les ruses insidieuses et les basses perfidies de la guerre parlementaire ; n'hésitant jamais, comme membre de l'opposition, à exciter une révolution et à la noyer dans le sang comme ministre; avec les préjugés de classe au lieu d'idées, et la vanité au lieu de cœur, sa vie privée est aussi infâme que sa vie publique est odieuse. Même à présent, tout en jouant le rôle d'un Sylla français, il ne peut s'empêcher de rehausser l'abomination de ses actes par le ridicule de son ostentation.

La capitulation de Paris, qui livra à la Prusse non-seulement Paris mais toute la France, ferma la longue série de trahisons, que les usurpateurs du 4 septembre avaient, d'après Trochu lui-même, commencée dès ce jour. Elle fut aussi la cause de la guerre civile, qu'ils devaient maintenant commencer, avec l'aide de la Prusse, contre la République et Paris. Le piége était dressé dans les termes mêmes de la capitulation. A ce moment, plus du tiers de la France était au pouvoir de l'ennemi; la capitale ne pouvait plus communiquer avec les provinces, tous les moyens de transport étant désorganisés. Élire une véritable représentation de la France dans ces circonstances, c'était chose impossible, à moins de donner beaucoup de temps pour se préparer au vote; et la capitulation stipulait que l'Assemblée nationale serait élue dans les huit jours; la conséquence en était que la nouvelle de l'élection à faire n'arriva dans bien des endroits que la veille même du jour fixé pour le scrutin. Cette Assemblée, cependant, d'après une clause de la capitulation, ne devait s'occuper que de la question de paix ou de guerre, et de la conclusion d'un traité de paix. La population sentait bien que les termes de l'armistice

rendaient impossible la continuation de la guerre, et que, pour sanctionner la paix imposée par Bismark, les plus mauvais des Français valaient autant que les meilleurs. Mais, non content de ces précautions, Thiers, même avant que le secret de l'armistice fût connu à Paris, partit pour faire un tour électoral dans les provinces, afin de ressusciter le parti légitimiste qui, avec les orléanistes, devait prendre la place des bonapartistes, désormais impossibles. Il ne le craignait pas. Impossible comme gouvernement de la France moderne, et par-là, méprisable comme rival, quel parti pouvait être plus utilement élu comme instrument de contre-révolution, que celui dont l'action, d'après Thiers lui-même (Chambre des députés, 5 janvier 1833) « avait toujours été limitée aux trois ressources de l'invasion étrangère, de la guerre civile et de l'anarchie ? » Les légitimistes croyaient de bonne foi à l'avénement de leur millénaire, si longtemps attendu. L'étranger foulait le sol de la France ; l'empire était tombé ; Bonaparte était prisonnier ; et ils étaient eux-mêmes debout. La roue de l'histoire avait évidemment tourné en arrière pour s'arrêter à la *Chambre introuvable* de 1816. Dans les Assemblées de la République (de 1848 à 1851), ils avaient été représentés par leurs champions littéraires et parlementaires ; c'était le commun du parti qui se présentait cette fois, — tous les Pourceaugnacs de la France.

Aussitôt que cette Assemblée de ruraux se fut réunie à Bordeaux, Thiers leur fit comprendre qu'il fallait consentir aux préliminaires de paix tout de suite, sans même leur faire l'honneur d'un débat parlementaire, parce que c'était à cette seule condition que la Prusse leur permettrait de commencer la guerre contre la République et contre Paris, qui en était la forteresse. En effet, la contre-révolution n'avait pas de temps à perdre. Le second empire avait plus que doublé la dette nationale, et avait chargé toutes les grandes villes de dettes

énormes. La guerre avait terriblement augmenté ces charges, et atteint sans merci les ressources de la nation. Pour en compléter la ruine, le Shylock prussien se trouvait là avec sa demande pour la nourriture de cinq cent mille soldats sur le sol français, son indemnité de cinq milliards et ses intérêts à cinq pour cent, si les payements n'étaient pas faits à l'échéance. Qui devait payer la note ? C'était seulement par le renversement de la République, que les capitalistes pouvaient espérer faire supporter aux producteurs les frais d'une guerre que les accapareurs de richesses avaient entreprise. Ainsi, l'immense ruine de la France poussait ces patriotiques représentants de la terre et du capital, sous les yeux mêmes et sous la protection de l'envahisseur, à greffer sur une guerre étrangère une guerre civile, — une rébellion de propriétaires d'esclaves.

A cet arrangement, il y avait un seul grand obstacle : — Paris. Désarmer Paris, c'était la première condition du succès. Paris fut donc sommé par Thiers de livrer ses armes. Mais Paris était exaspéré par les violentes démonstrations anti-républicaines de l'Assemblée *rurale*, par les équivoques de Thiers à propos de l'état légal de la République, par la menace de décapitaliser Paris ; par la nomination d'ambassadeurs orléanistes ; par les lois de Dufaure sur les échéances et les loyers, qui étaient ruineuses pour le commerce et l'industrie de Paris ; par l'impôt, proposé par Pouyer-Quertier, de deux centimes sur chaque exemplaire de toute publication ; par la condamnation à mort de Blanqui et de Flourens ; par la suppression des journaux républicains ; par le transfert de l'Assemblée nationale à Versailles ; par la nouvelle déclaration de l'état de siége ; par la nomination de Vinoy, le décembriseur, comme gouverneur de Paris ; de Valentin, le gendarme impérial, comme préfet de police, et de d'Aurelles de Paladine, le général jésuite, comme commandant en chef de la garde nationale.

Maintenant, nous avons à adresser une question à M. Thiers et aux hommes de la Défense nationale, ses satellites. On sait que, par l'entremise de M. Pouyer-Quertier, son ministre des finances, Thiers avait contracté un emprunt de deux milliards, qui devait être versé de suite. Est-il vrai, oui ou non —

1° Que cette affaire avait été arrangée de manière que quelques centaines de millions seraient appropriés au bénéfice particulier de Thiers, Jules Favre, Ernest Picard, Pouyer-Quertier et Jules Simon ? et

2° Que cet argent ne devait être payé qu'après la pacification de Paris ?

Dans tous les cas, il a dû y avoir quelque chose de bien urgent dans cette affaire, puisque Thiers et Jules Favre, au nom de la majorité de l'Assemblée de Bordeaux, sollicitèrent sans vergogne l'occupation immédiate de Paris par l'armée prussienne. Cela, cependant, ne cadrait nullement avec les plans de Bismark, comme il l'annonça d'un air goguenard, après son retour en Allemagne, dans son discours adressé, en public, à ses admirateurs, les Philistins de Francfort.

II

Paris armé était le seul obstacle de quelque importance qui gênât le complot contre-révolutionnaire. Il fallait donc désarmer Paris. Même sans les clabaudages furieux des ruraux, la décision prise par Thiers de livrer Paris à la merci du triumvirat de Vinoy, le *décembriseur*, de Valentin, le gendarme bonapartiste, et de d'Aurelles de Paladine, le général jésuite, aurait suffi pour ne pas laisser l'ombre d'un doute. Mais tout en faisant voir de la manière la plus insolente le véritable motif du désar-

mement de Paris, les conspirateurs l'invitèrent à mettre bas les armes sous un prétexte qui n'était que le plus audacieux mensonge. L'artillerie de la garde nationale de Paris, a dit Thiers, appartenait à l'État, et il fallait la rendre à l'État. Voici le fait : Dès le jour de la capitulation, par laquelle les prisonniers de Bismark avaient signé la reddition de la France, en se réservant à eux-mêmes une garde du corps nombreuse destinée à dompter Paris, Paris se tenait sur ses gardes. La garde nationale se réorganisait et donnait le contrôle suprême à un comité central élu par le corps tout entier, excepté quelques fragments des anciens bataillons formés sous Bonaparte. La veille de l'entrée des Prussiens dans Paris, le Comité central fit transporter à Montmartre, Belleville et la Villette, les canons et mitrailleuses traîtreusement abandonnés par les capitulards, dans les quartiers mêmes que les Prussiens devaient occuper. Cette artillerie avait été achetée par les souscriptions de la garde nationale; elle avait été reconnue officiellement dans la capitulation du 28 janvier, être leur propriété particulière, et pour cette raison exemptée de la livraison générale au vainqueur, de toutes les armes appartenant au gouvernement. Et Thiers était tellement dépourvu de prétextes pour commencer la guerre contre Paris, qu'il eut recours à un mensonge insigne, en disant que l'artillerie de la garde nationale appartenait à l'État.

La saisie de l'artillerie n'était évidemment que le prélude au désarmement général de Paris, et par conséquent de la révolution du 4 septembre. Mais cette révolution était devenue l'état légal de la France. La République, son œuvre, avait été reconnue par le vainqueur dans les termes mêmes de la capitulation. Après la capitulation, elle fut reconnue par les puissances étrangères, et l'Assemblée nationale avait été convoquée en son nom. La révolution faite par les ouvriers de Paris le 4 septembre était le seul titre légal de l'Assemblée na-

tionale siégeant à Bordeaux, et de son pouvoir exécutif. Sans cette révolution, l'Assemblée nationale aurait eu à céder sa place au Corps législatif élu en 1869 par le suffrage universel des Français, non pas sous la protection des Prussiens, et dispersé par la force de la révolution. Thiers et ses complices auraient eu à capituler pour obtenir des sauf-conduits signés de Louis Bonaparte, afin d'éviter un voyage à Cayenne. L'Assemblée nationale, pourvue du mandat d'arranger les conditions de paix avec la Prusse, n'était qu'un incident de cette révolution, dont le vrai représentant était toujours Paris armé, qui l'avait commencée, qui avait supporté un siége de cinq mois pour la conserver au milieu des horreurs de la famine, et cette résistance prolongée malgré les plans de Trochu, avait servi de base pour une guerre défensive obstinée dans les provinces. Et Paris devait maintenant, ou bien mettre bas les armes sur l'ordre insolent des propriétaires d'esclaves de Bordeaux, et reconnaître que sa révolution du 4 septembre n'avait fait que transférer le pouvoir de Louis Bonaparte à ses rivaux royaux; ou bien se présenter comme le champion dévoué de la France, dont le salut et la régénération n'étaient pas possibles sans le renversement révolutionnaire des conditions sociales et politiques qui ont engendré le second empire, et qui ont achevé de se décomposer sous sa protection. Paris, quoique épuisé par cinq mois de famine, n'hésita pas un instant. Il résolut héroïquement de courir tous les hasards de la résistance contre les conspirateurs français, même sous les canons prussiens, qui le menaçaient de ses propres forts. Cependant, ayant en horreur la guerre civile, dans laquelle on cherchait à pousser Paris, le Comité central persistait dans son attitude purement défensive, malgré les provocations de l'Assemblée, les usurpations de l'exécutif et la menaçante concentration de troupes à Paris et dans les environs,

Thiers ouvrit la guerre civile en envoyant Vinoy, à la tête d'une multitude de sergents de ville et de quelques régiments de ligne, faire une expédition nocturne contre Montmartre, afin de saisir par surprise l'artillerie de la garde nationale. On sait comment l'entreprise fut déjouée par la résistance de la garde nationale et la fraternisation des troupes de ligne avec le peuple. Aurelles de Paladine avait fait imprimer d'avance son bulletin de victoire, et Thiers tenait toutes prêtes les affiches annonçant ses mesures de coup d'État. Il fallut les remplacer par les appels de Thiers, faisant connaître sa résolution magnanime de laisser les gardes nationaux en possession de leurs armes, avec lesquelles, dit-il, il avait la confiance qu'ils se rallieraient autour du gouvernement contre les rebelles. De 300,000 gardes nationaux, 300 seulement répondirent à l'appel du petit Thiers, qui les engageait à se rallier autour de lui contre eux-mêmes. La glorieuse révolution des travailleurs du 18 mars était désormais accomplie à Paris. Le Comité central était son gouvernement provisoire. L'Europe semblait pour un moment se demander si les récents exploits politiques et militaires avaient quelque chose de réel, ou s'ils n'étaient pas les rêves d'un passé déjà éloigné.

Depuis le 18 mars jusqu'à l'entrée des troupes de Versailles dans Paris, la révolution des prolétaires resta tellement exempte des actes de violence qui accompagnent ordinairement les révolutions et encore plus les contre-révolutions des *classes supérieures*, que ses adversaires n'eurent à lui reprocher que l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas, et l'affaire de la place Vendôme.

Un des officiers bonapartistes engagés dans l'entreprise nocturne contre Montmartre, le général Lecomte, avait quatre fois ordonné aux soldats du 81e de ligne de tirer sur le peuple sans armes à la place Pigalle et les avait insultés grossièrement, sur leur refus. Au lieu de tirer sur

des femmes et des enfants, ses propres soldats le fusillèrent. Les habitudes invétérées des soldats formés par les ennemis des classes ouvrières ne peuvent naturellement pas se perdre à l'instant même où ils changent de drapeau. Ce furent ces mêmes hommes qui fusillèrent Clément Thomas.

Le général Clément Thomas, ancien sergent-major mécontent, était, dans les dernières années de Louis-Philippe, entré au journal républicain *le National*, avec la double qualité de *gérant responsable* et de fier-à-bras duelliste de ce journal aggressif. Après la Révolution de Février, les hommes du *National*, devenus ministres, donnèrent de l'avancement à l'ancien sergent-major et le nommèrent général la veille de la boucherie de Juin, dont il fut, avec Jules Favre, un des sinistres machinateurs, et où il se montra l'un des bourreaux les plus lâches. Après cela, le général disparut pendant un temps assez long, pour reparaître le 1er novembre 1870. La veille, le gouvernement de la défense, entouré à l'Hôtel de ville, avait promis solennellement à Blanqui, Flourens et autres représentants des travailleurs, d'abdiquer son pouvoir usurpé entre les mains d'une Commune qui devait être librement élue par la ville de Paris. Au lieu de tenir sa promesse, il lâcha sur Paris les Bretons de Trochu, qui, dans cette circonstance, remplacèrent les Corses de Bonaparte. Le général Tamisier seul, refusant de tacher son nom par la violation de sa parole, se démit du commandement en chef de la garde nationale, et Clément Thomas fut nommé à sa place. Pendant tout le temps qu'il occupa ce poste, il fit la guerre non pas contre les Prussiens, mais contre la garde nationale de Paris. Il empêcha son armement général, opposa les bataillons de bourgeois aux bataillons de travailleurs, cassa les officiers hostiles au plan de Trochu, et licencia (*disbanded*), sous le reproche de lâcheté, ces mêmes bataillons de prolétaires, dont l'héroïsme a étonné leurs ennemis les plus

acharnés. Clément Thomas s'enorgueillit d'avoir encore reconquis sa position comme ennemi personnel des ouvriers de Paris. Quelques jours seulement avant le 18 mars, il soumettait au ministre de la guerre, Le Flô, un plan à lui pour en finir avec la fine fleur de la canaille de Paris. Le Comité central et les travailleurs de Paris n'étaient guère plus responsables de la mort de Clément Thomas que ne l'était la princesse de Galles de la mort des personnes écrasées lors de son entrée à Londres.

Le massacre des citoyens sans armes à la place Vendôme est un mythe dont M. Thiers et les ruraux n'ont pas voulu parler à l'Assemblée, laissant à la valetaille du journalisme européen le soin de le propager. Les hommes d'ordre, les réactionnaires de Paris avaient été consternés par la victoire du 18 mars. Pour eux, c'était le signal de la justice populaire qui s'approchait. Les ombres des victimes assassinées par eux depuis les journées de Juin 1848 jusqu'au 22 janvier 1871 se présentaient à leurs regards. Leur frayeur fut leur seule punition. Les sergents de ville mêmes, au lieu d'être désarmés et emprisonnés, comme on aurait dû le faire, virent s'ouvrir les portes de Paris pour faciliter leur fuite à Versailles. Non-seulement les hommes d'ordre ne furent point inquiétés, on leur permit même de se rallier et de saisir plus d'un poste important dans le centre de Paris. Cette indulgence du Comité central, cette magnanimité des travailleurs, si différente des habitudes du « parti de l'ordre » furent regardées par celui-ci comme un signe de faiblesse. De là leur sotte entreprise d'essayer de faire, sous le masque d'une démonstration sans armes, ce que Vinoy n'avait pu accomplir avec ses canons et ses mitrailleuses. Le 22 mars, une réunion tumultueuse de *fashionables* partit des quartiers riches, tous les petits crevés dans leurs rangs, et à leur tête les satellites notoires de l'empire, les Heeckeren, les Coëtlogon, Henri de Pène, etc. Sous le lâche prétexte d'une démonstration pacifique, cette cohue, por-

tant les armes cachées du bravo, avançait en colonne, maltraitait et désarmait les patrouilles et les sentinelles isolées de la garde nationale qu'elle rencontrait, et en débouchant dans la rue de la Paix, aux cris de : « A bas le Comité central ! à bas les assassins ! Vive l'Assemblée nationale ! » essayait de forcer le passage à travers la ligne des sentinelles pour surprendre le quartier général dans la place Vendôme. En réponse à leurs coups de pistolet, on fit les sommations d'usage, qui restèrent sans effet, et alors un général de la garde nationale commanda le feu. Une seule décharge mit en fuite tous ces petits-maîtres, qui s'étaient flattés que la vue seule de leurs belles toilettes produirait le même effet que les trompettes de Josué devant les murs de Jéricho. Les fugitifs laissèrent derrière eux deux gardes nationaux tués et neuf grièvement blessés (dont un membre du Comité central), et tout le théâtre de leur équipée était jonché de poignards, de revolvers, de cannes à épée, etc., comme preuves du caractère pacifique de leur démonstration sans armes. Lorsque, le 13 juin 1849, la garde nationale faisait une démonstration véritablement pacifique pour protester contre l'odieuse attaque des troupes françaises sur Rome, Changarnier, alors général du parti de l'ordre, fut acclamé par l'Assemblée nationale, et surtout par Thiers, comme le sauveur de la société, parce qu'il avait lancé ses troupes sur ces hommes sans armes, pour les fusiller, les tuer et les fouler aux pieds de leurs chevaux. L'état de siége fut aussitôt proclamé. Dufaure fit voter à la hâte de nouvelles lois répressives. Il s'ensuivit de nouvelles arrestations, des proscriptions, enfin le règne de la terreur. Mais les basses classes se conduisent autrement. Le Comité central de 1871 dédaigna de s'occuper des héros de cette démonstration pacifique, de sorte que, deux jours plus tard, ils purent se réunir sous les ordres de l'amiral Saisset, pour cette démonstration armée, terminée par la fuite à Versailles. Dans sa répugnance à continuer la

guerre civile commencée par l'attaque nocturne sur Montmartre, le Comité central commit une faute fatale en négligeant de marcher sur Versailles, alors entièrement sans défense, et de mettre ainsi fin aux conspirations de Thiers et des ruraux. Au lieu de cela, le parti de l'ordre eut encore la permission de montrer sa force à l'urne électorale le 26 mars, jour de l'élection de la Commune. Alors, dans les mairies de Paris, les partisans de l'ordre échangeaient des paroles doucereuses avec leurs vainqueurs trop généreux, se promettant en même temps de les exterminer quand l'occasion se présenterait.

Maintenant, voyez le revers de la médaille : Thiers ouvrit sa seconde campagne contre Paris au commencement d'avril. La première fournée de prisonniers parisiens amenés à Versailles fut exposée aux atrocités les plus révoltantes ; Ernest Picard, les mains dans les poches de son pantalon, se moquait d'eux en flânant, tandis que mesdames Thiers et Favre entourées de leurs dames d'honneur (1), applaudissaient de leur balcon les outrages de la populace de Versailles. Les soldats de la ligne faits prisonniers furent massacrés de sang-froid ; notre brave ami, le général Duval, fondeur de fer, fut fusillé sans aucune forme de procès. Gallifet se vanta dans une proclamation d'avoir commandé le massacre d'une petite troupe de gardes nationaux avec un capitaine et un lieutenant, qui avaient été surpris par ses chasseurs. Vinoy, le fuyard, fut nommé par Thiers grand'croix de la Légion d'honneur, à cause de son ordre général de fusiller tout soldat de la ligne trouvé dans les rangs des fédérés. Desmarêt, le gendarme, fut décoré pour avoir haché en morceaux le magnanime et chevaleresque Flourens, qui avait sauvé les chefs du gouvernement de

(1) Le texte anglais contient cette étrange expression, suivie p'un point d'interrogation entre parenthèse : *in the midst of their ladies of honour ?)*

la Défense nationale, le 31 octobre 1870. Les attrayants détails de son assassinat furent racontés triomphalement par Thiers à l'Assemblée nationale. Avec la vanité exultante d'un Petit-Poucet parlementaire jouant le rôle d'un Tamerlan, il refusa aux rebelles tous les droits de la guerre civilisée, sans en excepter la neutralité des ambulances. Il n'y a rien de plus horrible que ce singe, libre pour un moment de donner carrière à ses instincts de tigre, comme Voltaire l'avait prévu (1).

Après le décret de la Commune, du 7 avril, qui ordonnait des représailles et déclarait que c'était un devoir «de protéger Paris contre les exploits de cannibales des brigands de Versailles et de demander œil pour œil, dent pour dent,» Thiers ne fit pas cesser le traitement barbare des prisonniers, qu'il insultait aussi dans ses bulletins : « Jamais des physionomies plus abjectes d'une démocratie dégradée n'ont rencontré les regards affligés des honnêtes gens, » — honnêtes comme Thiers lui-même et les ministres ses complices. Cependant ses prisonniers ne furent plus fusillés pour le moment. Mais, aussitôt que Thiers et ses généraux décembristes eurent appris que le décret de représailles restait lettre morte, que leurs gendarmes mêmes, pris dans Paris déguisés en gardes nationaux, et même des sergents de ville porteurs de bombes incendiaires, étaient épargnés, la fusillade des prisonniers recommença et fut continuée jusqu'à la fin. Des maisons où des gardes nationaux avaient trouvé un abri, furent entourées de gendarmes, inondées de pétrole (premier emploi de cette substance dans cette guerre) et incendiées; les cadavres carbonisés furent plus tard portés à l'ambulance de la Presse aux Ternes.

(1) *Nothing more horrid than that monkey allowed for a time to give full fling to his tigerish instincts, as foreseen by Voltaire.* Ici, comme en beaucoup d'autres endroits, il est plus facile de traduire le factum de l'Internationale que d'expliquer l'idée de ses auteurs.

Quatre gardes nationaux s'étant rendus à un détachement de chasseurs à cheval à la Belle-Epine, le 25 avril, furent tous fusillés l'un après l'autre par le capitaine, un digne subordonné de Gallifet. Une de ces quatre victimes nommé Schœffer parvint à se traîner jusqu'aux postes avancés des Parisiens, et témoigna de ce fait devant une commission de la Commune. Quand Tolain interpella le ministre de la guerre sur le rapport de cette commission, les ruraux couvrirent sa voix de leurs cris et empêchèrent Le Flô de lui répondre. Ce serait insulter leur glorieuse armée que de parler de tels faits. Le ton goguenard des bulletins de Thiers qui annonçaient le massacre à coups de baïonnette des fédérés surpris au moulin Saquet, et les fusillades de Clamart, blessait la sensibilité du *Times* de Londres lui-même, journal qui ne se laisse pas émouvoir trop facilement. Mais il serait absurde à présent de vouloir raconter les atrocités par lesquelles débutèrent les bombardeurs de Paris et les instigateurs d'une rébellion de propriétaires d'esclaves, protégés par l'ennemi envahisseur. Au milieu de toutes ces horreurs, Thiers, oubliant ses lamentations parlementaires au sujet de la responsabilité terrible qui pesait sur ses épaules de nain, se vante dans ses bulletins que l'Assemblée nationale siége paisiblement, et prouve pas ses joyeux carrousels, tantôt avec les généraux décembristes, tantôt avec des princes allemands, que sa digestion n'est aucunement troublée, pas même par les ombres de Lecomte et Clément Thomas.

III

Le matin du 18 mars Paris s'éveilla au cri éclatant de : « Vive la Commune ! » Qu'est-ce que la Commune, ce sphinx si incompréhensible pour l'esprit bourgeois ?

Les prolétaires de Paris, dit le Comité central dans son manifeste du 18 mars, au milieu des défaites et des trahisons des classes dominantes, ont compris que l'heure a sonné pour eux de sauver la situation en prenant dans leurs propres mains la direction des affaires publiques..... Ils ont compris que c'est leur devoir impérieux et leur droit absolu de se rendre maîtres de leurs propres destinées en s'emparant du pouvoir gouvernemental. Mais la classe des travailleurs ne peut pas se saisir de la machine de l'État telle qu'elle est, et s'en servir pour ses objets particuliers.

Le pouvoir centralisé de l'État avec tous ses organes, tels que l'armée permanente, la police, la bureaucratie, le clergé, la magistrature, organes façonnés d'après un plan systématique et hiérarchique de la division du travail, est né dans les temps de la monarchie absolue, et il a servi à la classe moyenne comme une arme puissante dans ses luttes contre la féodalité. Cependant, son développement était toujours entravé par toute espèce de fatras du moyen âge: les droits seigneuriaux, les priviléges locaux, les monopoles des municipalités et des corporations, et les constitutions provinciales. Le balai gigantesque de la Révolution française, au dix-huitième siècle, a balayé toutes ces reliques des anciens temps, en même temps qu'il a enlevé au sol social les derniers obstacles à la construction de l'édifice de l'État moderne élevé pendant le premier empire qui, lui-même, est le résultat des guerres de la vieille Europe féodale coalisée contre la France moderne. Sous les régimes suivants, le gouvernement, placé sous le contrôle parlementaire, — c'est-à-dire sous le contrôle direct des classes riches, — devint une pépinière d'énormes dettes nationales et d'impôts écrasants; avec ses attractions irrésistibles de places, de salaires et de patronage, il devint non-seulement la pomme de discorde entre les factions rivales et les aventuriers des classes dominantes, mais son carac-

tère politique changea simultanément avec les changements économiques de la société. A mesure que le progrès de l'industrie moderne développait, élargissait et aggravait l'antagonisme entre le capital et le travail, le pouvoir de l'État prenait de plus en plus le caractère d'un pouvoir national du capital sur le travail, d'une force publique organisée pour l'asservissement social, d'un engin du despotisme d'une classe. Après chaque révolution marquant une phase progressive dans la lutte des classes, le caractère purement répressif du pouvoir central se présente plus en relief. La révolution de 1830, qui eut pour résultat de faire passer le pouvoir des mains des propriétaires fonciers à celles des capitalistes, le fit passer des antagonistes les plus éloignés aux antagonistes les plus directs des travailleurs. Les républicains bourgeois qui, au nom de la révolution de février, se saisirent du pouvoir central, s'en servirent pour les massacres de Juin, afin de convaincre les classes ouvrières que la république sociale signifiait leur assujettissement social, et afin de convaincre la majorité royaliste des bourgeois et des propriétaires qu'ils pouvaient, en toute sûreté, laisser les soins et les avantages du gouvernement aux républicains bourgeois. Cependant, après leur exploit héroïque de Juin, les républicains bourgeois durent céder les premières places et se placer aux derniers rangs du *parti de l'ordre*, combinaison formée par la coalition de toutes les fractions et de toutes les factions des classes improductives dans un antagonisme déclaré contre les classes productives. La forme naturelle de leur gouvernement en commandite fut la *république parlementaire*, avec Louis Bonaparte comme président. C'était un régime, ouvertement avoué, de terrorisme et d'insulte d'une classe privilégiée envers la «vile multitude.» Si la république parlementaire, comme dit Thiers, était ce qui les divisait le moins, elle ouvrit un abîme entre cette classe et la masse tout entière de la

société en dehors de leurs rangs clair-semés. Les entraves par lesquelles leurs propres divisions avaient, sous les régimes précédents, modéré le pouvoir central, furent anéanties par leur union; et, en vue du soulèvement menaçant du prolétariat, ils se servaient de ce pouvoir central, sans pitié et avec ostentation, comme du grand engin de guerre du capital contre le travail. Dans leur croisade contre les masses des travailleurs, il leur fallait non-seulement investir l'exécutif de pouvoirs de répression de plus en plus étendus. mais aussi, en même temps, enlever un à un, à l'Assemblée nationale, leur forteresse parlementaire, tous ses moyens de défense contre l'exécutif. L'exécutif, dans la personne de Louis Bonaparte, les chassa. Le produit naturel de la république du parti de l'ordre, ce fut le second empire.

L'empire, avec le coup d'État pour acte de naissance, le suffrage universel pour sanction et le sabre pour sceptre, prétendait s'appuyer sur les paysans, la grande classe de producteurs peu intéressée dans la lutte entre le capital et le travail. Il se proposait de sauver la classe des travailleurs en détruisant le parlementarisme et en affranchissant, en même temps, le pouvoir de la dépendance non déguisée que lui imposaient les classes riches. Il se proposait de sauver les classes riches en maintenant leur suprématie économique sur les classes productrices; et, enfin, il se proposait d'effectuer l'union de toutes les classes en faisant revivre la chimère de la gloire nationale. En effet, c'était la seule forme de gouvernement possible à un moment où la bourgeoisie avait perdu la faculté de gouverner la nation et où la classe des travailleurs ne l'avait pas encore acquise. Ce gouvernement fut acclamé partout comme le sauveur de la société. Sous son règne, la société bourgeoise, libre de tout souci politique, a atteint un développement dont elle-même ne s'était pas crue capable. Son industrie et son commerce prirent des dimensions colossales; l'es-

croquerie financière célébrait des orgies cosmopolites; la misère des masses était compensée par la parade effrontée d'un luxe somptueux, faux et avilissant. Le pouvoir central, tout en ayant l'air de planer bien haut au-dessus de la société, était lui-même le plus grand scandale de cette société et le foyer de toutes ses corruptions. Sa propre pourriture, et la pourriture de la société qu'il avait sauvée, furent mises à nu par la baïonnette de la Prusse, impatiente elle-même de transférer le siége suprême de ce régime de Paris à Berlin. L'impérialisme est en même temps la plus vile et la dernière forme de ce pouvoir central que la classe moyenne, à ses origines, avait commencé à fonder comme un moyen de s'émanciper de la féodalité et que la société bourgeoise, dans sa maturité, avait définitivement transformé en un moyen d'assurer l'asservissement du travail par le capital.

L'antithèse directe de l'empire, c'est la Commune. Le cri de *République sociale* dont la Révolution de Février fut saluée par le prolétariat de Paris, n'exprimait qu'une vague aspiration après une république qui devait remplacer non pas seulement la forme monarchique de la domination d'une classe, mais aussi cette domination elle-même.

Paris, le siége central du vieux pouvoir gouvernemental, et en même temps le foyer social des travailleurs français, avait pris les armes contre le projet de Thiers et des ruraux de restaurer et de perpétuer le vieux pouvoir gouvernemental que leur avait légué l'empire. Si Paris pouvait résister, c'était seulement parce que, à la suite du siége, il s'était délivré de l'armée, et l'avait remplacée par la garde nationale, composée en majorité d'ouvriers. Il fallait transformer ce fait en institution. Le premier décret de la Commune supprima donc l'armée permanente, et la remplaça par le peuple armé.

La Commune fut composée de conseillers municipaux

choisis par le suffrage universel dans tous les arrondissements de la ville, responsables et révocables à de courts intervalles. La majorité de ses membres étaient, naturellement, des ouvriers ou des représentants reconnus de la classe ouvrière. La Commune devait agir et non pas parler; elle avait en même temps le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. La police, au lieu de continuer d'être l'agent du gouvernement central, fut immédiatement dépouillée de ses attributs politiques, et devint l'agent responsable, et toujours révocable de la Commune. Le même principe était appliqué à tous les autres fonctionnaires de l'administration. Depuis les membres de la Commune jusqu'en bas, le service public devait être rémunéré par le salaire d'un ouvrier. Les droits acquis et les frais de représentation des grands dignitaires de l'État disparurent avec les dignitaires eux-mêmes. Les fonctions publiques cessaient d'être la propriété particulière des instruments du gouvernement central. Non-seulement l'administration municipale mais aussi toute la direction jusqu'alors exercée par l'État, furent remises aux mains de la Commune.

S'étant débarrassée de l'armée permanente et de la police, ces éléments de force physique du vieux gouvernement, la Commune résolut de briser la force spirituelle de répression, *le pouvoir des prêtres*, en supprimant les fabriques de toutes les églises aussi bien que leurs revenus. Les prêtres furent relégués dans la vie privée pour y vivre des aumônes des fidèles comme leurs prédécesseurs, les apôtres. Tous les établissements d'instruction furent ouverts au peuple gratuitement, et en même temps délivrés de toute intervention de l'Église ou de l'État. Ainsi, l'instruction devint accessible à tous, et la science elle-même fut débarrassée des entraves que les préjugés de classes et la force du gouvernement lui avait imposées.

Les magistrats devaient être dépouillés de cette fausse indépendance qui ne servait qu'à masquer leur vile complaisance envers tous les gouvernements qui se succédaient, et auxquels, tour à tour, ils avaient prêté des serments de fidélité successivement violés. Comme les autres serviteurs du public, les magistrats et les juges devaient être électifs, responsables et révocables.

La Commune de Paris devait, naturellement, servir de modèle à tous les grands centres industriels de la France. Le régime communal une fois établi à Paris et dans les centres secondaires, le vieux gouvernement centralisé aurait, dans les provinces, à céder la place au nouveau gouvernement des producteurs. Dans une esquisse d'organisation nationale que la Commune n'eut pas le temps de développer, il est déclaré que la Commune devait être la forme politique de tous les villages, même les plus petits, et que, dans les cantons ruraux, l'armée permanente devait être remplacée par une milice nationale, avec un temps de service extrêmement court. Les communes rurales de chaque arrondissement devaient administrer leurs affaires communes au moyen d'une assemblée de délégués réunie au chef-lieu, et ces arrondissements devaient envoyer des délégués à la délégation nationale à Paris, chaque délégué étant révocable et tenu par le mandat impératif de ses électeurs. Les fonctions, en petit nombre, mais très-importantes qui resteraient encore pour un gouvernement central ne seraient pas supprimées, comme on l'a dit faussement, mais seraient remplies par des agents communaux, et en conséquence strictement responsables. L'unité de la nation ne devait pas être brisée; mais au contraire organisée d'après la constitution communale, et devenir une réalité par la destruction du pouvoir central qui prétendait être le corps même de cette unité et se croyait supérieur à la nation dont il n'était qu'une excroissance parasite. Pendant que les organes pure-

ment répressifs du vieux pouvoir gouvernemental devaient être supprimés, ses fonctions légitimes devaient être enlevées à une autorité qui se disait supérieure à la société elle-même, et rendues aux agents responsables de la société. Au lieu de décider une fois tous les trois ou six ans quel membre de la classe dominante devait représenter le peuple dans le parlement, le suffrage universel devait servir le peuple constitué en communes, comme le suffrage individuel sert tout industriel dans sa recherche d'ouvriers ou de contre-maîtres. Et l'on sait bien que les compagnies, comme les particuliers, trouvent le plus souvent le moyen de faire de bons choix, et s'ils se trompent, ils réparent bien vite leur erreur. D'un autre côté, rien ne pouvait être plus éloigné de l'esprit de la Commune que de remplacer le suffrage universel par la nomination hiérarchique.

Il arrive généralement que des créations historiques absolument nouvelles sont regardées par erreur comme les contre-parties d'autres formes de la vie sociale, avec lesquelles elles ont quelque ressemblance. Ainsi, cette nouvelle Commune, qui détruit le pouvoir de l'État moderne, a été considérée comme une reproduction des communes du moyen âge, qui précédèrent l'établissement du pouvoir central, et qui plus tard en formèrent la base. La constitution communale a été regardée comme un effort pour morceler en une fédération de petits États tels que les rêvaient Montesquieu et les Girondins, l'unité des grandes nations, qui a bien été produite jadis par la force politique, mais qui est devenue aujourd'hui un puissant coefficient de la production sociale. L'antagonisme de la Commune contre l'État a été regardé à tort comme une forme exagérée de l'ancienne lutte contre la centralisation excessive. Des circonstances historiques particulières peuvent avoir empêché, comme en France, le développement classique de la forme bourgeoise de gouvernement, et avoir permis, comme en Angleterre,

de compléter les grands organes de l'État par des assemblées de paroisse (*vestries*) corrompues, des conseillers concussionnaires, de féroces gardiens de la loi des pauvres dans les villes et dans les provinces, par des magistrats à peu près héréditaires. La Constitution communale aurait rendu au corps social toutes les forces absorbées par l'État parasite qui entrave la liberté des mouvements de la société. Par ce seul fait, elle aurait commencé la régénération de la France. Les classes moyennes des provinces, en France, regardaient la Commune comme destinée à rétablir la domination qu'avait leur ordre sous Louis-Philippe, laquelle domination fut remplacée, sous Louis-Napoléon, par la prétendue domination de la campagne sur les villes. En réalité, la constitution communale plaçait les producteurs ruraux sous la direction intellectuelle des villes de leurs districts, où elle leur assurait, dans les ouvriers, des gardiens naturels de leurs intérêts. L'existence même de la Commune impliquait naturellement la liberté municipale locale, mais ce n'était plus comme contrôle du pouvoir central, désormais supprimé. Il ne pouvait entrer que dans la tête d'un Bismark, qui, dans l'intervalle de ses intrigues de sang et de fer, en revient toujours à son ancien métier de rédacteur du *Kladderadatch* (le *Charivari* de Berlin), d'attribuer à la Commune de Paris le dessein de singer la vieille organisation du Paris de 1791, la Constitution municipale de Prusse, qui avilit les administrations locales, en en faisant de simples rouages de la police de l'État. La Commune a réalisé le gouvernement à bon marché, ce grand but de toutes les révolutions bourgeoises, en abolissant l'armée permanente et les fonctionnaires de l'État. Son existence même présupposait la non-existence de la monarchie, laquelle, en Europe au moins, est le fardeau inévitable et le masque indispensable de la domination d'une classe. Elle fournissait à la République la base d'institutions vraiment

démocratiques. Mais, ni le gouvernement à bon marché, ni la *vraie République* ne furent son but final : ils n'étaient que des accessoires.

La multiplicité des interprétations auxquelles la Commune a donné lieu, et la multiplicité des intérêts qui la regardaient avec faveur, ont prouvé que c'est une forme politique tout à fait expansive, tandis que les anciennes formes étaient essentiellement répressives. Voici son vrai secret : c'était par-dessus tout un gouvernement de la classe ouvrière; le résultat de la lutte entre les classes qui produisent et celles qui s'approprient le produit des autres; la forme politique enfin trouvée sous laquelle il était possible de réaliser l'émancipation du travail.

Sans cette dernière condition, la Constitution communale serait une impossibilité et une illusion. Le règne politique du producteur ne peut coexister avec la prolongation de son esclavage social. La Commune donc devait servir de levier pour renverser les fondations économiques sur lesquelles repose l'existence des classes. Le travail une fois émancipé, tout homme devient travailleur, et le travail productif cesse d'être l'attribut d'une classe.

C'est un fait étrange. Malgré tout ce qu'on a dit et écrit depuis soixante ans sur l'émancipation du travail, les travailleurs ne peuvent pas aborder sérieusement ce sujet, sans lâcher la bonde aux bavardages des défenseurs de la société actuelle avec ses deux pôles : le capital et l'asservissement du salaire (le propriétaire foncier n'étant que le commanditaire du capitaliste), comme si la société capitaliste était toujours dans l'état le plus pur de l'innocence virginale, comme si les antagonismes qu'elle renferme ne s'étaient pas encore développés; comme si ses fraudes n'avaient pas été condamnées, ni ses réalités abominables mises à nu. « La Commune, s'écrie-t-on, veut abolir la propriété, la base de toute civilisation ! » Oui, messieurs, la Commune se proposait

d'abolir cette propriété de classe qui formait avec le travail du plus grand nombre la richesse du petit nombre. Elle visait à exproprier les expropriateurs. Elle voulait faire de la propriété individuelle une vérité, en transformant les moyens de production (la terre et le capital, qui servent aujourd'hui le plus puissamment à asservir et à exploiter le travail) en de simples instruments de travail libre et associé. Mais c'est du communisme, du communisme *impossible!* Quoi? ces membres des classes dominantes qui possèdent assez d'intelligence pour voir l'impossibilité de perpétuer le système actuel, — et ils sont nombreux, — sont devenus des apôtres zélés de la production coopérative. Si la production coopérative ne doit pas rester une illusion; si elle doit remplacer le système capitaliste; si des sociétés coopératives doivent régler la production nationale sur un plan commun, en la plaçant sous leur propre contrôle, et en mettant fin à l'anarchie constante et aux convulsions périodiques qui sont les conséquences inévitables de la production capitaliste, que serait-ce, messieurs, si ce n'est le communisme, le communisme *possible?*

Les travailleurs n'espéraient pas des miracles de la Commune. Ils n'avaient pas d'utopies toutes prêtes à introduire par décret du peuple. Ils savaient bien qu'afin de réaliser leur propre émancipation, et en même temps la forme plus noble vers laquelle la société actuelle se dirige par ses propres forces économiques, ils auraient à traverser de longues luttes et toute une série de progrès historiques, qui transformeraient les circonstances et les hommes. Ils n'ont pas à réaliser un idéal, mais à dégager les éléments de la nouvelle société, dont la vieille société bourgeoise caduque elle-même est enceinte. Dans la conscience pleine et entière de leur mission historique, et avec la résolution héroïque de l'accomplir, les travailleurs peuvent dédaigner de s'occuper des grossières invectives des gens de plume et de la protection didactique

de bienveillants bourgeois doctrinaires, répandant leurs sottes platitudes et leurs billevesées de sectaires, comme s'ils étaient les oracles infaillibles de la science.

Lorsque la Commune de Paris prit dans ses propres mains la direction de la révolution; lorsque de simples ouvriers osèrent, pour la première fois, empiéter sur le privilége gouvernemental de leurs « supérieurs naturels »; lorsque, dans les circonstances les plus difficiles, ils accomplissaient leur œuvre modestement, consciencieusement et effectivement,— et pour des salaires dont le plus élevé égalait à peine la cinquième partie de la somme qu'une grande autorité scientifique a fixée comme le minimum qu'on pût offrir au secrétaire d'un certain conseil pour la direction des écoles, à Londres,— le vieux monde se tordait de rage à la vue du drapeau rouge, le symbole de la république du travail, flottant sur l'Hôtel de ville.

Et, cependant, c'était la première révolution dans laquelle la classe des travailleurs ait été reconnue comme la seule classe capable d'initiative sociale, même par la grande majorité des classes moyennes de Paris,— les boutiquiers, les commerçants, les négociants,—les grands capitalistes seuls exceptés. La Commune les avait sauvés par un sage accommodement de cette éternelle cause de différends parmi les classes moyennes, —les comptes de *doit et avoir*. La même portion de la classe moyenne, après avoir aidé à réprimer l'insurrection ouvrière de Juin 1848, avait été sacrifiée sans façons à ses créanciers par l'Assemblée constituante. Mais ce n'était pas là leur seul motif de se rallier à la classe des travailleurs. Ils croyaient qu'il n'y avait qu'une seule alternative : la Commune ou l'empire sous une forme quelconque. L'empire les avait ruinés économiquement par le gaspillement des richesses publiques, par l'escroquerie financière qu'il avait favorisée, par l'aide qu'il avait donnée à la centralisation accélérée du capital, et par

l'expropriation simultanée de leurs propres rangs. Il les avait supprimés politiquement et les avait scandalisés par ses orgies; il les avait insultés en livrant l'éducation de leurs enfants aux frères ignorantins; il avait froissé leur sentiment national comme Français en les précipitant dans une guerre qui avait donné, comme unique compensation de ses ravages, la disparition de l'empire. En effet, après l'exode de Paris de toute la *bohème* bonapartiste et capitaliste, le vrai parti de l'ordre de la classe moyenne se montra sous la forme de l'Union républicaine, s'enrôlant sous le drapeau de la Commune et le défendant contre les fausses interprétations de Thiers. La reconnaissance de ce grand corps de la classe moyenne peut-elle survivre aux épreuves sévères du présent? c'est là une question à laquelle le temps seul peut répondre.

La Commune avait parfaitement raison lorsqu'elle disait aux paysans que sa victoire était leur seule espérance. De tous les mensonges éclos à Versailles et publiés par tous les journaux de l'Europe, le plus insigne est l'assertion que les ruraux représentaient les paysans de France. Imaginez donc l'affection que le paysan français doit porter aux hommes à qui, après 1815, il avait à payer un milliard d'indemnité ! Aux yeux d'un paysan français, l'existence même d'un grand propriétaire foncier paraît un empiétement sur ses conquêtes de 1789. Le bourgeois, en 1848, avait chargé son lopin de terre de l'impôt additionnel des quarante-cinq centimes, mais il le faisait au nom de la révolution; tandis qu'à présent il avait fomenté la guerre civile contre la révolution, afin de transporter sur le dos du paysan la plus grande partie de la charge des cinq milliards à payer au Prussien. La Commune, au contraire, dans une de ses plus belles proclamations, avait déclaré que les vrais auteurs de la guerre en supporteraient seuls les frais. La Commune aurait délivré le paysan de l'*impôt du sang*, lui

aurait donné un gouvernement à bon marché, aurait remplacé ses sangsues actuelles, le notaire, l'avocat, l'huissier, et autres vampires légaux, par des agents communaux salariés, élus par lui-même et responsables devan lui. Elle l'aurait délivré de la tyrannie du garde champêtre, du gendarme et du préfet ; elle aurait mis l'instruction par le maître d'école à la place de l'abrutissement par le prêtre. Or, le paysan français est surtout soigneux de son argent. Il aurait trouvé très-raisonnable que le salaire du prêtre fût fourni par les dons volontaires de ses paroissiens, au lieu d'être extorqué par le receveur des impôts. Tels étaient les grands avantages immédiats offerts aux paysans de France par le règne de la Commune et par ce règne seul. Il est donc tout à fait superflu de s'étendre ici sur les problèmes plus compliqués, mais capitaux, que la Commune avait la volonté et le pouvoir de résoudre en faveur du paysan, à savoir, l'accroissement constant de la dette hypothécaire, qui doit conduire à son éviction, à une époque rendue de plus en plus prochaine par le développement même de l'agriculture moderne et par la concurrence des agriculteurs capitalistes.

Le paysan français avait élu Louis Bonaparte comme président de la République, mais c'est le parti de l'ordre qui fit l'empire. Ce que le paysan français désire, il commençait à le montrer en 1849 et 1850, en opposant son maire au préfet du gouvernement, son maître d'école au prêtre du gouvernement et lui-même au gendarme du gouvernement. Toutes les lois adoptées en janvier et février 1850 étaient des mesures de répression contre le paysan. Le paysan était bonapartiste, parce que la grande Révolution, avec tous les avantages qu'il en tirait, était, pour lui, incarnée dans la personne de Napoléon. Cette illusion, disparaissant rapidement sous le second empire (et par sa nature même hostile aux ruraux), ce préjugé du passé n'aurait pas pu résister à l'appel de la Com-

mune, aux intérêts manifestes et aux besoins urgents des paysans.

Les ruraux (et telle était, en effet, leur plus vive crainte) savaient que trois mois de libre communication entre Paris communal et les provinces auraient amené un soulèvement général des paysans ; de là, leur grand désir d'établir, autour de Paris, un blocus de police, pour empêcher la propagation de la peste communale.

Si la Commune était ainsi le vrai représentant de tous les éléments sains de la société française, et, par conséquent, le gouvernement vraiment national, elle était, en même temps, comme gouvernement des travailleurs, comme champion de l'émancipation du travail, énergiquement internationale. En vue de l'armée prussienne, qui avait annexé à l'Allemagne deux provinces françaises, la Commune avait annexé à la France les ouvriers de tous les pays du monde.

Le second empire était le jubilé de la rouerie cosmopolite ; les hommes tarés de tous les pays arrivaient en foule pour prendre part à ses orgies et au pillage du peuple français. Aujourd'hui encore, Ganesco, le méprisable Valaque, est la main droite de Thiers, et sa gauche est Markowski, l'espion russe. La Commune a admis tous les étrangers à l'honneur de mourir pour une cause immortelle. Entre la guerre avec l'étranger, perdue par sa trahison, et la guerre civile fomentée par sa conspiration avec l'envahisseur étranger, la bourgeoisie avait trouvé le loisir de prouver son patriotisme en organisant les chasses policières contre les Allemands en France. La Commune a choisi un ouvrier allemand pour son ministre du travail. Thiers, la bourgeoisie et le second empire avaient toujours trompé la Pologne par de grandes professions de sympathies pendant qu'on la livrait à la Russie. La Commune a honoré les fils héroïques de la Pologne en les plaçant à la tête des défenseurs de Paris. Et pour marquer encore plus distinctement

la nouvelle ère de l'histoire qu'elle voulait inaugurer, sous les yeux des Prussiens vainqueurs, d'un côté, et de l'armée bonapartiste, conduite par des généraux bonapartistes, de l'autre côté, la Commune fit jeter en bas ce symbole colossal de la gloire militaire, la colonne de la place Vendôme.

La grande mesure sociale de la Commune était sa propre existence. Les mesures spéciales ne pouvaient que marquer les tendances d'un gouvernement du peuple par le peuple. Telles furent l'abolition du travail de nuit des garçons boulangers; la défense, sous peine d'amende, aux patrons, de réduire les gages de leurs ouvriers en leur faisant payer des amendes sous divers prétextes, procédé par lequel le patron se fait à la fois législateur, juge et exécuteur, et empoche l'argent par-dessus le marché. Une autre mesure du même genre fut le décret qui livrait aux associations ouvrières, sous réserve d'indemnité, tous les ateliers ou fabriques qui étaient fermés, soit que leurs propriétaires se fussent enfuis, soit qu'ils ne voulussent pas faire travailler.

Les mesures financières de la Commune, remarquables par leur sagesse et leur modération, ne pouvaient être que celles qui convenaient à la position d'une ville assiégée. Considérant les vols énormes commis sur la ville de Paris par les grandes compagnies financières et les entrepreneurs, sous la protection d'Haussmann, la Commune aurait eu bien plus de droit de confisquer leurs propriétés que Louis-Napoléon de confisquer les biens de la famille d'Orléans. Les Hohenzollern et les oligarques anglais qui doivent une si grande partie de leurs biens au pillage de l'Église, étaient, bien entendu, très-surpris de voir que la Commune ne retirât que 8,000 francs de la sécularisation.

Pendant que le gouvernement de Versailles, aussitôt qu'il eut repris un peu de courage et de force, employait les moyens les plus violents contre la Commune;

pendant qu'il réprimait la libre expression des opinions par toute la France, au point de défendre la réunion des délégués des grandes villes; pendant qu'il soumettait Versailles et le reste de la France à un espionnage qui excédait de beaucoup celui du second empire; pendant qu'il faisait brûler par ses gendarmes tous les journaux imprimés à Paris, et épluchait toute la correspondance entre Paris et les provinces; pendant que, dans l'Assemblée nationale, tous les efforts pour dire un mot en faveur de Paris, étaient couverts par des clameurs inconnues, même dans la *Chambre introuvable* de 1816; avec la guerre sauvage de Versailles en dehors, et ses essais de corruption et de complots en dedans de Paris, la Commune aurait manqué honteusement à ses devoirs, si elle avait observé les bienséances du libéralisme comme dans un temps de paix profonde. Si le gouvernement de la Commune avait ressemblé à celui de M. Thiers, il n'y aurait pas eu plus de motifs pour la suppression des journaux du parti de l'ordre à Paris qu'il n'y en avait pour la suppression des journaux communaux à Versailles.

Il était bien fâcheux pour les ruraux qu'au moment même où ils déclaraient que le retour à l'Église était le seul moyen de salut pour la France, l'infidèle Commune eût découvert les mystères du couvent de Picpus et de l'église Saint-Laurent. Il y avait une satire sur M. Thiers, dans ce fait que, pendant qu'il donnait des grandes croix aux généraux bonapartistes pour reconnaître leurs talents à perdre des batailles, à signer des capitulations, et à faire des cigarettes à Wilhelmshoë, la Commune congédiait et faisait arrêter ses généraux, soupçonnés d'avoir négligé leurs devoirs. L'expulsion et l'arrestation par la Commune d'un de ses membres, qui s'y était glissé sous un nom d'emprunt, après avoir subi un emprisonnement de six jours à Lyon comme banqueroutier, était une véritable insulte lancée contre le faus-

saire Jules Favre, à ce moment ministre des affaires étrangères de France, et continuant en cette qualité à vendre la France à Bismark et à dicter ses ordres au gouvernement modèle de la Belgique. Mais la Commune n'a jamais prétendu à l'infaillibilité, l'attribut invariable de tous les gouvernements de la vieille espèce. Elle rendait public tout ce qu'elle faisait ou disait, et ne cherchait pas à cacher ses défauts.

Dans toutes les révolutions, il se faufile, à côté de leurs véritables auteurs, des hommes d'une espèce différente, les uns, survivants et zélateurs des révolutions passées, ignorants du caractère du mouvement actuel, mais conservant une influence sur le peuple, par leur probité et leur courage bien connus, ou par la seule force de la tradition; les autres, simples braillards, qui, par la répétition continuelle des mêmes déclamations stéréotypées contre le gouvernement du jour, ont obtenu la réputation de révolutionnaires de première qualité. Après le 18 mars, des hommes de cette espèce se sont montrés, et quelques-uns sont même parvenus à occuper des postes importants. En tant qu'ils le pouvaient, ils ont entravé l'action de la classe des travailleurs, précisément comme leurs pareils l'ont fait dans toutes les révolutions. C'est un mal inévitable; avec le temps, on s'en débarrasse, mais le temps a manqué à la Commune.

C'est une chose vraiment merveilleuse, que le changement produit à Paris par la Commune! Pas la moindre trace du Paris courtisanesque du second empire! Paris ne fut plus le rendez-vous des propriétaires fonciers de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, des ex-propriétaires d'esclaves des États-Unis, des Russes, ex-propriétaires de serfs, et des boyards de la Valachie. Il n'y avait plus de cadavres à la Morgue, plus de vols, ni d'autres crimes; en effet, pour la première fois depuis février 1848, les rues de Paris étaient sûres, et cela, sans aucune espèce de police. « Nous n'entendons plus parler, » dit un mem-

bre de la Commune, « ni d'assassinats, ni de vols, ni de voies de fait; on dirait que la police a entraîné avec elle à Versailles tous ses amis conservateurs. » Les *cocottes* (1) avaient suivi leurs protecteurs en fuite, les hommes de la religion, de la famille, et, surtout, de la propriété. A leur place, on voyait surgir les vraies femmes de Paris, — héroïques, nobles, dévouées, comme les femmes de l'antiquité. — Paris travaillant, pensant, combattant, saignant, oubliant presque, dans son incubation de la nouvelle société, les cannibales à ses portes, et rayonnant dans l'enthousiasme de son initiative historique!

En face de ce nouveau monde à Paris, regardez le vieux monde à Versailles, — cette Assemblée des goules de tous les régimes défunts: légitimistes et orléanistes, prêts à s'abattre sur la carcasse de la nation,— avec une queue de républicains antédiluviens, sanctionnant, par leur présence dans l'Assemblée, la rébellion des propriétaires d'esclaves, comptant, pour le maintien de leur république parlementaire, sur la vanité du saltimbanque sénile placé à sa tête, et parodiant 1789 en tenant leurs hideuses réunions dans le Jeu de Paume. La voilà, cette Assemblée, le représentant de tout ce qui est mort en France, maintenue vivante par les seules épées des généraux de Louis Bonaparte. Paris, toute vérité; Versailles, tout mensonge; et ce mensonge débité par la bouche de Thiers.

Thiers a dit à une députation des maires de Seine-et-Oise: « Vous pouvez vous fier à ma parole, à laquelle je n'ai *jamais* manqué! » Il dit à l'Assemblée elle-même qu' « elle était l'Assemblée la plus librement élue et la plus libérale qu'eût jamais eue la France; » il dit à sa soldatesque bigarrée qu'elle est l'admiration du monde, la plus belle armée qu'ait jamais possédée la France; » aux provinces, il dit que le bombardement de Paris est

(1) En français dans le texte.

un mythe: « Si quelques boulets ont été lancés, ce n'est pas le fait de l'armée de Versailles, mais de quelques insurgés voulant faire croire qu'ils se battent, tandis qu'ils n'osent pas se montrer. » Il dit encore aux provinces que « l'artillerie de Versailles ne bombarde pas Paris, elle le canonne seulement. » Il dit à l'archevêque de Paris que les prétendues exécutions et représailles, attribuées aux troupes de Versailles, n'ont jamais eu lieu. Il dit à Paris qu'il voulait seulement « le délivrer des tyrans hideux qui l'oppriment, » et que le Paris de la Commune n'est, en réalité, « qu'une poignée de criminels. »

Le Paris de M. Thiers n'était pas le vrai Paris de la « vile multitude, » mais un Paris fantôme, le Paris des *francs-fileurs*, le Paris des habitués des boulevards, hommes et femmes,— les riches, les capitalistes, le Paris doré et fainéant, en ce moment dispersé avec ses valets, ses grecs, sa bohème littéraire et ses cocottes, à Versailles, à Saint-Denis, à Rueil et à Saint-Germain; tous considérant la guerre civile comme une diversion agréable, regardant les combats avec des longues-vues, comptant les coups de canon et jurant, sur leur honneur et celui de leurs prostituées, que ce drame était beaucoup mieux joué que ceux de la Porte-Saint-Martin, car les hommes qui tombaient étaient véritablement tués; les cris des blessés étaient des cris naturels; et, d'ailleurs, tout était absolument historique.

Voilà le Paris de M. Thiers, comme l'émigration de Coblentz fut la France de M. de Calonne.

IV

La première tentative de la conspiration des propriétaires d'esclaves pour soumettre Paris, en le faisant occuper par les Prussiens, a été déjouée par le refus de Bismark. La seconde, celle du 18 mars, se termina par la déroute de l'armée et par la fuite du gouvernement qui se retira sur Versailles, après avoir donné ordre à toute l'administration de l'y suivre. Par de feintes négociations de paix avec Paris, Thiers obtint le temps de préparer la guerre. Mais où trouver son armée ? Les restes des régiments de ligne étaient peu nombreux et assez mal disposés. Son appel urgent aux provinces, qu'il priait de venir au secours de Versailles avec leurs gardes nationaux et leurs volontaires, n'eut aucun effet. La Bretagne seule envoya une poignée de chouans se battant sous un drapeau blanc, portant chacun sur la poitrine un cœur de Jésus en drap blanc, et criant : « Vive le Roi ! » Thiers fut donc forcé de réunir en toute hâte une bande bigarrée, composée de matelots, d'infanterie de marine, de zouaves pontificaux, de gendarmes de Valentin, de sergents de ville et de mouchards de Piétri. Cette armée, cependant, n'aurait servi de rien, sans est détachements de prisonniers de guerre impérialistes, que Bismark relâcha en nombre suffisant pour entretenir la guerre civile et tenir le gouvernement de Versailles dans la dépendance abjecte de la Prusse. Pendant la guerre même, la police de Versailles avait à surveiller l'armée de Versailles, pendant que les gendarmes l'encourageaient à se battre en s'exposant eux-mêmes à tous les postes périlleux. Les forts qui tombaient en leur pouvoir ne furent pas pris : ils furent achetés. L'héroïsme des fédérés convainquit Thiers que la résistance de Paris

ne pouvait être brisée ni par son génie stratégique, ni par la force dont il disposait.

Cependant, ses relations avec les provinces devenaient de plus en plus difficiles. Pas une seule adresse d'approbation n'arrivait pour réjouir Thiers et ses ruraux. Au contraire, il venait de tous les côtés des députations et des adresses, rien moins que respectueuses, demandant la conciliation avec Paris sur la base d'une reconnaissance formelle de la République, l'octroi des libertés communales, et la dissolution de l'Assemblée nationale dont le mandat était expiré; ces adresses étaient si nombreuses que Dufaure, ministre de la justice, dans une circulaire du 23 avril, recommanda aux membres du parquet de traiter le cri de conciliation comme un crime. Voyant que sa campagne promettait si peu, Thiers changea de tactique, et ordonna par tout le pays des élections municipales pour le 30 avril sur la base de la nouvelle loi électorale dictée par lui-même à l'Assemblée nationale. Tant par les intrigues de ses préfets que par l'intimidation de sa police, il espérait donner à l'Assemblée nationale, par le verdict des provinces, cette autorité morale qu'elle n'avait jamais possédée, et obtenir ainsi d'elle la force matérielle nécessaire pour subjuguer Paris.

Sa guerre de bandits contre Paris, vantée dans ses propres bulletins, et les efforts de ses ministres pour établir le règne de la terreur dans les provinces, devaient, toujours d'après ses plans, être accompagnés d'un semblant de conciliation, qui avait plus d'un but. C'était pour tromper les provinces, pour entraîner la classe bourgeoise de Paris, et par-dessus tout pour donner aux républicains de l'Assemblée nationale l'occasion de cacher leur trahison à l'égard de Paris derrière leur confiance en Thiers. Le 21 mars, n'ayant pas d'armée, il avait fait à l'Assemblée la déclaration suivante : « Arrive que pourra, je n'enverrai pas d'armée à Paris. » Le 27 mars il dit : « J'ai trouvé la République un fait accompli, et

je suis fermement résolu à la maintenir. » En réalité, il supprima la révolution à Lyon et à Marseille au nom de la République, pendant que les cris de ses ruraux couvraient toute mention du mot de *république* à Versailles. Après ces exploits, il commença à parler du fait accompli comme d'un fait hypothétique. Les princes d'Orléans qu'il avait prudemment éloignés de Bordeaux, avaient maintenant, en flagrante violation de la loi, la permission d'intriguer à Dreux. Les concessions offertes par Thiers dans ses entrevues avec les délégués de Paris et des provinces, quoique toujours variant de ton et de couleur, selon le temps et les circonstances, n'allaient jamais plus loin que de restreindre la vengeance en perspective « à la poignée de criminels impliqués dans l'assassinat de Lecomte et de Clément Thomas, » sous la condition bien entendue que Paris et la France devaient sans réserve accepter M. Thiers comme la meilleure de toutes les républiques possibles, comme il avait fait lui-même avec Louis-Philippe en 1830. Mais il avait soin de rendre ces concessions douteuses par les explications données à l'Assemblée par ses ministres. Il avait son Dufaure prêt à agir. Dufaure, ce vieil avocat orléaniste, avait toujours été le justicier de l'état de siége : en 1839 sous Louis-Philippe, et en 1849 sous la présidence de Louis Bonaparte, aussi bien que maintenant en 1871. Tandis qu'il n'était pas en place, il s'enrichissait en plaidant pour les capitalistes de Paris, et courtisait la popularité en plaidant contre les lois dont il était lui-même un des auteurs. Il proposa à l'Assemblée et fit adopter à la hâte une série de lois répressives qui devaient, après la chute de Paris, extirper les dernières traces de la liberté républicaine en France ; il devançait la chute de Paris en abrégeant la procédure des conseils de guerre qu'il croyait trop lente, en fabriquant un nouveau code draconien de déportation. La Révolution de 1848, en abolissant la peine de mort pour crime politique, l'avait

remplacée par la déportation. Louis Bonaparte n'a pas osé, au moins en théorie, rétablir le régime de la guillotine. L'Assemblée rurale, n'ayant pas encore la hardiesse d'insinuer que les Parisiens n'étaient pas des rebelles, mais des assassins, devait donc renfermer la vengeance qu'elle rêvait contre Paris dans les limites du nouveau code de déportation rédigé par Dufaure. Au milieu de toutes ces circonstances, Thiers lui-même n'aurait pas pu continuer sa comédie de conciliation, si elle n'avait pas, comme il l'espérait, arraché des cris de rage aux ruraux, dont l'esprit ruminant ne comprenait ni la comédie, ni ses nécessités d'hypocrisie, de tergiversation et de temporisation.

En vue des élections municipales du 30 avril, Thiers donna le 27 avril une de ses grandes scènes de conciliation. Au milieu d'un déluge de rhétorique sentimentale, il s'écria à la tribune de l'Assemblée : « Il n'existe aucune conspiration contre la République, excepté celle de Paris, qui nous force à répandre du sang français. Je le déclare encore une fois. Que ces armes impies tombent des mains qui les tiennent, et le châtiment sera arrêté immédiatement par un acte de paix d'où ne sera exclu qu'un très-petit nombre de criminels. » Aux violentes interruptions des ruraux il répondit : « Messieurs, dites-moi, je vous prie, si j'ai tort ? Regrettez-vous réellement que j'aie pu vous dire, en toute vérité, que les criminels ne sont qu'une poignée? N'est-ce pas chose heureuse qu'au milieu de nos calamités ceux qui sont capables de répandre le sang de Clément Thomas et du général Lecomte ne soient que de rares exceptions ? »

La France, cependant, faisait la sourde oreille aux paroles qui devaient, d'après les espérances de M. Thiers, produire l'effet du chant d'une sirène parlementaire. Sur cent mille conseillers municipaux élus par les trente-cinq mille communes qui restent à la France, les légiti-

mistes, les orléanistes et les bonapartistes, pris ensemble, ne montaient pas à huit mille. Les élections supplémentaires qui suivirent furent encore plus hostiles. Ainsi, au lieu d'obtenir des provinces la force matérielle tant désirée, l'Assemblée nationale perdit son dernier vestige de force morale, en cessant de paraître l'expression du suffrage universel du pays. Pour achever sa déconfiture, les conseils municipaux nouvellement élus dans toutes les villes de France menaçaient ouvertement l'Assemblée usurpatrice de Versailles d'ouvrir une autre Assemblée à Bordeaux.

Alors le moment de l'action décisive, si longtemps attendu par Bismark, était arrivé. Il somma péremptoirement Thiers d'envoyer à Francfort des plénipotentiaires pour la conclusion définitive de la paix. En toute obéissance à l'appel de son maître, Thiers s'empressa d'y envoyer son fidèle Jules Favre, appuyé de Pouyer Quertier. Ce Pouyer-Quertier, filateur de Rouen, fervent et même servile partisan du second empire, n'avait jamais rien trouvé à critiquer dans sa politique, excepté son traité de commerce avec l'Angleterre, qui lésait ses intérêts de boutique. A peine installé à Bordeaux comme ministre des finances sous Thiers, il dénonça ce traité inique, qui devait être bientôt abrogé, et eut même l'effronterie de vouloir (mais en vain, car il avait compté sans Bismark) relever immédiatement les vieux droits protecteurs contre l'Alsace, vu qu'aucun traité ne s'y opposait. Cet homme, qui regardait la contre-révolution comme un moyen de faire baisser les salaires à Rouen, et la cession de provinces françaises comme un moyen d'augmenter le prix de ses marchandises en France, n'était-il pas l'homme prédestiné au choix de Thiers, comme collègue de Jules Favre, dans le dernier acte de sa trahison?

Dès que ce beau couple de plénipotentiaires arriva à Francfort, le matamore Bismark leur posa de suite cette

alternative : « Restauration de l'empire, ou acceptation sans réserves de mes conditions de paix. » Ces conditions étaient une diminution des délais pour le payement de l'indemnité, et l'occupation des forts de Paris jusqu'à ce que Bismark fût content de l'état des affaires en France. La Prusse fut ainsi admise comme arbitre suprême dans la politique intérieure de la France! En retour, il offrit de relâcher, pour l'extermination de Paris, l'armée bonapartiste, et de lui prêter le concours des troupes de l'empereur Guillaume.

Comme gage de sa bonne foi, il consentit à ce que le premier versement de l'indemnité ne fût exigible qu'après la pacification de Paris. Un tel appât fut aussitôt avalé par Thiers et ses plénipotentiaires. On signa le traité de paix le 10 mai, et il fut ratifié par l'Assemblée de Versailles le 18.

Dans l'intervalle entre la conclusion de la paix et l'arrivée des prisonniers bonapartistes, Thiers sentit la nécessité de reprendre sa comédie de conciliation, d'autant plus que ses instruments républicains avaient grand besoin d'un prétexte pour fermer les yeux sur les préparatifs faits en vue du carnage de Paris. Le 8 mai, il répondit à une députation de conciliateurs bourgeois, « que si les insurgés se décidaient à une réconciliation, les portes de Paris seraient ouvertes pendant huit jours à tous, excepté aux assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas. »

Quelques jours plus tard, interpellé par les ruraux au sujet de ces promesses, il refusa de donner des explications, mais il ajouta d'un ton fort significatif. « Je vous dis qu'il y a parmi vous des impatients, des hommes qui sont trop pressés. Il faut attendre encore huit jours; après cela il n'y aura plus de danger, et la tâche sera proportionnée à leur courage et à leurs capacités. » Aussitôt que Mac-Mahon fut à même de l'assurer que l'on pourrait bientôt entrer dans Paris, Thiers déclara à

l'Assemblée qu' « il entrerait dans Paris *la loi à la main*, et demanderait une expiation complète aux scélérats qui avaient sacrifié la vie des soldats et détruit les monuments publics. » Quand ce moment décisif approcha, il dit à l'Assemblée : « Je serai sans pitié » (envers Paris, car Paris était vaincu) ; et il dit à ses bandits bonapartistes qu'ils avaient la permission officielle de se venger de Paris, tant que le cœur leur en dirait. Enfin, une fois les portes de Paris ouvertes, le 21 mai, au général Douai, par la trahison, Thiers, le 22, révéla aux ruraux le but de sa comédie de conciliation, qu'ils n'avaient pas voulu comprendre : « Je vous ai dit, il y a quelques jours, que nous approchions du but. Je viens vous dire maintenant que le but est atteint. La victoire de l'ordre, de la justice et de la civilisation est gagnée. »

C'était vrai. La civilisation et la justice de l'ordre bourgeois se montrent dans leur lumière lugubre partout où les esclaves de cet ordre se soulèvent contre leurs maîtres. Alors cette civilisation et cette justice prennent l'apparence d'une sauvagerie féroce et d'une vengeance implacable. Chaque nouvelle crise dans la lutte, entre les classes des producteurs et des exploiteurs, montre ce fait avec plus d'évidence. Les atrocités mêmes des bourgeois de Juin 1848, s'éclipsent devant l'inénarrable infamie de 1871. L'héroïsme et le dévouement dont la population de Paris, hommes, femmes et enfants, firent preuve, en se battant pendant huit jours après l'entrée des Versaillais, répand autant de gloire sur leur cause que les actes des soldats montrent l'esprit inné de cette civilisation dont ils sont les soutiens mercenaires. Une civilisation glorieuse, en effet, que celle dont le plus grand problème est de trouver le moyen de se défaire des monceaux de cadavres qu'il a entassés pendant le combat !

Pour trouver quelque chose qu'on puisse comparer à la conduite de Thiers et de ses limiers, il faut remonter jusqu'aux temps de Sylla et des deux triumvirats de

Rome. Les mêmes égorgements en masse commis de sang-froid, le même acharnement au massacre, sans égard à l'âge, ni au sexe; le même système de torturer les prisonniers; les mêmes proscriptions, mais portant cette fois sur une classe tout entière; la même chasse sauvage des chefs cachés, de crainte qu'un seul ne s'échappe; les mêmes dénonciations contre des ennemis particuliers et contre des adversaires politiques; la même indifférence à regarder l'égorgement de gens étrangers à la querelle. Il n'y a que cette différence, que les Romains n'avaient pas de mitrailleuses pour tuer les proscrits en bloc; et qu'ils n'avaient ni *la loi à la main*, ni le mot de civilisation à la bouche.

Après toutes ces horreurs, regardez l'autre aspect encore plus hideux de cette même civilisation, tel qu'il nous est décrit par ses propres journaux :

« Pendant que des coups de canon se font entendre encore dans le lointain, » dit un correspondant d'un journal tory de Londres, « et que des blessés agonisent sans soins au milieu des tombes du Père-Lachaise, pendant que six mille insurgés errent, dans l'agonie du désespoir, au milieu des labyrinthes des catacombes, et que d'autres fuient dans les rues pour être abattus par les mitrailleuses, il est révoltant de voir les cafés remplis de buveurs d'absinthe, de joueurs de billard et de dominos, d'apercevoir les femmes de mauvaise vie qui se promènent sur les boulevards, et d'entendre les bruits d'orgie qui proviennent des cabinets particuliers des restaurants à la mode. » M. Édouard Hervé écrit, dans le *Journal de Paris*, journal versaillais supprimé par la Commune : « La manière dont la population de Paris a manifesté sa satisfaction hier était plus que frivole, et nous craignons que cela n'empire avec le temps. Paris a une apparence de fête qui est tout à fait déplacée, et, à moins que nous ne veuillons mériter le nom de Français *de la décadence*, il faudrait mettre un terme à cet état de choses. » Puis

il cite le passage de Tacite : « Cependant, le lendemain de cette affreuse lutte, même avant qu'elle ne fût tout à fait terminée, Rome, avilie et corrompue, recommençait à se vautrer dans la luxure qui détruit le corps et qui souille l'âme. » M. Hervé oublie seulement de dire que la population de Paris dont il parle n'est que celle du Paris de M. Thiers,— les francs-fileurs revenant en foule de Versailles, de Saint-Denis, de Rueil et de Saint-Germain,— le Paris *de la décadence*.

Dans tous les triomphes sanglants sur les dévoués champions d'une société nouvelle et meilleure, cette inique civilisation, basée sur l'asservissement du travail, étouffe les cris de ses victimes sous les clameurs de la calomnie, répétées partout. La paisible Commune des travailleurs de Paris est changée tout à coup en un enfer par les limiers de l'« ordre. » Et qu'est-ce que ce changement terrible prouve dans l'esprit bourgeois de tous les pays? Eh bien, cela prouve que la Commune a conspiré contre la civilisation! Le peuple de Paris meurt avec enthousiasme pour la Commune, et le chiffre des victimes est plus élevé que dans toutes les batailles dont parle l'histoire. Qu'est-ce que cela prouve? Tout simplement que la Commune n'était pas le gouvernement du peuple, mais l'usurpation d'une poignée de criminels. Les femmes de Paris donnent joyeusement leur vie sur les barricades et sur le lieu du supplice. Qu'est-ce que cela prouve? Simplement que le démon de la Commune les a changées en mégères et en Hécates! La modération de la Commune, pendant deux mois d'un pouvoir incontesté, n'est égalée que par l'héroïsme de sa défense. Qu'est-ce que cela prouve? Seulement que, pendant des mois entiers, la Commune a caché, sous le masque de la modération et de l'humanité, la férocité de ses instincts de démons, pour leur donner carrière à l'heure de son agonie.

Le Paris des travailleurs, en s'offrant lui-même en

holocauste, a enveloppé dans les flammes de son bûcher les édifices et les monuments. Lorsqu'ils déchirent le corps vivant du prolétariat, ses gouvernants ne doivent plus s'attendre à rentrer triomphalement dans leurs maisons intactes. Le gouvernement de Versailles crie à l'incendie ! et ce mot est répété par tous ses agents employés à la chasse des prétendus incendiaires de profession. La bourgeoisie du monde entier, qui avait regardé avec complaisance le massacre après la bataille, éprouve des convulsions d'horreur à la vue des briques et du plâtre profanés !

Quand les gouvernements donnent à leurs flottes l'ordre de « tuer, *brûler* et détruire, » n'est-ce pas là autoriser l'incendie ? Quand les soldats anglais mettaient le feu au Capitole, à Washington, et au palais d'été de l'empereur de Chine, n'étaient-ils pas des incendiaires ? Quand les Prussiens, non pour des motifs militaires, mais tout simplement par vengeance, brûlaient, à l'aide du pétrole, des villes comme Châteaudun et des villages sans nombre, n'étaient-ils pas des incendiaires ? Quand Thiers, pendant six semaines, bombardait Paris, sous le prétexte qu'il ne voulait mettre le feu qu'à des maisons où il se trouvait du monde, n'était-il pas un incendiaire ? Dans la guerre, le feu n'est-il pas une arme aussi légitime qu'une autre ? Les bâtiments occupés par l'ennemi sont bombardés pour les incendier. Si les défenseurs sont forcés de se retirer, ils y mettent le feu eux-mêmes pour empêcher les assaillants de s'en servir. Être brûlés a toujours été le sort inévitable des édifices voisins des champs de bataille. Mais, dans la guerre des esclaves contre leurs maîtres, la seule guerre qui puisse se justifier, cet usage ne doit pas être admis ! La Commune n'a employé le feu que comme moyen de défense. On s'en est servi pour fermer aux troupes de Versailles ces longues avenues ouvertes expressément pour l'usage de l'artillerie ; on s'en est servi, pour couvrir sa retraite,

de la même manière que les Versaillais, pour avancer, se servaient de leurs bombes, qui ont détruit au moins autant de maisons que les incendies de la Commune. A présent même, on ne sait pas au juste quels édifices ont été incendiés par la défense, et quels par l'attaque. Et la défense n'eut recours au feu qu'après le commencement du massacre des prisonniers. D'ailleurs, la Commune avait, longtemps à l'avance, annoncé publiquement que, si elle était poussée à bout, elle s'ensevelirait sous les ruines de Paris, dont elle ferait un second Moscou, comme le gouvernement de la Défense avait lui-même (mais seulement pour tromper les Parisiens) promis de le faire. Pour cette fin, Trochu s'était pourvu de pétrole. La Commune savait bien que ses adversaires se souciaient peu de la vie du peuple de Paris, mais qu'ils affectionnaient beaucoup les édifices de la ville. Et Thiers, d'un autre côté, leur avait dit que sa vengeance serait implacable. Son armée ne fut pas plus tôt prête d'un côté et le piége fermé par les Prussiens, de l'autre, qu'il dit, dans une proclamation : « Je serai sans pitié! L'expiation sera complète et la justice sera rigoureuse! » Si les actes des travailleurs de Paris sont du vandalisme, c'est le vandalisme de la défense réduite au désespoir, et non pas le vandalisme du triomphe, comme celui que les chrétiens ont pratiqué sur les inestimables trésors de l'art de l'antiquité; et ce vandalisme même a été justifié par l'historien comme un incident inévitable et, pour ainsi dire, insignifiant dans la lutte titanesque entre une nouvelle société naissante et une vieille société à l'agonie. C'était encore moins le vandalisme de Haussmann, démolissant le Paris historique pour faire le Paris du touriste!

Mais l'exécution par la Commune des soixante-quatre otages, avec l'archevêque de Paris à leur tête! La bourgeoisie et son armée en juin 1848, ont rétabli l'usage (qui avait depuis longtemps disparu de la pratique de la

guerre) de tuer les prisonniers. Cet usage brutal a été depuis plus ou moins suivi par les gouvernements qui supprimaient des émeutes populaires en Europe et aux Indes, prouvant ainsi que c'est là un véritable « progrès de la civilisation. » D'un autre côté, les Prussiens en France avaient rétabli l'usage de prendre en otages des hommes innocents, dont la vie devait répondre des actions des autres. Quand Thiers, comme nous l'avons vu, dès le commencement du conflit, mit en pratique l'usage humain de fusiller les prisonniers communaux, la Commune, pour protéger leur vie, fut obligée d'avoir recours à la pratique prussienne de prendre des otages. La vie des otages avait été exposée bien des fois par les fusillades de prisonniers exécutés par l'armée de Versailles. Comment pouvait-on les épargner plus longtemps après le carnage par lequel les prétoriens de Mac-Mahon célébraient leur entrée dans Paris? Fallait-il négliger le seul moyen de mettre des bornes à la férocité sauvage des gouvernements bourgeois? Le véritable assassin de l'archevêque Darboy, c'est Thiers. La Commune avait à plusieurs reprises offert d'échanger l'archevêque et plusieurs prêtres par dessus le marché contre Blanqui seul, alors entre les mains de Thiers. Thiers refusa obstinément. Il savait que Blanqui donnerait une tête à la Commune; tandis que l'archevêque servirait mieux ses desseins, quand il ne serait plus qu'un cadavre. Thiers a suivi le précédent de Cavaignac. En juin 1848, Cavaignac et ses hommes d'ordre ont poussé des cris d'horreur en stigmatisant les insurgés comme les assassins de l'archevêque Affre, sachant bien en même temps que l'archevêque avait été tué par les soldats de l'ordre! M. Jacquemet, le vicaire général, qui y était, leur avait fourni des preuves positives de ce fait.

Tous les chœurs de la calomnie que le parti de l'ordre ne manque jamais, après ses orgies sanglantes, d'entonner contre ses victimes, ne font que prouver que le bour-

geois de nos jours se croit le successeur légitime du baron de jadis, qui regardait toute arme comme légitime dans sa main contre le roturier, tandis que dans les mains du roturier une arme quelconque constituait un crime.

La conspiration de la classe dominante pour réprimer la révolution au moyen de la guerre civile conduite sous la protection de l'envahisseur étranger, conspiration que nous avons suivie depuis le 4 septembre jusqu'à l'entrée des prétoriens de Mac-Mahon par la porte de Saint-Cloud, a été couronnée par les massacres de Paris. Bismark se plaît à contempler les ruines de Paris, dans lesquelles il a peut-être vu le commencement de cette destruction générale des grandes villes qu'il désirait lorsqu'il n'était qu'un simple *rural* dans la *chambre introuvable* de Prusse, en 1849. Il contemple avec joie les cadavres des prolétaires de Paris. Pour lui, c'est non-seulement l'extermination de la révolution, mais aussi l'extinction de la France, maintenant décapitée en réalité, et par le gouvernement français lui-même. Avec l'esprit superficiel de tous les hommes d'État heureux, il ne voit que la surface de ce terrible événement historique. Est-ce que l'histoire nous a jamais montré auparavant le spectacle d'un conquérant couronnant sa victoire en se faisant, non-seulement le gendarme, mais aussi le bravo à gages du gouvernement vaincu ? Il n'existait pas de guerre entre la Prusse et la Commune de Paris. Au contraire la Commune avait accepté les préliminaires de paix et la Prusse avait annoncé sa neutralité. La Prusse n'était donc pas belligérante. Elle a joué le rôle d'un bravo; d'un bravo lâche, puisqu'il n'y avait pas de danger; d'un bravo à gages, puisqu'il stipulait d'avance qu'on lui payerait 500 millions comme prix du sang à la chute de Paris. Ainsi, enfin, apparut le vrai caractère de cette guerre, arrangée par la Providence pour châtier la France impie et débauchée par la main de la pieuse et

morale Allemagne! Et cette violation sans pareille du droit des gens, même comme l'entendent les juristes du vieux monde, au lieu de pousser les gouvernements civilisés de l'Europe à déclarer hors la loi le gouvernement félon de la Prusse, simple instrument du cabinet de Saint-Pétersbourg, ne fait que les engager à examiner si les quelques victimes qui s'échappent à travers le double cordon qui entoure Paris, ne doivent pas être livrées au bourreau de Versailles!

Après la guerre la plus terrible des temps modernes, nous voyons l'armée des conquérants et celle des vaincus fraterniser pour le massacre en commun du prolétariat; mais cet événement sans pareil marque non pas, comme le suppose Bismark, la défaite définitive d'une nouvelle société naissante, mais seulement la fin de la société bourgeoise qui tombe en poussière. Le plus grand effort dont la vieille société soit encore capable, c'est la guerre nationale; et maintenant on sait que celle-là n'est qu'une ruse des gouvernements, destinée à détourner la lutte des classes, et à être abandonnée aussitôt que la lutte des classes fait éclater la guerre civile. La domination d'une classe ne peut plus se déguiser sous un uniforme national: tous les gouvernements nationaux ne font qu'un en face du prolétariat!

Après la Pentecôte de 1871, il ne peut plus y avoir ni paix ni trêve entre les travailleurs de France et ceux qui s'approprient leurs produits. La main de fer d'une soldatesque mercenaire peut, pour un temps plus ou moins long, englober les deux classes dans une oppression commune, mais la lutte se renouvellera toujours sur une échelle de plus en plus grande, et il ne peut y avoir de doute sur le point de savoir à qui doit rester la victoire définitive, aux exploiteurs peu nombreux ou aux producteurs qui forment l'immense majorité. Encore la classe des travailleurs français ne forme-t-elle que l'avant-garde du prolétariat moderne.

Pendant que les gouvernements de l'Europe manifestent ainsi, devant Paris, le caractère international de la domination d'une classe, ils décrient l'association internationale des travailleurs, cette contre-organisation internationale du travail contre la conspiration cosmopolite du capital, — comme la source de tous ces désastres. Thiers l'a dénoncée comme le despote du travail dont il se prétendait lui-même le libérateur. Picard a ordonné que toute communication entre les internationaux français et ceux de l'étranger fût coupée; le comte Jaubert, le complice momifié de Thiers en 1835, déclare que le grand problème imposé à tous les gouvernements civilisés est de détruire l'Internationale. Les ruraux déblatèrent contre elle, et toute la presse européenne fait chorus. Un honorable écrivain français, tout à fait étranger à notre association, a dit : « Les membres du Comité central de la garde nationale, aussi bien que la plus grande partie des membres de la Commune sont les esprits les plus actifs, les plus intelligents, les plus énergiques de l'association internationale, — des hommes parfaitement honnêtes, sincères, intelligents, dévoués, purs, et fanatiques dans la bonne acception de ce mot. » L'esprit bourgeois naturellement se figure l'association internationale comme agissant à la manière d'une conspiration secrète, avec son Comité central ordonnant, de temps à autre, des explosions en différents pays. Notre association n'est, en réalité, que le lien international entre les travailleurs les plus avancés des différents pays du monde. Partout où, n'importe sous quelle forme ou dans quelles conditions, la lutte des classes prend quelque consistance, il est trop naturel que les membres de notre association prennent les devants. Le sol d'où elle sort c'est la société moderne elle-même. On ne peut pas l'exterminer par le carnage. Pour l'exterminer, les gouvernements auraient à détruire le despotisme du capital sur le travail, — la condition de leur existence parasite.

Le Paris des travailleurs, avec sa Commune, sera à tout jamais célèbre comme le précurseur d'une nouvelle société. Ses martyrs ont leur place dans le grand cœur de la classe ouvrière. Ses exterminateurs sont déjà cloués au pilori éternel de l'histoire, et toutes les prières de leurs prêtres ne pourront les en arracher.

Le Conseil général :

M. T. Boon, Fréd. Bradnick, G. H. Buttery, Caihil, William Hales, Kolb, Fréd. Lessner, B. Lucraft, George Milner, Thomas Mottershead, Charles Murray, George Odger, Pfander, Ruhl, Sadler, Cowell Stepney, William Townshend.

Les Secrétaires correspondants :

Eugène Dupont, *pour la France*; Karl Marx, *pour l'Allemagne et la Hollande*; Fréd. Engels, *pour la Belgique et l'Espagne*; Hermann Jung, *pour la Suisse*; P. Giovacchini, *pour l'Italie*; Zevy Maurice, *pour la Hongrie*; Antoine Zabicki, *pour la Pologne*; James Cohen, *pour le Danemark*; F. G. Eccarius, *pour les États-Unis*.

Hermann Jung, *président*; John Weston, *trésorier*; George Harris, *secrétaire financier*; John Hales, *secrétaire général*.

Bureau, 256, High Holborn, Londres, W. C.,
30 mai 1871.

(Imprimé et publié pour le Conseil, par Edward Truelove, 256, High Holborn.)

XV

ADRESSE DU COMITÉ PARISIEN DE L'INTERNATIONALE APRÈS LA CHUTE DE LA COMMUNE.

Paris-Journal a publié dans son numéro du 17 juin 1871 le document suivant, qui aurait été, à ce qu'il affirme, adopté par le comité de l'Internationale dans une grande réunion tenue peu de jours auparavant. Nous recueillons cette proclamation, sans pouvoir en garantir l'authenticité :

Travailleurs,

Une lutte sans précédent dans l'histoire du monde vient de s'engager. On dit que nous sommes battus. Si notre devoir n'était pas de marcher en avant et toujours en avant, nous vous dirions : La réaction a raison.

Mais notre devoir nous force à vous dire : Laissez la réaction chanter victoire, et agissez. On vous a désarmés, vous a-t-on réellement vaincus ?

A Paris vous êtes encore cent mille.

Quand on est cent mille on ne se retire pas volontairement de la lutte. La loi française vous donne, à vous travailleurs, la puissance politique. La laisserez-vous échapper encore une fois ?

Non, ce n'est pas possible.

Vous n'avez plus ni clubs, ni réunions, ni organes; ralliez-vous, vous qui voulez le droit à la vie, autour de l'Association internationale des travailleurs. Seule, elle

peut vous conduire à l'émancipation et vous arracher au joug du capital et des prêtres.

L'Association internationale des travailleurs est en ce moment la grande coupable. Tous les capitulards, toutes les incapacités de la capitale l'accusent des malheurs de la France, de l'incendie de Paris.

Les malheurs de la France, nous les rejetons sur les Trochu, Jules Favre et autres.

L'incendie de Paris ! nous en acceptons la responsabilité.

La vieille société doit périr. Elle périra.

Un effort gigantesque l'a déjà ébranlée ; un dernier effort doit la jeter à bas.

Travailleurs,

Pas de disputes intestines, pas de divisions. Aux urnes ! aux urnes !

Nous sommes le nombre et le droit, donc nous sommes la force.

La réaction a pris nos armes, elle n'a pas pris nos bulletins de vote.

En avant ! en avant !

Vive la République sociale !

Vive la Commune !

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Les réformateurs de la société au dix-neuvième siècle.

Pages.

Les théoriciens : Saint-Simon, Fourier, Cabet, Louis Blanc.. 1

CHAPITRE II

Les associations ouvrières.

I. Les associations ouvrières de 1830 à 1848.......... 11
II. Les associations ouvrières sous la seconde République.. 19
III. Les associations ouvrières sous le gouvernement de décembre.. 27
IV. Les coalitions, les grèves, les sociétés de résistance. 38

CHAPITRE III

Les trade-unions.

Le socialisme pratique en Angleterre. — Les crimes de Sheffield. — Les *trade-unions*........................ 45

CHAPITRE IV

Fondation de l'Internationale.

I. L'Exposition de Londres de 1862. — La fête de la Fraternisation internationale à la taverne des Francs-Maçons.. 57

Pages.

II. La question des candidatures ouvrières à Paris en 1864. — La loi sur les coalitions. — Le meeting de Saint-Martin's Hall. — Le projet des statuts de l'Internationale.................................. 67

III. Histoire de l'Association internationale des travailleurs entre le banquet de Saint-Martin's Hall (1862) et le Congrès de Genève (1864).................. 76

CHAPITRE V

Organisation de l'Internationale.

I. La théorie et la pratique. — Les sections. — Les fédérations. — Les branches.................... 83

II. Les comités locaux. — Les conseils fédéraux...... 87

III. Conseil général. — Congrès..................... 92

IV. Statuts particuliers des fédérations................. 98

V. Budget de l'Internationale. — Budget général et budgets particuliers. — Cotisations annuelles et mensuelles. — La caisse du sou................. 102

CHAPITRE VI

Les Congrès.

I. Date des congrès. — Noms des délégués qui y prirent part...................................... 113

II. Le Congrès de Genève (1866) et le Congrès de Lausanne (1867). — Premières attaques contre le principe de la propriété........................... 119

III. Le Congrès de Bruxelles (1868). — Il décide la confiscation par l'État des mines, des carrières, des chemins de fer, des forêts et des terres labourables. — M. Tolain 126

CHAPITRE VII

Les journaux de l'Internationale.

Leur nombre. — Comment ils parlent de la bourgeoisie, de l'armée, de la magistrature, du clergé............ 139

CHAPITRE VIII

Les Grèves.

Pages.

I. Doctrine officielle de l'Internationale à propos des grèves. — La pratique diffère de la théorie. — La grève est un puissant moyen de propagande. — Comment l'Internationale a recruté le général Duval 149

II. La grève de Roubaix en 1867. — Le manifeste de l'Internationale et le *Journal des Débats*.......... 158

III. La grève de Seraing en 1869. — Manifeste du conseil général belge.......... 169

CHAPITRE IX

L'Internationale et l'Empire.

I. Les partis en 1864. — Le parti révolutionnaire : les jacobins et les socialistes. — Les fondateurs de l'Internationale décident que l'association restera étrangère à la politique.......... 185

II. Premiers rapports entre l'Internationale et le gouvernement impérial. — M. Rouher sollicite une entrevue. — Il demande des compliments pour l'empereur. — L'Internationale se rapproche des jacobins. — Premières hostilités. — Manifestation du boulevard Montmartre. — Rupture avec les députés de la Seine. — Premier et deuxième procès de l'Internationale.......... 192

III. La branche française se déguise en fédération des sociétés ouvrières. — Haine des chefs de l'association contre les républicains bourgeois. — Ils les injurient et s'en servent. — Espoir d'un triomphe prochain.......... 204

IV. Les derniers mois de l'empire. — Le ministère du 2 janvier. — Enterrement de Victor Noir. — M. Rochefort. — Histoire de *la Marseillaise*. — Grève du Creuzot. — Cluseret annonce l'intention de brûler Paris. — L'Internationale commence à craindre les princes d'Orléans.......... 210

Pages.

V. Le Plébiscite. — L'affaire des bombes. — Le troisième procès de l'Internationale.................. 223

CHAPITRE X

L'Internationale et la guerre.

I. L'Internationale condamne les guerres nationales. — Elle n'admet que la guerre sociale.............. 235

II. Protestations de l'Internationale contre la guerre de 1870.................................... 242

CHAPITRE XI

L'Internationale et les révolutions.

Le 4 septembre à Paris et en province. — Le siége de Paris. — La capitulation. — Désorganisation des bataillons dévoués à la cause de l'ordre. — Organisation du Comité central. — Le 18 mars.................. 249

CHAPITRE XII

L'Internationale depuis la chute de la Commune.

Adhésion donnée par les meetings et les journaux de l'Internationale à tous les actes de la Commune, y compris les assassinats et les incendies. — Le manifeste du Conseil général de Londres. — Protestations de quelques-uns des chefs.................................. 259

CONCLUSION

Force réelle de l'Internationale. — Comment peut-on la combattre. — Les lois de compression; elles feraient plus de mal que de bien. — Organisation d'une résistance internationale à la conspiration internationale de la démagogie.................................. 275

APPENDICE

Documents et pièces justificatives

Pages.

I. Statuts de l'Association internationale des travailleurs, tels qu'ils ont été adoptés à Genève en 1866 par le premier Congrès.................. 285

II. Résolutions administratives votées par le Congrès de Bâle en 1869.............................. 291

III. Statuts de la fédération des sections parisiennes de l'Internationale.............................. 294

IV. Texte des *conclusions sur la question de la propriété terrienne*, adoptées en séance administrative et lues par M. Murat à la seizième séance du Congrès de Bruxelles, le 13 septembre 1868.... 298

V. Texte des *conclusions* adoptées dans la dixième séance du même Congrès *sur la question des machines*.................................. 301

VI. Texte des *conclusions sur la propriété* présentées au Congrès de Bâle, dans la séance du 10 septembre 1869, par M. Tolain..................... 302

VII. Texte des *conclusions sur la question de l'héritage*, proposées au Congrès de Bâle par la commission.................................... 303

VIII. Projet de règlement général des grèves voté par le Congrès de la Chaux-de-Fonds, et soumis à la ratification des sections en juillet 1870........ 304

IX. Texte des résolutions sur la guerre, adoptées en séance administrative par le Congrès de Bruxelles (1868)................................. 306

X. Texte des résolutions sur la guerre votées par l'assemblée générale des sections genevoises en février 1871................................ 308

XI. Programme du cinquième Congrès de l'Internationale.................................. 309

Pages.

XII. Jugement prononcé le samedi 8 juillet 1870 par le tribunal correctionnel de Paris dans le troisième procès de l'Internationale 311

XIII. Le programme de la Commune proposé dès le 12 septembre à la France par l'*Égalité*............ 325

XIV. La guerre civile en France. — Adresse du Conseil général de l'Association internationale des travailleurs 327

XV. Adresse du Comité parisien de l'Internationale après la chute de la Commune...................... 384

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES



Paris. — Typ. Rouge frères et Comp., rue du Four-St-Germ., 43.


3 2044 022 64